

ANNALES  
DE LA SOCIÉTÉ  
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE  
DU  
GATINAIS

---

TOME CINQUIÈME

---



*FONTAINEBLEAU*  
IMPRIMERIE DE ERNEST BOURGES  
32, rue de l'Arbre-Sec, 32

—  
1887



Refer. - St.  
422c U. lib.  
7-28-26  
135-33

# ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE

## DU GATINAIS

---

### SÉANCE DE LA SOCIÉTÉ

TENUE A FONTAINEBLEAU (SEINE-ET-MARNE), LE 15 MARS 1886.

---

En l'absence de M. Edmond Michel, président de la Société, retenu chez lui par une grave maladie, la séance est ouverte à 2 heures 1/4 par M. Martellière, vice-président. Vingt personnes sont présentes, et quelques autres se font excuser.

Le secrétaire lit le compte rendu de la dernière séance tenue à Châtillon-sur-Loing (20 septembre 1885), qui est adopté. Il donne ensuite, en sa qualité de trésorier, l'état des finances de la Société après la troisième année écoulée. L'Assemblée accueille favorablement l'annonce d'une subvention de 500 francs accordée par le ministère de l'instruction publique à la Société pour publication de documents sur la demande de son président, et après avis conforme du Comité des travaux historiques (rapporteur : M. A. de Barthélemy). Cette somme sera destinée à couvrir en partie les frais d'un nouveau fascicule de textes que chaque membre de la Société recevra gratuitement. Le secrétaire rend également compte des démarches faites par le président de la Société auprès de la municipalité de Montargis pour être autorisé à publier sous ses auspices l'inventaire des archives municipales de Montargis.

L'archiviste-bibliothécaire communique la liste des dons faits à la bibliothèque de la Société, et les volumes parvenus par voie d'échange.

Il est donné lecture d'une lettre du ministère de l'Instruction publique, invitant la Société à se faire représenter à la Sor-

bonne, à la prochaine réunion des Sociétés savantes; M. Henri Stein, désigné par ses collègues, a lu un court travail au Comité des Beaux-Arts.

M. Paul Quesvers lit une partie de son travail sur les ponts, les moulins et les anciens péages de Montereau-fault-Yonne; M. Eugène Thoison fait part de ses patientes recherches sur l'origine et l'authenticité de la légende de saint Mathurin, patron de Larchant (Seine-et-Marne); — M. Maxime Legrand annonce de nouvelles découvertes de monnaies aux environs d'Étampes; — enfin M. Doigneau communique les dessins par lui faits des objets récemment trouvés à Bonneveau, près Larchant, et lit une note à ce sujet.

M. Martellière, membre du Comité sortant, est réélu à l'unanimité.

La séance est levée à 4 heures 1/2.

---

## SÉANCE GÉNÉRALE ANNUELLE

TENUE A NEMOURS (SEINE-ET-MARNE), LE 14 JUIN 1886.

---

[La mort de M. Edmond Michel, président de la Société, arrivée le 6 avril, avait été annoncée par lettre spéciale, le lendemain, à tous les membres de la Société. Le jour de la cérémonie funèbre, M. Henri Stein a pris la parole au nom de la Société pour lui dire un dernier adieu.]

La séance s'ouvre à 2 heures 1/2, dans l'une des salles de l'hôtel de ville de Nemours, sous la présidence de M. P. Quesvers, archiviste de la Société. Vingt-neuf personnes sont présentes. Quelques membres nouveaux se font inscrire.

On procède à l'élection d'un membre du Comité en remplacement de M. Edmond Michel, décédé. M. G. Pallain, conseiller d'État, maire de Gondreville-la-Franche, est élu et proclamé président de la Société. Il est décidé que la séance générale annuelle se tiendra en 1887 à Montargis (Loiret), le lundi de la Pentecôte.

M. Henri Stein lit une courte biographie d'Edmond Michel

et fait l'éloge de ses travaux; — M. Eugène Thoison intéresse vivement l'auditoire par une communication sur le pèlerinage de Saint-Mathurin-de-Larchant au moyen âge; — enfin, M. Jules Devaux reçoit de chaleureuses félicitations pour un travail curieux qu'il intitule « une cause célèbre à Pithiviers en 1360. »

La séance est levée à 5 heures.

---

## SÉANCE DE LA SOCIÉTÉ

TENUE A CORBEIL (SEINE-ET-OISE), LE 10 OCTOBRE 1886.

---

M. Georges Pallain, président de la Société, ouvre la séance à 2 heures, dans une des salles de l'hôtel de ville. Trente-cinq personnes sont présentes; un grand nombre se font excuser.

M. Pallain, en prenant possession de la présidence, adresse en termes émus un hommage bien dû à la mémoire de son prédécesseur, et remercie le Comité de l'avoir désigné pour son successeur. Il annonce la présence dans la séance de plusieurs membres nouveaux, et apporte l'heureux résultat des négociations entamées par M. Michel pour l'impression de l'inventaire des archives municipales de Montargis. Le conseil municipal de cette ville a voté à l'unanimité une subvention qui va permettre à la Société de commencer cette impression à bref délai, dès que M. H. Stein aura terminé son manuscrit.

M. A. Dufour, bibliothécaire-archiviste de la ville, lit un travail bien fait sur la Commanderie de Saint-Jean-en-l'Isle-lès-Corbeil, qui est vivement applaudi; puis il est donné lecture d'un curieux mémoire de M. J. Devaux : « Le Gâtinais au temps de Jeanne d'Arc. » Cette communication, d'un des membres les plus actifs de notre association, est très remarquée.

Après quelques autres lectures de moindre étendue, la séance est levée à 3 heures 1/2.

Aussitôt après, sur l'invitation de M. Feray, sénateur, les

membres présents sont allés visiter l'intéressant monument connu sous le nom de *Commanderie de Saint-Jean*, située aux portes de Corbeil, dans la propriété de M. Feray, qui en a fait les honneurs avec la plus parfaite amabilité.

*La séance générale annuelle de la Société est fixée au 30 mai 1887 (lundi de la Pentecôte); la réunion se tiendra à MONTARGIS (Loiret).*

---

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU GATINAIS  
3<sup>e</sup> Année (1885).

---

EXPOSÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

au 21 mars 1886.

	RECETTES.	DÉPENSES.
	fr. c.	fr. c.
En caisse au 27 mars 1885. . . . .	619 75	» »
Cotisations encaissées. . . . .	2.232 »	» »
Cotisations de l'année précédente. . . . .	24 »	» »
Vente d'années antérieures. . . . .	134 »	» »
1 <sup>o</sup> Facture de M. Bourges, imprimeur (4 <sup>e</sup> fascicule de 1884). . . . .	» »	358 90
2 <sup>o</sup> Facture de M. Bourges, imprimeur (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> fascicules de 1885). . . . .	» »	582 80
3 <sup>o</sup> Facture de M. Bourges, imprimeur (Correspondance du cardinal de Châtillon). . . . .	» »	585 70
4 <sup>o</sup> Impressions et débours de M. Bourges. . . . .	» »	135 25
5 <sup>o</sup> Frais de gravure et de clichage. . . . .	» »	320 15
6 <sup>o</sup> Frais d'impressions diverses. . . . .	» »	81 »
7 <sup>o</sup> Frais d'affranchissements, expéditions. . . . .	» »	151 60
8 <sup>o</sup> Frais de bureau et divers. . . . .	» »	48 80
9 <sup>o</sup> Frais de recouvrements et quittances. . . . .	» »	69 10
10 <sup>o</sup> Frais de séances et étrennes. . . . .	» »	91 50
		<hr/>
Reste en caisse au 21 mars 1886. . . . .		2.424 80
		584 95
TOTAL ÉGAL. . . . .	<hr/> 3.009 75	<hr/> 3.009 75



# LES PONTS

DE

## MONTEREAU-FAULT-YONNE

---



LE confluent de l'Yonne et de la Seine est un passage trop important pour que, de tout temps, la presque-île de *Condate*, berceau de notre ville, n'ait pas été reliée par des ponts à la terre ferme. Cependant, à l'époque de l'invasion romaine, il ne paraît pas avoir existé de ponts à la jonction des deux rivières; s'il en eût été autrement, il est probable que le lieutenant de César, Labiénus, en quittant *Agendicum* (Sens), lors de sa campagne contre les *Parisii*, se fût servi de ces ponts au lieu de reconstruire celui de Melun que les Gaulois avaient détruit pour s'opposer au passage des troupes romaines<sup>1</sup>.

Viollet-Leduc, dans son *Dictionnaire d'architecture*, tome VII, page 221, émet l'idée qu'en raison de l'abondance des bois dans les Gaules, les Romains établirent tout d'abord des ponts en charpente; mais les ponts primitifs de *Condate*, s'ils

---

1. *Refecto ponte quem superioribus diebus hostes resciderunt.* — Cæsar, lib. VII, LVIII.

existèrent jamais, furent bientôt remplacés par des ponts de pierre, sur l'Yonne tout au moins, ainsi que nous l'établirons plus loin.

Qu'ils fussent, du reste, en pierre ou en bois, des ponts existèrent bien certainement sur les deux rivières, car l'Itinéraire d'Antonin place *Condate* à égale distance à peu près de Melun et de Sens; or, pour que cette distance soit exacte, il faut, de toute nécessité, traverser la Seine et l'Yonne à leur confluent. De plus, la carte, dite de Peutinger, indique à *Condate*, une route qui se dirige directement d'*Agendicum* (Sens) à *Riobe* (Châteaubleau, Seine-et-Marne).

## I.

### LE PONT D'YONNE.

Nous pensons qu'il faut faire remonter au vi<sup>e</sup> siècle de l'ère chrétienne le premier pont en pierre construit sur la rivière d'Yonne. Ce pont, qui devait avoir au moins douze arches, fut élargi à la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, ou au commencement du xv<sup>e</sup>, ainsi que le prouve le fameux quatrain composé par un poète du temps, sur la mort de Jean sans Peur :

LAN MIL QUATRE CENS DIX ET NEUF,  
SUR UN PONT AGENCÉ DE NEUF,  
FUT MEURTRY JEHAN DE BOURGONGNE,  
A MONTEREAU OU FAULT YONNE.

Une seule arche du pont gallo-romain existe encore; c'est la première sur la rive gauche et le travail d'élargissement fait, il y a cent ans, est encore



parfaitement visible, en amont de la rivière. Les quatre arches de la rive droite, démolies en 1849, conservaient, elles aussi, les traces très apparentes de cet élargissement. On ne peut douter, du reste, de l'existence de ce pont gallo-romain, quand on se rappelle la quantité considérable de monnaies romaines qui furent recueillies en 1849, lors de la reconstruction des trois arches, rive droite, du pont actuel : un bronze de Probus notamment, fut trouvé dans la culée de la première arche, rive droite. Il y a quelques années, en juin 1877, on a encore recueilli un bronze de Trajan à côté de la seconde arche, rive gauche, de ce pont gallo-romain, et un bronze de Marc-Aurèle dans la voûte même de cette arche.

Cette *seconde* arche, détruite en 1877 par l'Administration des ponts et chaussées qui n'en soupçonnait pas même l'existence, était, ainsi que celle qui la précède, placée sous la grande rue de la ville. Ces deux arches indiquent que le pont primitif était beaucoup plus long autrefois qu'aujourd'hui. En effet, nous avons trouvé dans d'anciens actes, notamment dans une vente devant Jolly, du 28 mars 1605, la description d'un logis « assis sur » le pont d'Yonne, tenant d'une part à l'hostellerie » de l'Ange' »; dans un autre acte du 28 juillet 1668 devant [            ], il est aussi question d'une maison sur le pont d'Yonne, près du cloître de l'Église. Notons en passant que l'Administration des ponts

---

1. C'est dans cette hôtellerie que Charles VII descendit le jour de la mort de Jean sans Peur. (*Ms fr.*, 5061, f. 116, v°; cité par M. du Fresne de Beaucourt.)

et chaussées a fait détruire cette seconde arche, en 1877, *sous prétexte* qu'elle n'était pas solide! Or, on se rappelle quelles difficultés éprouvèrent les ouvriers chargés de la démolition; il fallut casser les pierres qu'on ne pouvait desceller tant le mortier était adhérent : les ingénieurs gallo-romains avaient du bon!

Il est incontestable cependant que ce pont de pierre, si solide qu'il fût, eût besoin de réparations au moyen âge; quelques arches même durent être détruites, soit au moment du passage des Normands, soit pendant les guerres du xi<sup>e</sup> siècle, et remplacées par un tablier en bois posé sur les piles. En effet, on trouve dans le Cartulaire et l'Inventaire des titres de l'abbaye de Preuilly, deux lettres des comtes de Champagne relatives *aux ponts* de Montereau. Par la première qui est datée de 1193, Marie, comtesse de Troyes, réclame de l'abbé de Preuilly une concession d'usage dans ses bois, pour réparer la tour et *les ponts de Mosterel*; trois ans après, Henri, comte palatin, donne à l'abbaye de Preuilly sa forêt de Montereau (*de Musterolio*), où l'on avait coutume de prendre des bois pour réparer ces ponts et, en échange, les religieux contribuent de quarante livres pour les construire en pierre<sup>1</sup>. Cette donation fut ratifiée, en 1198, par Thibaut III, frère de Henri<sup>2</sup>.

---

1. Grésy. — Notice sur l'abbaye de Preuilly, p. 25.

2. Archives de Seine-et-Marne, H. 328, registre, *Inventaire des titres de l'abbaye de Preuilly*, p. 760. — Cet acte paraît avoir échappé à M. d'Arbois de Jubainville, qui ne l'a pas indiqué dans son Catalogue des actes des comtes de Champagne.

Il est certain que l'élargissement dont nous venons de parler doit avoir été effectué sous le gouvernement paternel de Charles V. La France, à cette époque, jouit d'une période de paix relativement longue, qui permit à ce sage monarque d'entreprendre un certain nombre de grands travaux. Quelques années plus tard, « ce pont agencé de neuf » était le théâtre d'un événement qui eut un immense retentissement en France : le duc de Bourgogne, Jean sans Peur, traître à son roi et à son pays, qu'il combattait avec l'aide de l'étranger, tombait, victime de son emportement et de sa perfidie, sous la hache vengeresse de Tanneguy Duchâtel.

Bien que le récit de la fin tragique du duc de Bourgogne sorte un peu du cadre que nous nous sommes tracé, qu'il nous soit permis de dire quelques mots de cet événement mystérieux et obscur, et que nous considérons, non comme un assassinat prémédité, mais comme une mort que rien ne pouvait faire prévoir, et qui fut causée par celui qui en fut la victime principale.

Le jour même, la nouvelle fut connue à Troyes par un messenger que Jean de Neufchâtel, seigneur de Montaigu, envoya au roi Charles VI. Le lendemain, le Dauphin écrivit aux bonnes villes du royaume pour leur faire connaître les circonstances qui avaient amené la mort du Duc : « Nous lui » remonstrâmes amiablement comment nonobstant » lad. paix et sesdites promesses, il ne faisoit, ne » avoit fait aucune guerre aux dits Anglois, et avec » ce n'avoit fait yssir les garnissons qu'il tenoit » comme il avait été traité et promis par le dit de

existèrent jamais, furent bientôt remplacés par des ponts de pierre, sur l'Yonne tout au moins, ainsi que nous l'établirons plus loin.

Qu'ils fussent, du reste, en pierre ou en bois, des ponts existèrent bien certainement sur les deux rivières, car l'Itinéraire d'Antonin place *Condate* à égale distance à peu près de Melun et de Sens; or, pour que cette distance soit exacte, il faut, de toute nécessité, traverser la Seine et l'Yonne à leur confluent. De plus, la carte, dite de Peutinger, indique à *Condate*, une route qui se dirige directement d'*Agendicum* (Sens) à *Riobe* (Châteaubleau, Seine-et-Marne).

## I.

### LE PONT D'YONNE.

Nous pensons qu'il faut faire remonter au vi<sup>e</sup> siècle de l'ère chrétienne le premier pont en pierre construit sur la rivière d'Yonne. Ce pont, qui devait avoir au moins douze arches, fut élargi à la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, ou au commencement du xv<sup>e</sup>, ainsi que le prouve le fameux quatrain composé par un poète du temps, sur la mort de Jean sans Peur :

LAN MIL QUATRE CENS DIX ET NEUF,  
SUR UN PONT AGENCÉ DE NEUF,  
FUT MEURTRY JEHAN DE BOURGONGNE,  
A MONTEREAU OU FAULT YONNE.

Une seule arche du pont gallo-romain existe encore; c'est la première sur la rive gauche et le travail d'élargissement fait, il y a cent ans, est encore

parfaitement visible, en amont de la rivière. Les quatre arches de la rive droite, démolies en 1849, conservaient, elles aussi, les traces très apparentes de cet élargissement. On ne peut douter, du reste, de l'existence de ce pont gallo-romain, quand on se rappelle la quantité considérable de monnaies romaines qui furent recueillies en 1849, lors de la reconstruction des trois arches, rive droite, du pont actuel : un bronze de Probus notamment, fut trouvé dans la culée de la première arche, rive droite. Il y a quelques années, en juin 1877, on a encore recueilli un bronze de Trajan à côté de la seconde arche, rive gauche, de ce pont gallo-romain, et un bronze de Marc-Aurèle dans la voûte même de cette arche.

Cette *seconde* arche, détruite en 1877 par l'Administration des ponts et chaussées qui n'en soupçonnait pas même l'existence, était, ainsi que celle qui la précède, placée sous la grande rue de la ville. Ces deux arches indiquent que le pont primitif était beaucoup plus long autrefois qu'aujourd'hui. En effet, nous avons trouvé dans d'anciens actes, notamment dans une vente devant Jolly, du 28 mars 1605, la description d'un logis « assis sur » le pont d'Yonne, tenant d'une part à l'hostellerie » de l'Ange' »; dans un autre acte du 28 juillet 1668 devant [            ], il est aussi question d'une maison sur le pont d'Yonne, près du cloître de l'Église. Notons en passant que l'Administration des ponts

---

1. C'est dans cette hôtellerie que Charles VII descendit le jour de la mort de Jean sans Peur. (*Ms fr.*, 5061, f. 116, v°; cité par M. du Fresne de Beaucourt.)

et chaussées a fait détruire cette seconde arche, en 1877, *sous prétexte* qu'elle n'était pas solide! Or, on se rappelle quelles difficultés éprouvèrent les ouvriers chargés de la démolition; il fallut casser les pierres qu'on ne pouvait desceller tant le mortier était adhérent : les ingénieurs gallo-romains avaient du bon!

Il est incontestable cependant que ce pont de pierre, si solide qu'il fût, eût besoin de réparations au moyen âge; quelques arches même durent être détruites, soit au moment du passage des Normands, soit pendant les guerres du xi<sup>e</sup> siècle, et remplacées par un tablier en bois posé sur les piles. En effet, on trouve dans le Cartulaire et l'Inventaire des titres de l'abbaye de Preuilly, deux lettres des comtes de Champagne relatives *aux ponts* de Montereau. Par la première qui est datée de 1193, Marie, comtesse de Troyes, réclame de l'abbé de Preuilly une concession d'usage dans ses bois, pour réparer la tour et *les ponts de Mosterel*; trois ans après, Henri, comte palatin, donne à l'abbaye de Preuilly sa forêt de Montereau (*de Musterolio*), où l'on avait coutume de prendre des bois pour réparer ces ponts et, en échange, les religieux contribuent de quarante livres pour les construire en pierre<sup>1</sup>. Cette donation fut ratifiée, en 1198, par Thibaut III, frère de Henri<sup>2</sup>.

---

1. Grésy. — Notice sur l'abbaye de Preuilly, p. 25.

2. Archives de Seine-et-Marne, H. 328, registre, *Inventaire des titres de l'abbaye de Preuilly*, p. 760. — Cet acte paraît avoir échappé à M. d'Arbois de Jubainville, qui ne l'a pas indiqué dans son Catalogue des actes des comtes de Champagne.

Il est certain que l'élargissement dont nous venons de parler doit avoir été effectué sous le gouvernement paternel de Charles V. La France, à cette époque, jouit d'une période de paix relativement longue, qui permit à ce sage monarque d'entreprendre un certain nombre de grands travaux. Quelques années plus tard, « ce pont agencé de neuf » était le théâtre d'un événement qui eut un immense retentissement en France : le duc de Bourgogne, Jean sans Peur, traître à son roi et à son pays, qu'il combattait avec l'aide de l'étranger, tombait, victime de son emportement et de sa perfidie, sous la hache vengeresse de Tanneguy Duchâtel.

Bien que le récit de la fin tragique du duc de Bourgogne sorte un peu du cadre que nous nous sommes tracé, qu'il nous soit permis de dire quelques mots de cet événement mystérieux et obscur, et que nous considérons, non comme un assassinat prémédité, mais comme une mort que rien ne pouvait faire prévoir, et qui fut causée par celui qui en fut la victime principale.

Le jour même, la nouvelle fut connue à Troyes par un messager que Jean de Neufchâtel, seigneur de Montaigu, envoya au roi Charles VI. Le lendemain, le Dauphin écrivit aux bonnes villes du royaume pour leur faire connaître les circonstances qui avaient amené la mort du Duc : « Nous lui » remonstrâmes amiablement comment nonobstant » lad. paix et sesdites promesses, il ne faisoit, ne » avoit fait aucune guerre aux dits Anglois, et avec » ce n'avoit fait yssir les garnissons qu'il tenoit » comme il avait été traittié et promis par le dit de

» Bourgoigne, lesquelles choses nous lui requere-  
» rismes, lequel de Bourgoigne nous répondit plu-  
» sieurs folles' paroles et sercha son épée à nous  
» envahir et vilannier en nostre personne, laquelle  
» comme aprez nous avons sceu, il contendoit à  
» prétendre et mettre en sa subjection, de laquelle  
» chose par divine pitié et par la bonne ayde de  
» nos loyaulx serviteurs, nous avons esté preservez,  
» et il par la follie morut en la place. »

On n'a jamais bien su et on ne saura jamais, sans doute, exactement comment s'est passée l'entrevue de Montreau et quelles causes ont amené la mort de Jean sans Peur. Le récit de l'événement, en passant de bouche en bouche, ne pouvait manquer d'être altéré; chacun dut le raconter en ajoutant ou retranchant les causes qui pouvaient justifier son parti, ou faire rejeter la faute sur le parti rival. Aussi, les chroniqueurs, presque tous Bourguignons fanatiques, ont-ils accusé le Dauphin et les Armagnacs avec un acharnement passionné. Les historiens modernes ont copié le Religieux de Saint-Denis, Fenin, Saint-Remy, Monstrelet, et ils affirment tous, à l'exception de Saint-Foix, que la mort du duc Jean était préparée de longue main par les anciens serviteurs du duc d'Orléans, lâchement assassiné, en 1407, par ordre du duc de Bourgogne.

Rien cependant n'est moins certain.

Les dépositions de quatre témoins oculaires sont

---

1. Dans une autre lettre adressée aux habitants de Troyes et « écrite à Monstreaul où fault Yonne, le 16<sup>e</sup> jour de septembre », le Dauphin emploie les mots « *outrageuses paroles* ».



parvenues jusqu'à nous et on a aussi essayé de s'en servir pour établir la culpabilité des Dauphinois. Mais ces dépositions, faites par des serviteurs du duc Jean, par des hommes qui avaient intérêt à excuser le père pour conserver les bonnes grâces du fils, ces dépositions ne peuvent suffire pour établir un fait aussi grave. Elles sont toutes quatre, du reste, si embarrassées, si contradictoires, qu'il est bien difficile de les accepter comme parfaitement sincères.

L'un des témoins, le seigneur de Vienne, « qui » estoit moult grievement malade », et se trouvait « contre le mur d'un creneaul dudit pont », n'a rien vu. Un autre, Antoine de Vergy, a bien vu frapper le duc, « mais il ne pot veoir celui qui le ferit, pour » ce que ceulx qui le ferirent, estoient derrière luy ». On remarque beaucoup d'hésitation dans ces deux dépositions; Guillaume de Vienne et Antoine de Vergy ne veulent pas accuser le Dauphin et n'osent cependant avouer que le Duc s'était exposé à ce qui lui était arrivé en prononçant des « outrageuses » paroles », et en portant la main à son épée pour menacer le Dauphin'. Il est assez singulier aussi que les serviteurs du Dauphin fussent placés « derrière » le Duc; tous les chroniqueurs et les témoins eux-mêmes rapportent, au contraire, que le Dauphin et le Duc entrèrent dans l'enceinte préparée au milieu du pont, l'un, du côté du château, l'autre, du côté de la ville; ils étaient suivis chacun de dix seigneurs de

---

1. Juvénal des Ursins, Geste des nobles.

leur parti. Le duc de Bourgogne, qui s'enfermait à Paris dans une chambre sans fenêtres, était certes trop défiant pour souffrir que ses serviteurs le quittassent un instant et, surtout, pour permettre aux gens du Dauphin de se placer ailleurs que derrière leur maître.

Un troisième témoin, Guy de Pontailier, a bien entendu d'abord les paroles du Dauphin et du Duc; puis, il se contente d'ajouter « qu'il lui sembloit » qu'ils parlassent amoureusement et gracieusement » ensemble pour lors; et ainsi qu'ils se tenoient et » parloient ensemble, luy qui parle oyt crier à une » haulte voix et en grant tumulte ». Mais ne s'est-il rien passé entre les premières paroles échangées entre le Dauphin et le Duc et le moment où s'éleva « ce grant tumulte »? C'est justement la cause de ce tumulte que les quatre témoins, et, après eux les chroniqueurs, ont prudemment passée sous silence.

Le Dauphin dut, bien certainement, faire quelques reproches un peu vifs au duc Jean qui n'avait pas exécuté ses promesses, et avait même laissé livrer Pontoise aux Anglais. Le Duc s'offensa de ces reproches et répondit d'une façon hautaine en portant la main à son épée. Ce dernier détail est, pour ainsi dire, avoué par Monstrelet<sup>1</sup> : « Le Duc, dit-il, » avoit son épée ceinte, laquelle étoit selon son vou- » loir, trop demeurée derrière lui quand il s'age-

---

1. Monstrelet était, comme on le sait, très zélé Bourguignon; de plus, il a copié Saint-Remy, qui servait dans les troupes anglaises et fut, dans la suite, chancelier de Philippe le Bon, fils de Jean sans Peur.

» nouilla, si mit la main pour la remettre plus devant  
» à son aise, et lors ledit Robert de Loire lui dit :  
» *Mettez-vous la main à vostre épée en présence de*  
» *Monseigneur le Dauphin ?* »

Il est possible qu'en touchant son épée, le Duc n'ait pas eu l'intention de menacer ou de frapper le Dauphin, mais les serviteurs de ce dernier ont bien pu supposer que l'assassin du duc d'Orléans, que le Français qui avait eu l'infamie de signer le traité de Calais, était homme à porter la main sur le fils de son souverain. Les Dauphinois ne pouvaient faire autrement que de défendre leur maître et d'empêcher, par la mort du Duc, l'exécution du mauvais dessein qu'ils lui supposaient.

La mort de Jean sans Peur ne fut donc pas, à notre avis, préméditée. Le Dauphin, qu'on se le rappelle, n'avait que dix-sept ans ; il était, par conséquent, trop jeune pour penser à tenter un coup d'État aussi énergique. Mais, objectera-t-on, si ce n'est le Dauphin qui en conçut l'idée, ce sont ses partisans qui voulaient venger l'assassinat de Louis d'Orléans. A cela, il est facile de répondre. Si les Armagnacs avaient voulu venger le duc d'Orléans, ils n'auraient pas attendu douze années, et auraient fait expier beaucoup plus tôt à Jean sans Peur le crime de la rue Barbette. De plus, les Dauphinois étaient des hommes d'honneur et, en tout cas, des politiques trop habiles pour commettre un crime qui n'avancait en rien les affaires de leur maître et devait, au contraire, empêcher l'union des Bourguignons et des Armagnacs. Cette union, tant désirée par les vrais Français, pouvait seule amener l'expulsion des

Anglais : c'était à ce but que tendaient tous les efforts des Dauphinois qui défendaient, eux, courageusement la patrie, tandis que Jean sans Peur et sa digne alliée, Isabeau de Bavière, la livraient à l'étranger.

On a toujours déploré la mort du duc de Bourgogne, surtout à cause des suites désastreuses qu'elle eut pour la France. Mais qui sait si Jean sans Peur vivant, la France n'eût pas eu à souffrir des maux plus grands encore ? Philippe le Bon, il est vrai, s'unit à l'Angleterre pour venger la mort de son père, et cette alliance coûta cher à la France ; mais Philippe finit par revenir à des sentiments plus patriotiques ; il abandonna son allié et vint, en Français loyal, combattre avec les Français l'ennemi commun. Jean sans Peur en eut-il fait autant ? Il est permis d'en douter. Bien probablement, le honteux traité de Calais eut reçu une exécution complète, exécution commencée déjà par la reddition de Pontoise aux Anglais. Jean sans Peur était un scélérat capable de tous les crimes, et nous croyons que les Dauphinois ont seulement usé des droits d'une légitime défense en le mettant à mort. Et, à supposer même que cette mort ait été le résultat d'un fâcheux malentendu, le duc Jean l'avait cent fois méritée ; selon l'énergique expression d'un contemporain : « *Il estoit de justice de Dieu qu'il fût puny.* »

Notre opinion sur la mort de Jean sans Peur semblera peut-être quelque peu paradoxale. Nous appuyons notre sentiment, sentiment que nous avons émis depuis plus de vingt ans, surtout sur les dépositions des témoins entendus dans l'enquête ordonnée

par Philippe le Bon, mais des travaux récents ont fait la lumière sur cet événement mal connu, et défiguré par les chroniqueurs à la solde du parti bourguignon. Il y a quelque temps, M. du Fresne de Beaucourt, dans une remarquable étude publiée dans la *Revue des questions historiques*, est arrivé, par d'autres arguments, exactement aux mêmes conclusions que nous. Grâce à quelques documents nouveaux, grâce surtout à un rapprochement minutieux des textes des contemporains, il a établi d'une façon irréfutable que la mort de Jean sans Peur ne fut pas préméditée et qu'il « a péri dans un conflit soudain, provoqué » par son emportement et par sa violence ».

Le souvenir de la mort du duc de Bourgogne, transmis à la postérité par le quatrain que nous avons cité plus haut, devait aussi être consacré par une croix que Charles VII s'était engagé à faire élever sur le pont d'Yonne. En effet, l'article 7 du traité de paix signé à Arras le 21 septembre 1437, entre le roi de France et le duc de Bourgogne, est ainsi conçu :

« *Item*, que le roy sera tenu de faire édifier sur le pont de »  
» ladite ville de Montereau une croix bien somptueusement  
» faite, à ses propres coutz et despens et selon la disposicion  
» du cardinal de Sainte-Croix<sup>1</sup>. »

Cette croix a-t-elle jamais été édifiée? Nous l'ignorons, car nous n'avons, jusqu'à présent, trouvé au-

---

1. *Chronique de Charles VII, par Jehan Chartier*. — Édition de Vallet de Viriville, t. I, p. 195.

cune preuve que cet article du traité d'Arras ait été exécuté.

Les inondations de l'hiver 1647-1648 causèrent de grands dégâts au pont d'Yonne, ainsi que le constate une requête du 9 août 1649, de Lemoyne, entrepreneur de « la réfection des murs, ponts et chaussées » de Montereau « disant que de pñt quil est grande-  
» ment nécessaire de remédier à la reprise de ma-  
» çonnerie de lauant bec de la pille du pont dyonne  
» estant damont leau entre le chasteau et le moulin...  
» et s'il ny est promptement remédié arrivera chutte  
» dicelle pille' ».

A la suite de la requête de Lemoyne, Michel Villedo, « maistre des œuvres de maçonnerie des basti-  
» ments du roy, ponts et chaussées de France », fut chargé d'examiner et d'évaluer les travaux à faire. Il résulte de ce rapport que Lemoyne n'a pu, pendant l'hiver précédent, travailler « par le moyen des  
» grandes eaux lesquelles ont été excessivement  
» haultes au temps que jamais ce [soit] veu de mé-  
» moire d'homme, [ce] qui a fait de grandes dégra-  
» dations et démolitions ».

Villedo constate également ce qui suit :

« Estant sur larche du pont dyonne proche le  
» chasteau et attendant les moulins dyonne, je veu  
» visité et trouué le pauement de lauembecque estant  
» au deuant le corps de pille attendant led. moulin,  
» abattu, où sur led. auembecque est basty un bas-

---

1. Archives municipales de Montereau-fault-Yonne, DD. 8, pièce 1.

» timent à Monsieur de la Barde' ». Les réparations à faire à cette pile sont évaluées 500 livres.

Continuant sa visite, Villedo ajoute :

« Plus je veu et trouué le pont dormant de dessus  
» la grande arche nauigable de la riuière dyonne de  
» cinq thoises deux pieds de large, estant de solliues  
» jointiues qui porte sur arquade de pierres; à  
» légard des solliues, les deux tiers entièrement  
» pourryes et de nulle valeur, le paué et terrin de  
» dessus enfonsé et tombé, et le reste qui menace  
» cheutte, à quoi remédier est nécessaire de pauer  
» et fournyr les deux tiers de solliues neuues de cinq  
» et de sept poulces de gros et de dix à onze pieds  
» de long compris les portes, comme aussi sera passé  
» un potral le long de l'arquade qui porte le para-  
» pelle daualans pour porter lun des bouts des sol-  
» liues, ayant point de recousse à la dite arquade. »  
Ces divers travaux furent évalués 350 livres.

Pendant la Fronde, le Roi et les Princes se disputèrent tour à tour le passage de l'Yonne et de la Seine. Au mois d'avril 1652, Condé et les Frondeurs, venant de Briare, s'avancèrent sur Montereau; un conseil de guerre, tenu sous la présidence de M. de Montbas, gouverneur de la ville, décida de faire sauter deux arches du pont d'Yonne. Nous avons

---

2. Jean de la Barde, ambassadeur en Suisse et marquis de Marolles. Il est l'auteur d'un livre publié en 1671, chez Denis Thierry, à Paris, sous ce titre : *Joannis Labardei Matrolarum ad Sequanam marchionis, regis ad Helvetios et Rhetos extraordinem legati, De rebus Gallicis historiarum libri decem, ab anno 1643 ad annum 1652.*

déjà dit ailleurs<sup>1</sup> comment on était parvenu à faire sauter ces deux arches ; mais l'histoire est jolie et vaut la peine d'être racontée une seconde fois :

Une grosse difficulté empêchait l'exécution des ordres du conseil de guerre : les habitants de la ville s'opposaient énergiquement à la destruction de leur pont. Voici, d'après Rivot, chroniqueur provinois, comment M. de Montbas vint à bout de cette résistance : « Ayant appris que la plus part des » femmes de cette ville étoient réfugiées à Sens, il » écrivit au gouverneur qu'il luy en enuoyat quelques-unes ». Ces dames furent *expédiées* en bateau et débarquées à Misy, puis mises en avant des soldats chargés de couper le pont, « comme un rempart », ajoute Rivot. Le moyen réussit pleinement, et les bourgeois de Montereau aimèrent mieux sacrifier leur pont que leurs femmes. Le pont fut rompu le 16 avril 1652, et on y mit « pour y passer des pièces » de bois<sup>2</sup> ».

En 1724, de grands travaux paraissent avoir été faits au pont d'Yonne. Nous voyons, en effet, que dans un mémoire adressé, en 1723, à M. Bignon, Intendant de la Généralité de Paris, par Jean Maillet et Jacques Cretté, échevins, il est question d'un certain Garnier, dit la Jeunesse, entrepreneur de travaux publics, « se disant adjudicataire des » nouvelles arches à bastir à neuf au pont d'Yonne ».

---

1. *Montereau-fault-Yonne pendant la Fronde*, in-16, Zanote, MDCCCLXXIV.

2. Manuscrit conservé dans les archives municipales de Montereau-fault-Yonne.



Les échevins se plaignent à l'Intendant que Garnier, dit la Jeunesse, n'a pas communiqué ses projets à l'administration, « quoy que ce soit Sa Majesté qui » en fasse la dépense<sup>1</sup> ».

On refit donc, pendant le cours de l'année 1724, la seconde et la troisième arches, car ainsi que nous l'avons dit plus haut, la première est gallo-romaine et a été élargie au xv<sup>e</sup> siècle. De plus, toutes les autres arches furent surchargées<sup>2</sup>.

Le pont, ainsi refait, subsista tel quel jusqu'en 1814. Les Alliés, en arrivant à Montereau, firent sauter la principale arche de chacun des ponts; puis, pour assurer leurs communications, remplacèrent l'arche détruite du pont d'Yonne par un tablier composé de grandes planches faites avec des bordages de bateaux. Le 18 février, à une heure et demie du soir, lorsque la déroute commença, et pour arrêter la poursuite de l'armée française, seize pontonniers autrichiens, commandés par un officier supérieur, s'installèrent sur le milieu de ce pont improvisé et essayèrent de le rompre à coups de hache. Ayant mal pris leurs mesures sans doute, ils tombèrent tous à l'eau, en même temps que les planches qui s'étaient effondrées subitement, mais aucun ne fut blessé et ils allèrent reprendre terre au port des Fossés. En 1849, en draguant à côté de la grande arche, on trouva une arme ayant appartenu à l'un de ces pontonniers; c'était un sabre à poignée de cuivre

---

1. Archives municipales, DD. 9, pièce 1.

2. Ms. cité.

et dont le dos était fait en forme de scie. Ce sabre fut acheté par M. Guignet, entrepreneur des travaux de restauration du pont.

Ce fut seulement en 1820 que l'arche, détruite par les Alliés, fut reconstruite en bois<sup>1</sup>.

La reconstruction partielle du pont d'Yonne était projetée depuis plusieurs années, lorsqu'éclata la révolution de 1848. La création des ateliers nationaux et la nécessité de donner du travail aux nombreux ouvriers que les événements politiques laissaient sans ouvrage, décidèrent le gouvernement à entreprendre cette reconstruction; elle était devenue, du reste, indispensable, car l'arche en bois s'affaïssait visiblement. Ces travaux très importants furent adjugés à M<sup>r</sup> Guignet et Lombard; ils comprenaient la démolition de tout le pàté de maisons, enfermées dans la pointe du confluent des deux rivières, et le remplacement, par trois grandes arches, de l'arche en bois et des trois autres arches de pierre, derniers restes, sur la rive droite, du pont gallo-romain. De plus, la direction du pont était légèrement modifiée.

On construisit tout d'abord, à côté de l'ancien, un pont de service en bois qui fut livré à la circulation le samedi 30 septembre 1848; puis, le lundi 2 octobre, on commença la démolition de l'arche en bois.

Dans les premiers mois de l'année 1849, les maisons furent abattues et, en même temps, on poussait activement les travaux du nouveau pont. Le samedi 25 août, à cinq heures et demie du soir, la pose de

---

1. Registres paroissiaux de Notre-Dame et Saint-Loup de Montereau-fault-Yonne.

la clef de voûte de l'arche principale, côté d'aval, donna lieu à une fête à laquelle prirent part un grand nombre d'habitants de la ville. Au préalable, les ouvriers, attelés à un camion, promènèrent dans les rues, le claveau, orné de trois bouquets et surmonté d'un immense drapeau tricolore, sur le blanc duquel on avait peint les instruments des tailleurs de pierre et cette légende : *Honneur aux tailleurs de pierre et aux travailleurs!* Ramené sur le pont, l'énorme monolithe fut posé au son de la musique et au bruit des détonations d'armes à feu. Inutile d'ajouter qu'une feuillette de vin avait été mise en perce sur l'arche même; on fit d'abord les honneurs aux entrepreneurs et aux employés; puis, chaque passant put boire à sa guise, mais à la condition d'arroser le drapeau, ce que chaque buveur faisait en y jetant les quelques gouttes restées au fond du verre. Le malheureux drapeau était littéralement trempé de vin.

Le 20 octobre 1849, le pavage fut terminé et la circulation permise aux piétons d'abord, puis aux voitures quelques jours après.

Les restes de l'ancien pont gallo-romain furent démolis dans les premiers mois de l'année suivante, et c'est dans la maçonnerie de la culée de la première arche, rive droite, qu'on trouva, le 16 avril 1850, le moyen bronze de Probus dont nous avons parlé plus haut.

Enfin, en septembre-octobre 1856, et c'est le dernier travail que nous ayons à mentionner, on adoucit la pente fort rude du pont, en abaissant de soixante-dix centimètres le cintre de la troisième arche. La

démolition offrit quelques difficultés car le mortier était solide, et les ingénieurs de 1724 avaient relié par des crampons en fer les énormes blocs de grès qui formaient la voûte. Le travail fut conduit avec autant de célérité que d'intelligence par M. Sanquin, alors conducteur des ponts et chaussées à Montereau, et, en quelques semaines, le cintre fut refait en pierres de Valence, maçonnées avec un mortier composé de ciment de Vassy et de sable de rivière.

PAUL QUESVERS.

*(A suivre.)*





LES  
CONCILIABULES PROTESTANTS  
DE  
CHATILLON-SUR-LOING ET DE VALLERY

(Juillet-Septembre 1567)

---



L'ÉDIT d'Amboise<sup>1</sup> avait terminé la première guerre civile. Triste à la pensée que tant d'efforts n'eussent pas conquis la liberté de conscience<sup>2</sup>, Théodore de Bèze, en s'éloignant d'Orléans dix jours après pour rejoindre Calvin à Genève, ne cessait de répéter que tout irait mal<sup>3</sup> : l'avenir eut vite fait de réaliser ses pronostics.

---

1. Promulgué le 19 mars 1563.

2. L'édit d'Amboise ne permettait en effet l'exercice de la Réforme que dans les résidences seigneuriales et dans les faubourgs d'une ville par sénéchaussée ou bailliage, et l'interdisait en outre absolument à Paris. Il était donc loin d'être aussi libéral que l'édit de janvier (17 janvier 1562), dont la violation avait provoqué le soulèvement des Calvinistes.

3. Lettre de l'agent anglais Henry Middlemore à Cecil, premier ministre de la reine Élisabeth, du 30 mars 1563, impr. et trad. ap. duc d'Aumale, *Histoire des princes de Condé*, t. I (1869), p. 420.

« Je suis bien aise de l'affection et bonne volonté que les habitants de Montargis portent au service du Roy », écrivait Catherine de Médicis à la duchesse de Ferrare le 2 janvier 1564<sup>1</sup>. Ces paroles s'illuminent d'une clarté sinistre, lorsqu'on les sait prononcées au lendemain du jour où la princesse a été obligée de punir les excès dont ses vassaux catholiques se sont rendus coupables envers les protestants de la maison du sieur d'Andelot<sup>2</sup>, à la veille du jour où la cour va partir pour ce grand voyage à travers la France au bout duquel est marquée l'entrevue de Bayonne. L'assassinat de trois capitaines italiens qui, rentrant dans leur pays après avoir servi la cause réformée, passaient sur les domaines de Renée de France<sup>3</sup>, fut la réponse des Montargois aux rassurants avis que leur suzeraine

---

1. 1563 *vieux style*. (Orig., Bibl. nat., fonds français, 3355, f<sup>o</sup> 45.) — Cette lettre, datée par erreur 1583 dans le catalogue, ne figure pas dans le recueil des lettres de la Reine-mère formé avec tant de soin par M. le comte de La Ferrière (collection des documents inédits).

2. Lettres de l'amiral de Coligny à Renée de France de mai et juin 1563, impr. ap. comte Jules Delaborde, Gaspard de Coligny, t. II, p. 276.

3. Ce meurtre fut commis « le dix-neufiesme jour de juillet 1564. » *Registre des comptes de la châteltenie de Montargis* pour les années 1564 et 1565 (Archives du Loiret, A. 301, f<sup>os</sup> 114-116). — L'article 4 de l'ordonnance du 16 août 1563 interdisant le port des armes aux manants (Isambert, *Recueil des anciennes lois françaises*, t. XIV) avait été promulgué dans la châteltenie de Montargis dix-huit jours auparavant par les ordres de Renée de France ; il le fut de nouveau le 16 juin de l'année suivante (*Reg. des comptes... de Montargis* précité, f<sup>os</sup> 113 et 128).

faisait parvenir à Calvin<sup>1</sup> cinq mois auparavant.

C'était ainsi dans tout le royaume ; et les quatre années qui suivent nous présentent une chaîne ininterrompue d'iniquités et de violences.

En dépit des prescriptions de l'édit d'Amboise, le culte évangélique est proscrit dans la Picardie, dont le chef des religionnaires, Louis de Bourbon, prince de Condé, est gouverneur<sup>2</sup>.

En Normandie, le ministre Pierre Merlin est jeté en prison, mis au secret sous les prétextes les plus spécieux<sup>3</sup>.

A Amiens, à Rouen, à Blois, à Tours, le sang coule<sup>4</sup>.

L'amiral de Coligny et le cardinal de Châtillon, se rendant chez leur frère d'Andelot, échappent par

---

1. « Ilz ne molestent pas les religionnaires. » (Lettre du 21 mars 1564 ap. *Archives curieuses de l'histoire de France*, 1<sup>re</sup> série, t. V).

2. Lettre de Condé à Humières, lieutenant-général de la province, du 15 avril 1564 ap. duc d'Aumale, *loc. cit.*, p. 509.

3. Lettre du même à Matignon, lieutenant-général de Basse-Normandie, du 10 novembre 1565 (*Ibid.*, p. 511-512).

4. Dépêche de Sarron, secrétaire de l'ambassadeur d'Espagne, en l'absence de celui-ci, à la duchesse de Parme, gouvernante des Pays-Bas, du 26 février 1564 (*Mémoires de Condé*; éd. de 1743, t. II, p. 193). — L'émeute de Rouen surtout fut très violente (*Ibid.*). — Cf. sur celle de Blois une lettre de l'amiral à la Reine-mère du 26 février (ap. Delaborde, *op. cit.*, p. 320-321), et sur celle de Tours le Mémoire de Condé cité *infra*. — Une seconde émeute eut lieu dans cette dernière ville en 1565 (Lettre-journal de Smith, ambassadeur d'Angleterre, à Cecil et Leicester, du mois de juillet 1565, analysée dans *Calendars of state papers* (foreign series), 1564-1565, n° 1280).

miracle à une embuscade qui leur a été dressée sur la route de Tonnerre<sup>1</sup>.

Un gentilhomme protestant et un ministre sont écharpés à Lyon, un jour de fête, par la foule qui reprend ensuite sur leurs cadavres les danses un instant suspendues<sup>2</sup>.

La Guyenne et le Languedoc, où la majorité de la population est calviniste, gémissent sous le joug de fer de Monluc et de Montmorency-Damville<sup>3</sup>. Ce dernier trouve ingénieux, pour dompter les « ennemis de Dieu et du Roy<sup>4</sup> », de lâcher sur le pays un escadron d'Albanais qu'il a levés lors des troubles de 1562 et auxquels, en guise de solde, il abandonne le pillage des campagnes<sup>5</sup>.

Dans le Maine, dans le Vendômois, en Auvergne, en Provence, mêmes sévices<sup>6</sup>.

Le prince de Condé peut s'écrier à bon droit : « L'animosité de plusieurs gouverneurs, magistrats » ou officiers est telle que, quand il survient devant » leurs yeux des menaces ou séditions qui sont ma- » tière des troubles que nous voyons et de l'altéra-

---

1. Dépêche de Sarron du 10 mai 1564 (*Mém. de Condé*, t. II, p. 200).

2. Le 29 juin 1565. — Lettre-journal de Smith précitée.

3. Lettres de Smith à Cecil des 21 octobre 1564 et 10 septembre 1565 (*Calendars... (foreign)*, 1564-1565, nos 755 et 1487).

4. Formule souvent employée pour désigner les protestants.

5. J.-A. de Thou, *Histoire de son temps* (trad. française de 1733), t. III, p. 410-411.

6. Elles sont brièvement rappelées par Condé dans son Mémoire cité *infra*.



» tion de l'état, ils connivent; ou bien finalement ils  
» informent contre les meurtris plutôt que de vouloir  
» seulement par une démonstration de faire justice  
» retenir l'insolence des meurtriers' ». Les catho-  
liques suivent le programme qu'ils se sont tracé en  
signant l'édit du 19 mars et auquel le nonce Prosper  
de Sainte-Croix a donné son approbation en ces  
termes : « Chacun va maintenant au but où il devait  
» aller. C'est pourquoi on tient pour certain que  
» dans peu de temps on n'entendra plus parler des  
» huguenots en France' ».

Dans le désordre général tout annonçait un orage  
prochain. La politique d'expédients de la Reine-  
Mère la condamnait alors à mille soucis. N'osant  
satisfaire aux légitimes revendications des réformés  
de peur de se brouiller avec les catholiques, elle ne  
voyait pas sans défiance les deux principaux chefs  
calvinistes retirés en mécontents dans leurs terres,  
Coligny à Châtillon, Condé à Vallery<sup>1</sup>. Sous son  
inspiration Charles IX les invita donc vers la fin de

---

1. Mémoire adressé le 31 août 1564 à la Reine-mère par  
Condé (*Mém. de Condé*, t. V, p. 204-214).

2. Lettre du 24 avril 1564 (*Correspondance du cardinal de  
Sainte-Croix, nonce du pape, avec le cardinal Borromée*, de  
1561 à 1565, n° XLVI; ap. *Archives curieuses de l'histoire de  
France*, 1<sup>re</sup> série, t. VI). — Nous pourrions multiplier ces  
exemples. Mais ce coup d'œil rapide jeté sur la France de 1563  
à 1566 d'après des sources de provenances très diverses, par-  
tant indiscutables, suffit à notre objet.

3. Le prince de Condé avait reçu le château de Vallery en  
cadeau de sa maîtresse, la maréchale de Saint-André, au mois  
de juillet 1564 (duc d'Aumale, *op. cit.*, p. 267).

mars 1567 à revenir auprès de lui. Ils s'excusèrent « sur leurs empêchements particuliers » de ne pouvoir répondre à son appel, et le jeune Roi leur ayant là-dessus mandé les soupçons qu'éveillait cette retraite obstinée, ils se bornèrent à protester de leur immuable fidélité<sup>1</sup>. Ils disaient vrai encore : les événements allaient se charger de modifier leur attitude.

Monsieur le Prince venait de faire procéder au baptême, selon le rite de Genève, de son fils Charles de Bourbon, baptême auquel le Roi était représenté en qualité de parrain par l'amiral, quand celui-ci fut de nouveau appelé à la Cour. Les Montmorency et les Guises s'y trouvaient déjà, convoqués par Charles IX pour aviser (on le disait du moins) à intervenir en faveur des Pays-Bas insurgés contre la tyrannie Espagnole<sup>2</sup>. L'accueil que Condé reçut à Saint-Germain<sup>3</sup> lui fit d'abord illusion sur les sentiments de ses adversaires; mais cette illusion fut de courte durée. Le 10 juillet, il retournait à Vallery « fort triste et fâché<sup>4</sup> ». Une altercation violente<sup>5</sup> qu'il avait eue la veille avec le duc d'Anjou, frère puîné du Roi et porte-drapeau de la fraction la plus

---

1. Claude Haton, *Mémoires* de 1553 à 1582, publ. par Bourquelot dans la collect. des Doc. inéd., p. 420.

2. Lettre du comte de Sault à M. de Gordes, lieutenant-général du Dauphiné, du 30 juin, ap. duc d'Aumale, *op. cit.*, p. 537 et 538.

3. Le 3 juillet. — Lettre du président Truchon au même, du 4 juillet (*Ibid.*, p. 540).

4. Lettre de Guyon au même, du 11 juillet (*Ibid.*, p. 541).

5. Lire le récit animé qu'en a donné Brantôme (t. IV, p. 344 dans l'édition Lalanne, la meilleure).

avancée du parti contraire, lui avait désillé les yeux.

Le surlendemain du départ de Condé, Coligny paraissait à son tour à Saint-Germain<sup>1</sup>. Ce n'était pas uniquement « pour le fait de sa charge », comme la plupart le croyaient<sup>2</sup>, qu'il avait pris si précipitamment congé des gentilhommes qu'il festoyait en sa résidence<sup>3</sup>. Durant ces quarante-huit heures, le prince lui avait fait part de ses craintes et il voulait juger par lui-même de l'état des choses. Son absence fut éphémère. Condé, prévenu, le rejoignit à la hâte et un conciliabule politique auquel assistaient entre autres personnages marquants le cardinal de Châtillon, d'Andelot, Téligny, les comtes de Montgomery et de la Rochefoucauld, MM. de Briquemault et de Mouy, ainsi qu'un grand nombre de ministres, remplaça la paisible réunion dont son château était naguère le théâtre<sup>4</sup>.

---

1. Lettre de Guyon à M. de Gordes, du 13 juillet, ap. duc d'Aumale, *op. cit.*, p. 541 et 542).

2. Guyon entre autres (*Lettre à Gordes*, du 11 juillet, précitée).

3. Probablement, après le départ de Condé — le 3 — pour Saint-Germain, Coligny avait amené de Vallery à Châtillon les protestants qui s'y trouvaient réunis pour le baptême du jeune prince. C'est ainsi qu'on peut expliquer la longueur de la première assemblée qui, selon Haton (*loc. cit. infra*), dura du 12 au 19 juillet « sous couleur d'un banquet »; or le 12 (v. ci-dessus, note 1), Coligny ne faisait que partir pour la cour, où il arriva le 13 au matin.

4. Pour les assemblées qui précédèrent la seconde guerre civile consulter : La Noue, *Discours politiques et militaires* (éd. de 1587), p. 606-611; Haton, p. 424 et 425; Davila, *Histoire des guerres civiles de France* (trad. franç. de 1657), t. I, p. 371-380; Aubigné, *Histoire universelle*, t. I, liv. IV, chap. VII.

Assemblés en conseil, ils reçurent communication d'une grave nouvelle : 6000 Suisses, levés par les ordres de Charles IX, se tenaient en observation sur la frontière. Leur présence y était bien expliquée par le passage en Savoie et en Lorraine de l'armée du duc d'Albe, chargée de combattre les rebelles Flamands. Mais qui prouvait que ce n'était pas là un simple prétexte, surtout à la suite de ces conférences de Bayonne où, prétendait-on, la ruine du protestantisme avait été secrètement résolue entre le général espagnol et la Reine-Mère ?

Aucune mesure n'avait pourtant été arrêtée par les réformés, lorsqu'ils se dispersèrent le 19 juillet.

---

La Noue dit positivement qu'il y eut trois assemblées « tant à Vallery qu'à Chastillon » sans en préciser l'ordre. — Haton n'en mentionne que deux, la première à Châtillon, la seconde à Vallery. — C'est aussi la version de Davila, sauf que, suivant lui, la première eut lieu à Vallery et la seconde à Châtillon. — D'Aubigné ne parle que de celle où fut résolue la prise d'armes, et la place à Vallery. — Pour accorder suivant la vraisemblance ces renseignements contradictoires, nous suivrons les deux auteurs qui nous fournissent le plus de détails, Haton et La Noue, ce dernier surtout, très à même par ses rapports avec les chefs protestants, dont il était dès lors l'un des plus influents, de connaître la vérité; nous empruntons à Haton le lieu et la date de la première assemblée et la date de la troisième. — Quant à Davila, nous récusons son témoignage, complètement différent des deux autres, puisqu'il place à Châtillon le dernier conciliabule dont ceux-ci s'accordent à placer le lieu à Vallery. — Cf. la note précédente.

1. Pour les inquiétudes des protestants à la suite de l'entrevue de Bayonne, voyez la correspondance de Smith avec son gouvernement dans *Calendars* (foreign), 1564-1565 et 1566-1568, *passim*.

Coligny répugnait profondément à toute menée sourde contre l'autorité de son Roi, à tout agissement susceptible de bouleverser le pays. La Noue, témoin oculaire, nous le dit formellement : il engagea ses amis à la patience. La nombreuse assistance, qui se pressait autour de lui, obéit à cette impulsion généreuse. Il faut toutefois en excepter les ministres qu'un langage si modéré ne pouvait satisfaire<sup>1</sup> ; c'est à eux qu'il convient d'attribuer les discours incendiaires dont Claude Haton nous a conservé l'analyse<sup>2</sup>, en tenant compte néanmoins de l'exagération que le curé du Mériot a pu mettre dans son récit, en raison de son hostilité naturelle contre les *hérétiques*.

Cependant l'inquiétude de la cour allait croissant. Les chefs huguenots étaient à peine séparés que Guillaume de Montmorency, seigneur de Thoré, arrivait à Châtillon ; il avait mission du connétable son père de remettre à l'amiral un mémoire dans lequel se traduisaient les préoccupations du gouvernement royal et de provoquer des explications d'où pût jaillir la lumière<sup>3</sup>.

---

1. Le grave et impartial de Thou (cité par le duc d'Aumale, p. 171), les traite de race soupçonneuse. — Le mot n'est pas trop fort si l'on se reporte à leur conduite et à leurs discours pendant la première guerre civile, où Condé, leur chef, fut sans cesse en butte de leur part à des reproches souvent conçus en termes presque outrageants.

2. « La conclusion fut telle... que leur récompense seroit... le patrimoine des papistes et signamment celui de la vermyne des prestres, chanoynes et moines, etc... »

3. Nous ne connaissons la mission de Thoré que par la réponse de l'amiral (v. note suivante).

Aux deux griefs articulés par son oncle, l'un contre les religionnaires — leur défiance injustifiable, — l'autre contre lui-même — ses manœuvres pour attiser le feu afin d'amener un soulèvement, — Coligny répondit que c'étaient calomnies n'ayant qu'un but, le rendre odieux au Roi, au Roi dont il était le plus fidèle serviteur. Qu'avait-on à lui reprocher? N'avait-il pas tout fait pour éviter les premiers troubles? A présent, il se défait de la maison de Guise, il ne cherchait pas à le nier; tout d'ailleurs l'y autorisait. Il avait à la vérité entretenu quelques parents, quelques amis de ses soupçons. Mais pour avoir conseillé une prise d'armes, même à ceux de son entourage, nullement. Quant aux calvinistes, ne pouvaient-ils pas s'alarmer lorsqu'ils voyaient leur souverain s'unir d'étroite amitié avec le roi d'Espagne, ennemi juré de tout ce qui n'était pas catholique, lorsqu'ils voyaient le licenciement des Suisses différé de délai en délai, alors que le duc d'Albe était depuis longtemps en Flandre ?

Les choses en étaient là quand, au commencement d'août, on apprit que les Suisses avaient quitté la frontière et s'avançaient vers Paris. Une nouvelle assemblée huguenote se tint, cette fois, à Vallery<sup>1</sup>. Quels projets y furent agités, quelle résolution adoptée? nous l'ignorons. Nous savons seulement

---

1. Mémoire impr. ap. Delaborde, *op. cit.*, p. 475-478.

2. La Noue dit que cette réunion eut lieu moins d'un mois avant la troisième qui commença, d'après Haton, le 10 septembre; la première quinzaine d'août en est donc la date probable.

que l'amiral dépêcha un homme sûr au connétable « le suppliant d'avoir pitié de la France et, aux dépens de leur humilité, remettre tout en paix<sup>1</sup> ». Montmorency accueillit le messager avec hauteur et comme celui-ci lui demandait au nom de son maître la cause de l'approche des auxiliaires étrangers, il riposta brutalement : — Que voudriez-vous qu'on fit de ces Suisses bien payés, si on ne les employoit<sup>2</sup> ?

Condé et Coligny accoururent auprès de Charles IX et s'élevèrent énergiquement contre les machinations de leurs ennemis : il n'y avait pas à en douter, les Suisses avaient été soudoyés « pour la ruine de ceux de la religion » ; mais les protestants étaient nombreux encore, la dernière guerre civile avait montré de quoi ils étaient capables ; il serait imprudent de les pousser au désespoir<sup>3</sup>.

Vains efforts ! Les deux chefs quittèrent Charles IX plus irrités, plus inquiets que jamais. « Un personnage affectionné à ceux de la religion », en confirmant leurs prévisions touchant l'enrôlement des

---

1. La Noue.

2. Aubigné.

3. *Histoire des choses mémorables advenues en France depuis MDXVII jusques au commencement de l'an MDXCVII (s. l., 1599, in-8°)*, p. 318 et 319. — Venant d'un calviniste, ce témoignage pourrait paraître suspect, si nous n'y joignons une autre autorité de source bien différente. Voici ce qu'écrivait le 19 mai 1567, au roi d'Espagne son représentant en cour de Rome, don Juan de Çuniga : *Le pape m'a dit en grand secret que les souverains de France ont formé le dessein de faire périr par trahison le prince de Condé et l'amiral.* (Lettre conservée aux *Archives de Simancas*, citée ap. Kervyn de Lettenhove, *Les Huguenots et les Gueux*, t. II (1884), p. 43.)

Suisses, venait de leur révéler les décisions du conseil privé. Tous deux seraient arrêtés. Condé était d'avance condamné à périr. Quant à Coligny, on apprêtait le cachot où devaient finir ses jours. Puis, le parti calviniste ainsi décapité, l'édit d'Amboise serait cassé, la tolérance religieuse proscrite, tout mouvement insurrectionnel prévenu par la mise en garnison des Suisses à Paris, à Orléans et à Poitiers<sup>1</sup>.

Le temps n'était plus aux temporisations. Dès les premiers jours de septembre, les gens de guerre huguenots affluèrent dans le Gâtinais. Leurs bandes dont le nombre et l'effectif s'accroissaient de jour en jour et qui, ensemble, atteignaient le chiffre de 1,500 cavaliers et 1,000 fantassins se concentraient entre Châtillon et Vallery<sup>2</sup>. Ce fut à Vallery, dans le château du prince de Condé, que se réunirent le

---

1. La Noue.

2. Challe (*Histoire des guerres du calvinisme et de la Ligue dans l'Yonne*, t. I, p. 132) trouve exagérés ces chiffres donnés par Haton. Ils trouvent cependant leur confirmation dans la lettre suivante de la Reine-mère à M. de Gonnort, en date du 4 septembre (*Orig.*, B. N., fonds fr., 3217, f<sup>o</sup> 6) : « Mon cousin, on nous a adverty que ès environs de Montargis et de Chastillon, il y a commencement de grandes assemblées *jusques à douze ou quinze cens chevaux*; CE QUE JE NE CROY PAS, encores qu'il y ait assez de bruitz d'ailleurs de quelque remument dont il n'y a aucune cause. Mais, pour en estre esclarcy de vostre costé, ay advisé vous envoyer ce courrier en toute diligence vous priant vous mettre en peine d'en scavoir et aussitost m'advertir de la vérité. » — Catherine de Médicis revint vite de cette vague défiance : « J'ay receu vostre lettre par le commissaire Beauchesne et entendu ce qu'il m'a dict de vostre part par où, à ce qu'il dict, il n'a rien trouvé aux endroitz où il



10 les têtes du parti pour prendre une résolution définitive.

En dépit des dangers de la situation, l'amiral persistait à vouloir « endurer les extrémités et se confier en l'innocence »<sup>1</sup>. Sa voix ne fut pas écoutée. Que voulait-on attendre pour agir ? Tout le mal venait de l'entourage du Roi qui se plaisait à élever une barrière infranchissable entre lui et les réclamations de ses sujets ! Quarante ans de souffrances n'ont pu lasser leur constance. Mais aujourd'hui la mesure est comble : ce sont des familles, des bourgades entières que l'on menace ; ne pas disputer au trépas tant d'existences précieuses, ce serait lâcheté, ce serait tache indélébile au blason de la gentilhommerie réformée<sup>2</sup>.

Mais, d'autre part, pour conjurer le péril se rendre coupable de rébellion, n'était-ce pas justifier d'avance les horreurs d'une répression sans pitié ? ne serait-ce pas appeler sur la tête des combattants la malédiction des faibles qui n'auraient pu se mettre à l'abri des vengeances<sup>3</sup> ?

Lorsque ces considérations dans lesquelles on reconnaît l'influence de Coligny toujours et quand même ennemi de la violence, eurent été formulées, d'Andelot se leva et prononça l'allocution suivante<sup>4</sup> :

« Je pense bien, Messieurs, que votre opinion

---

a été ; CE QUE JE CROY BIEN, » manda-t-elle le 10 du même mois à Gonnort (*Ibid.*, f° 1).

1. Aubigné.

2. La Noue.

3. *Id.*

4. « M. d'Andelot est plein d'éloquence, » écrivait Smith à

vous est dictée par un grand excès de probité. Mais la condition ne peut plus avoir de remèdes que tardifs. La grandeur de nostre péril se veut démêler par péril. C'est à cette fois que nous avons besoin de beaucoup de courage et de constance, si vous ne voulez attendre d'estre bannis du royaume ou les fers aux pieds dans les prisons, ou que par les bois et déserts devenions le gibier de la populace, le passe-colère des grands et le mespris des gens de guerre. Cette innocence, ces complaints si justes, à qui les présenterons-nous, quand il ne se trouvera personne qui par haine ou par crainte ne nous refuse les oreilles et les yeux? Nous avons à faire à ceux que la pitié échauffe et qui ne s'arrêtent que par la peur. Si nous voulons leur laisser nos vies et trahir les vies qui espèrent en nos armes, au moins ne leur abandonnons pas le service de Dieu! — La soumission fait quelquefois la paix entre les particuliers, ajouta le sieur de Boucard; mais, en affaires générales, elle ne fait que hâter la guerre et amener au galop le malheur qui ne venoit qu'au pas'. »

Ces discours triomphèrent des dernières hésitations. On conclut à une levée de boucliers et l'on s'occupa sur le champ d'en préparer l'exécution\*.

Enlever Orléans, puis de cette ville, redevenue le

---

Cecil en 1563 (Lettre du 19 mai, citée par le duc d'Aumale, *op. cit.*, p. 481).

1. Aubigné. — La Noue rapporte le discours de d'Andelot sous une forme légèrement différente; il ne parle pas de celui de Boucard.

2. Tout le détail de cette discussion appartient à La Noue; Davila l'a résumée succinctement.

boulevard du protestantisme, faire remonter au Roi que le licenciement des Suisses serait aussitôt suivi du retour de chacun dans ses foyers, fut la première proposition mise aux voix. Elle fut aussitôt écartée : la forte garnison d'Orléans la rendait impraticable.

Une autre, qui tendait à s'emparer du plus de villes que l'on pourrait et à rester ensuite sur la défensive, n'eut pas plus de succès. On se souvenait que de cent places prises par les religionnaires en 1562, il ne leur en restait pas douze huit mois après, faute de forces suffisantes pour les garnir.

On en vint à la discussion d'un troisième projet.

Ses premiers articles : « *saisir peu de villes, mais d'importance* » et « *se composer une armée gail-larde* », furent adoptés sans conteste. Quant aux autres : « *tailler en pièces les Suisses, par le moyen desquels les catholiques seroient toujours maîtres de la campagne* » et « *essayer de chasser M. le cardinal de Lorraine, que plusieurs imaginoient solliciter continuellement le Roy à ruiner ceux de la religion* », on fit observer que le cardinal de Lorraine accompagnait le Roi, que les Suisses faisaient partie de son escorte : attaquer ceux-ci, chercher à intimider celui-là constitueraient donc une entreprise que l'on ne manquerait pas de dire dirigée contre le souverain lui-même.

L'objection était sérieuse. Et pourtant elle n'arrêta pas les conjurés. « Se saisir de la personne du Roi, remarque un éminent historien moderne<sup>1</sup>, c'était en quelque sorte donner à la rebellion un caractère

---

1. M. le duc d'Aumale (*op. cit.*, p. 291).

légal; les protestants se rappelaient quel profit leurs adversaires avaient tiré d'un coup de main de ce genre au commencement de la première guerre civile<sup>1</sup> et, malgré la différence des circonstances ils espéraient être aussi habiles et aussi heureux. » L'événement montrerait quel était leur but, quel était le but du Roi, fut-il répondu. La réussite du plan convenu pouvait éviter une lutte fratricide, en faisant connaître au Roi la vérité qu'on lui déguisait. Pour un pareil résultat, même problématique, on ne devait rien épargner.

Telles furent les décisions suprêmes du concilia-bule<sup>2</sup> et tel du reste avait été l'avis du loyal Soubise dès 1565<sup>3</sup>. C'en était fait! Les épées allaient pour la seconde fois sortir du fourreau. Rendez-vous était pris pour le 27 à Rozoy-en-Brie<sup>4</sup>.

LÉON MARLET.

---

1. M. le duc d'Aumale (*op. cit.*, p. 126 et 127).

2. La Noue. — Davila. — Aubigné. — Suivant Claude Hatton, le but des Huguenots était de s'emparer du Roi « mort ou vif » à la faveur des fêtes qu'il devait donner le jour et le lendemain de la Saint-Michel (29 ou 30 septembre) aux chevaliers de l'Ordre. « Mort ou vif, » c'est trop dire; la suite des événements en fait foi.

3. *Mémoires de la vie de Jean de Parthenay-L'Archevesque, seigneur de Soubise*, publ. par M. Jules Bonnet, p. 88 et 89.

4. On sait ce qu'il advint de cette conspiration. La cour, prévenue à temps, rentra à Paris sous la protection des Suisses, et la seconde guerre civile commença.



# MONNAIES

## TROUVÉES A VAUJOUAN

(Commune d'Étampes)

EN 1885.

---



ES découvertes numismatiques n'intéressent l'archéologie que lorsqu'elles viennent expliquer, éclairer ou corroborer quelque point d'histoire obscur ou controversé. L'histoire, voilà le but du numismatiste sérieux, qui est en même temps archéologue, et ne se contente pas de collectionner sans rime ni raison des lingots d'or, d'argent ou de bronze plus ou moins bien frappés. La numismatique a déjà rendu quelques services à l'histoire, soit en rappelant des faits mémorables, soit en conservant l'image de monuments disparus et de cent autres manières qu'il serait trop long de rappeler ici.

Bien que la trouvaille dont nous voulons vous dire un mot n'ait point ce caractère et ne présente aucun intérêt de rareté au point de vue purement numismatique, nous ne croyons pas inutile de vous la signaler, d'abord à cause du lieu où elle a été faite, et aussi à cause de sa composition.

Dans le courant de février 1885, des ouvriers, occupés à ouvrir une carrière de grès dans la partie méridionale de la vallée d'Étampes, au hameau de Vaujouan et sur le versant gauche de la rivière la Louette, ont trouvé sous une roche un pot en terre rouge à anse, vulgairement appelé pichet, contenant une assez grande quantité de deniers des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. Ce petit trésor contenait environ quatre cents monnaies royales et féodales appartenant aux règnes de Louis VI, Louis VII et Philippe-Auguste.

En voici d'ailleurs la nomenclature par ordre de dates, avec les noms des ateliers qui les ont frappées.

ROYALES :

1<sup>o</sup> Louis VI. — 1108-1137. — Paris, Orléans, Bourges.

2<sup>o</sup> Louis VII. — 1137-1180. — Paris.

3<sup>o</sup> Philippe II Auguste. — 1180-1223. — Paris, Arras, Montreuil, Saint-Omer, Péronne, Bourges.

FÉODALES :

1<sup>o</sup> *Reims* (archevêques de).

Henri I<sup>er</sup> de France. — 1162-1176.

Guillaume I<sup>er</sup>, aux Blanches-Mains. — 1176-1202.

2<sup>o</sup> *Boulogne* (comte de).

Renaud de Dammartin. — 1193-1214.

3<sup>o</sup> *Vermandois* (comtesse de).

Éléonore de Saint-Quentin et de Vermandois.  
— 1183-1214.


4° *Ponthieu* (comte de).

Guillaume III, beau-frère du Roi. — 1191-1221.

Par rapport à leur nombre, ces monnaies se décomposent ainsi :

La plus grande quantité appartient à Philippe-Auguste et est en majorité composée de deniers frappés à Arras.

On distingue parmi ces dernières trois variétés :  
1° Les unes portant à l'endroit ARRAS. CIVIS, croix cantonnée de deux fleurs de lys au 2° et 4° canton, et au revers PHILIPVS REX. Dans le champ FRA-ON en deux lignes, dont la dernière est rétrograde.

2° D'autres portant à l'avvers ARRAS. CIVITAS, croix cantonnée comme ci-dessus. Au revers PHIL  IPS-REX. (fleur de lys coupant la légende entre l'L et l'I du nom royal). Dans le champ FRA-ON en deux lignes, dont la dernière est rétrograde, comme dans la précédente.

3° Enfin, parmi les monnaies qui portent ARRAS. CIVIS, on en trouve quelques-unes dans lesquelles l'E gothique remplace dans le mot REX la lettre romaine.

Viennent ensuite les deniers parisis, dans lesquels il faut faire la même distinction que ci-dessus par rapport à l'E oncial.

Pour en finir avec Philippe-Auguste, signalons cinq ou six deniers frappés à Montreuil, deux à Saint-Omer, peut-être huit à dix frappés à Péronne, et un à Bourges.

Louis VI fournit à la trouvaille de vingt à vingt-cinq pièces : 1° Deniers d'Orléans, deux variétés : Dans les unes, les lettres A et O qui cantonnent la

croix sont au premier et troisième canton; dans les autres, elles sont au troisième et quatrième; 2° Deniers de Paris et 3° deux deniers frappés à Bourges.

Louis VII est représenté par une vingtaine de deniers, tous frappés à Paris.

Voilà pour les monnaies royales.

Quant aux baronales, au nombre de cinquante environ, elles appartiennent presque toutes aux archevêques de Reims, Guillaume I<sup>er</sup> et Henri I<sup>er</sup>. Renaud de Dammartin, comte de Boulogne, vient ensuite; puis Éléonore, comtesse de Saint-Quentin; et enfin Guillaume III, comte de Ponthieu, dont nous ne trouvons que deux exemplaires.

Cette classification terminée, trois choses vous frappent dans la découverte de Vaujouan.

La *composition* même de la trouvaille, le *lieu* où elle a été faite, enfin la *ressemblance* entre les types royaux et les types féodaux.

Et d'abord la composition : En lisant la légende de tous ces deniers, on s'aperçoit au premier abord que tous les ateliers monétaires, sauf trois, appartiennent au nord de la France : Arras, Boulogne, Montreuil, Saint-Quentin, Saint-Omer, Péronne, Abbeville, Reims; tels sont les noms qui se lisent sur la grande majorité des deniers de Vaujouan. Si nous observons que les *parisis* devaient être admis dans la plus grande étendue du royaume, et que les deniers frappés à Bourges et à Orléans (qui sont en infime minorité) sont des deniers royaux ayant cours dans toutes les provinces dites du *Serment de France*, nous en arrivons facilement à cette conclusion : que la trouvaille de Vaujouan a été importée



dans le Gâtinais très probablement par un Picard ou un Artésien, que ses intérêts ou les nécessités du temps ont amené à Étampes sous le règne de Philippe-Auguste. Il est curieux, en effet, de remarquer que toutes les monnaies féodales ont été frappées dans le Nord, et qu'on n'en trouve pas une seule au nom des seigneurs qui, à cette époque, battaient monnaie soit à Gien, soit dans le Dunois, ou dans toute autre province limitrophe de notre Étampois.

Quant aux monnaies royales, outre qu'elles devaient avoir cours, comme je viens de le dire, dans toutes les provinces qui composaient le Serment de France, elles sont en si petit nombre en ce qui concerne Orléans et Bourges (4 de cette dernière ville), qu'elles ont fort bien pu être reçues par le Picard en question depuis son arrivée en Gâtinais et être ajoutées par lui à son petit trésor.

Le lieu de la trouvaille semble appuyer l'hypothèse que nous émettons humblement ici. Le vase renfermant les deniers a été en effet trouvé à mi-côte, sur la colline de Vaujouan, dans la direction et non loin des ruines de l'ancienne Commanderie des Chevaliers du Temple. M. Léon Marquis, dans son ouvrage sur *Les rues d'Étampes*, nous parle de ces vestiges au chapitre III, lorsqu'il cite les hameaux, routes, collines et rivières qui avoisinent Étampes.

Bien situé dans une plaine fertile, dominant la vallée de la Louette, à proximité de nombreux hameaux, non loin d'Étampes, cet établissement fut fondé de très bonne heure, reçut une rente du roi Louis VII et se trouvait en pleine prospérité sous le

règne de Philippe-Auguste'. On peut supposer que ce Picard ou Artésien fut un des hôtes de la Commanderie d'Étampes et y laissa enfoui son petit pécule au moment où il partit pour la Palestine ou pour quelque autre voyage lointain, ou peut-être que, parti de l'Artois la bourse bien garnie pour la Croisade<sup>1</sup>, il tomba malade en route, cacha son trésor, s'arrêta chez les Templiers pour s'y faire soigner et y mourut.

Enfin (et nous terminons par cette remarque qui s'applique à bien d'autres trouvailles du même genre), ce qui frappe le plus, au point de vue matériel dans la découverte de Vaujouan, c'est la similitude presque parfaite qui existe entre les types royaux et les types féodaux. Nous sommes en présence de monnaies de Philippe-Auguste et de seigneurs contemporains; or, à cette époque où la royauté bâtissait notre France, où le Roi multipliait ses monnaies et faisait accepter son numéraire par plusieurs provinces, les seigneurs comprimés, refoulés par l'autorité royale, avaient un intérêt capital à copier les types royaux pour donner à leur monnaie un cours plus étendu. Ils imitaient donc

---

1. Au xv<sup>e</sup> siècle, malgré les ravages de bandes ennemies, la Commanderie d'Étampes était encore riche. Elle se composait d'une maison pour le commandeur, d'un logement de fermier, de vastes bâtiments d'exploitation, et de terres, vignes et prairies s'étendant jusque près de Valnay. (E. MANNIER, *Les Commanderies du grand Prieuré de France*, p. 71.)

2. Si cette hypothèse vraisemblable était vraie, il s'agirait de la Croisade qui aboutit à Constantinople en 1204.

servilement les deniers royaux, remplaçant seulement le nom royal par leur propre nom, et allant jusqu'à photographeur pour ainsi dire les énonciations accessoires et les marques distinctives des monnayeurs. Ils espéraient, à la faveur de cette ressemblance, les faire accepter par des gens, la plupart illettrés, qui n'auraient pas manqué de les refuser en dehors de la province soumise au seigneur qui les avait émises, et où elles avaient cours forcé. Et, de fait, cela devait se passer ainsi, car les imitations sont tellement parfaites qu'on devait s'y tromper. Ainsi, pour en donner un exemple, le denier de Philippe-Auguste frappé à Arras porte à l'avant une croix cantonnée de deux lys avec le nom de la ville en légende; au revers, en légende extérieure, le nom du Roi, et en légende intérieure

FRA  
OON

en deux lignes, dont la dernière est rétrograde (inscription boustrophédone). Que fait Renaud de Dammartin? Son denier porte en légende, à l'avant, le nom de Boulogne, croix cantonnée de deux croisants; au revers, son nom RENAD. COMES. et, pour compléter l'illusion, en légende intérieure :

BOL  
ONU

en deux lignes.

De même pour Éléonore de Saint-Quentin, qui prend soin de mettre son nom en légende intérieure

ALI  
ENO

et en deux lignes, pour copier le type royal, et ainsi

de suite pour les archevêques' de Reims et Guillaume de Ponthieu.

On pourrait multiplier les citations, elles n'en diraient pas plus. On pourrait croire peut-être que

---

1. Pour être complet, nous voulons vous montrer le revers de la médaille. Les monarques, devenus possesseurs de nouveaux domaines soit par voie de conquête, soit par achat, soit par donation ou héritage, ne dédaignaient pas non plus d'imiter *servilement* les espèces des feudataires, auxquels ils succédaient. C'est ainsi que Philippe-Auguste lui-même, après s'être emparé de Deols et de la plus grande partie du comté de Penthievre, fit faire des deniers copiés sur ceux que faisait frapper à Deols Raoul VI et à Gien le comte Étienne.

Un autre exemple plus remarquable encore et plus rapproché de nous. Après la prise de Calais par les Anglais, en 1347, on établit dans cette ville une monnaie qui fabriqua des espèces d'argent semblables, pour la forme, le poids et le titre, à celles qui avaient cours en Angleterre. Qu'arriva-t-il? Cette monnaie inconnue fut refusée partout; chaque jour des rixes s'élevaient à ce sujet entre les deux peuples. Le commerce si important des laines avec l'Angleterre diminua dans des proportions considérables. Edouard était un prince fier, jaloux de ses prérogatives, mais exempt de vellétés despotiques; il pensa, dit Hume, « que rien n'était plus essentiel à ses intérêts que de se maintenir en bonne intelligence avec ses sujets. » Aussi, dès le commencement de l'année 1349, parut une ordonnance par laquelle le Roi laissait à la commune et à son monnayer la liberté de faire frapper des monnaies *conformes à la monnaie royale de France*. On peut voir une de ces intéressantes monnaies dans le médailler de M. V. Duhamel. C'est un demi-gros, dont la ressemblance avec les mailles ou demi-gros de Charles le Bel est si parfaite, sauf bien entendu le nom du prince, que c'est à croire que l'ouvrier s'est servi du coin fait pour le roi Charles. C'est-à-dire que l'espèce monétaire anglaise fut remplacée par une autre, au type tournois, type qui fut longtemps le plus en vogue et de l'emploi le plus fréquent dans les transactions commerciales.

c'est un manque d'imagination qui a amené ces copies, je crois qu'on aurait tort, qu'il y a là un fait voulu, et qu'il faut chercher dans un intérêt bien entendu la raison de ce qui peut paraître une coïncidence fortuite. L'esprit pratique ne faisait point défaut aux seigneurs des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles; ils remplaçaient le cours forcé des billets de nos jours par un subterfuge qui ne manque pas d'originalité.

V. DUHAMEL et M. LEGRAND.





## SAINT MATHURIN

LÉGENDE. RELIQUES, PÈLERINAGES. — ICONOGRAPHIE.

(Suite).

---

Nous avons indiqué sur une carte que nous donnons ici toutes les localités de France où nous avons trouvé le souvenir de saint Mathurin<sup>1</sup>. Un coup d'œil jeté sur cette carte suffit pour faire constater la localisation de ces souvenirs dans l'ouest de la France. En dehors de la région qui comprend la Normandie, la Bretagne, le Maine, l'Anjou, la Touraine, le Poitou, l'Aunis, l'Angoumois et la Saintonge on ne rencontre, du culte de notre saint, que quelques traces isolées dans l'Ile-de-France, l'Orléanais, le Limousin, etc.

Ce fait assez remarquable attend encore son explication.

Un bienveillant correspondant, M. le commandant Faty, de la *Société archéologique du Finistère*, nous en suggère une que nous allons examiner. D'après lui « les Trinitaires, ou plutôt les *Mathu-*

---

1. Il était matériellement impossible d'écrire les noms; nous nous sommes borné à indiquer chaque localité par un point et quelques noms, pour servir de repères.

*rins*, avaient de fréquentes relations avec les localités qui avoisinent les côtes; ils parcouraient le pays pour y ramener les captifs qu'ils avaient délivrés...; ils étaient constamment en voyage, quêteant des aumônes, demandant aux pauvres et aux riches les moyens de rendre à leur patrie les malheureux captifs. Ils possédaient plusieurs maisons de leur ordre en Bretagne'. C'est pendant leur long séjour dans notre pays que se sont élevées les nombreuses chapelles dédiées à la Sainte-Trinité qui est la patronne de leur ordre. Ces chapelles ont en partie disparu à la suite des troubles de la Révolution; à ma connaissance il en existe encore trois\*; peut-être s'en trouve-t-il davantage; mais ce qui m'a été certifié par des personnes dignes de foi, c'est que généralement dans chacune de ces chapelles disparues ou existantes on était sûr de rencontrer une statue de saint Mathurin... » On voit la suite du raisonnement : les Mathurins ont propagé la connaissance et le culte du saint dont ils portaient le nom.

Nous pensons que, si l'ordre des Trinitaires a pu être l'un des facteurs de la propagation qui nous occupe, on ne saurait généraliser quelques cas particuliers. En effet, il nous semble qu'on résout la question par cette autre question : Comment se fait-il que les Trinitaires, s'étant répandus dans toute la France, n'aient fait connaître saint Mathurin que dans l'ouest? Nous nous trompons; il existe une

---

1. On en comptait six : une dans l'évêché de Nantes, deux ou trois dans l'évêché de Saint-Malo, deux dans celui de Vannes. (Note de M. F.).

2. Dans le seul ancien évêché de Cornouailles; elles sont situées dans les paroisses d'Argol, Langonnet et Plözévet (*Ibid.*).

chapelle de Saint-Mathurin, due bien évidemment à l'influence des Trinitaires, à Bar-sur-Seine (diocèse de Langres); mais ce cas est unique, c'est du moins le seul que nous connaissions dans tout ce qui n'est pas l'ouest de la France. On a cherché à expliquer de la même façon la propagation du culte de saint Nicolas en Bretagne par l'action des Templiers. Mais M. Léon Maître a répondu<sup>1</sup> à M. Jégou qui soutenait cette thèse : « Cette coïncidence (l'existence de chapelles dédiées à saint Nicolas dans plusieurs paroisses où se trouvaient des Templieries) serait frappante si elle se répétait dans tous les lieux »; ce qui n'est pas. On en peut dire autant des chapelles de Saint-Mathurin. Sur les six couvents de Trinitaires qui existaient en Bretagne, seul celui de Châteaubriand (diocèse de Nantes) a vu s'élever auprès de lui une chapelle dédiée à saint Mathurin, la chapelle de la Malorais<sup>2</sup>.

On nous accordera, d'autant plus facilement que nous possédons tous les éléments de la démonstration<sup>3</sup>, qu'il existe une corrélation étroite entre le culte d'un saint dans une région déterminée et le nombre des gens portant le nom de ce saint dans la même région. On nous accordera aussi que la connaissance, la popularité du saint a dû précéder

---

1. *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, t. XIV, p. 62.

2. On pourrait encore à la rigueur mettre à l'actif des Trinitaires un autel de Saint-Mathurin dans l'église de la Trinité de Machecoul.

3. Nous avons dépouillé plus de 40,000 noms de baptême des diverses provinces de France, et nous avons à grande peine relevé quelques *Mathurin* dans le nord, l'est et le sud, tandis que dans les régions de l'ouest la proportion s'élève, pour certaines paroisses, à 10, 15 et 20 %.



la diffusion du nom. Or les Trinitaires, institués en 1198, n'ont pénétré en Bretagne qu'au XIII<sup>e</sup> siècle; ils n'ont pu, d'un autre côté, prendre le nom de *Mathurins* qu'après leur installation à l'hôpital ou aumônerie Saint-Mathurin à Paris, c'est-à-dire vers 1210 — et dès 1180 nous voyons Mathelin (ou Mathurin) Privé abbé de Saint-Mélaine de Rennes; une charte de l'abbaye de Talmond (Vendée), d'environ 1049, est signée *Maturinus camerarius*<sup>1</sup>. Nous ne rappelons que pour mémoire la tradition qui veut que des reliques de notre saint soient conservées à Moncontour (Côtes-du-Nord) depuis le VIII<sup>e</sup> siècle et celle qui fait remonter jusqu'à l'an 1100 les premiers statuts de la corporation des toiliers de Rouen fondée sous le patronage de saint Mathurin. Cette date de 1100 est pourtant inscrite, comme nous le verrons, sur le jeton de cette corporation. Mais voici des faits plus précis qui nous permettraient de dire, s'ils étaient incontestés, que le culte de saint Mathurin dans l'ouest est antérieur aux Trinitaires et n'a donc pas été importé par eux. Saint Guillaume Pinchon, évêque de Saint-Brieuc, fait édifier dans sa cathédrale, de 1220 à 1234, une chapelle de Saint-Mathurin dans laquelle il veut être inhumé. L'église de Brains-sur-les-

---

1. M<sup>re</sup> Barbier de Montault a donné dans le *Répertoire archéologique de l'Anjou* une épigraphie angevine, dans laquelle figure une marque de potier gallo-romain : MAT... et qu'il lit MATVRINVS. L'existence en Anjou, à l'époque gallo-romaine, du nom de Maturin expliquerait de la façon la plus simple la faveur dont il continua à jouir lorsqu'il fut christianisé, et en même temps que le saint de ce nom eût été accueilli presque comme un compatriote. Mais le savant prélat nous écrit que sa lecture ne s'appuie sur rien de décisif et que le potier pouvait s'appeler MATVRVS aussi bien que MATVRINVS.

Marches (Mayenne), sous le vocable de saint Mathurin, est citée dans une pièce de 1119<sup>1</sup>.

Voici maintenant notre hypothèse.

Nous supposons qu'un certain nombre de moines neustriens, bretons et angevins, chassés de leurs couvents par les invasions normandes, ont pu, fuyant toujours devant les pirates, arriver à Larchant; s'y arrêter; y être témoins des hommages rendus à saint Mathurin, de la vénération dont son tombeau y était entouré; obtenir même un fragment de relique; puis, rentrés chez eux, y propager ce culte nouveau.

En effet, l'odyssée que nous admettons est absolument certaine : les couvents de l'ouest se vidèrent devant les hommes du nord; les reliques des saints bretons furent précipitamment enlevées; on partit, marchant devant soi. « Le voyage était, dans la plupart des cas, long, difficile et semé de périls. On ne pouvait voyager qu'à petites journées, et à chaque station il fallait s'arrêter longuement pour complaire à la piété des fidèles... Souvent on apprenait qu'on avait devant soi ces Normands qu'on fuyait; il fallait alors changer brusquement d'itinéraire... Quelquefois on croyait avoir trouvé le port de salut définitif; on séjournait dans tel lieu deux ans, cinq ans, dix ans; tout à coup le danger apparaissait et il fallait chercher un nouvel asile. De toutes ces vies posthumes de voyages, une des plus longues à coup sûr fut celle de saint Philbert, car elle dura environ

---

1. Malheureusement nous n'avons de cette pièce qu'une copie plus que défectueuse. Nous revenons d'ailleurs avec plus de détails sur ces deux faits aux articles de *Saint-Brieuc* et de *Brains*.

quarante ans. Le corps fut emporté de l'île de Noirmoutiers vers 836; en 871, c'est à peine s'il touchait à son Ithaque définitive...<sup>1</sup> » Le corps de saint Florent vient aussi d'Anjou à Tournus. Les reliques de Guingalois (*S. Winvaloens*), inhumé à Landevenec, près de Brest, arrivent à Château-du-Loir (Sarthe) après plusieurs translations pour échapper aux Normands. On trouve dans Godescard une liste de saints bretons dont les reliques ont supporté semblables pérégrinations; M. A. de Courson en donne une encore dans l'Introduction au *Cartulaire de Redon*. Mais voici qui nous intéresse directement. Les moines bretons qui apportèrent à Paris le corps de saint Malo passèrent par *Orléans*, où ils laissèrent un fragment de relique; d'autres moines viennent à *Pithiviers*; c'est, paraît-il, à cette circonstance que nous devons dans cette ville une église de saint Salomon, martyr breton. Les restes de saint Martin (de Vertou) sont apportés à *Baudrevilliers*, près Pithiviers. « Afin d'éviter la mort pour eux-mêmes, la profanation et la perte du corps de leur saint fondateur (saint Gudual), les moines de Locoal exhumerent ses restes vénérables et les emportèrent avec eux dans leur fuite. Remontant la Loire, ils s'arrêtèrent à *Pithiviers*, où ils laissèrent un de ses os et où il est honoré sous le nom de saint Gau, et à *Yèvre-le-Châtel*, en Gâtinais, où se vénéra longtemps son cercueil. » Vers 875, Gouvernan, évêque de Tréguier, emporte hors de la province les reliques de saint Tudual qui sont recueillies en partie à *Château-*

---

1. E. Montégut, *Souvenirs de Bourgogne*. III. Tournus.

*Landon : Quibus partim Landonicum usque hodie* (xi<sup>e</sup> siècle) *celebre habetur castrum...* Il est vrai que nous n'avons à Larchant aucune relique de saint breton, et qu'il ne semble pas qu'il y en ait jamais eu; mais nous avons voulu seulement relever autour de nous les traces du passage et du séjour de moines des pays de l'ouest. Et qu'est donc, à Larchant, que ce nom de « *la Bretonnière* » donné à une porte et à une rue de la ville? Il y a un hameau d'Étampes dit : *La Bretagne*, en souvenir du campement de soldats bretons<sup>1</sup>. S'il y avait des bretons dans l'armée des princes qui se retira vers Larchant après la bataille de Montlhéry, ils ne firent que passer dans cette ville, et il est bien douteux qu'ils aient eu le temps de laisser leur nom à un lieu-dit<sup>2</sup>. Les moines, au contraire, ont pu s'y arrêter, s'y établir quelque temps auprès de la chapelle Saint-Mathurin. La Bretonnière en était toute voisine.

Enfin, si les moines vinrent à Larchant, ce fut vers

---

1. L. Marquis, *Les rues d'Étampes*, p. 204. Ils y séjournèrent du 16 juillet au soir au 31 du même mois (1465).

2. D'après le *Commynes* de Mlle Dupont, « Monseigneur Charles et les Bretons demourèrent en ces deux petites villes » (de Larchant et de Moret). Dans le *Commynes* de Lenglet, il n'est plus question des Bretons : « Le jedy 1<sup>er</sup> août, le comte de Charolais alla camper à Saint-Mathurin-de-l'Archamp; il y resta jusques au 5, qu'il en partit pour aller coucher à Moret... » Enfin, d'après le *Journal de Jean Maupoint*, très précis dans les détails, « lesd. ducs... le jeudi premier jour du mois d'aoust, demourèrent et ce teinrent à Millie en Gastinois. » Ils essaient de passer la Seine à Samois, mais trouvant le pont rompu... « ils se retrairent à Nemours, à Moret et à Saint-Mathurin-de-Larchent. » Où étaient les Bretons? Où les Bourguignons? Mais « le dymenche ensuivant, qui fut le 11<sup>e</sup> jour dud. mois d'aoust, lesdiz ducs... et leur armée passèrent ladite rivière de Saine entre Moulthercau-faut-Yonne et ledit pont de Samois... » Ainsi, en admettant qu'il y ait eu des Bretons à Larchant, ils n'y étaient pas encore le 1<sup>er</sup> août et n'y étaient plus le 4.

le milieu du ix<sup>e</sup> siècle; nous en avons vu quitter l'île de Noirmoutiers en 836 et les Normands pillèrent Rouen en 843; on célèbre à Larchant, le 10 mai, la *Translation* de saint Mathurin; les diocèses de l'ouest ont presque tous conservé cette date pour la fête du saint; mais à Moncontour, qui est aujourd'hui le grand sanctuaire de la dévotion à saint Mathurin, où l'on garde une partie de son chef, dont la possession remonte à une époque indéterminée, mais très reculée, à Moncontour on fait le *pardon* le jour de la Pentecôte. Or, en 851, la Pentecôte était le 10 mai. Les moines bretons étaient-ils chez nous en 851? ont-ils assisté à cette première translation dont la date nous est inconnue? ont-ils reçu dans ces circonstances la relique conservée à Moncontour? ou plus simplement, ont-ils assisté à la fête de la Translation coïncidant cette année-là avec la Pentecôte et, dans tous les cas, n'ont-ils pu, par une bien explicable erreur, emporter cette idée de célébrer la fête de saint Mathurin le jour de la Pentecôte?

Hypothèse! hélas! oui. La vérité n'est peut-être ni dans la conjecture de M. Faty, ni dans la nôtre; à moins que l'une et l'autre ne contiennent une part de vérité et que les Trinitaires n'aient fait que développer la dévotion apportée en germe par les religieux bretons. Nous doutons qu'une solution précise et absolue s'impose jamais.

Passons maintenant rapidement en revue les diverses localités marquées sur notre carte; nous les classons par diocèses modernes et commençons par celui de *Sens*, pour finir par celui de *Meaux*.

DIOCÈSE DE SENS.

*Servins*<sup>1</sup>. — Chapelle moderne, postérieure à 1789, dédiée à saint Mathurin que les habitants de Servins ont choisi pour patron. Aucun détail intéressant.

*Chigy*<sup>2</sup>. — Quoique saint Mathurin ne soit que le patron secondaire de cette paroisse, sa fête y est célébrée solennellement, le 9 novembre, et chômée par les paroissiens. L'ancienne église datait du XIII<sup>e</sup> siècle; elle a été démolie et reconstruite en 1868-69, aux frais de la ville de Paris, acquéreur de sources dans la région. « C'est une petite église coquette, mais qui ne renferme rien de remarquable. »

Nous avons déjà dit que, jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, la fête de saint Mathurin était inscrite au 10 mai dans le diocèse de Sens; du XVII<sup>e</sup> siècle jusqu'à l'adoption du rite romain, on la faisait le 9 novembre<sup>3</sup>; aujourd'hui elle est le 5, — semi-double.

M. l'abbé Blondel nous dit avoir trouvé le nom de saint Mathurin, aux Litanies, dans des livres liturgiques de Sens du XIII<sup>e</sup> siècle; nous avons relevé mention de notre saint dans le calendrier d'un *missel* de Sens de la même époque<sup>4</sup>.

DIOCÈSE DE PARIS.

*Paris*. — En dehors du couvent et de l'église des

- 
1. Paroisse de *Pailly*, canton de SERGINES (Yonne).
  2. Canton de VILLENEUVE-L'ARCHEVÊQUE (Yonne).
  3. On a conservé cette date à Chigy.
  4. B. N., mss. lat. n<sup>o</sup> 10502.

Mathurins, nous trouvons à Paris peu de chose intéressant notre sujet.

Le 2 août 1537, Guillaume, évêque *in partibus* d'Alexia, bénit une chapelle de Saint-Préject et Saint-Mathurin dans l'église Saint-Sauveur nouvellement reconstruite<sup>1</sup>. Peut-être une chapelle sous le même vocable existait-elle dans l'église primitive, et faut-il chercher à Saint-Sauveur la confrérie de Saint-Mathurin dont parle un testament du 20 août 1409<sup>2</sup>. Jeanne la Héronne, marchande de poisson, laisse entre autres legs :

à la confrairie de S. Mathurin fondée à Paris. vi solz parisisis.

Le voisinage des halles de l'église Saint-Sauveur rend cette supposition vraisemblable.

Saint Mathurin était à Paris le patron des *potiers d'étain*. Ceux-ci faisaient célébrer la fête de leur confrérie le 9 novembre à l'église Sainte-Opportune aujourd'hui détruite<sup>3</sup>. Nous donnons, dans le chapitre III, plusieurs méreaux de cette confrérie.

---

1. Abbé Lebeuf, *Histoire du diocèse de Paris*, t. Ier, p. 72. Cette église fut démolie en 1787; la réédification en était commencée à la Révolution; le bâtiment nouveau devint successivement une salle de spectacle et un établissement de bains; la maison n° 277, rue Saint-Denis, occupe l'emplacement de l'église Saint-Sauveur.

2. *Testaments enregistrés sous le règne de Charles VI*. — Documents inédits sur l'Histoire de France. — *Mélanges historiques*, 2<sup>e</sup> série, t. III, page 488.

3. J.-B. Le Masson, *Le calendrier des confréries de Paris*, éd. V. Dufour, Paris, 1875, p. 55. Les potiers avaient pour second patron saint Fiacre. C'est sans doute ce qui a fait dire par erreur à H. Cocheris, — abbé Lebeuf, *Histoire de Paris*, notes, t. Ier, p. 187, — qu'ils célébraient leur fête le 30 août. — La maison, place Sainte-Opportune, n° 10, marque à peu près la place de l'église disparue. — Il serait à la rigueur possible d'attribuer à la confrérie des potiers d'étain le legs de Jeanne la Héronne, l'église Sainte-Opportune étant fort voisine des halles; mais il semble

Il était encore, d'après le P. Cahier, le patron des *bouffons*; « apparemment parce que leur métier est de faire les fous, les niais. Au moyen âge, *insipiens* et *stultus* s'échangeaient. »

Est-ce à ce patronage que faisait allusion un sujet sculpté sur la crédence de l'une des stalles de l'église des Mathurins, sujet que nous re-



produisons ci-contre d'après Milin, qui le décrit ainsi<sup>1</sup> : « Un fou présente sa marote à une femme qui boit. »

Ces stalles, faites aux frais de Guy Musnier, étaient de la fin du xv<sup>e</sup> siècle.

Nous n'avons rien trouvé sur la confrérie des bouffons, mais la légende de saint Mathurin explique suffisamment qu'il ait été choisi par eux. On connaît, sans que nous y insistions, la fameuse *folle* de Henri III : « Mathurine. »

Il y avait depuis le xviii<sup>e</sup> siècle, à Paris, les Filles de la Trinité, « que le peuple, dit l'abbé Lebeuf, appelait *Mathurines*, » à cause des Trinitaires ou Mathurins.

Nous ne savons ce que sont devenues les reliques de saint Mathurin, conservées autrefois au couvent des Trinitaires; et nous nous sommes assuré que le trésor de Notre-Dame n'en renferme plus aucune

---

plutôt qu'il s'agisse d'une confrérie religieuse, autrement la testatrice eut presque certainement indiqué la *corporation* qu'elle entendait gratifier.

1. *Antiquités nationales*, t. II, art. 32; pl. 3, n<sup>o</sup> 12.



parcelle authentique. Nous croyons pouvoir dire aussi qu'il n'en existe pas dans le diocèse.

La fête de saint Mathurin était, au XIII<sup>e</sup> siècle, à Paris, le 9 novembre<sup>1</sup>; elle est aujourd'hui fixée au 3.

Nous avons déjà fait voir que l'on allait de Paris en pèlerinage à Saint-Mathurin de Larchant; en voici une preuve nouvelle :

En 1508-1509, l'Hôtel-Dieu de Paris dépense<sup>2</sup>

Pour faire mener seur Robine Lemberge religieuse dudict Hostel Dieu qui, passé douze ans a, estoit *encensée* (insensée), à Monsieur Saint Mathurin de Larchant, faire sa neufvaine : c solz tournois.

#### DIOCÈSE DE BEAUVAIS.

*Bonnières*<sup>3</sup>. — Pèlerinage tout moderne; il date de 1863 et fut institué par M. l'abbé Costier, le curé actuel, pour obtenir la cessation d'une maladie contagieuse qui frappait alors les bestiaux de la contrée. Il y a aujourd'hui dans l'église un autel et une statue de saint Mathurin. Le pèlerinage a lieu le 10 mai et est très fréquenté. Un grand nombre de pèlerins font toucher à la statue du saint du pain qu'ils emportent avec eux pour donner à leurs animaux mêlé à la provende.

*Reuil-sur-Brèche*<sup>4</sup>. — Église de 1551, d'une cer-

---

1. Calendrier du *Missel de la Chapelle Saint-Louis dans la cathédrale de Paris*, B. N., mss. fonds lat. n° 8884.

2. Brièle, *Comptes de l'Hôtel-Dieu*, t. I, p. 141, col. 2.

3. Canton de MARSEILLE-LE-PETIT (Oise).

4. Canton de FROISSY (Oise).

taine valeur architecturale; en forme de croix; nef du XIII<sup>e</sup> siècle; en outre deux chapelles dont l'une est dédiée à saint Mathurin. But d'un pèlerinage qui commence le 10 mai et dure neuf jours, fréquenté par 2 à 300 personnes. On y vient faire bénir des linges pour les nouveau-nés et du pain que l'on fait toucher au reliquaire et que l'on donne aux bestiaux qui mettent bas.

Cette église conserve cinq petits ossements (vertèbres) de saint Mathurin enfermés dans un reliquaire de bois doré, plus un autre petit ossement dans un second reliquaire. Les authentiques ont été brûlés pendant la Révolution avec les archives de l'église; mais sauvées et cachées par l'abbé Vuilorgues, alors curé de Reuil, ces reliques ont été authentiquées par M<sup>sr</sup> Gignoux, le 2 mai 1850.

L'église de Reuil possède une verrière du XVI<sup>e</sup> siècle représentant saint Mathurin et dont nous parlons en son lieu.

Le patron de cette église est saint Martin; saint Mathurin n'est que le patron secondaire, mais il est seul fêté dans la paroisse.

*Le Coudray-Belle-Gueulle*<sup>1</sup>. — Église moderne sous le vocable de saint Mathurin; sa fête est célébrée le 10 mai sans office propre. Le *Répertoire archéologique de l'Oise* parle d'un ancien vitrail; voici la vérité : « Il y a quelque cinquante ans, on lisait sur un fragment de vitre : le Coudray 1538; rien de plus; ce fragment du reste a disparu. »

---

1. Paroisse de *La Boissière*, canton de NOAILLES (Oise).





### SAINT MATHVRIN

Fragment de peintures à la détrempe, de 1554,  
aux voûtes du Sanctuaire de l'église de VAUCELLES-CAEN,  
découvertes en 1881 par MM. Jacquier frères,  
et restaurées en 1882 sous leur direction.

*Haute-Épine*<sup>1</sup>. — Église ayant pour patron saint Mathurin ; on y fait l'office du saint le 9 novembre et le 10 mai sans aucun concours de peuple. Cependant on avait autrefois dans ce pays beaucoup de dévotion à saint Mathurin. L'église contient deux statues du saint.

Le propre de Beauvais a un office de saint Mathurin en IX leçons ; la VII<sup>e</sup> et la VIII<sup>e</sup> donnent de la vie du saint un récit qui ne nous paraît offrir rien de particulier, sinon que le nom de Maximien a disparu et qu'il n'est question que de *filiam principis*.

#### DIOCÈSE DE ROUEN<sup>2</sup>.

*Les Essarts-Varimpré*<sup>3</sup>. — Il y avait autrefois sur cette paroisse la chapelle de Saint-Mathurin-des-Essarts, dépendant de l'abbaye de Foucarmont. On y faisait encore les fonctions curiales en 1738. Il ne reste aujourd'hui de cette chapelle que la nef qui est du XVIII<sup>e</sup> siècle ; le chœur a été démoli en 1834.

*Catenay*<sup>4</sup>. — Confrérie de... la Vierge Marie, Saint-Clair, Saint-Antoine et Saint-Mathurin, approuvée dès 1533, dans l'église de Catenay. (*Arch. de la Seine-Inférieure*, G. 1442.)

---

1. Succursale de *La Neuville-sur-Oudeuil*, canton de MARSEILLE-LE-PETIT (Oise).

2. Nous acquittons une dette de reconnaissance en remerciant ici M. l'abbé Sauvage, chanoine de Rouen et correspondant du ministère pour les Travaux historiques, du précieux concours qu'il a bien voulu nous prêter. C'est grâce à lui que nous avons pu compléter ce qui touche le diocèse de Rouen.

3. Canton de BLANGY (Seine-Inférieure).

4. Canton de BUCHY (Seine-Inférieure).

*Rouen.* — Entre 1366 et 1369, Barthélemy Regnault, chanoine de Rouen et de Chartres, et *curé de Saint-Mathurin de Larchant*, fonde une chapelle de Saint-Mathurin dans l'église cathédrale de Rouen et en transfère, vers 1370, la propriété au chapitre. (*Arch. de la Seine-Inférieure*, G. 3519 et 3520.) Cette chapellenie de Saint-Mathurin était une des cinq attachées à l'autel Saint-Pierre-Saint-Paul dans la chapelle qui se trouve à la hauteur du sanctuaire, du côté de l'Évangile (*Ibid.*, G. 3550) et dans laquelle Monseigneur de Bonnechose a la sépulture de son choix.

L'abbé Cochet dit qu'une verrière de la chapelle Saint-Éloi dans la même église représente un saint diacre, *peut-être* saint Mathurin. On ne connaît pas aujourd'hui de chapelle Saint-Éloi dans la cathédrale de Rouen; mais, grâce à M. l'abbé Sauvage, nous avons pu découvrir le vitrail auquel fait allusion l'abbé Cochet, et nous assurer qu'il ne figure pas saint Mathurin, mais un saint dont l'attribut paraît être un gril.

Nous devons encore à M. l'abbé Sauvage la connaissance d'un intéressant tableau de saint Mathurin, conservé dans la chapelle Saint-Éloi de l'église Saint-Ouen de Rouen<sup>1</sup>.

Il existait autrefois à Saint-Godard de Rouen une confrérie de Saint-Mathurin; elle paraît avoir été purement religieuse et non spéciale à un corps de métier. (Note de M. le curé de Saint-Godard.)

---

1. Voir le chap. de l'ICÔNOGRAPHIE.

M. de Beaurepaire<sup>1</sup> constate qu'au xvi<sup>e</sup> siècle une des chapelles de Saint-Vivien de Rouen était dédiée à saint Mathurin et était un lieu de pèlerinage pour la guérison des fous; parfois même on y installait le lit de ces malheureux pendant plusieurs nuits. En effet, on lit dans une délibération du 1<sup>er</sup> juin 1555 : « la chapelle à Saint-Vivien où sont guéris les insensés... » Le 6 mai 1555, les administrateurs de l'Hôtel-Dieu avaient mandé le garde de cette chapelle pour y faire mettre Jeanne Quibet ou Quisboust, pauvre fille malade insensée. Le 10 du même mois, on la transporte dans cette chapelle où l'on dispose un lit pour elle; et on l'y laisse neuf jours durant, après s'être engagé à payer au garde 4 sous pour chaque jour de la neuvaine. Cette chapelle était encore sous le vocable de saint Mathurin vers 1787; mais, par ordonnance de Monseigneur de la Rochefoucauld, le retable et le titre de la chapelle Saint-Martin placée au dernier pilier du chœur de l'église de Saint-Vivien, du côté de l'Épître, furent transférés en la chapelle de Saint-Mathurin située dans une des ailes de ladite église, du côté de l'Évangile. (*Arch. de la Seine-Inférieure*, G. 1246.)

Les toiliers de Rouen avaient, sous le patronage de saint Mathurin, leur confrérie à l'église du couvent des Augustins<sup>2</sup>, rue Malpalu. D'après la tradition, cette confrérie remontait à l'an 1100; le pape Innocent X l'enrichit de plusieurs indulgences.

---

1. *Notes sur les premiers registres de l'Hôtel-Dieu de Rouen* dans le *Précis des travaux de l'Académie*, 1869-1870, p. 402.

2. Cette église a été supprimée en 1790.

L'abbé Malais<sup>1</sup> donne saint Mathurin pour patron aux *tisserands*; ainsi généralisée, cette indication est inexacte. En effet, saint François est indiqué comme patron des « tisserands, toiliers, filassiers... » par Toussaint Gautier dans son *Dictionnaire des Confréries et Corporations*<sup>2</sup>; et les tisserands de Provins avaient pour patron saint Lyé, tisserand lui-même. Il est donc plus que probable que le patronage de saint Mathurin ne s'étendait que sur les tisserands normands. L'abbé Malais ajoute d'ailleurs : « Impossible de découvrir pourquoi ce saint a été choisi pour le patron des tisserands. A moins qu'on ne veuille supposer que l'aube de fil que portent les prêtres a pu les frapper et les décider à préférer ce saint à bien d'autres. »

*Montigny*<sup>3</sup>. — Dans l'église Saint-Ouen de Montigny une verrière de 1571 (cette date est donnée par l'abbé Cochet) représente saint Mathurin exorcisant un possédé. Nous avons fait dessiner et reproduire cet intéressant vitrail. On ne célèbre aujourd'hui dans cette paroisse aucune fête du saint et l'on ignore si l'on en faisait une autrefois. Cette verrière a pu être donnée par quelque confrérie disparue, mais ayant existé à Montigny et dont saint Mathurin aurait été le patron.

*Varangeville*<sup>4</sup>. — A une époque que nous igno-

---

1. *Essai sur les patrons des corps de métier*. — Dieppe (1880), in-8°, page 30.

2. Collect. Migne. — Paris (1854), gr. in-8°, p. 291.

3. Canton de MAROMME (Seine-Inférieure).

4. Canton d'OFFRANVILLE (Seine-Inférieure).



rons, une confrérie du Saint-Nom-de-Jésus, la glorieuse Vierge Marie, Monsieur Saint-Pierre... Saint-Mathurin... est approuvée à Saint-Pierre de Varangeville, « pour le bien spirituel et le soulagement du pauvre peuple, notamment pendant le temps de la contagion... » (*Arch. de la Seine-Inférieure*, G. 1358.)

*Quiberville*<sup>1</sup>. — Confrérie de Saint-Mathurin, Saint-Léonard, Sainte-Barbe, à Saint-Valory-de-Quiberville. (*Ibid.*, G. 1688.)

*Crosville*<sup>2</sup>. — Confrérie de Saint-Sébastien... Saint-Mathurin, Saint-Antoine de Pade (Padoue), Sainte-Barbe. (*Ibid.*, G. 1708.)

*Ouville-l'Abbaye*<sup>3</sup>. — On constate au XVIII<sup>e</sup> siècle, dans l'église d'Ouville-l'Abbaye, l'existence d'une confrérie du Saint-Sacrement, de Saint-Martin, Saint-Jean-Baptiste... Saint-Mathurin, Sainte-Barbe et Saint-Maur. (*Arch. de la Seine-Infér.*, G. 1668.)

*Vénesville*<sup>4</sup>. — Saint Mathurin est le patron secondaire de cette paroisse. Il était autrefois le patron d'une confrérie de charité et l'on faisait sa fête en mai (sans doute le 10). Depuis une trentaine d'années cette fête a été supprimée, mais les quelques membres de la charité qui existent encore font dire une messe de Saint-Mathurin le 8 novembre. Il y a dans

- 
1. Canton d'OFFRANVILLE (Seine-Inférieure).
  2. Canton de LONGUEVILLE (Seine-Inférieure).
  3. Canton d'YERVILLE (Seine-Inférieure).
  4. Canton de CANY (Seine-Inférieure).

l'église une « modeste statue » sur laquelle nous n'avons point de renseignements.

*Doudeville*<sup>1</sup>. — Il y avait autrefois dans l'église de ce bourg un autel de Saint-Mathurin, puisque l'on voit, dans un compte de 1536, des chariots apporter le bois pour *faire le chancel et la closture de l'autel de Saint-Mathurin* (abbé Cochet). Nous ignorons quel a été le sort de cet autel et nous ne trouvons dans les *Archives du doyenné de Doudeville* (1<sup>re</sup> partie, p. 54), publiées par M. l'abbé Simon, qu'une seule allusion à la dévotion à saint Mathurin : en 1614, une quête était faite dans la paroisse le jour de la fête de ce saint.

*Cléville*<sup>2</sup>. — Confrérie de Saint-Mathurin et Saint-Benoît autrefois très puissante. On conserve au presbytère un ancien parchemin provenant des archives de la confrérie : « Requête de Guillaume Ellyes, prestre, moine de Saint-Benoît, docteur en théologie, conseiller, aumosnier du Roy, prieur de Cléville et de Pavilly, et vicaire général de M. de Harlay, adressée à l'archevêque de Rouen, à la demande de Romain Lebourg, curé de Cléville, exposant que les titres et renseignements de ladite confrérie avoient été perdus durant les premiers troubles, et qu'il ne restoit maintenant que le mémorial des guérisons qui se sont toujours faites jusqu'à présent en ladite église, ès personnes affligées de maladies dont relèvent Monseigneur saint Mathurin,

---

1. Chef-lieu de canton (Seine-Inférieure).  
2. Canton de FAUVILLE (Seine-Inférieure).

la benoîte Vierge Marie et messieurs saint Benoist, saint Nicolas, saint Sébastien... » (abbé Cochet). On remarquera que dans cette énumération saint Mathurin est le plus haut en dignité<sup>1</sup>.

*Guerbaville-la-Mailleraye*<sup>2</sup>. — Il faut lire dans l'abbé Cochet<sup>3</sup> la touchante histoire de l'abbé Dumensnil, curé de cette paroisse au moment de la Révolution; nous ne pouvons même pas la résumer. Copions seulement cette phrase : « Après avoir erré de pays en pays pendant près d'une année, il rentra dans sa chère paroisse en 1795. Il rouvrit l'église et y plaça les images de saint Mathurin et du saint Esprit... »<sup>4</sup>. Aujourd'hui encore la fête vraiment populaire de la paroisse est celle de saint Mathurin. Il y a de plus dans cette église un pèlerinage à saint Mathurin contre la peur.

*Bolleville*<sup>5</sup>. — Saint Mathurin avait autrefois un

---

1. L'abbé Cochet croit avoir lu le nom de saint Mathurin sur une verrière de l'église Notre-Dame de Caudebec-en-Caux. Voici le véritable texte de la légende de cette verrière, d'après M. l'abbé Sauvage : *Description historique et archéologique de Notre-Dame de Caudebec*, p. 139 : CESTE VAIRIE... FETE (*par les Trésor*) CCCCLXI DES DENIERS... MO... MAH... APP. ET FAI (*et la firent fai*) RES... DIEV POVR EVLX ET PO... QUI... FEROIT... ITE. ET FRAIERIE. Il s'agit donc de MO (nsieur saint) MAH (ieu) APP (ostre) et non de saint Mathurin, dont le culte n'a d'ailleurs laissé aucune trace à Caudebec-en-Caux.

2. Canton de CAUDEBEC (Seine-Inférieure).

3. *Les Eglises de l'arrondissement d'Yvetot*, t. I, p. 111.

4. L'abbé Cochet parle, dans cette église, « d'un beau tableau représentant saint *Valentin*, en costume de pontife, exorcisant une romaine. C'est un bon tableau de l'école de Jouvenet. » Il est probable que ce tableau représente saint Mathurin et non saint Valentin tout à fait inconnu dans la paroisse. Cependant comme il y a doute, nous n'avons pas cru devoir faire graver ce tableau.

5. Canton de BOLBEC (Seine-Inférieure).

autel dans l'église de Bolleville surmonté d'une curieuse statue; il était l'un des patrons de la Charité de cette paroisse. Aujourd'hui l'autel est dédié à saint Laurent et la statue, peinte en blanc, occupe une niche au fond d'une chapelle latérale du chœur.

Nous aurons encore bien des fois à constater ce fait : la dévotion à saint Mathurin n'est plus à la mode.

*Saint-Jean-de-la-Neuvillè*<sup>1</sup>. — Autrefois, une confrérie de Saint-Jean-Baptiste, Saint-Jean-l'Évangéliste et Saint-Mathurin existait dans l'église de cette paroisse. (*Arch. de la Seine-Infér.*, G. 1622.)

On ne trouve rien de particulier à saint Mathurin dans les offices rouennais anciens ou nouveaux. Un bibliophile rouennais, M. Ch. Lormier, possède cependant un charmant livre d'heures manuscrit du xv<sup>e</sup> siècle provenant de l'abbaye de Saint-Ouen et contenant une *antienne* et une *oraison* à saint Mathurin, qui paraissent être du xiv<sup>e</sup> siècle.

#### DIOCÈSE D'ÉVREUX.

*Les Hogues*<sup>2</sup>. — L'église de cette commune, église qui n'est qu'une succursale de celle du Tronquai, est sous le vocable de saint Mathurin. C'était une construction du xvi<sup>e</sup> siècle; elle fut presque entièrement rebâtie, il y a quelques années. La fête patronale se célèbre le 9 novembre; le même jour une

---

1. Canton de BOLBEC (Seine-Inférieure).

2. Canton de LIONS-LA-FORÊT (Eure).

confrérie de charité fait dire une grand'messe avec pain bénit. La fête de la commune, chômée par le pays, a lieu le dimanche qui suit le 10 mai; la confrérie de charité fait encore dire à cette date une grand'messe avec pain bénit. On conserve dans cette église l'ancienne statue de saint Mathurin; on la trouvera au chapitre de *l'Iconographie*. Enfin, près de l'église il existe une *fontaine* portant le nom du saint, visitée par quelques personnes spécialement pour le mal d'yeux.

*Puchay*'. — A 4 kilomètres de l'église est le hameau de *Goupillières*, autrefois « La Goupillère »; saint Mathurin est le patron de ce hameau qui possédait une chapelle dès le xvi<sup>e</sup> siècle. Cette chapelle tombant en ruines fut entièrement reconstruite, il y a dix ans, aux frais de M<sup>me</sup> Lejeune. On célèbre la fête du patron le 10 mai; bon nombre de personnes y viennent en pèlerinage. On officie encore dans cette chapelle (outre le mardi de Pâques) le dimanche qui suit le 10 mai; presque tous les habitants de Puchay assistent à cette cérémonie.

*Mandeville*'. — Ancien prieuré-cure desservi depuis 1060 par un des religieux de l'abbaye Sainte-Barbe-en-Auge. On y garde une statue de saint Mathurin. Or un jour, raconte plaisamment et peu galamment le P. Cahier<sup>2</sup>, un évêque d'Évreux visitant l'église de Mandeville, demanda au prieur ce

- 
1. Canton d'ETREPAGNY (Eure).
  2. Canton d'AMFREVILLE-LA-CAMPAGNE (Eure).
  3. *Caractéristiques des saints*, art. S. Mathurin.

que voulait dire ce diable expulsé de la tête d'une femme. Le prieur répondit en racontant la légende de saint Mathurin et ajouta que ce saint était invoqué pour l'amendement des méchantes femmes. L'évêque alors reparti : « Monsieur, si votre saint était mieux connu, votre prieuré vous rapporterait plus que ne me fait mon évêché. » — Nous ne changerons pas de propos en ajoutant que M. l'abbé Bisson, desservant de Mandeville, « n'a point ouï dire que des maris se rendissent jamais maintenant à cette chapelle pour prier saint Mathurin de délivrer leur épouse du mauvais esprit. » Il n'y a sans doute plus de méchantes femmes dans le pays. D'ailleurs la dévotion à saint Mathurin y paraît fort oubliée; on n'y fait aucune fête, ni même aucune mémoire du saint. On vient pourtant encore quelquefois en pèlerinage à Mandeville pour les petits enfants souffreteux.

*Goupillières*<sup>1</sup>. — Saint Mathurin est le second patron de cette paroisse dont le titulaire est l'*Assomption*. La fête se célèbre le 10 mai; pèlerinage et grand concours de pèlerins; c'est une des assemblées les plus célèbres de la contrée. Saint Mathurin y est invoqué pour la guérison de la peur. De plus, le dimanche qui suit le 8 novembre, on fait la « petite Saint-Mathurin. » Il y avait très anciennement dans cette paroisse une confrérie de Saint-Mathurin

---

1. Canton de BEAUMONT-LE-ROGER (Eure). Il ne faut pas confondre cette paroisse avec le hameau du même nom dont nous avons parlé à l'article *Puchay*.

qui fut remplacée, en 1682, par une Charité', par l'abbé de Rieux. La Charité a d'ailleurs conservé



*Bâton des Confrères de la Charité de Goupillières.*

saint Mathurin pour patron. Chacun des membres de cette association porte un curieux bâton que nous reproduisons ci-contre. Ajoutons que le registre de la confrérie, lequel remonte à 1606, a continué à servir même après 1682. M. l'abbé Concédiu, curé de Goupillières, nous a fait voir une ancienne image de sa confrérie; saint Mathurin y figure en belle place; malheureusement on en a fait un évêque, ainsi d'ailleurs que sur plusieurs ornements qui nous ont été montrés. Nous signalerons seulement ici, devant y revenir, un très curieux

« tableau dont les sujets sont en bois. » C'est presque certainement un ancien retable d'autel.

Depuis la suppression du rite gallican, en 1858, le diocèse d'Évreux n'a plus en son bréviaire d'office

---

1. On sait que les Charités sont des institutions ayant pour but de prier pour les trépassés, et de les conduire à leur dernière demeure avec un cérémonial convenable.

ni de mention de saint Mathurin. Autrefois on lisait dans le Martyrologe ébroïcien édité en 1752 : « Lyricanti apud Vastinenses, sancti Mathurini presbyteri, cujus sanctitatem tot et tanta miracula testata sunt ut ad superstructam ejus tumulo basilicam jugis undique populorum concursus extiterit' . »

EUG. THOISON.

(*Sera continué*).

---

1. Ce texte nous est communiqué par M. l'abbé Bisson, curé de Saint-Didier-des-Bois.







## CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE GATINAISE

---

Il a été question, dans ces derniers mois, d'enlever à Fontainebleau la statue de Diane qui surmonte une fontaine dans le jardin de l'Orangerie. Elle a été fondue par les frères Keller en 1684, et c'est à ce titre que M. L. COURAJOD, dans un article de la *Revue archéologique* (janvier 1886, pp. 10-20), réclame son transport au musée du Louvre, pour la comparer plus facilement à la Diane exécutée en bronze pour Henri IV par Barthélemy Prieur en 1602. Quand donc cessera-t-on de modifier les choses existantes? Quand donc cessera-t-on de vouloir tout centraliser? Il me semble que la Diane des frères Keller fait fort bon effet à Fontainebleau; pourquoi l'en retirer? Elle était au xviii<sup>e</sup> siècle à Marly, où la signalèrent Piganiol de la Force et Dargenville. Transportée à Paris à l'époque révolutionnaire, elle quitta les Tuileries en 1813 pour occuper sa place dans les jardins du palais de Fontainebleau. Une possession plus que septuagénaire vaut bien titre. La planche annexée à l'article de M. Courajod est une bonne reproduction de la Diane des Keller.

\* \* \*

Signalons aussi une gravure de la madone de bronze de la chapelle de Fontainebleau, sculpture italienne du xv<sup>e</sup> siècle, dans la *Revue des Arts décoratifs* (janvier 1887), p. 205.

\* \* \*

Dans une étude sur *Gabrielle d'Estrées et Sully*, publiée par M. DESCLOZEUX dans la *Revue historique* (mars-avril 1887), p. 247 et suiv., l'auteur s'efforce de démontrer le peu de valeur historique qu'on doit attribuer aux *Économies royales*, et cherche à prendre Sully en flagrant délit d'altération de textes ou de contradiction. Entre autres preuves, il apporte celle-ci qui, je crois, convaincra peu ses lecteurs. A propos d'une lettre de Henri IV à son ministre, écrite à Fontainebleau le 17 mai 1603 et reproduite dans les *Économies*, M. Desclozeaux

écrit : « Un détail, insignifiant au premier abord, indique la  
» fausseté de la pièce. On fait faire par Henri IV la recomman-  
» dation à Sully d'envoyer secrètement des chevaux de poste  
» à Ablon pour de là se rendre ce jour mesme à Fontainebleau.  
» Or, Henri IV, qui sait qu'*Ablon est au bout de son parc*, à  
» quelques minutes du château qu'il habite, n'a pas pu écrire  
» à Sully de faire tenir secrètement des chevaux de poste pour  
» franchir une aussi minime distance. Ce sont là de ces erreurs  
» qui échappent au faussaire et qui le trahissent. » Mais, par  
malheur, il y a des gens qui ne savent pas la géographie, et  
ceux qu'attaque M. Desclozeaux paraissent la connaître mieux  
que lui. Il est étrange de confondre *Ablon* (canton de Long-  
jumeau, Seine-et-Oise) avec *Avon* (canton de Fontainebleau,  
Seine-et-Marne), et de soutenir qu'Ablon se trouve au bout du  
parc de Fontainebleau. C'est d'autant plus étrange que, par la  
même lettre, M. Desclozeaux aurait dû reconnaître la proximité  
des deux villages d'Ablon et de Juvisy. J'espère que les autres  
raisons alléguées dans cet article sont plus probantes que  
celle-ci, mais je n'ai point à m'en occuper. Je veux seulement  
maintenir que l'étude de la géographie doit être indissoluble-  
ment unie à l'étude de l'histoire, et que, faute d'un accord par-  
fait entre ces deux sciences, « il y a des erreurs qui échappent  
à l'historien et qui le trahissent. »

\* \* \*

Les *Annales de Bretagne* (n° d'avril 1887, pp. 346-377)  
contiennent un intéressant article de M. LÉON MAÎTRE, archi-  
viste de la Loire-Inférieure, sur la charte octroyée par le roi  
de France Louis VI, en 1123, à l'évêque de Nantes, qu'on a  
souvent accusée de fausseté. M. Maître donne cette pièce, déjà  
publiée jadis par Dom Lobineau et par Dom Morice, et la  
commente savamment, en pleine connaissance de cause. Nous  
n'aurions pas à nous occuper de ce document breton s'il n'avait  
été octroyé pendant un séjour de Louis VI à Lorris, *actum  
Lorriaci in palatio nostro*, en 1123 et l'an 16<sup>e</sup> de son règne. Il  
n'y a pas de doute sur ce séjour à *Lorriacum* qu'on a succes-  
sivement traduit par Lauriac (l'abbé Travers), et par Loiré

(C. Port). Il faut savoir gré à M. Maître d'avoir sur ce point rétabli la vérité.

\* \* \*

M. le pasteur H. FARGUES, dans son travail récent sur *Tanneguy-Duchâtel* (Nantes, Mellinet, 18 pp. in 8°), cherche à prouver que ce capitaine n'a pas été l'assassin de Jean sans Peur, à l'entrevue du pont de Montereau-fault-Yonne; mais, comme il est difficile de nier sa culpabilité, puisque des témoins l'ont vu agir et que sa haine pour le duc de Bourgogne était notoire, on pourra peut-être admettre seulement que ce n'est pas lui qui a porté le premier coup : c'est la seule concession que l'on puisse faire.

\* \* \*

Le *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais* (4<sup>e</sup> trimestre de 1886) signale d'anciennes statues en bois appartenant à l'église de Fréville (p. 537); publie l'acte d'inhumation de la mère de Girodet, décédée en 1787 à Chuelles, où elle habitait le château du Verger (p. 549); et donne quelques détails, communiqués par M. C. MOREAU, sur deux roches situées à Chuelles. Enfin on y lira (pp. 551-553) une note peu importante de M. BOUCHER DE MOLANDON à propos d'un travail [non imprimé] de M. l'abbé Maître sur les limites de la juridiction de l'évêché d'Orléans à Pithiviers.

\* \* \*

Dans l'une des dernières livraisons parues (n° 17) de l'*Inventaire des Archives départementales de l'Aube* (tome IV, pp. 185-224), on trouve réunies, sous la cote G. 3991, sept lettres de J. Decourcelles, chanoine de Saint-Pierre de Troyes, et curé de Moret (Seine-et-Marne) au xvi<sup>e</sup> siècle, adressées au chanoine de Vanlay. Le curé de Moret se trouvait alors à Saint-Liébaud (auj. Estissac, Aube), et demandait à son correspondant de l'argent « pour s'en revenir en Gastinois. »

\* \* \*

Le 6<sup>m</sup>e volume publié par la *Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise* (Versailles, Cerf, 1886) contient deux notices qu'il est de notre devoir de signaler ici. L'une, de M. A. DUFOUR, notre collègue (pp. 66-72), est intitulée : *Notes*

sur la ville de Corbeil pour le dictionnaire topographique, et a été tirée à part; — l'autre, de M. PAUL TOMASI (pp. 79-83), est un *Rapport sur divers objets et les fouilles faites dans les environs d'Étampes en mai-juin 1886*. Les localités mentionnées sont Boutervilliers, Étampes, Saclas, Cerny et Auvers-Saint-Georges.

Le même auteur a réédité ce rapport et les autres qu'il avait précédemment adressés à la commission en une brochure de III-43 pages : *Notice sur les temps préhistoriques et l'homme-primitif à Étampes* (Étampes, Lecesne, 1886). Les indications que fournit cet opuscule, à défaut de la nouveauté, ont le mérite d'être claires, et peuvent donner une idée exacte des stations et des ateliers préhistoriques existant dans cette partie du département de Seine-et-Oise. Mais il y a bien des points douteux dans les explications de M. Tomasi, et ses hypothèses sur « l'antiquité de notre espèce » me paraissent tout au moins déplacées à la suite de ses quelques rapports.

\* \* \*

Le *Réveil d'Étampes* a eu l'idée, bonne en soi, de réimprimer en feuilletons (à partir du numéro du 11 septembre 1886) les *Antiquités de la ville et du duché d'Étampes*, de dom Basile Fleureau. L'introduction et les notes sont de M. P. DEBAR, qu'on nous dit être un professeur du collège d'Étampes. Malheureusement M. Debar n'est pas très au courant de l'histoire du moyen âge et de l'histoire de notre pays en particulier. Aussi a-t-il laissé passer nombre d'erreurs graves qui ont été relevées par notre confrère, M. l'abbé J.-M. Alliot, dans le *Réveil* même (n° du 18 septembre), et dans l'*Abeille d'Étampes* (n° du 2 octobre). On pourrait faire remarquer aussi, suivant l'heureuse expression de notre confrère, que le texte de Fleureau vaut mieux que le rez-de-chaussée d'un journal, mais à quoi bon? — Du reste, on nous a fait savoir depuis que cette réimpression était suspendue.

HENRI STEIN.





# LES PONTS

DE

## MONTEREAU-FAULT-YONNE

(*Suite*).



### II.

#### LE PONT DE SEINE.

Bien qu'une vue du XVII<sup>e</sup> siècle, due au burin de Claude Chastillon, puisse faire croire que ce pont était en pierre comme le pont d'Yonne, les traditions paraissent d'accord pour dire qu'il fut en bois, jusqu'à la reconstruction du pont actuel (1754-1756). La chose est vraisemblable, du reste, le cours de la Seine, beaucoup plus calme que celui de l'Yonne, permettant de se contenter d'un pont moins solide.

Un manuscrit, consacré aux Archives municipales de Montereau-fault-Yonne et que nous avons déjà cité, nous apprend que « le pont premier de la » rivière de Seine fut construit en 1025 ». Mais ce n'est là qu'une tradition à laquelle il ne faut pas attacher trop d'importance; nous avons, en effet, démontré, en parlant du pont d'Yonne, que, dès

la conquête romaine, *Condote* fut relié à la terre ferme par deux ponts, indispensables pour le passage de la route d'*Agendicum* à *Riobe*. Nous pensons que cette date de 1025 s'applique à une reconstruction, faite sans doute lorsque le comte de Champagne reprit possession de l'ancien territoire de *Condote*, sur l'emplacement duquel Rainard, comte de Sens, avait élevé un château qu'il dut essayer de rendre inexpugnable, en détruisant les ponts qui en permettaient l'accès.

Le moyen-âge ne nous a laissé, sur le pont de Seine, que quelques mentions de peu d'intérêt dans les titres de l'Abbaye de Preuilley qui avait le droit de pêcher, chaque année, trois milliers de vandoises dans « la pescherie de la Seine qui commence depuis » le pont de Seine de Montereau, jusqu'à Saint-Germain au-dessus de Montereau ». (*Accord fait au mois de novembre 1293 entre l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés de Paris et l'Abbaye de Preuilley.*) Dans un autre acte du 22 décembre 1486, il est encore question de la « pescherie de l'eau de Seine, » assise depuis le *petit* pont de Montereau, jusqu'à Saint-Germain\* ».

---

1. *Castrum, Monasteriolum nomine, super Sequanæ fluvium.* — L'abbé Duru, Bibliothèque historique de l'Yonne, t. II, page 500.

2. Ce droit de pêcher trois mille vandoises dans la rivière de Seine avait été donné à l'Abbaye de Preuilley, savoir : deux mille par Hugues li Ferles en 1212, et un mille en 1247 par Beaudouin des Barres, chevalier. — Cf. Archives de Seine-et-Marne, H. 328, Registre, *Inventaire des titres de l'Abbaye de Preuilley*, pages 737 à 739.

L'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés avait droit de haute, moyenne et basse justice sur toute la rivière de Seine, depuis le fossé de Serans jusqu'au *pont* de Montereau, ainsi que nous l'apprend une sentence du bailli de Sens de 1343 qui condamna le prévôt de Montereau « à rétablir par figure le » corps d'un nommé Jacques Bouton qui s'étoit » noyé dans la rivière' ».

En 1508, nous trouvons un document assez curieux et qui nous montre dans quel état notre pont *de bois* se trouvait à cette époque :

« A Montereau, le lundy sept d'aoust 1508, sur » les sept heures du soir, ladite Reyne Anne<sup>e</sup> estoit » en grand peril de mort, car le planchier s'effondit » sous les chevaulx qui la portoient dans sa lictierre, » et resta suspendeue par le deuxième cheval qui se » cramponna sur les ais romputs; ce quy sauva cette » bonne princesse parce que l'aultre cheval avoit » rompu ses traicts en advant pour tomber dans la » riviesre ou nageoylt comme un poisson. On le » retreuva sur la berge et la Reyne s'enservit pour » continuer son chemin comme sy de rien n'estoit, » tant elle avoit de force au cœur et le sang » bretton<sup>s</sup>. »

---

1. Dom Jacques Bouillart, *Histoire de l'Abbaye royale de Saint-Germain-des-Prez*, p. 155.

2. Anne, duchesse de Bretagne et femme de Louis XII.

3. Fragment du journal manuscrit de Madame, duchesse d'Angoulême, et mère de François I<sup>er</sup>, d'après l'original au Cartulaire de Canaples, dans les *Souvenirs de la marquise de Créquy*, édition Garnier, t. X, p. 205. — Ces *Souvenirs* sont apocryphes et l'œuvre d'un sieur de Causen, se disant comte

En 1597, on paraît avoir dépensé quelque argent pour refaire ce pont<sup>1</sup>, mais cette réparation dut être insignifiante puisque, par lettres patentes du 19 avril 1613, la reconstruction en fut ordonnée<sup>2</sup>.

Ce pont de bois offrait de grandes facilités pour la défense, car à chacune de ses extrémités, existait un pont-levis qui isolait complètement le faubourg Saint-Nicolas du château et de la ville. En 1649, Antoine Le Charron, seigneur de Dormelles et gouverneur des ville et château de Montereau-fault-Yonne, « fit faire le premier pont levis près l'au-  
» berge du Cygne au faubourg Saint-Nicolas<sup>3</sup> ». De plus, nous trouvons la preuve de l'existence de deux ponts-levis dans le récit d'un événement qui se passa quelques années après :

Le 7 février 1653, se présenta à la porte de Pro-  
vins « le régiment de Picardie infanterie composé de  
» plus de 1000 hommes, avec ordre du Roy pour  
» loger et prendre l'étape. La population voulut  
» faire passer led. régiment par compagnie sans  
» leur fournir aucunes choses; à quoy les officiers  
» ayant résisté, on leur offrit de faire loger les sol-  
» dats dans les faubourgs Saint-Nicolas et Saint-  
» Maurice et les officiers dans la ville, ce qu'ils  
» refusèrent, voulant absolument loger tous dans la

---

de Courchamps, mais les pièces justificatives et les documents cités par l'auteur sont authentiques.

1. Léon de Laborde. — *Comptes des bâtiments du Roi : documents inédits*, 2 vol., Paris, Baur, 1878 à 1880.

2. Ms. cité.

3. Paul Quesvers. — *Montereau-fault-Yonne pendant la Fronde*, pp. 13 et 38.



» ville, ce que les habitans étans sous les armes  
» voulant empescher... furent à la porte dud. fau-  
» bourg pour repousser les soldats ». Cependant,  
les Monterelais n'étant pas en force sans doute,  
lâchèrent pied, « et ayant été *les deux ponts de*  
» *Seine leuez*, les habitans se retirèrent dans la  
» ville où il fut fait bonne garde ». Mais quelques  
habitants n'avaient pu rentrer assez vite; une col-  
lision eut lieu : trois de ces retardataires furent tués  
ainsi que deux soldats, « et tout le faubourg pillé  
» et ruiné, et nonobstant tout ce désordre, l'on fut  
» contraint, pour en éviter un plus grand, de s'ac-  
» commodier avec les officiers, moyennant 1000 livres,  
» et de les laisser passer tous en gros pour prendre  
» leur route à Nemours, le lundy 10 dud. mois [de  
» février 1653]'. »

Pendant la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, le pont de Seine qui avait neuf arches<sup>1</sup>, fut constamment en réparation; les rapports des bureaux de l'Intendance signalent, presque chaque année, la difficulté de ses abords, la faiblesse des piles qui étaient pourries, le mauvais état du tablier et l'étroitesse des travées qui suffisaient à peine au passage des bateaux. La reconstruction en était indispensable, mais les ressources étaient sans doute insuffisantes alors, ou les études incomplètes, car, avant de construire un pont de pierre pour remplacer l'ancien pont de bois, on éleva, à côté de ce dernier, dans les premières années du xviii<sup>e</sup> siècle, un autre pont de bois.

---

1. Paul Quesvers, *op. cit.*, pp. 44 à 46.

2. Ms. cité.

Nous en avons, sous les yeux, les plans ainsi que la description qui est ainsi conçue :

Le pont de bois de Montereau-faut-Yone a été fait d'une construction assez solide pour quelques années et en attendant qu'on y fasse un Pont de pierre sur la rivière de Seine, en communication de celui qui est fait de pierre sur la rivière d'Yone où ces deux rivières se joignent.

Ce pont de bois est composé de treize palées, de deux culées de pierre et de quatorze travées ou Arches de bois. Il faut observer que ces palées suivent bien la direction du fil de la rivière, que les arches montantes et avalantes soient disposées par rapport à celles du Pont de pierre qu'on doit faire, en sorte que la navigation ne soit point interrompue par les palées du Pont de bois, ni par les piles du Pont de pierre, ni par les batardeaux et autres équipages nécessaires.

Neuf palées étaient composées, chacune, de six pieux destinés à recevoir les poutres qui soutenaient le tablier du pont; quant aux quatre palées du milieu, elles étaient composées également, chacune, de six pieux; elles étaient, en outre, entourées de quatorze pieux plus petits, moisés et sur lesquels s'appliquaient, en amont, quatre brise-glaces. Les trois arches du milieu avaient près de cinq toises de largeur, et les autres trois toises seulement; sur le tablier de quatre toises de largeur, on avait étendu une épaisse couche de terre et de sable, destinée à recevoir le pavé.

Ce pont de bois provisoire dura jusqu'à l'achève-

---

1. Ces deux pièces, l'une gravée et l'autre imprimée, doivent provenir d'un ouvrage in-folio, dont nous n'avons pu découvrir le titre.

ment du pont qui existe encore et dont les plans sont dus au célèbre Jean-Rodolphe Perronet, premier ingénieur des ponts et chaussées. Les travaux, commencés en 1754, avaient été adjugés à un sieur Philibert Vasserot, entrepreneur des ponts et chaussées, demeurant à Paris, rue Saint-Antoine, proche de la Bastille, paroisse Saint-Paul, ainsi que nous l'apprend un acte du 4 mars 1754, devant Cretté, notaire à Montereau-fault-Yonne, acte par lequel Vasserot loue une petite maison et un jardin au faubourg Saint-Maurice « pour serrer en ladite » maison et jardin tout ce qui lui sera nécessaire en » bois, instruments et autres choses qui lui seront » utiles pour la confection du pont de Seine ».

Les travaux, bien que poussés avec la plus grande activité, duraient encore en 1756, ainsi que le constate l'inventaire dressé le 24 juillet de cette année, après le décès de Denise Leschivierre, femme de Philibert Vasserot<sup>1</sup>.

L'arche du milieu, minée par les Alliés en 1814, sauta quelques minutes après l'arche marinière du pont d'Yonne et fut remplacée, pendant quelques années, par un tablier en bois. Elle ne fut refaite qu'en 1822, au moyen d'un droit de péage sur les deux ponts, qui cessa d'être perçu le 11 octobre 1837, « à midi, les 15 ans et 9 mois de la concession de » ce droit expirant à ladite époque<sup>2</sup>. »

---

1. Il existe dans les Archives du ministère des travaux publics, E. 65 à 72, des renseignements très complets sur les plan, coupe, élévation et travaux du pont de Perronet.

2. Affiche de T. Moronval, imprimeur à Montereau, annon-

Les arches marinières des deux ponts de Seine et d'Yonne, détruites par les Alliés en 1814, faillirent l'être encore par les Français, en 1870. Les chambres de mine étaient creusées, la poudre placée, la mèche allumée, lorsque M. Henri Maréchal, commandant du génie, traversant Montereau pour exécuter une mission à lui confiée par le ministre de la guerre, s'étonna de voir les rues désertes et la population tout entière massée sur les quais. M. Maréchal s'enquit de ce qui se préparait auprès du conducteur des ponts et chaussées, resté seul sur les ponts et, dans les quelques mots échangés, il apprit qu'on avait déposé, dans chaque chambre de mine, huit cents kilogrammes de poudre! Les deux ponts devaient sauter à la même minute. Stupéfait, terrifié, le commandant Maréchal prit sur lui de faire suspendre l'opération et télégraphia immédiatement à M. le préfet de Seine-et-Marne, en lui remontrant que la commotion, produite par l'explosion d'une charge pareille, allait faire écrouler la moitié des maisons de la ville. L'ordre fut retiré, mais on frémit en songeant à l'effroyable quantité de victimes que cette double explosion eut faite dans la foule qui remplissait les quais. Aussi, quelques jours après, les seize cents kilogrammes de poudre, expédiés pour faire sauter les ponts de Montereau, furent-ils emmenés discrètement et sans bruit : on s'était, dans le chiffre de l'envoi, trompé d'un zéro!

---

cant la « cessation du droit de péage sur les ponts de Mon-  
» tereau ».

Le Prévôt et les Échevins de Paris, afin d'assurer l'approvisionnement de la capitale, par une protection suffisante pour la batellerie, avaient établi à Montereau et dans toutes les villes qui possédaient des ponts sur la Seine, un officier qu'on nommait *châbleur*. Les fonctions et les droits de cet officier sont parfaitement définis dans le passage suivant des *Lettres de Charles VI portant règlement pour la juridiction des prévôts des marchands de Paris, et établissement de plusieurs officiers pour la police des ports et marchés de la même ville*; Paris, février, 1415-6<sup>1</sup> :

*Du chasbleur de Monstereau.*

630. *Item*, A Monstereau ou fault Yonne aura un chableur nommé le chableur du pont de Monstereau, lequel sera estably et ordonné pour aler au devant des bateaulx montans par ledit lieu, quérir les festes, cordes et filez nécessaires pour iceulx bateaulx monter et passer par dessoubz ledict pont, selon ce que cy apres sera declairé, sans ce que aucun autre se puisse entremettre de faire ledict Office sur paine d'amende arbitraire;

631. *Item*, Et quant ledict Office sera vacquant, lesdis Prévost et Eschevins le donneront à homme qui par informacion deuesment faicte, sera trouvé estre de bonne vie, renommée et honneste conversacion, sans aucun blasme ou reproche, habille, souffisant et ydoine pour ledict office exercer, prins par l'eslection de bons marchands, voituriers, maronniers<sup>2</sup> et prudes bacheliers<sup>3</sup> du païs d'amont l'eaue;

---

1. Archives nationales, Registre, J. 170. — Ces lettres ont été publiées dans les *Ordonnances des Rois de France*, t. X, pp. 335 et suiv.

2. Marinier. « Et dirent les Gascons à leurs maronniers : « Menez-nous à Séville. » (*Froissard*, II, II, 120.)

3. « On donne ce nom, dans quelques-uns des corps des

632. *Item*, Quant on instituera aucun oudict Office, il fera serement que bien loyaument et diligemment il exercera ledict Office en sa personne et gardera les Ordonnances faictes tant sur ledict Office, comme sur le fait de la marchandise de l'eau; et que s'il scet chose qui soit faicte ou préjudice des privileges, libertez et franchises de ladicte ville et marchandise, et aussi contre les Ordonnances d'icelle, incontinant il le fera savoir ausdis Prevost et Eschevins, ou au Procureur de la marchandise; et que de chose dont la congnoissance appartieigne ausdis Prevost et Eschevins, il ne mettra ne fera mettre aucun en cause ailleurs que pardevant eulx<sup>1</sup>, et obéira à leurs commandemens; et ne prendra ne demandera plus grant salaire que celui qui est ordonné;

633. *Item*, Quant il sera institué audict Office, et qu'il aura fait ledict serement, il sera présenté sur ledict lieu et mis en possession par l'un des sergens de ladicte Prevosté et Eschevinage, que lesdis Prevost et Eschevins voudront à ce commettre qui aura pour ce faire pour chascun jour qu'il vacquera, pour son salaire et despens, dix sols parisis;

634. *Item*, Et ce fait, icellui chableur fera continuelle résidence audict lieu, pour exercer ledict Office à toutes heures compettans, et tellement que par sa négligence ou coulpe, aucun dommage ou autre inconvenient ne s'en puisse ensuir;

635. *Item*, Icellui chableur aura une bonne flette<sup>2</sup> ou nasselle à lui appartenant, et icelle soustendra à ses propres coustz et despens, portant le poix ou pesant de quatre queues de vin ou environ, affin que quant les eaues seront grandes et grosses,

---

» marchands de Paris et dans la plupart des communautés des » arts et métiers, aux Anciens et à ceux qui ont passé par les charges. » (*Dictionnaire de Richelet*.)

1. Sauval, dans ses *Antiquités de Paris*, III, 247, comprend parmi les justiciables du prévôt des marchands de Paris, les chableurs des ponts de Corbeil, de Melun et de Montereau-fault-Yonne.

2. « *Flet*, petit bateau de rivière qui sert à passer l'eau. » (*Dictionnaire de Richelet*.)

que on y mette les cordaiges nécessaires pour labourer<sup>1</sup> lesdis bateaux; et quant il en vendra aucuns contremont<sup>2</sup>, il yra au devant en sadicte flette, et avecques lui un varlet, lequel il tendra avec lui pour sondit Office faire et exercer; et quant il sera à yceux bateaux montens, il prendra et aura en sadicte flette les hunes<sup>3</sup> et filez nécessaires tant pour fermer iceulx bateaulx montans audit pont, comme pour iceulx monter tout aultre contremont l'arche d'icellui; et après ce que iceulx bateaulx seront fermez audit pont, il menra les hunes en sadicte flette tout aultre contremont l'arche et icelle baillera aux Charretiers pour abiller les chevaux trayans iceulx bateaulx; et ce fait, s'en retournera en sadicte flette rapporter icelles hunes ou filez pour les fermer ausdis bateaulx, pour iceulx monter ou tirer contremont l'arche dessusdicte;

636. *Item*, Ledict chableur pour son salaire aura pour chacun bateau montant par ledit lieu, pourveu que il se offre à faire son devoir ainsi qu'il appartient, trois deniers tournois.

Les offices de *châbleurs* qui, au dernier siècle, étaient qualifiés *maîtres des ponts*, subsistèrent jusqu'à la Révolution sans grandes modifications. Sous le premier Empire, on les appelait, du moins à Paris, *chefs des ponts*, et un Avis du Conseil d'État du 22 août 1810 constate :

1° Que ce qui est relatif au service des ponts, au lâchage et remontage des bateaux, a été toujours réglé par des Ordonnances enregistrées au Parlement;

- 
1. Débarquer, traîner. (*Dictionnaire de Littré.*)
  2. En remontant la rivière. — « Ce qui montoit contremont » la rivière. » (*Commynes*, I, 8.)
  3. Cordages. « Nus cordier ne puet ne ne doit faire chaable » de quelque manière qu'il soit, ne hunes, c'est à savoir cordes » par lesquelles les vallés et li cheval traient les nefes contre- » mont les iaues. » (*Livre des métiers*, 42.)

2° Qu'en effet lesdits chefs de ponts sont institués par l'autorité publique pour le service des particuliers; qu'ils ont un droit, un privilège exclusif, et perçoivent, selon un tarif, des droits fort considérables; que leur institution et le tarif de leurs droits ne peuvent avoir lieu que par l'autorité souveraine<sup>1</sup>.

Il y eut un châteleur à Montereau jusqu'à la reconstruction du pont d'Yonne, époque à laquelle un chemin de halage, ménagé sous la première arche droite du nouveau pont, rendit à peu près inutile le service du châtage qui fut enfin complètement supprimé par le touage à la vapeur.

PAUL QUESVERS.

(*A suivre.*)

---

1. Voir aussi l'arrêté de prairial an II (28 mai 1803).







DÉCOUVERTE  
DE  
SOUTERRAINS-REFUGES  
A ORMES

COMMUNE DE PITHIVIERS-LE-VIEIL (Loiret)

---

**D**ANS la région géographique connue sous le nom de Beauce ou plateau d'Orléans, il existe de nombreux souterrains ou cryptes artificielles dont la destination est restée jusqu'à présent inconnue. Leur construction doit remonter à une époque excessivement reculée, mais il est impossible d'en fixer la date même approximative. Dans certaines localités les habitants s'en servent comme de caves ou de silos et ne cherchent pas même à en connaître l'origine. Dans d'autres endroits, la tradition ne remonte pas plus loin que les guerres de religion; dans d'autres, la moindre excavation constituerait un souterrain faisant communiquer deux châteaux à plusieurs kilomètres ou même à plusieurs lieues de distance; mais jusqu'à ce jour l'habitant de la Beauce n'a pas

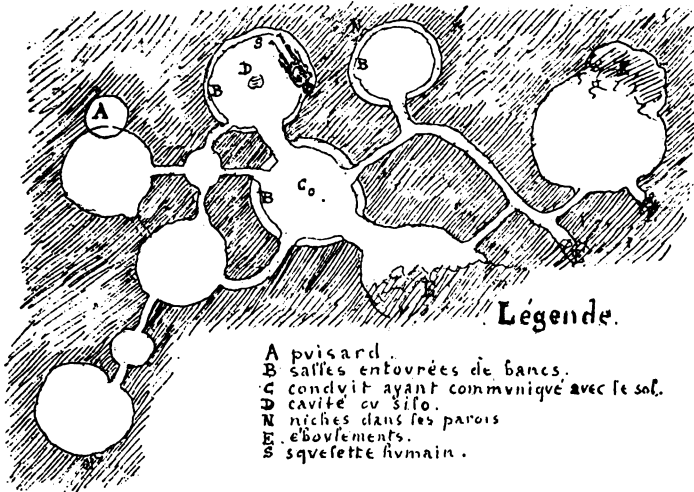
eu l'idée de procéder à une sérieuse exploration de ces grottes artificielles.

Nous devons cependant signaler une exception en faveur d'un honorable cultivateur d'Ormes, commune de Pithiviers-le-Vieil, M. Philippot, qui ayant fortuitement découvert un de ces souterrains, n'a pas hésité à commencer des fouilles difficiles et coûteuses.

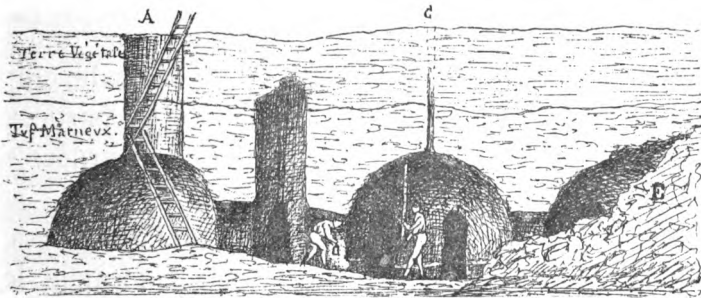
Nous essaierons de donner une description très sommaire de ce refuge, description qui peut s'appliquer à toutes les cryptes de la Beauce construites sur un plan à peu près analogue.

M. Philippot, en creusant dans sa cour un puits, remarqua que le sol manquait sous ses pas; il fouilla avec précaution et se trouva bientôt dans une chambre circulaire de 3 mètres environ de diamètre, d'une hauteur de 2 mètres sous voûte, taillée en dôme de four. Le sol de cette salle se trouve à 5 mètres au-dessous du niveau du sol. Cette excavation est creusée dans un tuf marneux assez résistant, sorte de calcaire de la Beauce désagrégé. Sur les parois on remarque la trace de l'outil qui a servi à les tailler. Cet instrument devait avoir un tranchant plat de 35 millimètres de largeur, mais nous ne savons s'il était en silex, en bronze ou en fer. De cette salle part une galerie étroite, large de 50 à 55 centimètres et d'une hauteur variant entre 1 m. 50 et 1 m. 60, qui conduit dans un petit réduit circulaire de 1 m. 50 de diamètre, paraissant avoir été un puits comblé plus tard et servant à descendre dans le souterrain. De ce cabinet partent d'autres galeries analogues à celle que nous venons de quitter et donnant

dans d'autres salles rondes, aussi de forme hémisphérique. De ces chambres partent d'autres couloirs droits ou serpentants, mais toujours excessivement bas et étroits, de nature à ne permettre que le pas-



PLAN DES CRYPTES D'ORMES.



sage d'une seule personne, à condition toutefois qu'elle ne jouisse pas d'une santé trop exubérante, auquel cas le passage lui serait complètement interdit. Plusieurs de ces salles sont entourées d'un banc circulaire taillé dans le tuf, d'une hauteur et

d'une largeur de 50 centimètres. Dans d'autres, il existe dans les parois de petites niches larges de 15 centimètres et profondes de 10 à 12, qui ont probablement servi à placer une lampe, ou tout autre luminaire, si l'on en juge par des traces de fumée. Dans l'une d'elles, on rencontre une disposition assez curieuse; le sommet de la voûte est perforé d'un trou vertical de 12 centimètres de diamètre paraissant s'être originairement prolongé jusqu'au sol : était-ce une cheminée d'aération, ou un tube acoustique destiné à communiquer avec l'extérieur ?

Il a été extrait de ces souterrains plus de deux cents tombereaux de remblai, et la fouille s'arrête à la moitié de la crypte. A partir de cet endroit, si nous sommes suffisamment curieux et minces, nous pouvons nous engager à plat ventre dans un boyau haut de 50 centimètres sur 55 de large, espace compris entre le ciel de la galerie et la terre qui la remplit. En rampant pendant environ 20 mètres, nous remarquons à droite et à gauche des amorces de galeries et nous arrivons dans une vaste salle elliptique dont le ciel paraît s'être effondré en partie, et de tous côtés nous voyons des galeries obstruées se dirigeant dans diverses directions.

Nous pouvons constater que plusieurs des galeries ont été très fréquentées, car la marne formant les parois est lissée et polie par le passage des hommes et des animaux.

Mais revenons sur nos pas pour respirer un air moins vicié, et nous pourrions examiner avec intérêt un musée des objets trouvés dans les fouilles, organisé par M. Philippot, qui nous apprend que lors-

qu'il a découvert les souterrains, ils étaient en grande partie remplis de terres rapportées; quelques salles étaient remplies jusqu'à moitié de la hauteur, d'autres jusqu'à la voûte. C'est dans ce remblai qu'il a rencontré un squelette d'homme tombant en poussière, des ossements d'animaux : chevaux, bœufs, chiens, volailles, des œufs d'oie encore intacts, des fragments de poterie de toute sorte et de toute époque, terres grise, jaune, rouge, noire, mate ou vernissée, des fragments de vase en cuivre, une curieuse bouteille en terre cuite ayant quatre anses qui permettaient de la porter suspendue au moyen d'une lanière. Une monnaie romaine de Victorianus, des pièces de billon de Henri II et Henri III. Au milieu de ces objets un rognon de silex sphérique, de petites balles de terre cuite, un espèce de pilon ou molette en grès blanc très dur et très fin.

Ces caves ont été remblayées à une époque relativement rapprochée, mais nous ignorons complètement dans quel but on s'est livré à un travail aussi pénible.

Comme nous l'avons dit, ces cryptes sont fort communes dans la Beauce; dans l'arrondissement de Pithiviers nous savons qu'il en existe à Fresnay-les-Chaumes, Morville, Sébouville, Sermaises, Crottes, Escrennes, Laas, Yèvre-la-Ville, Barville, etc., etc. La disposition est toujours la même, salles hémisphériques, souvent entourées de bancs, reliées par des galeries droites ou sinueuses, mais toujours très basses et très étroites.

Quelle était la destination de ces excavations sou-

terraines? Il est difficile de le préciser d'une manière certaine; cependant l'opinion la plus répandue consiste à y voir des habitations d'hiver ou des refuges en cas de danger.

Dans les vallées, celles du Cher et du Loir notamment, il existe des grottes artificielles creusées à flanc de coteau dans la craie tuffeau, et qui sans aucun doute ont servi à l'habitation. Elles sont souvent analogues aux cryptes de la Beauce, et un grand nombre d'entre elles sont encore aujourd'hui habitées, nous ne dirons pas par les descendants, mais par les successeurs des troglodytes, qui parfois n'y ont fait subir aucune modification.

Dans la plaine, pourquoi en aurait-il été autrement que dans la vallée? Les hommes n'avaient pour habitation que des huttes de terre ou de paille qui les défendaient mal du froid de l'hiver, et pas du tout du danger. Pourquoi n'auraient-ils pas cherché un abri dans les entrailles du sol, à l'imitation des animaux qui savaient se creuser des terriers sous la terre. Une cause plus sérieuse devait les porter à chercher d'autres refuges que les cabanes; c'était le soin de leur sécurité personnelle. En cas d'attaque ou d'invasion d'une tribu voisine, la population d'un village (nous employons l'expression moderne, pour désigner un groupe peu important d'habitations) pouvait disparaître instantanément sous le sol, y mettre en sûreté les femmes, les enfants, et tous ceux qui ne pouvaient contribuer à la défense. Ces souterrains formaient alors le meilleur des refuges et pouvaient servir à la fois de demeure et de forteresse. En effet, l'ennemi devait se livrer à une véritable

chasse pour trouver l'ouverture du souterrain dissimulée soit par un buisson, soit par une grosse pierre : supposons qu'il ait pu pénétrer dans la crypte, il se trouvait dérouté au milieu de l'obscurité, dans un dédale de couloirs si étroits qu'une seule personne pouvait y pénétrer, mais aussi qu'un seul homme pouvait en défendre l'entrée avec les plus grandes chances de succès. Une des galeries était-elle forcée par l'assaillant, celui-ci se trouvait dans une salle spacieuse exposée de tous côtés aux traits convergents qui partaient de chaque galerie facilement défendue par des barrages en bois ou en claies, ce qui paraît résulter de la disposition des ouvertures; en effet, à l'entrée de chaque salle on rencontre dans les parois deux cavités d'environ 10 centimètres de profondeur paraissant n'avoir eu d'autre but que de recevoir une pièce de bois, disposition qui se rencontre dans quelques châteaux forts du moyen âge, à Yèvre-le-Châtel, par exemple.

L'assaillant qui avait découvert le refuge n'avait qu'une ressource, murer les ouvertures; c'est le parti que prit César contre les Aquitains, au témoignage de Julius Florus : « Jussit includi. » Il les y fit enfermer.

Ces cavernes n'ont peut-être pas servi de demeures permanentes, mais elles ont été certainement habitées dans les temps de trouble et d'invasion. A des époques plus rapprochées de nous, dans les guerres du Moyen âge, de la Fronde, elles ont été certainement utilisées; les célèbres brigands de la bande d'Orgères devaient en connaître plusieurs et les employer comme refuges ou comme cachettes.

Quelques châteaux ont dû s'en servir soit comme magasins, soit comme cachot, ainsi qu'on peut le voir dans les restes du château de Laas. Ceux qui se trouvaient sous les églises ont probablement rempli l'office de confession ou de sépulture.

Quoi qu'il en soit, cette question mériterait une étude beaucoup plus approfondie que la simple notice que nous donnons.

Nous n'avons pas cru devoir nous livrer à une description plus complète de la crypte d'Ormes, elle eût été difficile à suivre; nous avons pensé qu'une figure ferait mieux comprendre au lecteur la disposition des lieux qu'une explication forcément longue et obscure.

P. MARTELLIÈRE.







# UN PÈLERINAGE

A FERRIÈRES - GATINAIS

EN 1719

(Documents nouveaux).

---



ous ce titre, les *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais* ont publié le récit d'une excursion faite à Ferrières par les habitants de Chenou et de Château-Landon dans le but de faire cesser la sécheresse et d'implorer de la pluie. Ce récit, on s'en souvient, était emprunté à l'un des pèlerins, Julien Lucas, curé de Chenou<sup>1</sup>.

Il nous paraît intéressant de reproduire aujourd'hui la version qu'en a laissée, sur les registres de sa paroisse, M. de Coquereau, prieur de Notre-Dame, le promoteur et l'un des principaux acteurs de cette manifestation religieuse. On nous excusera de revenir sur ce sujet. Nous retrouvons évoquées dans ces pages des scènes curieuses de la vie civile et religieuse, dans un coin du Gâtinais, au commen-

---

1. Voir *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, 3<sup>e</sup> trimestre 1884, pp. 191 et suivantes.

cement du XVIII<sup>e</sup> siècle. C'est le passé de nos pères, encore frémissant du souffle de leurs croyances, de leurs passions, de leurs luttes même, que ces lignes font revivre à nos yeux. En voici la copie.

Il s'agit, en premier lieu, d'un pèlerinage effectué en 1716.

L'an mil sept cent seize, le 19<sup>e</sup> jour de juin, on prit vœu accause la trop grande sécheresse d'aller à Ferrieres; on y fut le six de juillet à une heure du matin, avec toutes les châsses, et tout le monde y donna des preuves de sa dévotion, et le 9 du même mois, M<sup>rs</sup> de Saint Séverin, suivant la louable coutume, vinrent à Notre Dame<sup>1</sup> avec les mesmes châsses où M<sup>r</sup> le prieur de l'abbaye célébra solennellement la messe, où tout le peuple comme à la procession de Ferrières se trouva, et le Seigneur a exaucé les vœux en nous donnant une pluie abondante après avoir chanté dans l'église de Notre Dame le *Te Deum*, et c'est ce qui se pratique dans toutes les occasions.

Vient ensuite la relation du pèlerinage de 1719.

L'an mil sept cent dix neuf, on a fait à Notre Dame, à Saint Tugal et à Saint Severin des neufvaines pour obtenir de Dieu de leau a cause dune secheresse de trois mois consecutifs et voyant que le Seigneur ne nous faisoit pas la grace de nous ecouter on eut le 21 du mois de may recours a M<sup>rs</sup> de Saint Severin pour nous accorder la procession de Ferrieres après avoir fait plusieurs tentatives auprès d'eux tout le peuple generally suivoit dans cette occasion les prieurs de Saint Tugal, Notre Dame et M<sup>rs</sup> de la justice en corps<sup>2</sup> et après avoir tous redoublé nos prieres nous fumes refusées dune manniere

---

1. La procession sort de Saint-Severin, prend par en bas, fait le tour de la grande croix, vient en Notre Dame, et s'en retourne par le milieu de la ville.

2. La Justice était alors représentée dans la « ville, prévosté et chasteaulandon » par MM. Étienne Petit, prévôt; Philippe Mesnager, procureur du Roi; Jacques Denizet, greffier de la prévôté,

tout extraordinaire n'estant pas besoin de dire ce qui sy passa et ce meme jour le prieur de Notre Dame entreprit de faire une neuvainne de messe et commença le 22 dudit mois par le *Veni Creator* et célébra solennellement la messe du Saint Esprit et il s'y trouva beaucoup de peuple<sup>1</sup>, ce qui fut continué pendant la neuvainne, le peuple voyant la grande sécheresse continuer et que les biens de la terre se perdoient absolument et dépérissent de jour en jour nous prièrent d'avoir encor recours à Saint Séverin pour la procession ce qu'ils refusèrent encore avec la même dureté<sup>2</sup>, et, sans la prudence de monsieur l'abbé de Lagrange<sup>3</sup>, il seroit arrivé une sédition, et, quoy que dans cette occasion ledit sieur abbé put faire et dire, ils ont toujours persisté dans leur première résolution qui étoit de faire de chez eux à Notre Dame une procession générale avec toutes les saintes reliques, voulant engager les sieurs prieur de Saint Tugal et Notre Dame d'aller chez eux pendant la neuvainne, ce qu'ils n'ont pas voulu accepter comme étant une innovation, se restraignant a la coutume qui est de ne point faire de neuvainne a Saint Severin que pour la procession de Ferrière<sup>4</sup>. Le prieur de Notre Dame, voyant leur obstination et les pressantes sollicitations du peuple, prit le vœu d'aller à Ferrière, et commença par une neuvainne le onze de juin 1719 et devoit partir le 16 avec tout

---

receveur du domaine et notaire; Claude-Étienne Petit, sieur de Beauvoivre, avocat, bailli de Saint-Séverin, et depuis prévôt lui-même; Claude Vian, avocat, plus tard bailli de Ferrières-Gâtinais; François Revolat, à la fois huissier, greffier du bailliage de Saint-Séverin et procureur fiscal des prévôtés de Chenouteau, Courtempierre et Jallemain; enfin par Jean Pinaut, huissier.

1. *Nota que cette grande messe se disoit au plus tard a quatre heures du matin.*

2. *Nota que quand on fut à Saint Severin demander la procession de Ferrieres que le prieur de Saint Severin avec un air en colère demanda un notaire.*

3. Henry de la Grange-Trianon, abbé de Saint-Séverin pendant quarante-deux ans.

4. *Nota que les prieurs de Saint Tugal et Notre Dame n'ont jamais fait de neuvainne à Saint Séverin que pour le vœu de Ferrières : il est vray qu'on l'a fait une fois par innovation, et aussy ils ne doivent plus le faire.*

le peuple qui ne demandoit pas autre chose ; il en écrivit au R. Père, prieur de l'abbaye de Ferriere, nommé Saulnic, qui luy fit une réponse la plus obligeante et la plus honnête, l'asseurant qu'en sa considération on sonneroit les grosses cloches, ce qui ne se pratiquoit pour aucune paroisse, telle qu'elle pu (*sic*) estre pendant l'intervalle du onze au seize de juin. M<sup>r</sup> Tardif, prieur de Saint Tugal, proposa que si on vouloit luy demander la descente de la châsse de saint Tugal, que nous irions tous ensemble et avec plus de solemnité, ce que tout le monde accepta ; on luy demanda en corps et, le même jour Notre Dame, alla à Saint Tugal où se fit la descente de la châsse avec toute la solemnité possible, et cela se continua jusque au dix neuf de juin, jour auquel se fit la procession de Saint Tugal et Notre Dame à Ferriere avec une très grande affluence de peuple et avec le plus grand ordre que jamais l'on ait veu ; toute la justice y assista avec édification et on fut receu à Ferriere par le R. Père sous prieur, accompagné d'un diacre et soudiacre, du chantre avec son baston, et de trois autres religieux qui temoignèrent une joye toute extraordinaire aussy bien que tout le peuple de Ferrière. Tout s'y passa avec la dernière dévotion ; plusieurs y communièrent et enfin le Seigneur, par l'intercession de la très sainte Vierge et des saintes reliques, on eut sur le midy une pluie abondante qui faisoit crier à tout le monde miracle. Elle cessa pour nous donner le tems de faire les honneurs accoutumés ; on partit dans le même ordre que l'on étoit venu et nous arrivâmes (*sic*) à Fontenoy, et monsieur le curé deladitte paroisse<sup>1</sup> qui nous avoit accompagné jusque à Ferriers et qui assista de sa bonne volonté à toutes les cérémonies, voulant bien même faire diacre a la grande messe célébrée par le prieur de Notre Dame, à qui le prieur de Saint Tugal avoit cédé son droit, vint nous recevoir dans sa paroisse et nous conduisit jusque à son église ou nous chantâmes un répons ; et en sortant la pluie recommença, qui nous conduisit jusque à Nargis et M<sup>r</sup> Bannier<sup>2</sup>, prieur de

---

1. M. Roulx.

2. Jean Bannier, fils de François Bannier, receveur général de la terre

laditte paroisse, vint comme le matin audevant de nous; et, comme la pluie continuoit, nous le priâmes d'ôter ses ornemens et de souffrir que nous fussions dans son église, où il nous conduisit. Nous y chantâmes un répons et le *Te Deum* antonné par ledit prieur, pendant lequel il fit les cérémonies, et ensuite monsieur le curé de Chenou qui nous avoit accompagné pendant toute la procession avec tous ses habitans. Les cérémonies faites, nous partîmes de Nargis, et quoyque la pluie continuast, on ne laissa pas de garder un très grand ordre qui édifioit tout le monde, et enfin proche les Gautiers, la pluie cessa pour donner le tems à tous les confrères, tant du saint Sacrement, de Saint Tugal et Saint Séverin, d'allumer leurs cierges pour rendre le retour plus solennel. Il est bon de remarquer icy une chose à laquelle nos successeurs doivent prendre garde, et de ne pas souffrir, à moins que le prieur de l'abbaye ne s'i trouve, qui est qu'il vinrent au nombre de trois avec quelques reliques; d'abord on eut envie, après quelques paroles dites, de continuer la marche sans accepter les honneurs, ce que lon auroit dû faire et ce que lon doit faire quand se trouvera pareille occasion, si le prieur et sa communauté ne s'i trouve pas. Cependant pour éviter le scandale, les honneurs se firent de part et d'autre et fûmes dans l'église de Saint Séverin rendre nos devoirs au saint que nous portions tous dans notre cœur. Là nous chantâmes une antienne; ensuite de quoy la procession défila et à la porte de la ville forte se firent encore les honneurs; ensuite de quoy nous accompagnâmes les saintes reliques de saint Tugal jusque dans l'église où, après avoir remercié le sieur prieur de Saint Tugal, nous nous rendîmes dans le même ordre à Notre Dame; il estoit dix heures du soir, et monsieur Lamy<sup>1</sup>, curé de Chenou, s'en retourna chez luy avec tout son peuple, et le jedy 22 dudit mois se fit la clôture avec toute la cérémonie, la piété et édification.

Notre Dame partit à sept heure pour se rendre a Saint

---

de l'abbaye de Ferrières, et frère de François Bannier, notaire à Montargis. Il fit un legs important en faveur de l'église de Nargis.

1. *Lapsus calami*. C'est « Lucas » qu'il faut lire.

Tugal dans un très bel ordre, et après un répons, on partit de Saint Tugal avec les saintes reliques portées par les confrères, nues pieds, comme ils avoient fait à la procession de Ferrieres; on fit le tour de la grande Croix et on se rendit à l'église de Notre Dame où on chanta la grande messe, et ensuite le *Te Deum* avec la plus grande solennité que faire se put; ensuite quoy on reconduisit dans le même ordre les saintes reliques à Saint Tugal, et ensuite le prieur de Notre Dame s'enrvint dans sa paroisse toujours accompagné de la justice, des confrères et de tout le peuple. Ainsy finit cette sainte cérémonie, au grand contentement de tout le peuple; on a dit aux prieurs de Saint Tugal et de Notre Dame que la communauté de Saint Séverin avoient fait dans leurs registres un acte à l'occasion de leur réception, mais ils prient leur successeurs de ne faire aucune attention, d'autant plus qu'ils n'i ont point été appelés, et qu'ils avoient même priés qu'on ne vint point au-devant de nous, à moins que le prieur ne fût a la teste de sa communauté, et que même monsieur l'abbé avoit asseuré que, dans cet acte qu'il avoit signé, avoit été surpris et qu'en tems et lieu, il s'en resouviendroit. Voilà comme les choses ce sont passées, et on les raporte dans la dernière sincerité, et dans cette veue, nous signons le présent acte, ce vingt deux juin mil sept cent dix neuf.

DE COQUEREAUMONT, *prieur de Notre Dame.*

On le remarquera, les deux versions s'affirment et se complètent, tout en offrant quelque contraste au point de vue littéraire. M. de Coquereaumont, en effet, parle une langue obscure; sa phrase est lourde, pesante; il avance avec peine et s'embarrasse dans des détails et des digressions inutiles. Un style simple, clair et précis, le tour imagé, original, telles sont les qualités de Julien Lucas; il a de la couleur, il dit bien ce qu'il veut dire; aussi, entre ces deux

écrivains, s'il fallait choisir, donnerions-nous la préférence au dernier.

Sur le même feuillet, nous avons recueilli, relativement à d'autres pèlerinages entrepris postérieurement par les habitants de Château-Landon, les mentions suivantes :

Le 9<sup>e</sup> du mois de may 1723<sup>1</sup>, on entreprit à la prière des habitants, à la teste desquels étoit Messieurs de la Justice et Messieurs les prieurs de Saint Tugal et de Notre Dame, le vœu de la procession de Ferrieres, et ce même jour on commença la neuvaine selon la coutume à Saint Séverin, et le mercredi 12<sup>e</sup> du même mois, on fut à Ferrieres avec toutes les châsses, où tout le peuple se trouva, et la procession se fit avec beaucoup d'édification et en très bon ordre par les soins de monsieur le Prevost\* et de monsieur le Procureur du Roy<sup>2</sup>; et le 17 du même mois se fit la clôture de la neuvaine dans le même ordre. Notre Dame fut prendre Saint Tugal et ensemble allèrent a Saint Séverin où, après les prières accoutumés, la procession partit pour se rendre a Saint Tugal où l'on chanta l'himne du saint; ensuite on fut à Notre Dame par le droit chemin, en faisant le tour de la grande Croix et on entra à Notre Dame par la grande porte, où, après avoir exposé les châsses chacun dans son ordre, Mr le prier de Saint Séverin célébra la grande messe, laquelle étant dite, on sortit par la porte du costé du cimetière pour se rendre une seconde fois à Saint Tugal où l'on chanta encor un himne, et ensuite on fut à Saint Severin où, après avoir fait les encencemens accoutumés,

---

1. *De Saint Séverin on fut à Saint Tugal. La procession passa par le Lary, fit le tour de la grande Croix et se rendit à Notre Dame, et, après avoir célébré la sainte messe, on prit par le même chemin pour se rendre encore à Saint Tugal, et ensuite à Saint Séverin où l'on chanta le Te Deum.*

2. Me Estienne Petit.

3. Me Philippe Mesnager.

on chanta le *Te Deum* pendant qu'on remontoit la châsse de saint Séverin. La cérémonie étant faite, les prieurs de Saint Tugal et Notre Dame partirent pour se rendre pour la quatrième fois dans l'église de Saint Tugal où fut chanté *O dulce decus regina caeli*. Ensuite de quoy le prieur de Notre Dame, accompagné de tous les confrères, de messieurs de la Justice et de tout le peuple, se rendit à son église : ainsy finit cette sainte cérémonie.

Le 26 du mois de juin 1728, on prit sur les deux heures après midi le vœu d'aller à Ferrière à cause de la grande sécheresse qui duroit depuis la feste de la Pentecoste; et on l'annonça par le son des cloches de toutes les églises, ce qui causa beaucoup de joye à tout le peuple qui le demandoit avec grande instance, voyant visiblement que tous les biens de la terre dépérissent; dès ce jour, comme on étoit convenu dans labbaye de Saint Séverin, la neuvainne commença et Messieurs les prieurs curés de Saint Tugal furent processionnellement dans laditte abbaye où l'on fit la descente de la châsse de saint Séverin; à cette ceremonie il s'y trouva une grande affluence de peuple et on y porta le bras de saint Tugal et l'image de la sainte Vierge.

Ici finit la relation du prieur de Notre-Dame. Ce dernier fragment, écrit de sa main, est sans signature.

Messire Charles de Coquereauumont, chanoine régulier de l'Ordre de Saint-Augustin, congrégation de France, et successivement prieur-curé de Notre-Dame et de Saint-Thugal, acheva ses jours dans le presbytère de cette dernière paroisse, le 15 juillet 1734, âgé de 67 ans.

Nous avons compulsé, aux Archives municipales, les comptes de l'église et fabrique de Notre-Dame



(1582-1793), et ceux de l'église et fabrique de Saint-Thugal (1586-1735).

Il ressort de ces documents qu'aux xvi<sup>e</sup>, xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles, c'était la coutume à Château-Landon d'aller, chaque année, clergé en tête, en procession, à *Pontferault*, à *monsieur Saint Georges à Néronville*, à *monsieur Saint Clair à Souppes*, à *monsieur Saint Eutroppe à Nargy*, et à *monsieur Saint Jehan-Baptiste à Preffontaine*, les jours de fêtes patronales. Parfois on visite l'église de Chenou (1634, 1644, 1696), et l'abbaye de Cercanceau (1643, 1644). — En 1596, l'enthousiasme religieux des habitants les entraîne à des excursions plus lointaines; coup sur coup, en quelques mois, *la procession alla à Ferrières*, à *Beaulne*, en *l'esglise de monsieur Saint Pipe*, et à *Larchant*. On retournera à Beaune-la-Rolande en 1635.

Ferrières surtout excite la dévotion de nos concitoyens. Ils y font de nombreux voyages. Dans les comptes de fabrique sus-énoncés il existe de regrettables lacunes et bien des années manquent; néanmoins ce qu'il en reste nous a servi à fixer les dates suivantes.

On se rend à « Nostre-Dame à Ferrier » avec tout l'appareil usité dans de semblables cérémonies, croix, châsses, bannières et campanes<sup>1</sup>, en 1583, 1596, 1611, 1612, 1613, 1614, 1631, 1632, 1634, 1635, 1643, 1644, le 19 mai 1666, le 20 juin 1667, en 1675, 1676, le 27 juin 1678, le 4 juillet 1680, le 29 mai 1684,

---

1. *Campana*, cloche.

en 1685, 1688, le 8 juin 1691, en 1702, 1703, 1704, 1705, 1711, 1712, 1714, le 6 juillet 1716, le 16 juin 1719, le 9 mai 1723, le 26 juin 1728, le 27 juin 1730, les 25 avril et 6 juin 1731, et en 1741'.

Il est d'usage d'accorder *au sonneur de Fairiere* une gratification *pour avoir sonné pendant la journée que long alla à la procession*. Messieurs les Religieux de Saint-Séverin lui font donner vingt-neuf sols en 1666. — En 1675, « Jean Gallopin, tixier en thuille, sonneur lui-même, et marguillier de Saint-Thugal, » lui donne douze sols; — il reçoit également vingt sols des marguilliers de Notre-Dame de Château-Landon en 1685, et vingt sols le 8 juin 1694. Ceux-ci donnent encore dix livres *aux sonneur et questeur de Ferrières* en 1728, et douze livres, sur quittance, *au R. P. sachristain de l'abeye de Ferrier*, le 25 avril 1731<sup>1</sup>. — Ces dernières sommes nous paraissent destinées à couvrir les frais

---

1. Un mémoire sur la ville de Montargis, inséré dans les *Nouvelles recherches sur la France* (Paris, Hérisant, 1766, t. I), et attribué à M. Hureau de Livoy, dit que « ce pèlerinage ayant dégénéré en abus, plus propre à exciter le scandale que l'édification, les personnes bien intentionnées cherchoient les moyens de parvenir sans risque à le supprimer lorsque l'occasion se présenta en l'année 1740. » Le prieur de Ferrières ayant refusé de venir recevoir la procession et le corps de ville (de Montargis) suivant l'usage, on saisit ce prétexte pour faire entrer le peuple dans ces vues, et par une délibération des habitants de Montargis du 16 avril 1741, il fut résolu que la procession « ne se ferait plus à Ferrières. » Il est à supposer que la conduite du prieur de Ferrières fut la même à l'égard des autres paroisses du voisinage, car à partir de 1741 nous ne voyons plus mentionner cette procession dans les archives des différentes églises de Château-Landon.

2. Vers la même époque, à la suite d'une grêle qui désola ces deux paroisses (23 juillet 1733), la « procession » de Chenou et celle de Mondreville se rendirent en pèlerinage à Notre-Dame de Château-Landon, et chacune fit don de la somme de 4 livres à la fabrique de cette église.

du culte nécessités par la cérémonie, tels que lumineaire, sonnerie, etc.

Le personnel officiant, celui qui conduisait la procession, touchait une indemnité de nourriture et de voyage; elle était prise sur les fonds des fabriques de Notre-Dame et de Saint-Thugal (salaire et dîner des prieurs, salaire et dîner des chantres, bedeaux, sonneurs, porte-croix, porte-châsses, porte-bannières, etc...).

La dépense, qui se bornait au xvi<sup>e</sup> siècle à quelques sols tournois, s'éleva plus tard à 16 et 18 livres.

Puisque nous parlons de pèlerinages, il convient de rapporter ici deux notes relatives au même sujet que nous avons rencontrées sur les registres paroissiaux d'Aufferville, canton de Château-Landon. Elles émanent de M. Charles Petitpas, alors curé de cette paroisse, et concernent les années 1717 et 1719.

Ce 21 juin 1717, nous avons esté en procession à Larchamps avec notre châsse; la procession de Beaulne y estoit. Il y a quinze ans que nous fumes de même a Beaulne. Il y a 23 ans que nous fumes à Nem[ours]. C'est ma première année. Il y a deux ans que nous avons notre châse; elle vient d'Orléans; elle a cousté 60 livres en 1715.

Le sixie[sme] de juin 1719, nous avons esté en procession avec nos reliques solennellement a Beaulne conjointement avec la châse de Saint Mathurin de Larchamps po[ur] avoir de la pluye, car il y avoit trois mois qu'il n'avoit plut; on ne pouvoit plus labourer; on n'avoit pas fait motié des avoines, ny d'orge du tout, et ce qui estoit semé ne pouvoit lever de terre ny profiter. Nous entrâmes ensemble avec ceux de Larchamps et fumes receu par le clergé et les reliques de Beaulne hors la ville solennellement en chapes, ou il y avoit bien quinze pro-

cessions. Nous partîmes à minuit d'Auffreville, par le Pairé<sup>1</sup> et Chauffours<sup>2</sup>, arrivâmes aux environs de Beaulne à cinq heures en même temps que ceux de Larchamps qui étoient par un autre chemin. Nous partîmes de Beaulne à midy pour se trouver à la fontaine de Saint Pipe à deux heures; puis chacun se sépara avec les cérémonies ordinaires. Nous vinmes par Egry, par Auxe, par Beaumont, Gyronville, et Arville. Nous arrivâmes à dix heures du soir, il plut un peu et il tomba de l'eau surtout à Eg[r]y, Auxe et à Beaumont, et un peu icy. Il faisoit une chaleur extrême; le bled valoit 8 livres le froment; l'orge 4, l'avoine 5, le bled noir 12 livres.

« Nostre Dame de Ferrier » et « saint Pipe » étoient ainsi sollicités à la même heure pour obtenir de la pluie : De nombreux pèlerinages ayant le même objectif s'organisèrent à cette époque dans une grande partie de la France. — C'est ainsi que, dans le même but, le 20 juin de la même année, avait lieu à Vendôme une grande procession de la Sainte-Larme<sup>3</sup>.

D<sup>r</sup> DENIZET.

- 
1. *Le Perray*, commune de Beaumont-du-Gâtinais (Seine-et-Marne).
  2. *Chauffour*, commune d'Auxe (Loiret).
  3. Voir *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois*, t. XXIV, 1<sup>er</sup> trimestre 1885, pp. 17 et 18.





## SAINT MATHVRIN

Retable en bois sculpté de l'ancien autel de Saint-Mathurin  
dans l'église de GOUPILLIÈRES (Eure).





## SAINT MATHURIN

LÉGENDE. — RELIQUES, PÈLERINAGES. — ICONOGRAPHIE.

(Suite).

---

### DIOCÈSE DE CHARTRES.

*Chartres.* — Chapellenie de Saint-Mathurin à l'autel du même vocable, dans la cathédrale de Chartres; revenu, d'après le pouillé de 1738, 60 livres. L'autel de Saint-Mathurin était le seizième et se trouvait entre l'autel de Sainte-Anne et le bénitier. Au transept méridional, verrière de 1328 représentant plusieurs saints parmi lesquels saint Mathurin<sup>1</sup>.

Saint Mathurin n'est, dans le diocèse de Chartres, l'objet d'aucun culte particulier; il semble pourtant résulter d'un livre liturgique chartrain de 1698 qu'on faisait alors la mémoire de ce saint le 10 octobre (note de M. l'abbé Sainsot). Nous ne savons à quoi se rapportait cette date, sinon à la translation de 1176, qui eut lieu en octobre, mais le 18.

Nous avons relevé un assez grand nombre de

---

1. Voir le chapitre de l'ICONOGRAPHIE, art. des *Vitraux*.

« Mathurin » à Chartres et dans les environs, aux xv<sup>e</sup>, xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles<sup>1</sup>.

#### DIOCÈSE D'ORLÉANS.

*Cornou*<sup>2</sup>. — « Cornou est un chasteau flanqué de cinq tours... qu'un gentilhomme qui avoit esté au voyage de la Terre-Sainte avec le Roy saint Louys, fit bastir avec deux chappelles dédiées à saint Mathurin, l'une au dist chasteau et l'autre tenant au chœur de l'église de Nargy<sup>3</sup>... »

« A 30 mètres du château, sur la droite et donnant sur la cour, existe encore ce qui fut la chapelle. Ce petit bâtiment rectangulaire, de 8 mètres de long sur 4 mètres de large, est éclairé par une fenêtre en ogive. L'ancienne porte a été démolie<sup>4</sup>. »

Les ruines de la chapelle de l'église, dans le cimetière, ont disparu depuis peu de temps.

Nous rappelons que les reliques conservées actuellement à Larchant viennent, d'après les authentiques, de l'église de Nargis.

*Ferrières*<sup>5</sup>. — On trouve dans ce bourg une *rue Saint-Mathurin*, trace probable d'une ancienne dévotion, sur laquelle M. le curé de Ferrières n'a pu

---

1. 1495 : Mathurin du Pont, religieux ; Mathurin de Harville, écuyer ; — 1530 : Mathurin de l'Orme, sculpteur ; — 1558 : Mathurin Forget, chanoine ; — 1573 : Mathurin Régnier, le poète satirique ; — 1585 : Mathurin de la Chaussée, religieux ; — 1591 : Mathurin Duchesne, curé ; — 1600 : Mathurin Malassis (son fils fut dévoré par un loup-garou), etc., etc.

2. Commune de Nargis, canton de FERRIÈRES (Loiret).

3. Dom Morin. *Histoire du Gastinois*, p. 162.

4. E. Michel. *Les Monuments du Gâtinais*, p. 81.

5. Chef-lieu de canton (Loiret).



nous fournir aucun renseignement et, d'ailleurs, complètement oubliée aujourd'hui.

*Dammarie-sur-Loing*<sup>1</sup>. — Chapelle de Saint-Mathurin dépendant de l'église paroissiale; la chapellenie était à la collation de l'archevêque de Sens. (Pouillé de 1648.) Depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle « la chapelle n'a plus ni titulaire ni revenu »<sup>2</sup>. Elle était située sur le chemin de Montargis à Saint-Fargeau.

*Jargeau*<sup>3</sup>. — Chapellenie de Saint-Mathurin à l'église de Jargeau<sup>4</sup>. Elle était desservie dans la chapelle du cimetière<sup>5</sup>. Cette chapelle, fermée par la Révolution et rendue au culte en 1806, a été remplacée par le calvaire qui s'élève actuellement au milieu du cimetière. Aucun souvenir aujourd'hui de saint Mathurin à Jargeau.

*Mardié*<sup>6</sup>. — Chapelle Saint-Mathurin dans l'église de Mardié, à la disposition du chapitre de l'église d'Orléans<sup>7</sup>.

*Orléans*. — « Il est question dans un ancien inventaire de la fabrique (de saint Paul), de l'hôpital de Saint-Mathurin, comme dépendance de l'église

---

1. Canton de CHATILLON-SUR-LOING (Loiret).  
2. *Almanach historique de Sens pour 1777*. Dammarie était alors du diocèse de Sens.  
3. Chef-lieu de canton, arrondissement d'ORLÉANS (Loiret).  
4. Polluche. *Notes sur l'histoire ecclésiastique de l'Orléanais*, ms. bibl. d'Orléans.  
5. Hubert. *Histoire de l'Orléanais*, t. Ier, p. 369, ms. bibl. d'Orléans.  
6. Canton d'ORLÉANS (Loiret).  
7. Polluche. *Op. cit.*

Saint-Paul. Sans doute les marguilliers étaient colateurs de sa chapelle, et, pour ce motif, il est nommé dans les papiers de la cure<sup>1</sup>. » Cette supposition de M<sup>lle</sup> de Villaret peut être fondée pour la période antérieure au xvi<sup>e</sup> siècle, mais, à partir de Louis XII, elle est contredite par le pouillé manuscrit conservé à la Bibliothèque nationale<sup>2</sup>. Ce pouillé dit en effet : « à la collation du Roi, comme duc d'Orléans ».

Quoi qu'il en soit, « fondé pour les aveugles par le saint roi Louis IX, cet hôpital était, dit l'abbé Dubois, sis au nord du point actuel de jonction des rues Bannier et du Colombier ». (Il est dit dans les titres de la fabrique Saint-Paul que l'hospice Saint-Mathurin était sis rue de la Porte-Bannier.) En 1508, Eudes du Moustier en était chapelain<sup>3</sup>. « On en réunit, en 1556, les biens à l'Aumônerie générale... Cet édifice hospitalier fut gravement endommagé au temps des guerres religieuses. Le 24 mars 1620 (l'abbé Patron dit : 1621) ses administrateurs vendirent l'emplacement de l'hôpital Saint-Mathurin aux religieuses de la Visitation qui y édifièrent leur monastère<sup>4</sup>. »

Le nom de *Mathurin* fut assez commun à Orléans et dans le diocèse au xvi<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup>, c'est-à-dire à l'apogée de la célébrité de ce saint dans nos régions. Depuis il est devenu presque rare.

---

1. A. Foulque de Villaret, *Les Antiquités de Saint-Paul d'Orléans*, Orléans, 1884, in-8<sup>o</sup>, p. 80.

2. B. N., mss. *fonds Moreau*, vol. 782, fo 72.

3. *Archives du Loiret*, A. 1856.

4. A. Foulque de Villaret. *Op. cit.*, p. 81.

5. En 1509 notamment, Mathurin Lemarier est échevin d'Orléans, et en 1583 Mathurin de la Saussaie est évêque d'Orléans.

DIOCÈSE DE BLOIS.

*Jarvay*<sup>1</sup>. — « Il existe dans le village de Jarvay une chapelle dédiée à saint Mathurin, dont je n'ai pu découvrir l'origine. Sa fête se célèbre le 9 novembre. Cette célébration n'est accompagnée d'aucun usage particulier<sup>2</sup>. » La chapelle de Jarvay est propriété privée.

Le diocèse de Blois ne fait ni mémoire ni fête de saint Mathurin.

Au xv<sup>e</sup> siècle, nous trouvons un certain nombre de « Mathurin » — sous la forme Mathelin — à Blois.

DIOCÈSE DE TOURS.

*Châteaurenault*<sup>3</sup>. — « Chapelle de Saint-Mathurin fondée dans la paroisse au mois d'août 1333 par Jean de Blois. Par une bulle en date du 8 octobre 1386, le pape Clément VII accorda des indulgences aux fidèles qui la visiteraient aux fêtes de la Nativité, de la Circoncision, de l'Épiphanie, de Pâques, de l'Ascension, de la Pentecôte et à celles de la Nativité, de l'Annonciation, de la Purification et de l'Assomption de la Sainte Vierge<sup>4</sup>. » Cette chapelle n'existe plus depuis longtemps. Elle était bâtie près de la ville, au bord d'une petite rivière appelée la Branle.

---

1. Paroisse de Villerbon, canton de Blois (Loir-et-Cher).

2. Note fournie en 1840 par le curé de Villerbon à l'évêché de Blois, et qui nous a été obligeamment communiquée par M. l'abbé Dupont, ch. sec. de l'évêché.

3. Chef-lieu de canton (Indre-et-Loire).

4. Carré de Busserolles, *Dictionnaire d'Indre-et-Loire*.

Un pont qui traverse la rivière en cet endroit se nomme encore le *Pont Saint-Mathurin*. C'est le seul souvenir qui reste de la chapelle.

*Vouvray*<sup>1</sup>. — *Clôserie de la Cave Saint-Mathurin*, ancienne propriété de la collégiale Saint-Martin-de-Tours; en 1591, on y voyait une chapelle dédiée à saint Mathurin. La clôserie fut vendue nationalement, le 26 février 1791, 54,200 livres; elle appartint depuis lors à plusieurs co-propriétaires; un des derniers est M. Desmunt-Leclerc, négociant, qui marque son vin : *Saint-Mathurin*. Ce vin est une des « premières côtes de Vouvray ».

*Tours*. — D'après le pouillé de 1648, cinq chapellenies de Saint-Mathurin étaient desservies à Tours, savoir : 1° dans l'église métropolitaine, chapellenie de Saint-Mathurin, collateur le chapitre de Tours, de plein droit; chapellenie de Saint-Mathurin et Saint-Michel, idem; 2° dans l'église Saint-Martin-de-Tours, chapellenie de Saint-Mathurin unie aux huit semi-prébendes affectées pour les musiciens; chapellenie de Saint-Mathurin-de-Frapelle, à la collation du chapitre de Saint-Martin, à la commune disposition du chapitre; chapellenie de Saint-Mathurin, à la collation du chapitre de Saint-Martin, « advenant en la Table du Chœur, *ad beneficia conferenda* ».

L'une des deux chapellenies de l'église métropolitaine avait été fondée par Jean Gervaise, chapelain

---

1. Chef-lieu de canton (Indre-et-Loire).

de la métropole, et était desservie à un autel de Saint-Mathurin. En 1385, on paie<sup>1</sup> :

Pour fère paindre l'auta fait tout neuf en l'église de Tours pour le dit feu, et faire une ymage de saint Mathelin. XII livres.

Item pour fère des crochez pour tenir le dit ymage, qu'il ne chée . . . . . II sous VI deniers.

Il est difficile de dire d'une façon certaine s'il s'agit ici d'un tableau ou d'une statue; le premier paragraphe paraît donner à penser que c'était une peinture. Dans tous les cas ni tableau ni statue n'a laissé de souvenirs.

*Loches.* — Chapelle de Saint-Mathurin dans l'église Notre-Dame-de-Loches, fondée en 1338 par Jean de Teilleul, écuyer, et Perrote, sa femme; les fondateurs donnent « pour la dotation 10 livres de rente, la métairie de la Bézillère (paroisse de Saint-Sénoch)... d'une valeur de 20 livres de rente, la dîme de Fléré... trois arpents de vigne à la fontaine du Vivier, deux arpents de pré dans la paroisse de Mauvière, un muid de froment de rente dans la paroisse de Vou, etc..., à la charge par le chapelain de dire ou faire dire chaque semaine une messe de Saint-Mathurin et une du Saint-Sépulcre pendant la vie du fondateur et des morts après son trépas; de plus une messe à notes tous les jours au point du jour... Les fondateurs prescrivent au chapelain la résidence quotidienne et imposent une retenue de 20 sous par chaque défaut de messe. De plus ils donnent 9 livres

---

1. A. Salmon. *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, t. IV, p. 133.

de rente assignée sur l'hôtel de Jean de Sepmes (paroisse de Saint-Sénoch), pour payer 2 deniers à chacun des trois clercs qui aideront à chanter la messe'. »

*La Celle-Draon*'. — Dans l'église de La Celle-Draon était la chapelle de Saint-Mathurin qui avait été construite et dotée, le 19 avril 1379, par Geoffroy de la Celle, seigneur de La Celle-Draon. Le fondateur donna pour l'entretien d'un chapelain le domaine du Puy situé dans la paroisse de Barou, et se réserva, ainsi qu'à ses successeurs, le droit de nomination du titulaire. La chapellenie constitua un fief relevant de la baronnie de la Haye. Vers le milieu du xvii<sup>e</sup> siècle la chapelle paraît détruite, mais le titre en est conservé et on continue à célébrer dans l'église les messes attachées à la fondation. Prosper Sionneau, chanoine du Grand-Pressigny, fut nommé chapelain de Saint-Mathurin le 15 mai 1778.

La chapelle de Saint-Mathurin se trouvait construite et entièrement appuyée contre l'église, du côté de l'Évangile (1624); en 1626 une inhumation est faite « au lieu où était bâtie la chapelle Saint-Mathurin ». Ce fait ne nous semble pas établir que, de 1624 à 1626, cette chapelle avait été réédifiée sur un emplacement voisin de l'ancien, comme on l'a dit; à moins qu'on ne trouve cet édicule mentionné postérieurement à 1626, ce que nous ignorons. Dans tous les cas la nouvelle chapelle eut une existence bien courte.

---

1. Carré de Busserolles, *Dictionnaire d'Indre-et-Loire*.

2. Cette localité n'a pas son nom au *Dictionnaire des Postes*; elle est réunie, depuis le xviii<sup>e</sup> siècle, à *La Celle-Guénand*.

*La Celle-Guénand*<sup>1</sup>. — En 1648, chapellenie de Saint-Mathurin dans l'église de la Celle-Guénand, à la collation de l'archevêque de Tours.

*La Celle-Saint-Avent*<sup>2</sup>. — Émile Mabilie, dans sa *Topographie ecclésiastique de la Touraine*, est le seul qui mentionne une chapelle de Saint-Mathurin à la Celle-Saint-Avent; encore fait-il suivre cette indication d'un point d'interrogation. Ce qui est certain, c'est que si cette chapelle a existé, elle n'a laissé aucune trace.

*Cande*<sup>3</sup>. — Une chapelle de Saint-Mathurin à Cande figure au pouillé de 1648. Ce n'était sans doute qu'une chapellenie, un bénéfice dont il ne reste aucun souvenir dans la paroisse<sup>4</sup>.

#### DIOCÈSE DU MANS.

*Le Fougeray*<sup>5</sup>. — Chapellenie de Saint-Mathurin

---

1. Canton de PRESSIGNY-LE-GRAND (Indre-et-Loire).

2. Canton de LA HAYE-DESCARTES (Indre-et-Loire).

3. Canton et arrondissement de CHINON (Indre-et-Loire).

4. Dès 1361, nous relevons un « Mathurin » dans le diocèse de Tours : Mathurin Robin, chanoine de Saint-Pierre-le-Puellier; — 1453 : Mathelin Pohier, peintre à Tours; — 1455 : Mathurin Fréminet, abbé; — 1460 : Mathurin de Gennes, écuyer; — 1480 : parmi les ouvriers travaillant à l'installation, dans l'hôtel de ville de Tours, d'une cage de fer pour y enfermer Simon de Quingé, *trois* portent le nom de Mathurin; — 1485 : dans un acte du 12 novembre (B. N., cab. des titres, *Pièces originales*, vol. 80, APPELLEVOISIN, pièce 209), sur quatre contractants et deux témoins, *trois* s'appellent Mathurin; — 1494 : sur vingt-trois habitants de Saint-Laurent-en-Gastine, *quatre* Mathurin; — 1511 : parmi les ouvriers travaillant au mur d'enceinte de Tours, *quatre* Mathurin.

5. Commune de Volnay, canton de BOULOIRE (Sarthe).

desservie au maître-autel de Saint-Médard de Fougeray. (Pouillé de 1648.) Simple bénéfice.

*Maigné*<sup>1</sup>. — Autel de Saint-Mathurin dans l'église de Maigné. (Pouillé de 1648.) Cet autel n'existait plus en 1853<sup>2</sup>.

*Le Mans*. — Le pouillé de 1648 parle d'un autel de Saint-Mathurin dans l'église cathédrale Saint-Julien du Mans. Nous pensons qu'il ne s'agit pas ici d'un *bénéfice* — le pouillé aurait alors employé le terme de « Chapelle » — mais bien d'un autel véritable dédié à saint Mathurin. Quoiqu'il en soit, s'il a jamais existé, cet autel a disparu complètement aujourd'hui.

On trouve, toujours en 1648, une chapelle claustrale de Saint-Mathurin, valant 250 livres, à l'abbaye de Saint-Paul-de-la-Couture-lès-Mans. On sait que les bâtiments claustraux de cette abbaye sont occupés actuellement par la préfecture de la Sarthe; l'église est devenue l'église paroissiale de Notre-Dame-de-la-Couture.

*Rouez-en-Champagne*<sup>3</sup>. — Une chapellenie de Saint-Mathurin se desservait, à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, dans la chapelle du cimetière de cette paroisse. En 1672, les provisions de ce bénéfice sont accor-

---

1. Canton de BRULON (Sarthe).

2. Nous exprimons ici notre reconnaissance à M. l'abbé Esnault, pro-secrétaire de l'évêché du Mans et secrétaire de la *Société historique du Maine*, qui a bien voulu nous signaler ce qui intéresse saint Mathurin dans la *Statistique diocésaine* dressée en 1853.

3. Canton de SILLÉ-LE-GUILLAUME (Sarthe).



dées à M<sup>e</sup> Mathurin Bourdon, prêtre du diocèse du Mans, en remplacement de M<sup>e</sup> Pierre Boistard, curé de Parennes, dernier titulaire de la dite chapelle, décédé<sup>1</sup>. Tout souvenir de cette chapellenie a disparu à Rouez.

*Rouessé-Vassé*<sup>2</sup>. — Chapelle de Saint-Mathurin dans l'église paroissiale de Rouessé. En 1761, le sieur Poisson, titulaire de cette chapelle, est taxé à 2 livres 10 sous dans la répartition sur les habitants et propriétaires de la paroisse, d'une somme de 1,469 livres 17 sous 7 deniers due à Julien Crochard, entrepreneur, pour le reste du prix des réparations faites à l'église<sup>3</sup>. Nous croyons que cette chapelle, qui a été conservée, n'est l'objet d'aucune dévotion particulière.

*Pezé-le-Robert*<sup>4</sup>. — Il existe dans la paroisse de Pezé-le-Robert une chapelle domestique située à 3 kilomètres de l'église, sur la route de Sillé à Beaumont; cette chapelle est dédiée à saint Mathurin dont la fête s'y célèbre le 10 mai. Elle dépendait autrefois d'un château depuis longtemps détruit.

*Saint-Marceau*<sup>5</sup>. — Chapelle de Saint-Mathurin en l'église paroissiale de Saint-Marceau. Quand une maladie traîne en longueur on vient prier devant la

---

1. *Archives de la Sarthe*, G. 883.

2. Canton de SILLÉ-LE-GUILLAUME (Sarthe).

3. *Archives de la Sarthe*, G. 883.

4. Canton de SILLÉ-LE-GUILLAUME (Sarthe).

5. Canton de BEAUMONT-SUR-SARTHE (Sarthe).

statue de saint Mathurin pour obtenir la guérison du malade.

*Bourg-le-Roi*<sup>1</sup>. — Chapelle de Saint-Mathurin dans l'église paroissiale de cette petite commune. Le lundi de Pâques, les fidèles de cette paroisse et des paroisses voisines se rendent à cette chapelle pour implorer le secours de saint Mathurin contre les fièvres. On y lit des évangiles.

#### DIOCÈSE DE SÉEZ.

*Larchamp*<sup>2</sup>. — On ne peut manquer d'être frappé de la coïncidence qui nous fait trouver une dévotion à saint Mathurin, dévotion encore aujourd'hui fort vivace, dans cette paroisse qui porte le même nom que celle qui vit naître notre saint<sup>3</sup>. Cette coïncidence se reproduira, mais à un degré moindre, dans la Mayenne et, peut-être, est-ce tout simplement la similitude de nom qui a provoqué la similitude de dévotion<sup>4</sup>. Nous voudrions, en ce qui concerne Larchamp (Orne), pouvoir reproduire textuellement la très curieuse lettre que nous avons reçue de M. l'abbé Blin, chanoine honoraire de Séez et curé de Durcet,

---

1. Canton de SAINT-PATERNE (Sarthe).

2. Canton de TINCHEBRAY (Orne).

3. Nous disons : le même nom; en effet, comme son homonyme du Gâtinais, Larchamp s'écrit quelquefois *Larchant*. C'est même sous cette forme que l'on désigne le plus souvent les Grimouville-Larchant, dont l'un joua un certain rôle sous Henri III.

4. M. H. Stein nous signale un fait semblable pour deux autres paroisses portant le même nom : *Conches* (Eure) et *Conques* (Aveyron) sont toutes les deux dédiées à sainte Foy. Peut-être arriverait-on à multiplier les rapprochements de ce genre?

mais faute de place, nous devons nous contenter de la résumer.

« Saint-Mathurin est honoré à Larchamp depuis des siècles<sup>1</sup>. On y va en pèlerinage pour demander à Dieu, par l'intercession de son pieux serviteur, la santé pour de pauvres malades dont l'esprit est agité par le démon ou dont la raison est simplement altérée à la suite d'un accident quelconque. » Les parents ou les amis « demandent au curé de Larchamp une ou plusieurs messes pour le malade, ou un évangile qui est récité sur lui en l'honneur du saint... La puissance du bon saint ne se manifeste guère sur les malades de la paroisse et des communes environnantes. » Leur foi n'est pas assez vive sans doute; « il en est tout autrement pour ceux qui viennent de loin, à grands frais, à grande peine, souvent de dix lieues et plus... ceux-là sont souvent exaucés d'une manière... vraiment miraculeuse... Ainsi on vit arriver à Larchamp, *il y a une trentaine d'années*, un homme qui était... en proie à une fureur extraordinaire. Parvenus sur les limites de la paroisse de Larchamp, ceux qui le conduisaient à l'église le virent tout à coup refuser d'avancer et s'arrêter au milieu de la route... *Huit* hommes très forts l'entouraient; les uns tiraient sur les *chaines* dont il était chargé; les autres le poussaient; à peine voyaient-ils une oscillation. » Enfin, le malade se décide à aller à l'église; « on lui dit la messe; on récita sur lui un évangile; et il s'en retourna sain comme ceux qui l'avaient conduit. Une autre fois on apporta à saint Mathurin un enfant de deux à trois ans. Il avait horreur de sa mère, la déchirait de ses dents et de ses ongles. Il se pliait également en avant et en arrière comme un petit serpent. Après la messe dite à son intention, l'enfant posé sur un lit s'endormit, resta une heure sans se réveiller, et se leva parfaitement guéri... J'ai vu bon nombre de fous qu'on amenait garottés dans des voitures et qui souvent pendant le voyage brisaient leurs liens et leurs chaînes. A peine la messe était-elle

---

1. Nous trouvons en 1419 un Mathurin de Larchamp.

achevée qu'ils recouvraient la tranquillité, devenaient calmes et doux comme des agneaux et s'en retournaient glorifiant le bon saint Mathurin. »

Nous n'avons pas cru devoir changer un mot, et nous n'ajouterons rien ; les questions de foi ne sont pas de notre compétence.

Saint Mathurin n'est pas le patron de Larchamp. Un autel seulement lui a été dédié dans l'église pendant bien des siècles... un des derniers curés a pensé bien faire en substituant saint Joseph à l'ancien titulaire... on ne voit donc plus dans l'église de Larchamp qu'une statue de saint Mathurin toute moderne (1856).

*Écouché*. — Peu après 1336, on érigea une chapelle dans un hospice récemment fondé à Écouché ; on dédia cette chapelle à saint Mathurin et l'hospice prit le nom d'*Hospice Saint-Mathurin*. La chapelle, restaurée à plusieurs reprises, existe toujours, mais n'est plus desservie. On y garde une statue de saint Mathurin fort ancienne et qui a dans son histoire un petit épisode. A la Révolution, l'église et les chapelles d'Écouché furent saccagées ; celui qui abattit la statue de saint Mathurin tomba avec elle, fut pris dessous et eut la jambe brisée.

---

1. Ce fait, dont nous avons bien d'autres exemples, nous paraît une conséquence de la *romanisation* à outrance que subit aujourd'hui l'église de France, — et que les ecclésiastiques intelligents n'en sont pas à regretter. Les vieux saints gallicans (en donnant à cette expression son sens géographique) disparaissent lentement devant les saints romains et les dévotions nouvelles. Nous espérons une réaction dont nous connaissons déjà plusieurs symptômes.

2. Chef-lieu de canton (Orne).

Dans un acte de 1576, il est question des *buttes Saint-Mathurin* à Écouché. On pense qu'il s'agit d'une portion d'anciennes fortifications dont il ne reste d'ailleurs aucune trace<sup>1</sup>.

Saint Mathurin est fêté solennellement le 4 novembre dans le diocèse de Séez; il a son office avec leçons historiques au Propre du diocèse. Au bréviaire de Séez de 1737, il est dit que saint Mathurin mourut *avant 388*; ce qui fait penser que le rédacteur admettait que le saint vivait sous le tyran Maxime; cette erreur n'est pas nouvelle.

#### DIOCÈSE DE BAYEUX.

*Falaise.* — Il existe dans l'église de la Trinité de Falaise une charmante chapelle ogivale, dédiée à saint Mathurin. Cette chapelle, la première au haut du bas-côté sud du chœur, fut autrefois sous le titre de Sainte-Marie-Madeleine. Dans une niche au-dessus de l'autel est une statue de saint Mathurin, belle mais récente<sup>2</sup>.

*Lisieux.* — Les statuts de la Charité de Saint-Jacques de Lisieux furent approuvés par Th. Bazin, évêque de Lisieux, le 25 avril 1442, « en l'honneur de Dieu... de saint Mathurin et de saint Maur »<sup>3</sup>.

L'église Saint-Germain (qui s'élevait sur la place actuelle de la cathédrale et a été démolie au moment

---

1. A. de Caix. — *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XXIV, p. 599.

2. Note de M. l'abbé Martin, aumônier de la Visitation de Caen.

3. Journal *Le Normand*, 18 août 1866.

de la Révolution) possédait une *Confrérie de Saint-Mathurin*. On ignore la date de sa fondation. On trouve seulement que Jacques le Roy constitua, en 1677, 6 livres de rente à la dite confrérie; un compte de 1729 porte que « le trésor fait 111 livres de rente à la confrérie de Saint-Mathurin, attendu que les billets de lad. confrérie ont été meslés et confondus avec ceux du trésor sur l'état du roy'. »

*Canapville*<sup>1</sup>. — On trouve, Archives de la Seine-Inférieure, G. 1180, collation par Nic. Paris, vic. gén. de Fr. de Harlay, archevêque de Rouen, à Olivier Regnault, principal du collège de Lisieux à Paris, du bénéfice de la cure de Canapville : *curam seu ecclesiam parrochiam Sancti Mathurini de Canapville diocesis Lexoviensis*. 1651. Or, la paroisse de Canapville, doyenné de Pont-L'Évêque, paraît n'avoir jamais eu d'autre patron que saint Sulpice; elle était, au XVIII<sup>e</sup> siècle du moins, à la nomination du chapitre de Cléry? Il y a bien une paroisse de *Canappeville*, au doyenné de Vimoutiers, ancien diocèse de Lisieux, mais elle a pour patron saint Aubin<sup>2</sup>?

*Vaucelles*<sup>4</sup>. — La confrérie de Saint-Michel, fondée

---

1. Note de M. l'abbé Martin, de Caen. Notre bienveillant correspondant s'est assuré qu'en 1790 il n'existait dans l'église des Mathurins de Lisieux aucun objet quelconque figurant saint Mathurin.

2. Canton de PONT-L'ÉVÊQUE (Calvados).

3. M. de Robillard de Beaurepaire, archiviste de la Seine-Inférieure, qui a pris la peine de nous envoyer le texte même de la pièce, nous conseille de nous adresser, pour éclaircir nos doutes, à M. le curé de Canapville. Nous l'avons fait, mais sans succès.

4. Faubourg de CAEN.

dans l'église de Vaucelles et dont les premiers statuts sont du 14 juillet 1446, avait, en dehors de saint Michel, quatorze patrons dont saint Mathurin<sup>1</sup>. Les douze frères étaient tenus, sous peine de cinq deniers d'amende, d'assister à la fête de chacun des saints patrons et patronnes. La fête de saint Mathurin se célébrait (depuis 1625) le 10 mai.

*Montchauvet*<sup>2</sup>. — Saint Mathurin est le patron secondaire de cette paroisse. On l'y invoque pour la conservation des animaux. Un pèlerinage très suivi a lieu dans cette église le 10 mai (fête de saint Mathurin) ou le dimanche qui suit le 10 mai, quand même ce dimanche coïnciderait avec la Pentecôte. « L'église est remplie à la première messe et à la grande messe, ainsi qu'aux vêpres. Les pèlerins prient saint Mathurin, font inscrire une messe en son nom, prennent un modique repas et s'en retournent dans le plus grand calme. » La statue de saint Mathurin, conservée aujourd'hui à Montchauvet, est en plâtre durci, « très insignifiante » et moderne, — cela dit tout. Le saint y est représenté en *abbé* avec l'étole et un livre sous le bras gauche<sup>3</sup>.

---

1. Ce patronage a laissé des traces fort intéressantes dont nous parlons au chapitre de l'ICONOGRAPHIE.

2. Canton de BENY-BOCAGE (Calvados). — Nous avons trouvé, dans un *Dictionnaire des Postes*, de 1817, un hameau (?) de *Saint-Mathurin* à 12 kilomètres de Vire. Ce dictionnaire ne donnant pas les divisions administratives, mais seulement les indications postales, nous n'avons pu découvrir le nom actuel de ce hameau. Nous soupçonnons même une erreur.

3. M. le curé de Montchauvet, en nous envoyant ces notes, ajoute : « Il paraît qu'il y avait autrefois une petite statue en pierre représentant saint Mathurin, je ne sais de quelle manière. Elle a disparu parce qu'elle

## DIOCÈSE DE COUTANCES.

*Guilberville*<sup>1</sup>. — Cette paroisse qui, avant la Révolution, faisait partie du diocèse de Bayeux, a pour patron saint Mathurin. A notre connaissance du moins, rien d'intéressant à mentionner.

*Coutances*. — Il existe dans la cathédrale de Coutances un autel de Saint-Éloi, portant cette inscription : IN HONOREM SANCTI MATHVRINI, DEIN SANCTI ELIGII. « On ne connaît pas la date de cet autel », dit M. le chanoine Pigeon dans son *Histoire de la cathédrale de Coutances*; » son titre de Saint-Mathurin « semble remonter au xiv<sup>e</sup> siècle. » Il n'existait certainement pas en 1303; mais il fut édifié peu après au-dessus du tombeau d'Algare. On trouvera un dessin de cet autel au tome XII, p. 197, des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*. Quant au titre de Saint-Éloi, il est de 1501. Une délibération capitulaire du 30 juin 1501 porte en effet : « Visa fuit et lecta minuta... testamenti quondam bonæ memoriæ Mag. Nicolai Le Coley super foundationem unius capella in hac ecclesia ad altare capellæ beati Maturini, de novo erigendæ in honorem beati Eligii<sup>2</sup>. »

## DIOCÈSE DE LAVAL.

*Saint-Mathurin-le-Rocher*<sup>3</sup>. — On ignore l'ori-

---

ne paraissait pas convenable. Les habitants l'ont regrettée. On dit que c'est un homme de *Lereculey* qui s'en est emparé. »

1. Canton de TORIGNY (Manche).
2. Lettre de M. le ch. Mauduit, prosecretaire de l'évêché de Coutances.
3. Écart de Saint-Mars-sur-la-Futaie, canton de LANDIVY (Mayenne).



gine du nom de ce hameau ; rien n'indique qu'il y ait eu en ce lieu une chapelle dédiée à notre saint.

*La Croix de Saint-Mathurin*<sup>1</sup>. — Ici la dénomination s'explique ; la croix de Saint-Mathurin existe encore ; nous n'avons d'ailleurs aucun renseignement sur l'époque à laquelle elle peut remonter. Dans tous les cas l'église paroissiale de Saint-Mars-sur-la-Futaie ne renferme rien qui rappelle une dévotion quelconque à saint Mathurin ; mais M. l'abbé Montaufray, vicaire de cette paroisse, nous paraît dans la vérité en disant « qu'autrefois il y a dû avoir un certain culte pour le saint dans le pays, car on trouve encore plusieurs vieux (pas de jeunes) qui se nomment Mathurin. »

*Le Gast*<sup>2</sup>. — Le pouillé de 1648 mentionne la chapelle de Saint-Mathurin-de-Gast. C'est là tout ce que nous en connaissons ; chapelle ou chapellenie, il n'en reste rien.

*Saint-Mathurin*<sup>3</sup>. — Le nom de ce hameau vient sans aucun doute d'une chapelle de Saint-Mathurin, dont on constate l'existence en 1700 dans la paroisse de Saint-Baudelle. Cette chapelle a été démolie ou transformée au moment de la Révolution. Pas de culte particulier de saint Mathurin à Saint-Baudelle.

*Larchamp*<sup>4</sup>. — « Il y a dans la vieille église de

---

1. Autre écart de la même commune.

2. Commune de Melleray, canton de LASSAY (Mayenne).

3. Commune de Saint-Baudelle, canton de MAYENNE (Mayenne).

4. Canton d'ERNÉE (Mayenne).

Larchamp une statuette de saint Mathurin, statuette en plâtre et qui paraît dater de loin... Cette petite statue est adossée à un pilier... Nous ne faisons ni la fête, ni l'office du saint... Je crois seulement remarquer sur les registres que, anciennement surtout, le nom de Mathurin était souvent donné au baptême'. »

*Laval.* — Chapelle de Saint-Mathurin-du-Marchis, à Laval, en dehors des anciennes fortifications. C'était un bénéfice simple fondé par noble homme Estienne Trochart et sa femme avant 1648, puisque le pouillé général dressé cette année-là en fait mention. Cette chapelle a donné son nom à la *rue Saint-Mathurin*; elle est aujourd'hui transformée en magasin; mais on voit encore sa façade en alignement avec les maisons du côté gauche de la rue.

*Brains-sur-les-Marches.* — Nous avons agi prudemment en faisant nos réserves, page 48, sur l'authenticité d'une certaine charte de 1119 dont copie nous avait été transmise<sup>1</sup>, et qui parlait d'une église de Saint-Mathurin à Brains à cette époque. Cette charte, nous en avons acquis la certitude depuis, est fautive. Elle est conservée aux archives de la Mayenne, H. 172; c'est un parchemin portant au repli les *fentes de deux sceaux* pendants mais non les sceaux; et il est plus que douteux que les sceaux

---

1. Extrait d'une lettre de M. le curé de Larchamp.

2. Par M. le curé de Brains auquel nous devons, quoi qu'il en soit, tous nos remerciements pour l'empressement avec lequel il avait cherché à nous être utile.

existassent encore en 1705, comme le donne à penser un copiste. Dans tous les cas, M. Léon Maitre, alors qu'il était archiviste de la Mayenne, a écrit au dos de ce parchemin : *Cette charte est une fausse copie faite de mémoire*; et son successeur, M. Duchemin, décédé archiviste de la Sarthe, a ajouté : *l'orthographe le prouve clairement*. On y voit en effet les æ au lieu de l'e simple; on y lit surtout : *Sanctæ Virgini de Rota* au lieu de *Sancte Marie de Rota*, enfin *Mathurin* avec un *h* n'est presque certainement pas du XII<sup>e</sup> siècle. Ces signes, et plusieurs autres, feraient dater du XVI<sup>e</sup> siècle cette fausse copie. Or, il est indéniable qu'au XVI<sup>e</sup> siècle le prieuré-cure de Brains était sous le vocable de saint Mathurin. « J'ai trouvé, nous écrit M. de Martonne, aux archives de la mairie de Brains, des registres paroissiaux remontant à 1530, très complets et qui fournissent plus d'un prieur de Saint-Mathurin. » Il se peut donc en somme que cette charte soit la *restitution* maladroite d'un titre ancien authentique et que le créateur du XVI<sup>e</sup> siècle ait ignoré que l'église de Brains n'avait pas toujours eu saint Mathurin pour patron. En effet, plusieurs pièces authentiques de 1136, et notamment une bulle de Innocent II (Arch. de la Mayenne, H. 179), parlent de *Saint-Pierre* de Brains, et il est difficile d'admettre l'existence simultanée de deux églises dans cette petite paroisse.

Quoi qu'il en soit, l'église de Brains est revenue

---

1. Nous tenons ces détails de M. l'abbé Couanier de Launay, hagiographe du diocèse de Laval, qui a pris la peine de vérifier pour nous la charte en question aux archives de la Mayenne.

aujourd'hui à son vocable primitif de Saint-Pierre; on ignore à quelle époque ce nouveau changement a été effectué. Jusqu'en 1862, il y eut dans cette église un autel de Saint-Mathurin; cet autel a été remplacé par un autre dédié à saint Joseph; une statue de saint Mathurin rappelle seule l'ancienne dévotion de la paroisse. « Les anciens se souviennent qu'autrefois il y avait à Brains une assemblée le 10 mai. Quelques personnes de la paroisse, *d'un certain âge*, portent le nom de Mathurin, ce qui prouve que saint Mathurin était plus honoré alors qu'aujourd'hui. » (Note de M. le curé de Brains.)

EUG. THOISON.

*(Sera continué).*





# LA PRESSE LOCALE

(A MONTARGIS)

AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE

---



MONTARGIS est la première ville du Gâtinais qui ait été dotée d'une feuille périodique<sup>1</sup>. Elle suivit en cela l'exemple que lui donnèrent quelques villes voisines, Sens<sup>2</sup>, Auxerre<sup>3</sup> et Orléans<sup>4</sup>.

Encore cette production de l'imprimerie locale est-elle restée pour ainsi dire inconnue. Eug. Hatin, dans sa précieuse *Bibliographie historique et critique de la presse périodique française*<sup>5</sup>, la mentionne inexactement en ces termes : « Montargis a ou

---

1. La ville de Pithiviers n'eut ses *Affiches* qu'en 1797. — L'imprimerie et par suite la presse ne date à Fontainebleau que du commencement de ce siècle. — Étampes eut un journal en 1790. (Cf. *les rues d'Étampes*, par L. Marquis, p. 381.)

2. Les *Petites Affiches de Sens* furent créées par Tarbé en 1772. Le titre fut modifié plus tard.

3. Les *Affiches d'Auxerre* parurent également en 1772 et furent suspendues en 1796. Deux autres journaux furent fondés dans la même ville au début de la période révolutionnaire. Cf. *Essai sur l'histoire de l'imprimerie dans le département de l'Yonne*, par H. Ribière. Auxerre, 1858, pp. 90-94.

4. Il y eut un journal à Orléans, à partir de 1764, imprimé par Couret de Villeneuve. Il existe à la bibliothèque publique d'Orléans.

5. Paris, 1866; page 296.

avait naguère un journal qui, en 1848, se disait dans sa 72<sup>e</sup> année. » Elle est fort rare d'ailleurs, et je n'en connais pas de collection complète. A Montargis même, aucun particulier ne la possède, et la réunion de numéros qu'avait formée Pelée de Varennes<sup>1</sup> appartient aujourd'hui à la bibliothèque de Montargis<sup>2</sup>. A Orléans, de bienveillantes recherches n'ont abouti à aucun résultat. A Paris, la bibliothèque nationale ne paraît pas posséder un seul exemplaire de cette publication. Peut-être quelque château du Gâtinais a-t-il conservé intacte, à travers les révolutions, la collection de cette feuille de l'ancien régime; mais le hasard seul pourra la faire découvrir.

\* \* \*

Cette entrée en matière était nécessaire pour mieux faire ressortir l'intérêt des *Affiches de Montargis*, et expliquer pourquoi j'y attache tant d'importance. C'est que ce journal est précieux à plus d'un titre, comme je vais essayer de le montrer; c'est que ce journal est un miroir impartial des faits et gestes qui s'accomplissent dans une petite ville de province à la veille et pendant toute la durée de la Révolution.

Il parut pour la première fois le mercredi 19 janvier 1780<sup>3</sup>, sous le titre d'*Affiches, annonces et*

---

1. Son *ex libris* en fait foi.

2. Cette même bibliothèque en possède un autre exemplaire dont la provenance est inconnue, et qui, bien que plus incomplet encore, renferme quelques numéros manquant dans la collection Pelée de Varennes. Il n'est pas besoin d'insister sur la valeur de ces deux volumes.

3. En effet ce numéro porte le chiffre 1, et le numéro du 5 janvier 1781, d'après un avis qui y est contenu, est très certainement le premier de la seconde année de la publication.

*avis divers du Gâtinais*. Cl. Lequatre, imprimeur-libraire à Montargis<sup>1</sup>, en était l'éditeur « avec approbation et permission ». Mais le titre général de l'année porte : AFFICHES DE MONTARGIS OU JOURNAL DU GATINAIS, et au-dessous la devise : *Forsan et hæc olim meminisse juvabit*. (Virg.). Chaque numéro était petit in-4° à deux colonnes; il contenait quatre pages et paraissait deux fois<sup>2</sup> par mois. L'abonnement était de *cinq* livres pour la ville de Montargis, et de *six* livres, port franc, pour la province.

Quelques rares numéros sont doubles<sup>3</sup>; d'autres ont six pages<sup>4</sup>. L'imprimeur modifia souvent sa devise, mais l'emprunta toujours à un poète latin, par exemple à Phèdre :

*Gloriari libet alienis bonis<sup>5</sup>  
Quamdam sub illis utilitatem reperies<sup>6</sup>.*

Ou à Ovide, comme celles-ci :

*Perlege quodcunque est : quid pagina lecta nocebit?  
Te quoque in hac aliquid quod juvet esse potest<sup>7</sup>.*

. . . . . *Non gloria nobis  
Causa, sed utilitas auxiliumque, fuit<sup>8</sup>.*

---

1. Je donnerai de plus amples détails sur l'atelier de Lequatre dans un *Essai sur l'imprimerie à Montargis*, qui sera prochainement publié.

2. Voir l'avis inséré au numéro du 5 janvier 1781.

3. Par exemple, le numéro 1 de 1781, parce qu'il manquait à la série de 1780 un numéro, le journal n'ayant commencé à paraître que dans la deuxième quinzaine de janvier.

4. A partir de 1784, régulièrement tous les trimestres.

5. Numéro 1 de 1783.

6. Numéro 2 de 1783 et suivants.

7. Titre général de l'année 1781.

8. Numéro 1 de 1782.

En 1791, la devise devient politique, et est ainsi conçue : *Peuple, la liberté n'est pas l'indépendance*<sup>1</sup>.

En 1792, on revient à la première épigraphe : *Forsan et hæc olim meminisse juvabit*.

J'en pourrais citer beaucoup d'autres encore, car en 1781 les épigraphes varient à chaque numéro; elles se rapportent aux mois, aux saisons, à la température, aux signes du zodiaque, aux travaux de la terre, etc... et sont toujours empruntées à Virgile ou à Ovide.

L'indication de l'imprimeur se modifie aussi très fréquemment. D'abord son nom est suivi de la mention : *Imprimeur de la Ville et du Collège*, qui devient un peu plus tard : *Imprimeur du Roy*, puis *Imprimeur du Roy et de S. A. S. Monseigneur le duc d'Orléans*. Le changement de direction politique se fait sentir même sur cette feuille locale, car le numéro du 5 juin 1791, dont j'indiquais plus haut l'épigraphe étrange, prend pour intitulé : *Journal du district de Montargis*, et pour signature : *Imprimeur du Roi et de Monsieur L. P. J. d'Orléans*. Au 20 septembre 1791, il n'est plus que *Imprimeur du district*. Le changement s'accroît davantage l'année suivante, et l'en-tête du journal pour l'année 1792 porte simplement : *A Montargis, chez Cl. Lequatre, imprimeur-libraire*. Ce même en-tête reproduit les armes de Montargis, savoir trois fleurs de lys accompagnées des lettres M. L. F., mais l'éditeur a soin de les expliquer par un nota ainsi

---

1. Numéro 11 de 1791.



conçu : *Ces trois lettres M. L. F. dans l'écusson signifient : Magnanimité, Loyauté, Fidélité.*

Le numéro du 22 ventôse de l'an V (11 mars 1797), le dernier du siècle que possède la bibliothèque de Montargis, est intitulé : *Petites Affiches de Montargis*, et signé : *A Montargis, de l'imprimerie de Cl. Lequatle (sic).*

Malheureusement la collection dans laquelle nous avons recueilli ces quelques notes offre d'importantes lacunes à partir du numéro 23 de l'année 1786. Je n'ai pas rencontré un seul numéro du 5 novembre au 5 juin 1791, et après 1793, il n'y a plus que quelques rares exemplaires du journal, épaves d'un tout qui ne pourra sans doute jamais être reconstitué.

\* \* \*

Comme son titre l'indique, cette feuille périodique fut créée pour publier des annonces et des avis; ce fut d'ailleurs là, à proprement parler, l'origine vraie de tout journal. Sur les quatre pages dont se composait chaque numéro, la plus grande partie était, bien entendu, réservée aux avis de la conservation des hypothèques (liste exacte de tous les contrats exposés aux tableaux des bailliages de Montargis, Gien, Château-Renard, Boiscommun, Nemours); aux annonces de biens à vendre ou à louer; à des documents publics ou privés sur la législation, la finance, le commerce, l'agriculture et les arts. Enfin, généralement, la dernière page était consacrée à la nécrologie, à la date des foires du Gâtinais, aux tirages de la loterie royale de France, au prix et au

cours des grains; le tout entremêlé de poésies ou de logogriphes destinés à divertir le lecteur.

S'il faut en croire l'éditeur, il mettait tous ses soins à se rendre utile, et il ne nous déplait pas de reproduire ici l'avis qu'il fit imprimer en tête du numéro du 20 septembre 1780 :

Depuis le commencement de l'année, nous avons apporté à la rédaction de cette Feuille tous les soins qui pouvaient dépendre de nous, pour la rendre digne de Messieurs nos Souscripteurs. Cependant nous ne pouvons nous dissimuler qu'elle est encore bien éloignée du point de perfection, auquel notre zèle désirerait la porter. Notre empressement à la rendre de plus en plus agréable au public, nous engage à renouveler nos instances auprès de toutes les personnes, dont les connaissances, le bon goût et les lumières peuvent concourir à rendre l'*Affiche du Gâtinais* intéressante pour tous ceux qui habitent cette Province. Nous supplions Messieurs les Curés de vouloir bien nous faire l'honneur d'y contribuer en nous procurant la notice des événements qui surviendront dans leurs Paroisses et qu'ils jugeront dignes de piquer la curiosité du Public; Messieurs les Magistrats et Jurisconsultes de nous accorder la note des nouveaux Édits, Règlements, Ordonnances, Arrêts, Sentences, etc., dont la connaissance intéresse tous les ordres de citoyens; Messieurs les Médecins, Chirurgiens et Naturalistes, de nous faire part des résultats de leurs observations si utiles pour l'humanité, ainsi que des découvertes que leurs recherches et leurs lumières les mettent à portée de faire dans les trois règnes de la Nature; Messieurs les Gens de lettres de vouloir bien laisser échapper dans nos mains quelques-uns des Ouvrages que recèlent leurs portefeuilles, et dont le mystère est une privation réelle pour les Amateurs de leur Littérature. Nous publierons avec reconnaissance tout ce qu'on voudra bien nous faire l'honneur de nous adresser. Nous mettrons au bas de chaque article les noms des personnes qui voudront être nommées. Nous garderons fidèlement le silence sur celui des

Auteurs qui désireront conserver l'anonyme; mais nous devons prévenir le Public qu'il ne sera inséré dans cette feuille aucun article dont l'envoi ne sera point signé, ou qui ne nous sera pas remis par une personne connue. La devise de tout ouvrage périodique doit être *Sublato jure nocendi*, et nous nous ferons une loi inviolable de nous interdire la publication de tout écrit clandestin, qui à, notre insçu et contre notre vœu, pourrait blesser qui que ce soit, même indirectement.

Malheureusement, il semble qu'on se soit peu empressé de répondre à l'appel de l'éditeur. Messieurs les curés firent peu de communications au journal : cependant je serais porté à attribuer au curé de Château-Renard les détails' d'un baptême célébré dans cette commune le 12 octobre 1781, « d'un enfant adulte, né idolâtre, indien Malabare, Maratte de nation, de la caste des Ragis-poutes, âgé d'environ dix ans, domestique chez M. Anquetil de Briancourt, écuyer, seigneur du Charmoy, consul de France à Surate. » Dans tous les cas, l'auteur n'a-t-il pas signé son article dans cette phrase : « Cette cérémonie annonçait une conquête de la Religion »?

Le prieur de Château-Renard, M. Anquetil\* écrivit une seule fois au journal sans garder l'anonyme : ce fut pour témoigner son mécontentement au sujet d'un article qui avait paru dans les *Affiches de Montargis*, sur son livre intitulé : *L'Intrigue du cabinet sous Henri IV et Louis XIII terminée par la Fronde*. L'appréciation sévère de M. H[ureau]

---

1. Numéro 20 de 1781.

2. Probablement l'auteur de la note que je viens de rapporter.

D[e] L[ivoy] n'avait pas été fort goûtée de l'auteur, qui usa de son droit de réplique et exigea en termes assez vifs l'insertion de sa réponse<sup>1</sup>.

Messieurs les magistrats demeurèrent dans une égale réserve; toutefois la deuxième année du journal renferme deux articles de jurisprudence. L'un, de M. Liger de Verdigny, avocat au présidial de Montargis<sup>2</sup>, est intitulé : « Doit-on assigner l'acquéreur, le vendeur ou les créanciers au siège où les lettres de ratification ont été obtenues ou devant le juge de leur domicile? » — L'autre, sur la question de savoir si « les juges consuls ne peuvent connaître que des contrats entre marchands domiciliés dans l'étendue du bailliage ou sénéchaussée de leur établissement », est signée par M. Dedauve, avocat à Joigny, qui conclut à l'affirmative<sup>3</sup>. Et c'est tout.

Messieurs les médecins ne se montrèrent guère plus communicatifs. Après avoir mentionné un article du D<sup>r</sup> Gastellier<sup>4</sup> sur la « curation du charbon » et une lettre du même au rédacteur du journal pour se plaindre de « ceux qui disent du mal de son récent ouvrage<sup>5</sup> », je ne trouve plus rien. Citerai-je une note de M. le chevalier Declosquinet de la Roche<sup>6</sup>, sur « l'inutilité et le danger contraire de sonner les

---

1. Numéro 16 de 1781.

2. Numéro 3 de 1781.

3. Numéro 3 de 1781.

4. Numéro 11 de 1781. Gastellier venait d'être nommé échevin de Montargis le 8 mai précédent.

5. Numéro 7 de 1783. Cet ouvrage est le *Mémoire sur les spécifiques en médecine*, publié en 1782. Le *Journal de médecine* en fait le plus grand éloge dans une longue analyse qu'il en donne. Cf. *Archives nationales*, D. XXXVIII, III, n<sup>o</sup> 46.

6. Numéro 12 de 1781.

cloches dans la vaine espérance de rompre, dissiper ou écarter les nuages orageux' ? »

Le quatre fut plus heureux avec les gens de lettres. Les poètes d'ailleurs ne sont-ils pas toujours disposés à faire connaître leurs talents, à se faire applaudir et imprimer ? Ceux d'il y a cent ans portaient avec eux les mêmes faiblesses, et M. Feutry, maire de Châtillon-sur-Loing, « membre de la Société philosophique de Philadelphie », semble avoir été un des plus féconds de la région. Pendant l'année 1782<sup>1</sup>, il envoie au journal force poésies, qu'il intitule : *Imitation d'un fragment d'Ennius, ou de Lucilius*; quelquefois il vole de ses propres ailes, et ce n'est plus une traduction de l'antiquité qu'il nous offre, mais du véritable inédit.

Ailleurs, ce sont des vers de M. Delisle, directeur de la fabrique de Langlée, à M. Gastellier, alors maire de Montargis<sup>2</sup>; un peu plus tard, ce sont des « couplets inromptu (*sic*) à Monsieur le chevalier de Mirabeau, colonel en second du régiment de Touraine-infanterie, qui donnait un bal aux dames de Montargis où il séjournait avec son régiment le 4 septembre 1783, et en partait le lendemain, jour de la Fête aux Anglais<sup>3</sup>. »

---

1. Il y a bien longtemps que cette observation a été faite pour la première fois, et malgré cela il ne se passe pas d'années que des accidents dus à cette fâcheuse habitude ne se produisent dans les campagnes. L'exemple le plus récent que les journaux aient raconté est du 6 juin 1887. Le fait s'est passé à Molières (Lot).

2. A partir du numéro 20. Voir quelques détails sur lui dans le numéro 5 de l'année 1783.

3. Numéro 6 de 1783.

4. Numéro 18 de 1783.

Dans les années subséquentes, c'est la note historique qui domine. Ici je trouve des « observations sur le mois de janvier », complétées et rectifiées un mois après par un *abonné*. Là, sous le titre d'*Époques du Gâtinais*, un amateur d'histoire locale, Hureau de Livoy très probablement, donne au journal une suite d'articles où il est question de Guillaume Bourquinen, le premier bailli de Montargis dont l'histoire ait conservé le nom<sup>1</sup>; d'Amice de Montfort, veuve de Gauthier de Joigny, fondatrice du couvent des Dominicaines<sup>2</sup>; d'Henri Duhamel, curé de Saint-Maurice-sur-Aveyron, où il mourut le 13 novembre 1692<sup>3</sup>; du grand incendie qui éclata le 11 février 1686 chez les Pères Récollets de Montargis<sup>4</sup>; de Jean-François Séguier, né à Nemours<sup>5</sup>; des voyages de Philippe le Bel dans le Gâtinais<sup>6</sup>; d'Adon de Vienne, qui fut abbé de Ferrières en Gâtinais<sup>7</sup>.

En 1788, on commença la *Description topographique de l'élection de Montargis*. L'ordre alphabétique permit à la commune d'Aillant-sur-Milleron<sup>8</sup>

---

1. Numéros 1 et 3 de 1783.

2. Numéro 1 de 1785. Il est question dans Dom Morin, p. 79, de ce bailli que le vieil historien appelle *Bourquiquen*, sans doute à tort.

3. Numéro 3 de 1785.

4. Numéro 21 de 1785. Sa biographie a été écrite dans une *Histoire de sa vie*, publiée en 1690 par un anonyme (in-12); c'était un ami du célèbre Arnault et de l'abbé de Saint-Cyran, qui parle fréquemment de lui dans sa correspondance. Il était né au château de Denainvilliers, près Pithiviers.

5. Numéro 4 de 1786.

6. Numéro 23 de 1786. Cet article est une reproduction des *Affiches de Sens*.

7. Numéro 3 de 1787. C'est une lettre de M. T[arbé] qui relève quelques erreurs publiées à ce sujet par l'*Almanach historique du diocèse de Sens*.

8. Numéro 4 de 1784.

9. Numéro 3 de 1788. Aillant-sur-Milleron est une commune du canton de Châtillon-sur-Loing (Loiret).

d'avoir sa notice spéciale, accompagnée de détails sur les possesseurs de fiefs, sur l'industrie, le commerce et les foires de cette localité; mais pour des raisons que nous ignorons, la *Description* s'arrêta là, et le projet n'eut pas de suite<sup>1</sup>.

Naturellement, les *Affiches du Gâtinais* sont surtout riches en renseignements sur l'époque, sur la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, et ces renseignements qui étaient alors de l'actualité, ont pour nous aujourd'hui la valeur rétrospective des documents historiques. Par exemple : la relation de la cérémonie des obsèques de M. J. Duboutoir<sup>2</sup>; l'état des baptêmes, mariages et sépultures de la ville de Montargis en 1784<sup>3</sup>; le panégyrique de Thérèse de Lévis, décédée le 1<sup>er</sup> juin 1784, religieuse bénédictine au couvent de Montargis<sup>4</sup>; l'indication des distributions de prix annuelles du collège<sup>5</sup>; la relation d'un vol commis

---

1. L'*Almanach historique du diocèse de Sens* donnait aussi chaque année d'utiles notices historiques sur les paroisses du diocèse; la Révolution vint également les interrompre, et les dernières qui aient été publiées par ordre alphabétique concernent La Grande-Bléneau, La Madeleine de Corbeval, La Motte-aux-Aulnais, La Motte-Tilly, La Chapelle-sur-Averon. La monographie de La Grande-Paroisse fut retardée faute de documents et ne parut jamais. Au commencement de ce siècle, la continuation de l'*Almanach de Sens* ne renferma plus que les notices relatives au département de l'Yonne.

2. Numéro 8 de 1782. Jacquemain Duboutoir, ancien avocat en Parlement, maire de Montargis, mourut au commencement d'avril 1782. Son éloge, prononcé par M. Gastellier, échevin, a été imprimé chez Cl. Lequatre (in-4<sup>o</sup> de 12 pp.).

3. Numéro 6 de 1784. La statistique donnait les chiffres suivants : Baptêmes, 208; mariages, 65; sépultures, 348. Ce qui laisse supposer une sensible diminution de la population.

4. Numéro 10 de 1784.

5. On retrouve dans la liste des prix décernés le 24 août 1780 des noms qui ont acquis plus tard, et à des degrés divers, une certaine notoriété, entre autres : *Rhétorique*, Etienne Sousme, de Boismorand, 2 prix; —

le 16 décembre 1782 dans l'église des Barnabites d'Étampes<sup>1</sup>; le tableau des retenues sur les rentes pour les trois vingtièmes, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1783<sup>2</sup>. L'avis suivant, que je transcris textuellement<sup>3</sup>, concerne la suppression du bailliage royal de Château-Renard :

On a enregistré au bailliage et siège présidial de Montargis, les 24 et 25 avril 1780, un édit du Roi (Versailles, août 1779), et enregistré au Parlement le 17 mars 1780, qui supprime le bailliage royal de la terre de Châteaurenard<sup>4</sup>. Cette justice dépendait autrefois du bailliage de Montargis, suivant les lettres patentes données par Philippe de Valois au mois de mai 1330; elle sera maintenant exercée par un juge, un lieutenant, un procureur fiscal et un greffier, dont la nomination sera au choix de M. Fougeret, seigneur de Château-Renard; les appels des sentences et jugemens, qui seront rendus tant dans la justice de Château-Renard que dans celles qui étaient du ressort du bailliage royal du Haut Château-Renard, seront portés à l'avenir aux bailliage et siège présidial de Montargis. Cet édit contient cinq articles.

J'en extrais encore l'*État des Justices et Paroisses qui ressortissoient* autrefois du bailliage royal du Haut Château-Renard, savoir :

---

*Seconde*, Ph. Durzy, de Montargis, 2 prix; Pierre Cotelle, de Montargis, 2 prix; — *Troisième*, Stanislas Duboutoir, de Montargis, 3 prix; — *Quatrième*, N. des Gombaux, de Château-Renard, 1 prix; Pierre Petit, de Château-Landon, 1 prix; — *Cinquième*, Stanislas Aubépin, de Montargis, 1 prix. — Voir sur la condition des pensionnaires du collège des Barnabites, à Montargis, le numéro 19 de 1783.

1. Numéro 2 de 1783.

2. Numéro 1 de 1783.

3. Numéro 10 de 1780.

4. La transcription complète de cet édit existe aux *Archives nationales*, X. 8828, fo 462-165.



- 1° *Château-Renard*, ville, ensemble les écarts et hameaux qui en dépendaient;
- 2° *Chêne-Arnoult* (Yonne), paroisse et prévôté;
- 3° *Chênefort* (commune de La Mothe-aux-Aulnais), hameau et prévôté;
- 4° *Court-fraut*, hameau et prévôté en partie;
- 5° *Dicy* (Yonne), paroisse et prévôté;
- 6° *Douchy*, paroisse;
- 7° *Montbouy*, paroisse, en partie;
- 8° *Montcresson*, paroisse, en partie;
- 9° *La Selle-Hermoy*, paroisse, en partie;
- 10° *La Chapelle-sur-Averon*, paroisse, en partie;
- 11° *Launay* (commune de Douchy), hameau;
- 12° *Les Estoils*, hameau et prévôté, en partie;
- 13° *Saint-Firmin-des-Bois*, paroisse;
- 14° *Saint-Germain*, paroisse;
- 15° *Triguerres*, paroisse, en partie.

Ceci m'amène à dire un mot de l'intérêt qu'il y aurait à dépouiller les numéros de ce journal — et des autres journaux similaires — au point de vue de la topographie des anciens pays. Les ventes et annonces de biens divers à louer qui figurent dans les *Affiches de Montargis* fourniraient une nomenclature infinie de lieux-dits, de métairies, de manœuvres, de fiefs situés aux environs de Montargis, ainsi que les noms de leurs derniers possesseurs sous l'ancien régime. J'en ai relevé quelques-uns qui ne figurent même pas sur les cartes de *Cassini*<sup>1</sup> et un grand nombre d'autres que Cassini indique, mais qui manquent aux plus récents *Dictionnaires des Postes*; j'en ai formé une liste trop longue pour

---

1. Les noms qui ne figurent pas dans la carte de Cassini sont précédés d'un astérisque.

la publier tout entière ici. L'extrait suivant suffira à en donner une idée :

- \* *Amiers*, maison, paroisse de Champignelles, canton de Bléneau (Yonne). — Année 1780, n° 11.
- \* *Basse-Comaigne* (La), maison, paroisse de Noyers, canton de Lorris (Loiret). — Année 1780, n° 16.
- Beaumarchais*, ferme, paroisse de Malicorne, canton de Charny (Yonne). — Année 1785, n° 4.
- Bellemins* (Lcs), maison, paroisse du Bignon, canton de Ferrières (Loiret). — Année 1780, n° 18.
- Boissellerie* (La), ferme, paroisse d'Ouzouer-sur-Loire (Loiret). — Année 1780, n° 22.
- Bouchetière* (La), ferme, paroisse de Châtenoy, canton de Châteauneuf (Loiret). — Année 1781, n° 8.
- \* *Brisebarre*, fief, paroisse de Nargis, canton de Ferrières (Loiret). — Année 1786, n° 5.
- Cave-Basse* (La), fief, paroisse de Courtenay (Loiret). — Année 1782, n° 3.
- \* *Champoury*, fief, paroisse de Nargis, canton de Ferrières (Loiret). — Année 1786, n° 5.
- Château-Vert*, ferme, paroisse de Saint-Firmin-des-Bois, canton de Château-Renard (Loiret). — Année 1785, n° 15.
- Clozeaux* (Les), maison, paroisse d'Amilly, canton de Montargis (Loiret). — Année 1783, n° 8.
- Cochards* (Les), maison, paroisse de Bellegarde (Loiret). — Année 1781, n° 8.
- Corbelin*, maison, paroisse de Griselles, canton de Ferrières (Loiret). — Année 1781, n° 7.
- Coudray* (Le), ferme, paroisse d'Égreville, canton de Lorrez (Seine-et-Marne). — Année 1786, n° 22.
- Cour-Chaillet* (La), fief, paroisse de Saint-Privé, canton de Bléneau (Yonne). — Année 1780, n° 22.
- Cour-des-Comtes* (La), fief, paroisse de Chuelles, canton de Château-Renard (Loiret). — Année 1782, n° 3.
- Courpalette*, fief, paroisse de Montereau, canton de Lorris (Loiret). — Année 1785, n° 3.

- Crançons* (Les), fief, paroisse de Saint-Hilaire-les-Andrézis, canton de Courtenay (Loiret). — Année 1782, n° 3.
- Dadauts* (Les), ferme, paroisse d'Amilly, canton de Montargis (Loiret). — Année 1783, n° 16.
- Douardièrre* (La), maison, paroisse de Sury-aux-Bois, canton de Châteauneuf (Loiret). — Année 1781, n° 7.
- \* *Fontainebleau*, maison, paroisse de Villemandeur, canton de Montargis (Loiret). — Année 1783, n° 8.
- Frélats* (Les), fief, paroisse de Saint-Firmin-des-Bois, canton de Château-Renard (Loiret). — Année 1780, n° 16.
- \* *Gauteliers* (Les), ferme, paroisse de Mézilles, canton de Saint-Fargeau (Yonne). — Année 1783, n° 15.
- Gombeaux* (Les), ferme, paroisse de Melleroy, canton de Château-Renard (Loiret). — Année 1783, n° 8.
- Grand-Talot*, ferme, paroisse d'Adon, canton de Briare (Loiret). — Année 1786, n° 20.
- Grange-Tachée*, ferme, paroisse de Dordives, canton de Ferrières (Loiret). — Année 1780, n° 18.
- \* *Gué* (Le), ferme, paroisse d'Épizy, canton de Moret (Seine-et-Marne). — Année 1780, n° 20.
- \* *Hardière* (La), maison, paroisse de Triguères, canton de Château-Renard (Loiret). — Année 1782, n° 6.
- Hauts-Bois* (Les), fief, paroisse de Rogny, canton de Bléneau (Yonne). — Année 1780, n° 11.
- L'Éthumière* (La), ferme, paroisse d'Amilly, canton de Montargis (Loiret). — Année 1788, n° 8.
- Marsaudière* (La), ferme, paroisse de Beauchamps, canton de Bellegarde (Loiret). — Année 1781, n° 8.
- Monsevrault*, ferme, paroisse d'Auvilliers, canton de Bellegarde (Loiret)<sup>1</sup>. — Année 1781, n° 7.
- Montils* (Les), fief, paroisse de Saint-Loup-des-Vignes, canton de Beaune-la-Rolande (Loiret). — Année 1784, n° 10.
- \* *Moulin-Bandon* (Le), moulin, paroisse d'Augerville, canton de Puiseaux (Loiret). — Année 1785, n° 3.

---

1. Cassini donne la forme *Montlevrault*.

- Pleignes*, maison, paroisse de Fromonville, canton de Nemours (Seine-et-Marne). — Année 1780, n° 20.
- Pontonnerie* (La), maison, paroisse de Villemandeur, canton de Montargis (Loiret). — Année 1784, n° 19.
- Portail* (Le), ferme, paroisse de Mormant, canton de Montargis (Loiret). — Année 1784, n° 19.
- Pressoir* (Le), ferme, paroisse de Dordives, canton de Ferrières (Loiret). — Année 1780, n° 18.
- Sainte-Colombe*, maison, paroisse de Villemandeur, canton de Montargis (Loiret). — Année 1783, n° 23.
- Sauvagère* (La), ferme, paroisse d'Auvilliers, canton de Bellegarde (Loiret). — Année 1781, n° 7.
- Surets* (Les), ferme, paroisse de Chambon, canton de Beaunela-Rolande (Loiret). — Année 1785, n° 15.
- Terre-du-Pin* (La), ferme, paroisse de Mérinville, canton de Courtenay (Loiret). — Année 1784, n° 19.
- Thébaudons* (Les), ferme, paroisse d'Annay, canton de Cosne (Nièvre). — Année 1783, n° 11.
- \* *Thignorville*, moulin, paroisse de Ladon, canton de Bellegarde (Loiret). — Année 1785, n° 1.
- Tourteville*, ferme, paroisse de Gy-les-Nonains, canton de Château-Renard (Loiret). — Année 1785, n° 6.
- \* *Troussignol*, maison, paroisse de Noyers, canton de Lorris (Loiret). — Année 1780, n° 16.
- Vove* (La), maison, paroisse de Vimory, canton de Montargis (Loiret)<sup>1</sup>. — Année 1781, n° 1.

\* \* \*

Dans les trop rares numéros de l'époque révolutionnaire qui ont été conservés par les soins de Pelée de Varennes, on trouve à glaner bien des faits, on rencontre bien des documents à conserver. Je cite au hasard les adjudications définitives de biens na-

---

1. Cassini donne la forme *Les Veuves*.

tionaux'; la relation de la fête patriotique de la Fédération (14 juillet 1790), avec le discours prononcé en cette circonstance par M. Gastellier<sup>1</sup>; le discours prononcé (octobre 1790) par Manuel à la séance des *Amis de la Constitution*, à Montargis<sup>2</sup>; l'extrait du procès-verbal dressé par les députés pour la fixation provisoire des différentes paroisses composant les sept districts du département<sup>3</sup>; une très curieuse lettre de Manuel à M. de Beaulieu, rédacteur du journal *l'Assemblée nationale*, à Paris, dans laquelle on lit textuellement ceci : « Je ne souffrirai pas qu'on calomnie les prêtres de l'abbaye de Ferrières. Ces moines sont des savants et ceux qui en parlent ainsi des imposteurs<sup>4</sup>. »

Évidemment ces documents n'ont pas été reproduits ailleurs. Ils sont fort intéressants et permettent de suivre, jour par jour, le développement des idées nouvelles à Montargis. Citerai-je encore : « l'adresse de la commune de Montargis à celle de Paris », du 28 août 1792<sup>5</sup>; et la « copie de la lettre adressée au Roi par un très grand nombre de citoyens de la ville de Montargis, du 29 juin 1792<sup>7</sup> », lettre pleine de

---

1. Dans la plupart des numéros, à partir du 5 juin 1791.

2. Numéro du 20 juillet 1790.

3. Numéro du 5 septembre 1790.

4. Le district de Montargis fut alors partagé en *dix* cantons, savoir : Montargis, Château-Renard, Châtillon-sur-Loing, Nogent-sur-Vernisson, Lorris, Saint-Maurice-sur-Fessard, Corbeilles-Gâtinais, Ferrières-Gâtinais, La Selle-sur-le-Bied et Courtenay.

5. Numéro du 5 février 1790. C'est dans ce numéro que Lequatre commence à imprimer les comptes rendus de l'Assemblée nationale. La politique s'ingère pour la première fois dans l'ancienne feuille d'annonces gâtinaises.

6. Numéro du 5 septembre 1792.

7. Numéro du 5 juillet 1792.

respect et de pitié? Mentionnerai-je « l'éloge funèbre de Guillaume Simoneau, maire d'Étampes? Il fut prononcé le 19 avril 1792 par Antoine-Louis Sochet, « homme de loi et officier municipal », dans l'église paroissiale de Montargis<sup>1</sup>, et il n'occupe pas moins de six pages d'impression dans le numéro du 5 mai 1792 du *Journal du district de Montargis*<sup>2</sup>.

Le numéro du 5 janvier 1792 contient l'arrêté du conseil général de la commune de Montargis (8 décembre 1791) portant « règlement pour l'établissement d'une caisse de confiance ». Le numéro du 20 mars suivant publie, sous le titre *Variétés*, l'entre-filet suivant :

Par la Constitution française, tous les citoyens sont frères, tous les peuples doivent être amis. Un décret effaça, en 1790, des images destinées à perpétuer, dans la capitale de l'empire, les triomphes d'un despote et l'humiliation de nos voisins. Pénétrée de ce grand exemple, la garde nationale Montargoise n'a pu souffrir qu'un monument public insultât à nos *ainés en liberté*. Après avoir requis le consentement des corps municipaux de Montargis et de Châlette par une députation, elle a, le 19 de ce mois, détruit la croix dite *aux Anglais*, et a transporté les matériaux du piédestal au champ de la Fédération, pour être employés dans la construction prochaine de l'*Autel*

---

1. Numéro du 5 mai 1792. — L'attentat dont fut victime Guillaume Simoneau, maire d'Étampes, fut une des grosses affaires du mois de mars 1792. On s'en émut partout; l'Assemblée nationale rendit à sa mémoire un hommage public, et son éloge funèbre fut prononcé en beaucoup d'endroits, notamment à Étampes, à Paris, à Versailles, à Orléans, à Arpajon, à Beaumont-sur-Oise, à Blois [par l'abbé Grégoire], à Caen, à Dijon, à Tulle. (Cf. *les Rues d'Étampes*, par L. Marquis, pp. 383 et suiv., et *Bibliographie étampoise*, par P. Pinson, pp. 26 et suiv.) L'éloge prononcé à Montargis semble être resté jusqu'ici inconnu.

2. J'ai dit plus haut que tel était le nouveau titre du journal à partir du 5 juin 1791.

*de la Patrie*. Elle se propose de brûler incessamment le drapeau pris en 1427, par nos braves ayeux, sur le général Warwick. Puissent ces actes de fraternité rapprocher de plus en plus deux Nations trop longtemps rivales qui ont cueilli tant de lauriers en combattant l'une contre l'autre, et qui désormais ne doivent acquérir de gloire que par l'union de leurs armes contre les Visirs et les Sultans, leurs ennemis communs !

On faisait alors si bien aisément des glorieux souvenirs du passé, et la garde nationale montargoise croyait bien naïvement à la reconnaissance d'un peuple qui n'a jamais connu ce sentiment.

Il eût été bien curieux de connaître, par la presse locale, les événements qui se produisirent, en l'an II et suivants, à Montargis et dans les environs. Les lacunes nous forcent à y renoncer et à formuler un regret. Les numéros des 20 janvier, 22 mai et 5 juin 1795 (vieux style) nous donnent quelques détails sur des faits graves qui se seraient produits à La Réunion-sur-Ouanne<sup>1</sup> : dilapidation des fonds publics et abus de pouvoir commis par un sieur Benou et par Chabassol-Tivot, membre du comité de surveillance de la commune, qui s'était fait le complice de Benou.

Le numéro du 5 juin indique un divorce prononcé à Montargis.

Je ne quitterai pas l'époque révolutionnaire sans appeler l'attention sur l'*Almanach du district de Montargis*, annoncé par Lequatre<sup>2</sup> comme devant

---

1. Nom qui fut donné à la ville de Château-Renard pendant l'époque révolutionnaire.

2. Numéro du 5 novembre 1790.

paraître chaque année, à partir de décembre 1790, dans les termes suivants :

Un nouvel ordre de choses, suite indispensable de la plus heureuse Révolution, rendant absolument nécessaire à tous les citoyens la connaissance des nouveaux corps administratifs auxquels leur choix libre a confié leurs intérêts les plus précieux, je ne pouvais profiter d'une circonstance plus favorable pour leur offrir cet almanach.

Je n'ai pas eu entre les mains d'exemplaire de cet *Almanach*. A-t-il été publié? Il y a tout lieu de le croire. A-t-il paru pendant plusieurs années? Je l'ignore. Dans tous les cas, s'il existe, il est devenu une rareté bibliographique aussi grande que le *Journal* même dont je cherche à montrer tout l'intérêt.

\* \* \*

Encore qu'on lise la quatrième page des journaux modernes (et il faut être bien inoccupé), on n'y jette guère qu'un coup d'œil nonchalant et parfois involontaire. Au contraire, j'ai lu avec soin la quatrième page des *Affiches de Montargis*. Je n'ai pas perdu mon temps et je ne crois faire perdre celui de mes lecteurs en mettant sous leurs yeux quelques-unes des annonces ou nouvelles qui m'ont le plus frappé dans la collection de ce journal.

Avez-vous besoin d'une maison d'éducation pour vos enfants? Vous n'avez que l'embarras du choix. On vous recommande tout spécialement, sans parler des maisons de Paris, la pension Prince, à Château-Renard<sup>1</sup>; M. l'abbé Parant, principal du collège de Nemours, vous sollicite également, et vous fait re-

---

1. Numéro 20 de 1785.



marquer, par la voie du *Journal*, « que ce n'est pas au collège, mais dans une pension particulière dont il était l'unique pensionnaire, qu'est mort un enfant empoisonné probablement par des champignons<sup>1</sup>. » On signale aussi la pension Thibon, à Pithiviers, en faisant observer que dans cette ville « on jouit d'un air très sain<sup>2</sup>. »

Si vous voulez acheter une maison, allez à Nemours, vous y trouverez le confortable et la salubrité; il y a, vis-à-vis les Récollets, une maison à vendre, meublée ou non meublée, à un prix modique<sup>3</sup>; on appelle votre attention sur les moyens de communication, qui sont nombreux : « le canal de Loing et le coche de Briare passans au bout; les carrosses et diligences de Montargis et de Moulins passent aussi par cette ville. »

Si vous aimez la lecture, rendez-vous chez Prévost, libraire à Montargis, qui possède en magasin tous les livres nouveaux que vous pourrez désirer<sup>4</sup>; mais gardez-vous de les communiquer, même à votre plus proche voisin ou meilleur ami, car M. Guyard, procureur à Montargis, qui a eu l'imprudenc de prêter les volumes 43, 45 et 50 de l'*Histoire universelle*, est obligé d'avoir recours au *Journal*<sup>5</sup> pour en demander la restitution.

Désirez-vous faire faire votre portrait dans des

---

1. Numéro 22 de 1783.

2. Numéro 15 de 1785.

3. Numéro 5 de 1780.

4. La maison du sieur Prévost, d'après les annonces fréquentes de livres nouveaux qu'il fait insérer dans les *Affiches de Montargis* (1780-1788), paraît fort bien achalandée.

5. Numéro 1 de 1784.

conditions avantageuses? « Le sieur Pizât, peintre, donne avis qu'il peint le portrait en miniature, le tableau et autres ouvrages à l'huile, et qu'il enseigne le dessin. Il est logé chez M. Bouloy, marchand poëlier, grande rue du Loing<sup>1</sup>. » Préférez-vous vous adresser à un homme de métier? N'allez point chez l'artiste, et frappez à la porte du sieur Valsain, peintre et décorateur, qui offre ses services « pour la peinture en décorations, paysages, tapisseries, ornemens d'appartemens, cabinets, architecture, etc... » Il montre aussi à dessiner<sup>2</sup>.

Vous connaissez la réputation universelle du sucre d'orge des religieuses de Moret. Madame Saint-Louis, religieuse de l'abbaye royale de Moret, étant passée au couvent de la congrégation de Nemours, avertit le public qu'elle est actuellement résidente au monastère de la Visitation de Montargis<sup>3</sup>, où elle continue de faire le sucre et sirop d'orge. Le prix des boîtes est de 3 livres; celui des bouteilles de sirop, 24 livres<sup>4</sup>.

Le sieur Rive, marchand confiseur à Montargis, vend le « véritable thé balsamique des Alpes, tel qu'il est annoncé par M. Struve. Il suffit de dire que c'est illustre M. de Haller qui en a donné la composition, pour attirer la confiance générale. » Du reste, ce fameux thé guérit tous les maux<sup>5</sup>. Que demandez-vous de plus?

- 
1. Numéro 22 de 1783.
  2. Numéro 9 de 1783.
  3. Numéro 20 de 1785.
  4. Numéro 1 de 1783.
  5. Numéro 18 de 1780.

Surtout n'achetez que les mèches économiques du sieur Léger! Il n'y a que celles-là de vraies<sup>1</sup>.

Vous servez-vous de rouge, mesdames? Lisez la réclame suivante :

*Avis.* Le rouge est très ancien. Il était même, chez les payens, d'institution divine. Junon s'en servait : sans doute ce n'était pas le jour où elle emprunta la ceinture de Vénus. Ce qui est sûr, c'est qu'une de ses suivantes vola un pot de fard sur sa toilette, pour le donner à Europe.

Europe l'apporta dans cette partie du monde qui porte son nom, et c'est en France surtout que les dames s'empressèrent d'adopter une mode qui venait du ciel.

.....

Le meilleur rouge est celui de la demoiselle Latour. Son rouge a le parfum et le coloris de la rose. On en trouve à Montargis chez M. Merlin, rue Dorée<sup>2</sup>.

Si vous rencontrez un jeune clerc « qui sache le courant d'une étude, ait une main passable pour expédier et soit d'une bonne conduite », adressez-le à votre notaire, qui en a un besoin urgent; « on lui donnera des appointements proportionnés à ses talents. »

Mais si vous rencontrez un homme d'une quarantaine d'années, ayant à une main deux doigts coupés, demandez-lui son nom. Il doit s'appeler André

---

1. Numéro 19 de 1783. L'annonce tient deux colonnes.

2. Numéro 14 de 1788. Sommes-nous bien loin des fameuses phrases à effet qui nous annoncent si pompeusement et si ingénieusement les pastilles Géraudel, et peut-on dire après cela que la réclame soit une invention moderne?

Bouquet; il a quitté Melleroy, où il habitait depuis plusieurs années', et on se perd en conjectures sur la cause de sa disparition.

Lisez encore attentivement l'avis suivant\* :

On désirerait avoir les extraits de baptême, d'acte de mariage, extrait mortuaire d'un M. Pallet, issu d'une ancienne famille noble existante en Saintonge. En 1621, lors des guerres de Louis XIII, il quitta son pays, abandonna ses biens sans avoir donné de ses nouvelles. C'est lui qui est l'auteur de la famille Pallet, connue dans le Berry après ces tems de troubles et dont quelques individus de ce nom se trouvent dans les cantons d'Auxerre, Sedan, etc. On prie instamment MM. les curés, notaires, archivistes, généalogistes et autres personnes qui en faisant des recherches auraient connaissance de ces actes ou autres y relatifs de les adresser à M. Pallet, avocat en Parlement, rue de la Porte-Neuve, à Bourges. Les honoraires et expéditions seront exactement payés.

Voilà ce qu'on lisait, dans les *Affiches de Montargis*, entre autres choses, il y a cent ans<sup>3</sup>. On me pardonnera d'avoir tant insisté : la rareté du journal est ma seule excuse. Encore ai-je imparfaitement résumé les notes que j'avais prises dans l'unique exemplaire appartenant à la bibliothèque municipale de Montargis.

\* \* \*

---

1. Numéro 17 de 1782.

2. Numéro 11 de 1785.

3. Qu'on me permette de rapprocher de mon travail celui de M. Albert Babeau : *La publicité à Troyes il y a cent ans* (Troyes, Dufour-Bouquot, 1882; in-8° de 14 pp.), dont les citations parfois curieuses sont empruntées au *Journal de Troyes* des années 1783 et suivantes. Ce journal avait été fondé quelques années auparavant sous le titre de : *Annonces, affiches et Avis divers de Troyes*.

En un siècle, tout a bien changé. La politique a envahi le dernier des hameaux, et le journal de la province n'est, pas plus que celui de la capitale, le miroir impartial (comme je le disais en commençant des *Affiches de Montargis*), des faits et gestes accomplis dans une petite ville. Partout aujourd'hui la presse locale rivalise de zèle et, avide de scandale, use, — c'est son droit, — de la liberté de penser. Mais que n'a-t-elle imité la simplicité des ancêtres? Que n'a-t-elle emprunté à l'imprimeur Lequatre cette belle devise : *Sublato jure nocendi?*

HENRI STEIN.





## CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE GATINAISE

---

M. Lethier, ingénieur, a fait don à la Société des sciences de l'Yonne de divers objets antiques provenant des travaux de terrassement exécutés sur la ligne de Triguères à Clamecy. Ils ont été trouvés aux ferriers de la Villotte (Yonne), et consistent en crémaillères, gouets, couteaux, etc..., assez mal associés avec de belles poteries gallo-romaines appartenant à la bonne époque.

\* \* \*

M. Lemesle, ancien propriétaire du château de Toury (commune de Nargis), a offert à M. Herluison deux panneaux de portes du xv<sup>e</sup> siècle provenant — sans doute de la cave — de l'abbaye de Ferrières. Cintré du haut, chaque panneau porte dans le sens de la hauteur une banderole sculptée; les légendes sont en caractères gothiques, et on y lit : *Videte ne graventur corda vestra in crapula et ebrietate* (saint Luc, XXI, 34). Les motifs d'ornement qui figurent à l'extrémité des deux phylactères rappellent les portes de même provenance, qui sont à la chapelle de Toury et dont Edmond Michel a donné une reproduction dans ses *Monuments du Gâtinais* (planche VIII). Réunis, les deux vantaux mesurent 0<sup>m</sup> 90 de large sur 0<sup>m</sup> 95 de haut. M. Herluison s'est empressé de déposer ces curieux panneaux au musée historique d'Orléans, où ils seront en toute sûreté à l'avenir.

HENRI STEIN.

---



GUY FABI  
GUILLAUME REBRACHIEN  
ET  
LE ROMAN DE LA ROSE

---

I

*La Croix-Blanche.*



VERS le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, vivait à Orléans, dans l'enceinte claustrale de Sainte-Croix, un chanoine du nom de Guy de Lorris, qui portait aussi celui de Guy Fabi' et celui de Gile et Guiard Fabi'. Guy, Gile et Guiard, d'après les actes, c'est le même personnage.

Né vers le commencement du siècle ou sur la fin du précédent, ce chanoine, fort riche et très consi-

---

1. *Guido de Lorriaco* (ch. du fonds de Sainte-Croix, arch. départ., oct. 1269). — *Guido Fabi* (même charte, au dos). — *Guido de Lo.* (sceau appendu à la charte). — *Guido dictus Fabi* (charte du cart. de Saint-Benoît, p. 401).

2. *Guiardus Fabi* (diplôme de Ph. III, fonds de Sainte-Croix). — Feu *Gile Fabi* (fonds de Sainte-Croix, layette de Saint-Michel, acte de 1314).

déré, paraît avoir appartenu à une maison noble du Gâtinais, la maison dite de Lorris, dont une branche était venue se fixer à Orléans<sup>1</sup>. Ces Lorris étudiaient dans l'école du cloître Saint-Samson, école fameuse où ils recevaient l'enseignement des maîtres les plus habiles et les plus renommés. Jean Lorens, Tévénot de Lorris, Philippe et Étienne de Lorris fréquentaient cette école au commencement du xiv<sup>e</sup> siècle, à la fin du xiii<sup>e</sup>, avec Pierre du Bey, Alain du Bey, depuis prévôt d'Orléans; Jean du Bey, Herbert de Beauce, Jean de Tours, Gédoin à La Gueule et Pierre de Thou<sup>2</sup>. Pierre de Meung, qui est peut-être un parent de Jean de Meung, et Pierre du Bey, étaient à la tête de ce gymnase intéressant. Tous demeuraient dans ce quartier, rue de l'Aiguillerie (aculearia), rue des Albanais, alors rue Pliçon, vieux centre albigeois très suspect au xii<sup>e</sup> siècle, et dans le cloître lui-même.

Agnès du Bey, sœur d'Alain et fille de Pierre; Ermengarde-Blanche, femme de Guillaume Rebrachien; la veuve de Guillaume de Pimelin, la veuve d'Étienne de Lorris, paraissent avoir formé à côté de l'académie savante et lettrée de l'école, une compagnie docte et gracieuse de femmes et de filles qui se réunissait pour lire nos trouvères et nos poètes<sup>3</sup>. En ce qui concerne Agnès du Bey, nous avons une cer-

---

1. Censives de Saint-Samson. *Rotulus* fin du xiii<sup>e</sup> siècle et xiv<sup>e</sup> siècle. (Série D. archives du Loiret.)

2. Ibidem, années 1291, 1301, 1345, etc.

3. Ibidem. Cf. pour Ermengarde le cart. de Saint-Benoit, acte de 1317. Molinet.



titude. Un manuscrit du *Roman de la Rose*, du XIII<sup>e</sup> siècle, conservé à la Bibliothèque nationale, lui a appartenu. Il porte son nom en ex libris. Ce précieux manuscrit que nous avons eu entre les mains, présente un texte orléanais, pur, correct et d'une belle langue, bien supérieur à tous les textes sur lesquels on a cru devoir faire des éditions successives. Qui sait si ce manuscrit n'a pas été écrit, pour la seconde partie, de la main de Pierre de Meung et remis par lui à la fille de son ami et collègue, Pierre du Bey?

Pourquoi Guy de Lorris fut-il surnommé Fabi? Nous l'ignorons. Toujours est-il que si ce surnom étrange figure dans les chartes, il est absent du sceau remarquable et rare de Guy, appendu à un acte de 1269 et que l'on trouvera reproduit ici d'après une photographie de M. Léon Dumuys, d'Orléans<sup>1</sup>.

Ce sceau est de toute évidence un sceau de personne noble. Il est d'une belle venue artistique et finement exécuté. Un ange, les ailes déployées, bénit un chevalier, du haut d'une tour. Le chevalier, personnage équestre, présente à la bénédiction de l'être céleste une croix, et nous verrons que cette croix joue un rôle dans les idées du chanoine, puisqu'elle deviendra le vocable qui désignera sa maison d'Orléans : *la Croix-Blanche*.

Cette maison d'Orléans fut achetée par Guy en 1266. Elle avait appartenu à Geoffroi de Damville et

---

1. Nous remercions vivement le jeune savant qui est aussi un artiste et qui a bien voulu exécuter pour nous cette intéressante photographie.

à sa femme. Elle se composait d'un groupe de six chambres (*sex cameras*). On sait qu'au moyen âge, le mot *camera*, *chambre*, désignait quelquefois un appartement, une habitation séparée, une maisonnette. Les *sex cameræ* dont nous parlons formaient un grand corps de logis qu'on pouvait diviser en plusieurs corps d'habitation, sur la rue allant de la porte Parisis à la Grande-Rue. Derrière ces six chambres, il y en avait sept autres, longeant une impasse « ruelam sine capite », qui fut plus tard appelée la ruelle de la Biche<sup>1</sup>.

Ce groupe de maisons relevait de la censive de l'Hôtel-Dieu<sup>2</sup>. Guy le paya 110 livres parisis<sup>3</sup>. Il nomma cette maison : *la Croix-Blanche*, et ce nom lui demeura jusqu'au xvi<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>. Ce même nom : *la Croix-Blanche*, était porté par une métairie dépendant de la Ronce, dont il va être question maintenant.

## II

### *La Ronce de Châteauneuf.*

Dans le catalogue des chevaliers de Châteauneuf-sur-Loire, du temps de Philippe-Auguste, on rencontre Pierre et Adam de La Ronce.

---

1. Acte de vente du mercredi des Cendres 1266. (Arch. du Loiret, fonds de Sainte-Croix). — Charte de Guy de Lorris, d'octobre 1269. (Même fonds.)

2. Charte de 1269. Ut suprâ.

3. Acte d'achat. Ut suprâ.

4. Fonds de Sainte-Croix. Saint-Pierre-Lentin.

La Ronce est le nom du vieux Châteauneuf; le manoir seigneurial était là. Au XIII<sup>e</sup> siècle, quand la ville neuve était en pleine prospérité, le castel de la Ronce, comme l'hôtel du Laiz, sur la rive gauche, subsistait toujours, mais sans les anciennes prérogatives. La Loire baignait son coteau riant, de l'un de ses deux bras. Vers la fin du siècle, dès le milieu peut-être, l'antique maison appartenait à Guy Fabi<sup>1</sup>. En 1271, notre chanoine, en vertu de son fief de la Ronce, renonçait à des droits sur les bois de l'abbaye de Fleury-sur-Loire. Ou plutôt, il reconnaissait qu'il n'avait plus de droits, ce qui fait supposer que les seigneurs de la Ronce les avaient possédés autrefois.

Guy habitait le plus souvent le fief de la Ronce. Il y recevait son neveu, le fils de Guillaume de Lorris, dit Le Doyen, ancien sergent du roi Philippe-Auguste, et ami du célèbre Philippe de Rémi, bailli du Gâtinais, plus connu sous le nom de Philippe de Beaumanoir<sup>2</sup>. Ce Guillaume Le Doyen, dit de Lorris, pourrait bien être l'auteur de la première partie

---

1. Cartulaire de Saint-Benoît, p. 401. — Voici la charte :

« Omnibus presentes litteras inspecturis, Guido, dictus Fabi, canonicus Aurelianensis salutem in Domino. Notum facimus quod nos, presentibus litteris, confitemur nos non habere aliquod jus habendi, capiendi, seu recipiendi boscum vivum, seu etiam mortuum, in nemoribus Sancti Benedicti Floriacensis, ratione domus nostre de Roncia, seu alia aliqua ratione. In cujus rei testimonium, sigillum nostrum presentibus litteris duximus apponendum. Datum anno Domini 1271, die veneris post Pentecostem. »

2. Magister Villelmus, dictus Decanus, Lorriaci. (Chartes d'Ousson. 1228, cart. de Saint-Benoît.)

du *Roman de la Rose*. Il y recevait aussi un autre parent, Eudes de Lorris, doyen de Liré<sup>1</sup>.

Guillaume Le Doyen était mort, quand son fils Guillaume entra dans l'Église en qualité de clerc, ce qui ne l'empêcha pas de se marier à Ermengarde, surnommée Blanche, comme il appert d'une charte de 1282, donnée par Philippe le Hardi<sup>2</sup>. Tout porte à croire que Guillaume, clerc tonsuré et bénéficiaire, put se marier, parce qu'il ne reçut pas les ordres majeurs.

Guy Fabi avait noué des relations amicales avec Guillaume Aguétard, son co-chanoine, le frère mineur Pierre de Saint-Lyé, Jean Mouton dit Gautier, Jean Bouart, Étienne de Sigloy, curé d'Ingré, Renaud de Nanteau, Adam de Courcy, curé de Saint-Maurice d'Orléans, et le curé d'Ides, du nom de Guichard. Il les choisit même pour exécuteurs testamentaires, quand il écrivit ses dernières volontés<sup>3</sup>. Ce qui nous reste de ce testament est incomplet, mais nous donne une idée de la fortune de ce personnage éminent. Outre ses maisons d'Orléans et son fief de Châteauneuf-la-Ronce, il possédait la maison de Bonneau, *in viâ Minorum*, dans la rue des Frères-Mineurs, et des arpents de vigne à Saint-Loup. Il laissa tout à son neveu Guillaume Rebrachien<sup>4</sup>, sauf sa maison de la Croix-Blanche, léguée à

---

1. Ibidem, p. 203.

2. Fonds de Sainte-Croix, liasse de Saint-Pierre-Lentin, A, II.

3. Acte de 1314, fonds de Sainte-Croix.

4. Ibidem.

Sainte-Croix pour en faire une dotation dont Guillaume fut titulaire, et quelques fonds qu'il ordonna de distribuer aux pauvres ménages des paroisses de Saint-Paul, Saint-Laurent et Saint-Pierre-Le-Puelier. La maison de Bonneau échut en 1314 à Jacques de Longueau, chevalier. Elle était de la censive de l'abbaye de Saint-Benoît<sup>1</sup>.

Guy Fabi mourut avant 1282, comme il appert de la charte de Philippe III « quondam canonicus ». Sa mort nous laisse en présence de son neveu, Guillaume de Rebrechien ou plutôt Guillaume dit Rebrachien<sup>2</sup>.

### III

#### *Guillaume Rebrachien.*

Malgré ce nom qui, à première vue, semble indiquer une origine, sinon seigneuriale, du moins d'extraction, Guillaume n'appartient en aucune manière à la famille de Loury. Guillaume est surnommé « Rebrachien<sup>3</sup> ». Il est appelé Guillaume de Robrechien, dans la charte de Philippe III, il est vrai, mais comme toutes les pièces s'accordent à le faire originaire du Moulinet, fief de la maison de Lorris, on ne saurait admettre qu'il appartienne à la maison de Loury.

D'ailleurs, Rebréchien faisait partie du domaine

---

1. Acte de 1314. Layette Saint-Michel, fonds de Sainte-Croix.

2. Charte de Philippe III. Voir plus bas.

3. *Dictus Rebrechien*. Acte de 1317. v. s., cart. de Saint-Benoît, pp. 440-441.

de Saint-Martin de Tours et n'avait d'autre seigneur que cette insigne basilique. Rebrechien ici nous paraît être un surnom destiné à qualifier une manière d'être du personnage<sup>1</sup>. En tous cas, il importe peu, car il serait difficile de faire de Guillaume un fantastique cadet de Loury, étant donné qu'il est neveu de Guy Fabi et apanagé sur la terre du Moulinet, qui relève de Lorris et n'a rien de commun avec Loury. Héritier de Guy Fabi, son oncle, Guillaume était, en 1282, vicaire dans l'église de Sainte-Croix d'Orléans, familier du roi Philippe le Hardi et renté sur le fief royal du Moulinet<sup>2</sup>.

C'est en sa faveur que Philippe III amortit la Croix-Blanche, par sa charte de 1282.

Rebrachien était marié. Nous connaissons déjà le nom de sa femme. Elle se nommait Ermengarde-Blanche et se trouvait veuve en 1317<sup>3</sup>. Son mari était, on a pu le voir, un protégé, un familier de Philippe le Hardi, qui lui avait concédé 100 livres de Paris par an sur les revenus du sel royal d'Orléans<sup>4</sup>. Ermengarde avait une fille appelée Jeanne. Elle la maria à un écuyer de la baillie de Châteauneuf, nommé Guillaume de Dicy, et pour dot lui assigna ces 100 livres de rente. Philippe le Bel les racheta, ou plutôt les échangea, moyennant une rente perpé-

---

1. Ducange, lettre R., *Rebrachier*, le retroussé, le rebrassé. *Rebrechiatus*.

2. Acte de 1282. — Acte de 1317. Ut supra.

3. Cart. de Saint-Benoît, pp. 440-441.

4. Ibidem. Voir la charte. — Guillaume Rebrachien était en 1299 panetier du roi (*Compotus*, M. 433).

tuelle de 40 livres, que lui devaient les moines de Fleury, à cause de sa terre du Moulinet<sup>1</sup>.

Guillaume de Dicy était petit-fils d'Évrard de Châteauneuf et de *Rose*, sa femme. Il était sire de Chalençois et cousin des Machault. La maison de la Ronce lui échut après la mort d'Ermengarde<sup>2</sup>. On voit comme tout s'enchaîne. *Rose* de Châteauneuf est peut-être la *Rose* du célèbre roman. Dans ce cas, elle aurait été chantée par Guillaume Le Doyen dit de Lorris, père de Guillaume Rebrachien et ami de Beaumanoir. L'amitié des deux familles se serait resserrée par l'alliance de la fille de Rebrachien avec Guillaume de Dicy. La maison de Chalençois, le vieux « *Castrum-Linçon* » serait le château de Beauté et de Déduit :

Haut fu li murs et tot quarrez.

Et le bras de la Loire qui le baignait aurait été la rivière « plus espadue que Saine » dont parle le gracieux trouvère du Gâtinais.

C'est une indication, mais elle a bien sa valeur, après toutes les rêveries qu'on a imaginées sur l'auteur de la *Rose* et sur le roman mystérieux.

La descendance de la fille de Jeanne Rebrachien se continua par Pierre de Dicy, sire de La Ronce et de La Mothe-Chalençois qui succéda à son père Guillaume.

---

1. Cart. de Saint-Benoît, pp. 440-441. Charte datée de Poissy, février 1317. U. s.

2. Actes de 1327-1329. Cart. de Saint-Benoît. Cour-Marigny, Châteauneuf, etc.

#### IV

##### *Conclusion.*

S'il y a quelque induction à tirer de ces recherches, en ce qui concerne l'auteur probable du *Roman de la Rose*, nous dirons qu'elle serait toute en faveur du système ancien modifié et contre le nouveau système qui voudrait faire du trouvère, un membre de la famille de Loury.

Outre que ce système nouveau ne repose que sur une interprétation très ingénieuse, mais très imaginative de quelques vers du *Roman*, il serait détruit de fond en comble par nos allégations.

Pour nous, nous ne prétendons pas le moins du monde affirmer que notre Guillaume Le Doyen est le chantre de la *Rose* de Châteauneuf, mais nous croyons au moins avoir donné à notre hypothèse la valeur d'une forte et neuve probabilité.

Nous n'affirmons rien, sachant que la vérité historique ne se construit pas avec des conjectures, toutes spécieuses qu'elles puissent paraître. On ne sait rien de positif, on ne saura probablement rien sur le compte du père de la poésie française. Sa figure délicate et fine restera dans la demi-clarté de nos annales littéraires.

Tout ce qu'on peut affirmer, c'est qu'il a chanté sa dame dans le bel et harmonieux idiôme du Gâtinais; et tout ce qu'on peut désirer, c'est qu'un érudit et un philologue veuille bien publier, en le collationnant, le texte du gentil poète, non pas d'après des manus-



crits des xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles, non point d'après des éditions plus ou moins savantes, mais d'après des sources du xiii<sup>e</sup> siècle lui-même et du commencement du xiv<sup>e</sup>.

C'est pour aider à ce travail et pour donner simplement aux lecteurs une idée de la beauté du texte primitif, que je publie en appendice les mille premiers vers du *Roman de la Rose*, d'après le manuscrit le plus ancien de la Bibliothèque nationale.

JULES DOINEL,  
Archiviste du Loiret.



## PIÈCES JUSTIFICATIVES

---

*Littere emptionis domorum pertinentium ad altare beati Verani, sub sigillo Carnotensi.*

Omnibus presentes litteras inspecturis, officialis curie Carnotensis, salutem in Domino. Notum facimus universis quod constituti in iure coram nobis, Gaufridus de Dammvilla, miles, et Ysabellis, eius uxor, tresdecim cameras quas se habere dicebant Aurelianis, moventes ex hereditate dicte Ysabellis, videlicet sex cameras super vicum per quem recte itur de Porta Parisiensi ad Maiorem Vicum, et septem cameras retro dictas sex cameras sitas, cum ruella sine capite inter dictas sex et septem cameras existente, cum omnibus viridariis, plateis et omnibus pertinentiis dictarum tresdecim camerarum et cum omni iure et iurisdictione predictarum omnium camerarum, que dicti Gaufridus et Ysabellis, eius uxor et predecessores predictae Ysabellis, in predictis omnibus cameris et pertinentiis habuerunt, sita in lungum desuper vicum, inter domum que quondam fuit Guillelmi de Quorveio, militis, ex una parte, et domum Philippi de Viconovo, clerici, ubi manet Odinus, laicus, quondam matricularius Aurelianensis, ex altera, et in latum prout protendantur a dicto vico desuper pavementum, usque ad viridarium Herberti, notarii, Jaqueline Quorceo (*sic*) et usque ad viridarium defuncti Ebrardi, sellarii, retro dictas septem cameras sita, vendunt venerabili viro GUIDONI DE LORRIACO, canonico Aurelianensi, et nomine venditionis tradunt, quittant in perpetuum et concedunt eidem Guidoni et eius heredibus et successoribus, perpetuo pacifice possidendas, precio centum et decem librarum Parisiensium, de quibus confessi sunt in iure, coram nobis, se, dicti Gaufridus et Ysabellis, uxor eius, sibi fuisse a dicto Guidone, plenarie satisfactum in pecunia numerata, etc. In cuius rei memoriam et testimonium, presentes litteras fecimus, ad requisitionem dictorum Gaufridi et Ysa-

bellis, eius uxoris, sigillo Carnotensis curie roborari. Datum anno Domini millesimo ducentesimo sexagesimo sexto, die Cinerum.

(Fonds de Sainte-Croix, aux Archives du Loiret. Série G. Liasse de Saint-Vrain; une pièce, parchemin. Original.)

---

*Littere census camerarum* GUIDONIS FABI.

Le cens et relevoisons est à l'Ostel-Dieu d'Orléans, de la maison de la Croix-Blanche et autres joignans et des celles de Barbacanes, qui est la rue *sine capite*. — (Sous-titre du xv<sup>e</sup> siècle).

Omnibus presentes litteras inspecturis, officialis curie Aurelianensis, salutem in Domino. Noveritis quod coram nobis constitutus GUIDO DE LORRIACO, canonicus Aurelianensis, duodecim cameras quas habet Aurelianis, videlicet, sex cameras sitas super vicum per quem recte itur de Porta Parisiensi ad Novum Vicum, versus sanctum Petrum-Virorum et sex alias cameras, retro sitas, dictas sex cameras sitas, cum ruella sine capite, inter predictas duodecim cameras sita, cum omnibus viridariis, plateis et aliis pertinentiis earundem camerarum et omni jure et jurisdictione predictarum omnium camerarum et ruelle site in longum desuper vicum, inter domum que fuit quondam defuncti Guillelmi de Corveio, militis, ex una parte, et domum Philippi de Vico-Novo, clerici, ubi manet Odinus, laicus, quondam matricularius Aurelianensis, ex altera, — confessus est se tenere et habere a religiosis viris, magistro et fratribus Domus-Dei Aurelianensis, nomine dicte Domus-Dei, ad certum censum et ad certas relevationes, quandocumque contigerit eas evenire; videlicet, quamlibet cameram, ad unum denarium censualem, pro dictis magistro et fratribus dicte Domus-Dei, nomine eiusdem Domus-Dei, reddendo et solvendo, annis singulis, in festo Exaltationis Sancte Crucis, ab ipso Guidone et a suis successoribus, in perpetuum; et pro qualibet eciam camera, sex denarios, pro relevationibus, quandocumque eas contigerit evenire. Item, predicti magister et fratres voluerunt et concesserunt quod predictus Guido habeat et expletet, quoad vixerit, omnem jurisdictionem dictarum camera-

rum, ruelle et pertinenciarum, et emendas, quocienscumque evenerint, et de omni jurisdictione camerarum, ruelle, pertinenciarum et emendis, faciat suam in omnibus voluntatem; ipso vero Guidone, viam universe carnis ingresso, predicte jurisdictione et emende, quite et libere et absque aliqua contradictione, ad predictos magistrum et fratres, revenient in futurum. In cuius rei testimonium, presentibus litteris, sigillum nostrum, una cum sigillis predictorum magistri et fratrum et predicti Guidonis, duximus apponendum. Datum anno Domini millesimo ducentesimo sexagesimo nono, die sabbati ante festum sancti Dyonisii, mense octobri.

Sur le repli : BARO.

(Fonds de Sainte-Croix, aux Archives du Loiret. Série G., liasse de Saint-Vrain. Original.)

---

Omnibus presentes litteras inspecturis, GUIDO, dictus FABI, canonicus Aurelianensis, salutem in Domino sempiternam. Notum facimus quod nos, presentibus litteris confitemur nos non habere aliquod jus habendi, capiendi, seu recipiendi boscum vivum seu eciam mortuum, in nemoribus Sancti Benedicti Floriacensis, racione domus nostre de Roncia, seu alia aliqua racione. In cuius rei testimonium, sigillum nostrum presentibus litteris duximus apponendum. Datum anno Domini 1271, die veneris post Pentecosten.

(Cartulaire de Saint-Benoit-sur-Loire, page 401.)

---

Universis, etc., GUIDO, dictus FABYS, canonicus Aurelianensis, etc. Noveritis quod nos volumus et expresse consentimus quod si abbas et conventus Sancti Benedicti Floriacensis, legitime probaverint se duodecim minas frumenti et siliginis per medium vel minus, ad mensuram Loriaci habere in molendinis de Bonnayo, ex quadam emptione facta ab eisdem a Stephano dicto Melun, de Bonnayo, quod dictum bladum percipient in dictis molendinis, etc. Actum anno Domini 1275, mense octobri.

(Cartulaire, pages 218-219.)

---

Omnibus presentes litteras inspecturis, officialis curie Aurelianensis, salutem in Domino. Noveritis quod in boscis religiosorum virorum, abbatis et conventus Sancti Benedicti Floriacensis, nullum jus, nullum usagium, ad mortuum nec ad vivum, venerabilis vir GUIDO FABIS, canonicus Aurelianensis, dicit seu asserit se habere, ratione persone sue, vel domus sue quam habet apud Ronciam, seu aliqua ratione alia, prout predictus Guido, in iure confessus est coram nobis. Et si usque nunc dictus abbas fecit sibi gratiam, vel faciet in futurum, ut haberit seu habeat aliquid de nemoribus antedictis, confessus fuit, coram nobis, se illud habuisse de gracia speciali et mera liberalitate abbatis predicti. Et hoc omnibus tenore presencium intimamus. Datum anno Domini 1276, ante Purificationem beate Marie Virginis.

(Cartulaire, p. 401.)

---

*Amortizacio domorum capelle beati Verani.*

Ph. Dei gratia Francorum rex, notum facimus universis tam presentibus quam futuris, quod cum GUILLERMUS DE ROBRECHIE, vicarius in ecclesia Sancte Crucis Aurelianensis, iuxta tenorem ordinationis nostre finaverit cum baillivo nostro Aurelianensi, recipiente pro nobis, super retinendis perpetuo sibi et successoribus suis, vicariis dicte vicarie, quibusdam domibus, quinque estacionos aut sex continentibus, sitis Aurelianis, in vico Porte Paris, ante portam claustri Sancte Crucis, contiguus domui Odini, matricularii, ex una parte, et domui Sancti Evurcii Aurelianensis, ex altera; quas quidem domos Guiardus Fabi, quondam canonicus Aurelianensis, titulo emptionis, ut dicitur, acquisivit, et eas ad fundationem dicte vicarie concessit; Nos, dictam fundationem ratam et gratam habentes, volumus et concedimus, quantum in nobis est, quod dictus Guillermus et successores sui in dicta vicaria, dictas domos tenere possint in perpetuum et pacifice possidere, sine coactione vendendi, vel extra manum suam ponendi, salvo in aliis iure nostro et

jure quolibet alieno. Quod ut ratum et stabile permaneat in futurum, presentibus litteris nostrum fecimus apponi sigillum. Actum apud Montem Argi, anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo secundo, mense aprili.

(Fonds de Sainte-Croix. Série G., chapelle Saint-Vrain, 1 pièce parchemin. Original.)

---

Ph. Dei gracia Francie et Navarre rex. Notum facimus universis tam presentibus quam futuris, quod cum Emejardis dicta Blanche, relicta Guillelmi, quondam dicti Rebrachien, haberet et reciperet anno quolibet, ex concessione carissimi domini et genitoris nostri centum libras parisiensium, per annum, ad vitam ipsias dumtaxat, super mina salis regii, Aurelianis; dictaque Emenjardis, post modum, de voluntate nostra et assensu, dictas centum libras in Joannam, filiam quondam dicti Guillelmi, ipsius Emenjardis privignam, uxoremque Guillelmi de Diciaco, armigeri, ad eiusdem Joanne transtulerit, et omnino sibi dimisit, prout in nostris aliis super hoc confectis litteris, quas penes nos cancellatas retinuimus, plenius vidimus contineri; prefatique coniuges nobis supplicaverunt ut predictis centum libris annui redditus et perpetui, quas religiosi viri abbas et conventus monasterii sancti Benedicti Floriacensis super Ligerim, nobis tenebantur solve, ratione terre nostre de Molineto, quam eisdem ad firmam perpetuam dictarum 40 librarum tradidimus, permutationis perpetue titulo, traderemus et dimitteremus eisdem. Nos igitur, utilitatem nostram non modicam attendentes in permutatione hujus et pensantes, eorundem coniugum supplicationibus inclinati, dictas 40 libras et perpetuas annui redditus, in quibus, ut premititur, dicti religiosi nobis tenebantur, annuatim, ipsis coniugibus, pro se et heredibus suis, ex causa perpetue permutationis tradimus, etc. Actum Pissiaci, anno Dominus 1317, mense februario.

(Cartulaire de Saint-Benoît-sur-Loire, pp. 440-441.)

---

## APPENDICE

---

### *Ici comence le roumanz de la Rose.*

Aucunes genz dient qu'en songes,  
N'a se fables non et mençonges;  
Mès l'en puet tex songes songier,  
Qui ne sont mie mençongier,  
Ainz sont après bien aparant;  
Si en puis bien traire à garant,  
I auctor qui ot non Macrobes,  
Qui ne tint pas songes à lobes;  
Ançois escrit la vision  
Qui avint au roi Scypion.  
Quiconques cuit ne qui qui die  
Qu'il est folor ou musardie  
De croire que songes aviègne,  
Qui se voudra, por fol m'en tiègne.  
Quar, en droit moi, ai-ge fiance  
Que songes est senefiance  
Des biens as genz et des anuiz;  
Que li plusor songent de nuiz  
Maintes choses, covertement,  
Que l'on voit, puis, apertement.

El vintième de mon aage,  
El point qu'Amors prent le paage  
Des iones genz, couchier m'aloie  
Une nuit, si con ie souloie;  
Et me dormoie moult forment.  
Et vi un songe en mon dormant,  
Qui moult fut biaux et moult me plot.  
Mès en ce songe, onques riens n'ot  
Qui tretot avenu ne soit.  
Si con li contes recensoit.

Or veil cel songe riméer  
Por vos cuers plus feire aguéer;  
Qu'Amors le me prie et comande  
Et se nule ne nus demande  
Comant ie veil que li roman  
Soit apelez, que ie comanz :

Ce est li roman de la Rose,  
Où l'art d'amors est tote enclose.  
La matire est et bonne et nuève,  
Or doint Dex que gré le recève,  
Cèle por qui ie l'ai empris.  
C'est cèle qui tant a de pris  
Et tant est digne d'estre amée.  
Qu'el doit estre Rose clamée.  
Avis m'ière qu'il estoit mais,  
Il i a bien v anz ou mais,  
Qu'en may estoie, ce sonioie,  
El tens enmoreus, plain de ioie;  
El tens ou toute rien s'esgaie,  
Que l'en ne voit buisson ne haie,  
Qui en may parer ne se veille  
Et covrir de novèle fueille.  
Li bois recuèvrent lor verdure,  
Qui sunt sec, tant come yver dure.  
La terre meismes s'orgueille  
Por la rosée qui la mueille  
Et oublie la povreté  
Ou èle a, tot l'iver, esté.  
Lors devient la terre si gobe,  
Q'el velt avoir novèle robe.  
Si sot la cointe robe feire,  
Que de colors i a c peire,  
L'erbe et les flors blanches et perses  
Et de maintes colors diverses.  
C'est la robe que ie devise,  
Por quoi la terre mielz se prise.  
Li oisel qui se sont téu,  
Tant come il ont le froit éu  
Et le tens divers et frarin,  
Sont, en may, por le tens serin,  
Si lié, qu'il mostrent en chantant,  
Qu'en lor cuers a de ioie tant,  
Qu'il lor estuet chanter par force.  
Li rossignox lores s'efforce

De chanter et de feire noise.  
Lors se déduit et lors s'envoise  
Li papegauz et la kalandre.  
Lors estuet ioines genz entendre  
A estre gais et amoreus,  
Por le tens bel et doucereus.  
Moult a dur cuer qui en may n'ayme,  
Quant il ot chanter sus la raime,  
As oisiaus, les douz chans piteus.  
En icelui tens déliteus,  
Que toute rien d'amer s'effroie,  
Songai une nuit que i'amoie.  
Lors m'ière avis, en mon dormant,  
Qu'il ière matin durement.  
De moi lit tantost me levé,  
Chauçai moi et mes mains lavé.  
Lors très une aguille d'argent  
D'un aguilliet mignot et gent.  
Si prins l'aguille à enfler,  
Hors de vile oi talant d'aler,  
Por oïr des oisiaus les sons  
Qui chantés de sus les buissons,  
En icèle saison novèle.  
Cousant mes manches à vidèle,  
M'an vois lors tot sol esbatant  
Et les oiseleiz escoutant  
Qui de chanter moult s'engoissoient  
Par les iardins qui florissoient.

Iolis, gais et pleins de leesce,  
Vers une rivière m'adrece,  
Que i'oi près d'ilecques bruire ;  
Car ne me soi aler déduire  
Plus bel que sur cèle rivière.  
D'un tertre qui près d'ilec ière,  
Descendoit l'ève grant et roide.  
Clère estoit l'ève et ausi froide,  
Come puis ou come fontaine.  
Si estoit poi maindre de Saine,  
Mès ele estoit plus espanduc.  
Onques mès n'avoie véuc  
Cèle ève qui si bien séoit.  
Si m'abélissoit et séoit  
A regarder le leu plésiant.  
De l'ève clère reluisant,  
Mon vis resfreschi et lavé,  
Si vi tot couvert et pavé  
Le fonz de l'ève de graveile.  
La prairie grant et béle

Très qu'au pié de l'ève bastoit.  
Clère et série et neite estoit  
La matinée et atemprée.  
Lors, m'en alai parmi la préé,  
Contreval l'ève esbanoiant,  
Tot le rivage costoiant.

Quant i'oi i poi avant alé,  
Si vi un vergier grant et lé,  
Tot clos de haut mur bataillié,  
Portret dehors et entaillié  
A maintes riches escritures.  
Les ymages et les pointures.  
Le mur volentiers remirai.  
Si vos conterai et dirai  
De ces ymages la semblance  
Si com moi vient à remembrance.

Enz enz le mileu vi haine  
Qui de couroz et d'ataine  
Sembla bien estre mènereuse  
Corroceuse et ranconresse,  
Et pleine de grant cuvertage  
Estoit par semblant cèle ymage.  
Si n'estoit pas bieu atornée,  
Ainz sembloit fame forsenée.  
Rechinié avoit et froncié  
Le vis et le nés secorcié.  
Hideuse estoit et ruillie  
Et si estoit entorteillie  
Hideusement, d'une toaille.  
Un autre ymage d'autre taille  
A senestre avoit delez lui,  
Son non desus sa teste lui.

Apelée estoit Félonie.  
Un ymage qui Vilanie  
Avoit non, revu devers destre,  
Qui estoit auques d'autel estre  
Con ces n et d'autel faiture.  
Bien sembla male criature,  
Fole et cruens et outrageuse  
Et mesdisant et ramponeuse.  
Moult bien sot poindre et portroire,  
Cil qui sot tèle image feire,  
Qui sembloit chose moult vilaine.  
Bien sembloit estre d'afiz plaine  
Et fame qui petit séust  
D'anorer ceus qu'èle deust.



Après, fu pointe Covoitise.  
C'est cèle qui la gent atise.  
De prandre et de noiant doner  
Et les granz avoires auner.  
C'est cèle qui fet à usure  
Prester mainz, por la grand arduce  
D'avoir conquère et d'assembler.  
C'est cèle qui semont d'embler  
Les larrons et les ribaudiaus.  
Si est granz péchiez et grans maus,  
Qu'en la fin maint en covient pendre.  
C'est cèle qui fet l'autrui prendre,  
Rober, tolir et bareter.  
En nul pris n'en puet en monter.  
C'est cèle qui les trichèors  
Fet toz et les faus plédéors  
Ont, maintes foiz, par lor favèles,  
As demoisiaus et au pucèles  
Lor droites héritez tolués.  
Récobelées et corchues  
Avoit les mains icèle ymage.  
Ci fu droiz que tot iors enrage  
Covoitise de l'autrui prendre.  
A nule rien ne velt entendre,  
Fors que à l'autrui acrochier.  
Covoitise a l'autrui trop chier.

Une autre ymage i ot asise,  
Coste à coste de Covoitise.  
Avarice estoit apelée.  
Laide estoit et sale et folée.  
Cèle ymage est meigre et chétive  
Et aussi vert come une cive.  
Tant parestoit descolorée  
Qu'el sembloit estre enlangourée.  
Chose sembloit morte de fain,  
Qui vesquit seulement de pain  
Pestri à lessu fort et aigre;  
Et avec ce que èle est meigre,  
Est-èle povrement vestue.  
Cote avoit viez et dérompue,  
Come s'el fust à chiens remèse.  
Povre estoit la cote et arèse  
Et plaine de viez paletiaus.  
Delez li pendoit ses mantiaus  
A une perche greilleite;  
Et une cote de bruneite.  
El mantel n'ot pas penne veire;  
Ainz fut vil et de povre afeire,

D'aigniaus noirs, veluz et pesanz.  
Bien avoit sa robe x anz.  
Mès Avarice, du vestir,  
Se veut moult à tart en hastir;  
Car sachiez que moult li pesast  
Se cèle robe point usast;  
Car s'el fust usée et mauvaïse,  
Avarice eust grant mésaïse  
De robe nuève et grant disète,  
Avant que èle euts autre fête.  
Avarice en sa main tenoit  
Une borse qu'el reponoit  
Et qu'el nooit si durement,  
Qu'el demorast moult longuement  
Avant qu'èle en pèust rien treire.  
Mès el n'avoit de ce que feire.  
El n'aloit pas à ce béant  
Que de la borse ostat néant.

Après refu portroite envie  
Qui ne rist onques en sa vie;  
N'onques por riens ne s'esioï,  
S'èle ne vit ou s'el n'oï  
Aucun grant damage retraire.  
Nule rien ne li puet tant plaire,  
Con fet maus et mésaventure.  
Quant el voit grant desconfiture  
Sor aucun pseudome chéoir,  
Ice li plet moult à veoir.  
Ele est trop lie en son corage,  
Quant el voit aucun grant lignage  
Déchéoir ou aler à honte;  
Et quant aucun à honor monte  
Par son sens et par sa proesce,  
C'est la chose qui plus la bleïce,  
Car sachiez que moult l'acovaint  
Estre iriée quant biens en vient.

Envie est de tel cruauté  
Qu'èle ne porte léauté  
A compaignon, ne à compaigne;  
N'èle n'a parent qui li taigne,  
A qui el ne soit enemie.  
Car certes el ne voudroit mic  
Que biens venist, nès à son père.  
Mès sachiez bien qu'èle compère  
Sa malice trop malement;  
Qu'èle est en si très grant torment  
Et à tel duel, quant gent bien font.

Que par i pou qu'èle ne font.  
Ses felons cuers si la derrenche,  
Que de li Deu et la gent venche  
Envie ne fine nule eue  
D'aucun blasme mestre à gent seure.  
Je cuit que s'èle conoissoit  
Le très plus prodome qui soit  
Par deça ne delà la mer,  
Si le voudroit-èle blasmer.  
Et s'il ière tant bien apris,  
Qu'el nu peust de tot son pris  
Abatre, ni li despecier;  
Si voudroit-èle apéticier  
Sa proesce au mains, et s'onor  
Par parole feire menor.

Lors vi qu'Envie, en sa peinture,  
Avoit trop laide esgardéure.  
Ele ne regardast néant,  
Fors en travers, en bornoéant;  
Et s'avoit trop mauvès visage;  
Car el ne péust el visage  
Regarder rien, de plain em plaing,  
Ainz clooit i oil en desdaing;  
Qu'èle fondoit d'ire et ardoit.  
Quant aucun qu'èle regardoit,  
Estoit ou preuz, ou biaux, ou genz,  
Ou amez, ou loez de genz.

Delez Envie, auques près ière  
Tristesce pointe en la mésière.  
Très bien paroît à sa color,  
Qu'èle avoit au cuer grant dolor  
Et sembloit avoir la iaunice,  
Si n'i feist riens Avarice,  
De paleté, ne de mégreice;  
Car li corroz et la destreice  
Et la pensée et li ennuiz  
Qu'el soffroit de iorz et de nuiz,  
L'avoient moult fête iaunir  
Et maigre et pâle devenir.  
Onques rien née en tel martire  
Ne fut mès, ne n'ot si grant ire,  
Come il sembloit que èle éüst.  
Je cuit que nus ne li séüst  
Feire rien qui li péüst pleire;

N'el ne se vosist pas retraire,  
Ne réconforter à nuel fuer,  
Don duel qu'èle avoit en son cuer.  
Trop avoit son cuer corrocié  
Et son duel parfont enforcié,  
Moult sembloit bien estre dolente,  
Car el n'avoit pas esté lente  
D'esgratiner tote sa chièr;  
N'el n'avoit sa robe chièr.  
En maint leu l'avoit descirée,  
Con cèle qui moult fu irée.  
Si chevel tuit destrécié furent  
Et espanduz par son col iurent;  
Qu'el les avoit tretoz déro,  
De mautalant et de corroz.  
Si sachiez bien vériteument,  
Qu'el ploroit moult parfondément.  
Nus tant durs ne la veist<sup>1</sup>,  
A qui grant pitié n'en preist;  
Qu'el se desciroit et batoit  
Et ses ii poinz ensemble heurtoit.  
Moult ière à duel feire ententive,  
La dolereuse, la chaitive.  
Il ne li tenoit d'envoisier,  
De quaroler, ne de dancier;  
Car qui le cuer a bien dolent,  
Sachiez de voir qui n'a talent  
De dancier, ne de quaroler.  
Nus ne se porroit amoler,  
Qui duel éüst, à ioie feire;  
Car ioie et duel sont ii contreire.

Après fut Vieilleice portrète,  
Qui estoit bien i pié retrète  
De tele, come el soloit estre;  
Qu'à poine qu'el se péüst pestre,  
Tant estoit vieille et redotée.  
Moult estoit sa biauté gastée.  
Moult estoit laide devenue.  
Toute sa teste étoit chenu,  
Et blanche com s'el fust florice.  
Ce ne fu mie grant morie  
S'èle morust, ne granz péchiez;  
Car tot ses cors estoit séchiez  
De veilleice et anéantiz.  
Moult estoit ià ses vis flestriz,

---

1. Une main du xiv<sup>e</sup> siècle a ajouté *ceurs*, entre *tant* et *durs*.

Qui fu iadis soes et plains.  
Or estoit toz de fronces plains.  
Les orelles avoit velues  
Et toutes les deuz si perdues,  
Quar èle n'en avoit pas une.  
Tant parestoit de grant vellume  
Qu'el n'alast mie la montance  
De quatre toises, sanz potance.  
Li tens qui s'envet nuit et ior,  
Sans repox prendre et sanz séior  
Et qui de nos se part et emble  
Si selement, qu'il nos semble  
Qu'il s'aresté adès en 1 point,  
Et il ne s'i areste point;  
Ainz ne fine de trèspasser,  
Que l'en ne puet neis passer  
Quel tens ce est qui est présenz;  
S'el demandez à clers lisanz.

Li tens qui ne puet séiorner,  
Ainz vet toriorz sanz retorner,  
Con l'ève qui s'avale toute,  
N'il n'en retourne arrière goute.  
Li tens vers qui Néant ne dure,  
Ne fust, ne chose tant soit dure;  
Car tens gaste tot et menue  
Li tens qui tote chose mue,  
Qui tot fet croistre et tot norir  
Et qui tot use et tot porir.  
Li tens qui envellist noz pères,  
Qui vellist rois et empérières  
Et qui trestoz nos veillira,  
Ou morz nos désavancera.  
Li tens qui tot a em ballie  
De gent vellir, l'avoit vellie  
Si durement, qu'au mien cuider,  
Qu'el ne se pooit mès aidier,  
Ainz retortoît ià en s'enfance;  
Car certes el n'avoit poissance,  
Ce cuit-ie, ne force, ne sen,  
Ne plus qu'à uns enfès d'un an.  
Ne por quant, au mien escientre,  
Ele avoit esté sage et entre,  
Quant el ert en son droit aage.  
Mès ic cuit qu'el n'ière mès sage,  
Ainz estoit tote rasotée.  
Ele ot d'une chape forrée  
Moult bien, si come ie recors,  
Abrié et vestu son cors.

Bien fu vestue chaudement,  
Car èle éust froit autrement;  
Que velles gens ont tost froidure,  
Bien savez que c'est lor nature.

Une autre en ot après escrite  
Qui sembla bien estre ypocrite.  
Papelardie ert apelée.  
C'est cèle qui, enrecelée,  
Quant nus ne s'en puet penre garde,  
De nul mal fère n'est coarde  
Et fet dehors le marmiteus;  
S'a èle vis simple et piteus  
Et semble seinte criature;  
Mès soz ciel n'a malc aventure,  
Qu'èle ne pent en son corage.  
Moult la ressemble bien l'ymage  
Qui faite fu à sa semblance,  
Qu'el fu de simple contenance;  
Et si fu chaucie et vestue,  
Tot ansi com fame rendue.  
En sa main 1 sautier tenoit  
Si sachiez que moult se penoit  
De fère Deu prières saintes  
Et de apeler sainz et saintes.  
El ne fu gaie, ne iolive,  
Ainz fu par samblant ententive  
Dou tot à bones ovres feire;  
Et si avoit vestue haire.  
Si sachiez qu'el n'ière pas grasse,  
Ainz sembloit de ieuner lasse;  
S'avoit la color pâle et morte.  
As siens et à li ert la porte  
Donée de Paradis,  
Car iceste genz font lor vis  
Ameigrir, ce dit l'Evangile,  
Por avoir lox parmi la vile  
Et por 1 poi de gloire vaine  
Qui lor toudra Deu et son raine.

Portrète fu au derrenier  
Povreté, qui 1 sol denier  
N'eust pas, s'il se déust pendre.  
Tant séust bien sa robe vendre,  
Qu'èle estoit nue come vers.  
Se li tens fust 1 poi divers,  
Je cuit qu'èle acorast de froit;  
N'el n'avoit c'un viez sac estroit,

Tot plain de mauvès paletiaus.  
C'estoit sa cote et ses mantiaus.  
El n'avoit plus que afubler  
Grant loisir avoit de trembler  
Des autres fu un poi loignet;  
Com povres chiens, en i coignet,  
Se cropoit et estapissoit;  
Car povre chose, où qu'ele soit,  
Est tot iors hontouse et despote.  
L'eure puisse estre la maudite  
Que povres hom fu conceuz!  
Qu'il ne sera ia bien péuz,  
Ne bien vestuz, ne bien chauciez,  
N'il n'est amez, ne essauciez.

Ces ymages bien avisé  
Que, si come l'ai devisé,  
Furent en or et en azur  
De totes pars pointes ou mur.  
Haut fu li murs et toz quarez.  
Si en estoit clos et barez  
En leu de haies, uns vergiers  
Où onc n'avoit esté bergiers.  
Cil vergiers en trop biau leu sist.  
Qui dedens mener me vosist,  
Je l'en seuse moult bon gré,  
Ou par eschièle ou par degré;  
Car tel ioie, ne tel déduit,  
Ne vi mès hom, si com ie vit,  
Come il avoit en cel vergier.  
Car li leus d'oisiaus herbergier  
N'estoit ne desdaigneus, ne chiches.  
Onc mès ne fu i leus si riches  
D'arbres, ne d'oiselons chantanz;  
Qui l'i avoit oisiaus ni tanz  
Qu'en tot le réaume de France.  
Moult estoit bèle l'accordance  
De lor piteus chanz à oïr.  
Toz li monz s'en doit ésoïr.  
En droit de moi m'en ésoï  
Si durement, quant ie l'oi,  
Que n'en préisse pas c libres.  
Se li passages fust délivres  
Que enz entrasse et ne véisse  
L'assemblée que Dex guérisse  
Des oisiaus qui laienz estoient  
Qui envoïement chantoient  
Les dances d'amors et les noces (*sic*)  
Plesanz, iolives et mignotes.

Quant l'oi les oisiaus chanter,  
Forment me pris à démenter  
Par quel art, ne par quel engin,  
Je porroie entrer el iardin.  
Mès ie ne poi onques trover  
Leu par où ie péuse entrer.  
Si sachiez que ie ne savoie  
Si l'i avoit pertuis, ne voie,  
Ne leu par où l'en y entrast;  
Ne hom nez qui le me mostrast  
N'iert ilec; que ie estoie seus.  
Destroiz fui et moult angoïseus;  
Tant qu'au derrean me sovint,  
C'onques en nul sens ce n'avint  
Qu'en si biau vergiers n'éust huis  
Ou eschièle, ou quelque pertuis.  
Lors m'en alai grant aléure,  
Accernant la compasséure  
Et la clooison du mur querré;  
Tant c'un huisset moult bien serré  
Trovai petit et estroit.  
Par autre leu nus n'i entroït.  
A l'uis comançaï à férir.  
Qu'autre entrée n'i soi quérir.  
Assez i féri et bouté;  
Et par maintes fois escouté  
Se i oroie venir nule âme.  
Le guichoït qui estoit de charme  
Adonc m'ovri une pucèle  
Qui estoit assez gente et bèle.  
Cheveus ot blons come bacins.  
La char plus tendre que poucins.  
Front reluisant, sorciex votis.  
L'entréant ne fu pas petis,  
Ainz ert assez grant par mesure.  
Le nes ot bien fait à droïcture  
Et les yeux vers come faucons  
Por feire envie à ces bucons.  
Douce aleïne ot et savorée  
Et face blanche et colorée,  
La bouche petite et gressète;  
S'ot ou menton une fossette.  
Le cors ot de bone moïson,  
La char plus soëf que toïson.  
Si n'i ot bube, ne malm.  
N'avoit iusqu'en Jérusalem  
Fame qui plus bel col portast.  
Polie ert et soëf au tast.  
Sa gorge estoit autresi blanche

Come la nois desus la branche,  
Quant il a freschement négié.  
Le cors ot bien fet et dougié.  
Il ne scéust en nule terre  
Nul plus bel cors de fame querre.  
D'orfrois ot i chapet mignot.  
Onques nule Pucèle n'ot  
Plus cointe, ne plus déguisé,  
Ne l'auroie hui bien devisé.  
i chapelet de roses tot frois  
Ot desus le chapelet d'orfrois.  
En sa main tint i miroer.  
Si ot d'un riche tréçoer  
Son chief trécié moult richement.  
Por estre plus apertement  
Avoit-èle cousues ses manches.  
Et por garder que ses mains blanches  
Ne halassent, ot uns blans ganz,  
Cote ot d'un riche vert de Ganz,  
Cosue à lignel, tot entor.  
Il paroit bien à son ator  
Qu'elè estoit poi en besoignie,  
Quar èle s'estoit bien pignie  
Et bien parée et atornée.  
Ele avoit fête sa iornée.  
Moult avoit bon tens et bon mai;  
Qu'el n'avoit sousi, ne esmai  
De nule riens, fort seulement  
De soi atorner noblement.

Quant ainsi m'ot Puis deffermé  
La Pucèle au cors acesmé,  
Je l'en mercié bonement;  
Et si, li demandai comant  
Ele avoit non, ne qui èle ière.  
Ele ne fu pas vers moi fière,  
Ne de respondre desdeigneuse :  
Je me faz, fet èle, Oiseuse  
Apeler à mes conoissanz.  
Rire fame sui et poissanz.  
S'ai d'une chose moult bon tens,  
Que à nule rien ie n'entens

Qu'à moi iouer et solacier  
Et à moi pigner et trécier.  
Privée sui moult et acointe  
De Déduit le mignot, le cointe.  
Ce est cil qui est cist iardist (*sic*);  
Qui de la terre Alixandrins'  
Fist ça les arbres aporter  
Qu'il fist par le vergier anter.

Quant li arbre furent créu;  
Le mur que vos avez véu  
Fist Déduit lors tot entor fère;  
Et si fist au dehors portreire  
Les ymages qui y sont pointes,  
Qui ne sont mignotes, ne cointes;  
Ainz sont doloceuses et tristes,  
Si con vos orendroit véistes.  
Maintes foiz, por esbanoier,  
Se vient en cest leu ombroier  
Déduit et les genz qui le sievent,  
Qui en ioie et en solaz vivent  
Encor orendroit et sanz doute  
Déduit laienez, où il escoute  
A chanter les rossignolez,  
Mauvis et autres oiselez.  
Il se ieue ilec et solace  
O ses genz; que plus bèle place,  
Ne plus biau leu, pour so iouer,  
Ne poroit-il mie trover.  
Les plus bèles genz, ce sachiez,  
Que vos iamès nul leu sachiez,  
Si sont là compaignon Déduit  
Qu'il moine avec soi et conduit.

Quant Oiseuse m'ot ce conté  
Et i'oï moult bien tot escouté,  
Je li dis lores : Dame Oiseuse,  
Jà de ce ne soiez doteuse,  
Puisque Déduit li biaux, li genz,  
Est orendroit avec ses genz  
En cel vergier, cèle assemblée  
Ne m'ert pas, se ge puis, emblée,

---

1. On nous permettra de remarquer, à propos de ce passage qu'aucun critique n'a signalé, que ces arbres exotiques apportés d'Alexandrie par Déduit, supposent que le poète s'est croisé, ou que son héros s'est croisé; ce qui concorde singulièrement avec la *croix blanche* que porte le sceau de Guy Fabi et les maisons et métairie du même nom que nos chartes nous font connaître.  
J. D.

Que ne la voie encor anuit ;  
Vèoir la m'estuet, car ce cuit  
Que bele est tèle compaignie  
Et cortoisie et bien enseignie.

Lors entrai sanz plus dire mot,  
Par l'uis que Oiseuse overt m'ot,  
El vergier, et quant ie fui enz,  
Ie fui liez et bauz et ioienz,  
Et sachiez que ie cuidai estre  
Por voir, em Paradis terrestre,  
Tant estoit li leus délitables,  
Qui sembloit estre espèritables.  
Car, si come lors m'ert avis,  
Il ne fet en nul Paradis  
Si bon estre, com il fessoit  
El vergier qui tant me plèsoit.  
D'oisiaus chantanz avoit assez,  
Par tot le vergier amassez,  
En 1 leu avoit rosigniaus ;  
Dautre part, iais et estorniaus,  
Si r'avoit aillors granz escoles  
De roctiaus et de turtoles,  
De chardoncriaus, d'arondèles,  
D'aloes et de larderèles.  
Kalendres r'avoit amassées  
En 1 autre leu, qui, lassées  
De chanter furent à envis.  
Melles i avoit et mauvis,  
Qui béoient à sormonter  
Les autres oisiaus, por chanter.  
Il avoit aillors papegauz  
Et mainz oisiaus qui, par ces gauz  
Et par ces bois où il abitent,  
En lor biau chanter se délitent.

Trop parfessoient bel servise,  
Cil oisel que ie vos devise.  
Il chantoient 1 chant autel,  
Con fussent angre espèritel.  
Et bien sachiez, quant ie l'oi,  
Que durement m'en èsioï.  
Onc mès' si douce méloudie  
Ne fu d'ome mortel oie.  
Tant estoit cil chanz doz et biaux  
Qu'il ne sembloit pas chant d'oisiaus ;  
Ainz les péust l'en aesmer  
Au chanz des seraines de mer

Qui par loz voiz que les ont saines  
Et series, ont non Seraines.  
A chanter furent ententif  
Li oiselet qui aprentif  
Ne furent pas, ne non sachant.  
Si sachiez, quant i'oi lor chant  
Et ie vi le leu verdaier,  
Je me pris moult à agaier.  
Si n'avoie esté encore onques  
Si gais, com ie devins adonques.

Por la grant délitabilité,  
Fui plains de grant ioliveté.  
Et lores sai-ge bien et vi  
Qu'Oiseuse m'avoit bien servi,  
Qui m'avoit en ce déduit mis.  
Bie. deusse estre ses amis,  
Quant èle m'avoit deffermé  
Li guichet dou vergier ramé.  
Dès or mès, si con ie saurai,  
Tot l'afeire vos conterai.  
Primes de quoi Déduiz servoit  
Et quel compaignie il avoit,  
Sanz longue fable vos voil dire  
Et dou vergier trestot, à tire,  
La façon vo redirai puis.  
Tot ensemble dire ne puis,  
Mès tot vos conteré par ordre,  
Que l'en n'i sache que remordre.

Grant servise et doz et plésant  
Aloient li oisel fèsant,  
Laiz d'amors et sonoiz cortois  
Chantoient en lor serventois ;  
Li un en haut, li autre en bas.  
De lor chant n'estoit mie gas.  
La doucor et la mélodie  
Me mist el cuer tel reverdie.  
Mès quant i'oi escouté 1 poi  
Les oisiaus, tenir ne me poi  
Qu'adonc Déduit voair n'alase.  
Car à voair moult désirasse  
Son contènement et son estre.  
Lors m'en alai tot droit à destre,  
Parmi une petite sente  
Pleine de fanoil et de mente ;  
Mès auques près trovai Déduit,  
Car maintenant en 1 réduit

M'en entrai où Déduiz estoit.  
Déduiz ilques s'esbatoit.  
S'avoit si bëles genz o soi,  
Que quant ie les vi, ie ne soi  
Dont si très bëles genz pooient  
Estre venu, que il sembloient  
Tot por voir, angres empenez.  
Si bëles genz ne vi hom nez.  
Cestes genz dont ie vos parole  
S'estoient pris à la querole.  
Et une dame lor chantoit  
Qui Léesce apelée estoit.

Bien sot chanter et plésamment,  
Ne nule plus avenamment,  
Ne plus bel ses refrez feist,  
A chanter merveilles li sist;  
Qu'èle avoit la voiz clère et saine,  
Et si n'estoit mie vilaine;  
Ainz se savoit bien débrisier,  
Férir dou piè et envoisier.  
Ele estoit adès costumière  
De chanter en toz leus première.  
Car chanters estoit li mestiers  
Quèle fessoit plus volentiers.

Lors véissiez quarole aler  
Et gent mignotement baler  
Et fère mainte bele tresche  
Et meint biau tor sor l'erbe fresche.  
Là véissiez fléuteors  
Et ménestreus et iugléors.  
Si chantoit li uns rotruenges,  
Li autres notes Loherenges,  
Por ce con fet en Loheraigne  
Plus bëles notes qu'en nul raigne.  
Moult y avoit tableteresses  
Ilec entor et tunberesses  
Qui moult savoient bien iouer,  
Car ne finoient de ruer  
Le timbre en haut s'el recuilloient  
Sor i doi, c'onques n'i failloient.  
11 demoiseilles moult mignotes  
Qui estoient en pures cotes;  
Et tréciés à une trece,  
Firent Déduit par grant noblèce  
Em mi la querole baler;  
Mès de ce ne fet à parler.  
Come eus baloient cointement

L'une venoit tot bëlement  
Contre l'autre et quant eus estoient  
Pres à près, eus s'entregetoient  
Les bouches, qui nos fust avis  
Qu'eus s'entrebessoient ou vis.  
Bien se savoient débrisier;  
Ne vos en sai que deviser.  
Mes nul iormes ne me quèisse  
Remuer tant con ie véisse  
Cestes genz ainsi enforcer  
De queroler et de dancier.

La querole ilec en estant  
Regardai iuques aitant  
C'une dame moult envoisie  
Me tresvit, ce fu Cortoisie,  
La vaillant et la débonaire  
Que Dex deffende de contraire.  
Cortoisie lors m'apela :  
Biaus amis, que fetes-vous là ?  
Fet Cortoisie, ça venez  
Et aveques nos vos prenez  
A la querole, s'il vos plest.  
Sans demorance et sanz arrest  
A la querole me sui pris,  
Si ne fui pas trop entrepris;  
Mès sachiez que moult m'agrèa.  
Donc Cortoisie me préa  
Et me dit que ie querolasse,  
Car de queroler, se i'ousasse,  
Estoient envieus et surpris.  
A regarder lores me pris  
Les cors, les façons et les chières,  
Les samblances et les manières  
Des genz qui ilec queroloient.  
Si vos dirai queus il estoient.  
Déduiz fu biaux et lonc et droiz.  
James entre gent ne vendroiz  
Où vos vééz nul plus bel home.  
La face avoit con une pome,  
Vermeille et blanche tot entor;  
Cointe fu et de bel ator.  
Les ieuz ot vers, la bouche gente  
Et le nès bel par grant entente.  
Cheveus ot blons recercelez;  
Par espauls fu auqueslez  
Et grailles parmi la ceinture.  
Il ressembloit une pointure,  
Tant estoit biaux et acesmez

Et de toz membres bien formez.  
 Remuanz fu et preuz et vites;  
 Plus légier home ne véistes.  
 Si n'avoit barbe, ne guernon,  
 Se petiz peuls filoges non;  
 Car il ert ioines demoisiaus.  
 D'un samit portret à oisiaus  
 Qui estoit toz à or batuz,  
 Fu ses cors richement vestuz.  
 Moult fu la robe déguisée,  
 S'estoit en maint leu encisée  
 Et décopée par cointise.  
 Chauciez refu par grant mestrise  
 D'uns sollers décopez à laz.  
 Par druerie et par solaz  
 Li ot s'amie fet chapel  
 De roses qui moult li sist bel.  
 Et savez vos qui cst s'amie?  
 Léesce qui nou haoit mie,  
 L'envoïsie, la bien chantanz,  
 Que dès qu'el n'avoit que VII anz  
 De s'amor li dona l'otroi.  
 Déduiz la tint parmi le doi  
 A la querole et èle, lui  
 Bien s'entravenoient endui,  
 Qu'il estoit biaus et èle bèle.  
 Il resembloit rose novèle  
 De la color sus la char tendre;  
 Que l'en li peust tote fendre  
 A une petite roncc.  
 Le front ot bel et plein, sanz fronce,  
 Les sorciz bruns et enarchiez,  
 Les ieuz gais et si envoïsiez  
 Qu'il rioient toriors avant  
 Que la bouchette, par covent.  
 Je ne vos sai dou nés que dire.  
 L'en nou féist pas mieuz de cire.  
 Ele ot la bouche petiteite  
 Et por beïsier son ami prête.  
 S'ot le chief blanc et reluisant.  
 Que vos iroie-ie disant?  
 El fu bèle et bien atornée.  
 D'un fil d'or estoit galonée.  
 S'ot i chapel d'orfois tot neuf.  
 Je qu'en ai vèu xx et neuf,  
 A nul ior mès vèu n'avoie  
 Chaspel si bien ovrè de soie.  
 D'un samit qui toz ert dorez  
 Fu ses cors vestuz et parez.

De quoi ses amis avoit robe;  
 Si en estoit assez plus gobe.

Issi se tint de l'autre part  
 Li Dex d'Amors, cil qui départ  
 Amoreites à sa devise.  
 C'est cil qui les amanz iustise  
 Et qui abat l'orgueil de gent;  
 Et si fait dou seignor, sergent,  
 Et les dames refet baèsses,  
 Quant il les trove trop en gresse.  
 Li Dex d'Amors, de la façon,  
 Ne ressembloit mie garçon  
 De biauté fist tant à prisier.  
 Mès de sa robe deviser  
 Crieu durement qu'encombré soie,  
 Qu'il n'avoit pas robe de soie.  
 Ainz avoit robe de floreites,  
 Fête par fines amoreites  
 A losenges, à escuciaus,  
 A oïselez, à lionciaus  
 Et à bêtes et à liparz.  
 Fu sa robe de toutes parz  
 Portrète et ovrée de flors,  
 Par diverseté de colors.  
 Flors i avoit de maintes guises  
 Qui furent par grant sens asises.  
 Nule flor en esté ne nest  
 Qui n'i fust, nès for de ienest,  
 Ne vioèle, ne parvenche,  
 Ne nule flor noire, ne blanche,  
 Ne flor iaune, ynde, ne perse,  
 Ne nule flor, tant fust diverse.  
 Si ot par leus entremellées,  
 Fueilles de roses granz et lées.  
 Il ot el chief i chapelet  
 De roses; mès rosignolet  
 Qui entor son chief voletioient  
 Les fueilles ius en abatoient;  
 Qu'il estoit toz covers d'oïsiaus,  
 De papegaus, de rosigniaus,  
 De kalendres et de mésanges.  
 Il sembloit que ce fust uns angres  
 Qui fust tot droict venuz dou ciel.  
 Delez lui ot i iouvencel  
 Qu'il faisoit estre ilec delez,  
 Douz-Regart estoit apelez.

Icil bachelers regardoit



Les queroles et si gardoit  
Au Dieu d'Amors, u ars turquois.  
Li uns des ars si fu d'un bois  
Dont li fruiz est mau savez.  
Toz plains de neuz et bocerez  
Fu si ars de soz et deseure  
Et si estoit plus noirs que meure.  
Li autre ars fu d'un plançon  
Longuet et de gente façon.  
Si fu bien fez et bien dolez  
Et si fu très bien pipolez.  
Dames i ot de toz sens pointes  
Et vallez envoisiez et cointes.  
Et ces u ars tint Dolz-Regart  
Qui ne sembla pas estre garz;  
Et bien x des floiches mestre.  
Il en tint v en sa main destre.  
Mès moult orent ices v floiches  
Les penons bien fez et les coiches.  
Si furent totes à or pointes;  
Fors et tranchanz furent les pointes  
Et agues por bien percier;  
Mès il n'i ot fer ne acier.  
Onc n'i ot rien que d'or ne fust  
Fors que les penons et le fust;  
Car i furent enquarrelées  
De saietes d'or barbelées.  
La meilleur et la plus isnèle  
De ces floiches et la plus bèle  
Et cèle où li melor penon  
Furent anté, Biautez ot non.  
Une de cèles qui plus bleice  
N'ot non, ce m'est avis, Simpleice.  
Une autre en i ot apelée  
Franchise. Cèle iert empanée  
De valor et de cortoisie.  
La quarte avoit non Compaignie.  
En cèle ot moult pesant saiete;  
El n'ière pas d'aler loing preste;  
Mès qui de près en vosist traire,  
Il em péust assez mal feire.  
La cinquieme ot non Bel-Samblant.  
Ce fu tout: la mains grevant.  
Ne porquant el fet moult grant plaie;  
Mes c'il atent bone menoié,  
Qui de cele floiche est plaicz;  
Car ainz qui soit moult délaicz,  
Puet bientost sa santé atendre;  
S'en doit estre sa dolor mendre.

v floiches i ot d'autre guise  
Qui furent laides à devise.  
Li fust estoient et li fer  
Plus noir que déables d'Enfer.

La première avoit non Orguelz.  
L'autre qui ne valoit pas melz  
Fu apelée Vilennie.  
Cèle ci fu de Félonie  
Tote tainte et envenimée.  
La tierce fu Honte clamée,  
Et la quarte Désespérance.  
Noviaus Penses fu sanz doutance  
Apelée la derrenière.  
Les v floiches d'une manière  
Furent et totes resemlables  
Et moult lor estoit convenables.  
Li uns des ars si fu hideus  
Et plains de neus et bocereus.  
Il devoit bien tex floiches traire.  
Ces v floiches force contraire  
As autres orent tot sanz doute.  
Mès ne dirai ore pas toute  
La force, ne leur poesté.  
Bien vos en ert la verité  
Contée et la senefiance  
Nou metrai pas en obliance.  
Ainz vos dirai que tot ce monte  
Ainçois que définie mon conte.

Ore vendrai à ma parole.  
Des nobles genz de la querole  
M'estuet dire les contences.  
Et les façons et les semblances.  
Li Dex d'Amors se fu bien pris  
A une dame de haut pris,  
Se fu de moult près aiostez.  
Cèle dame avoit non Biautez.  
Ausi come une des v floiches,  
En li ot totes bones taches.  
El ne fu obscure, ne brune,  
Mès reluisant come la lune  
Envers qui les autres estoilles  
Resemblant petites chamdailles,  
Tendre ot la char come rosée.  
Simple fu come une espousée  
Et blanche come une flor de lis.  
Et s'ot le vis tendre et alis.  
S'estoit graillete et alignée.

N'estoit fardée, ne guigniée,  
Car èle n'avoit pas mestier  
De soi tifer ne afaitier.  
Le chevels ot bloudez et lous  
Qui la bastoient as talons.  
Nés ot bien fet et ieuz et bouche  
Moult grant douçor au cuer me touche,  
Si m'ait Dex, quant il me membre  
De la façon de chascun membre;  
Qu'il n'ot si bêle fame ou monde.  
Briément el fu ionète et blonde,  
Sade, plésant, cortoise et cointe,  
Grasse, graillete, gente et iointe.

Delez Biauté se tint Richece,  
Une dame de grant hautèce,  
De grant pris et de grant affaire.  
Qui à li ne as siens meffaire  
Osast rien, ne par fez, ne par diz,  
Il fust bien fiers et bien hardiz;  
Qu'el peust moult nuire et aidier.  
Ce n'est mic ne d'ui, ne d'ier,  
Que riches genz ont grant poissance  
De faire aide ou grévance.  
Tuit li plus grant et li menor  
Portoient à richece honor.  
Tuit béoient à li servir  
Por sa grace mielz déservir.  
Chascun sa dame la clamoit  
Que toz li mondes la crémoit,  
Toz li mont ert en son dangier  
A sa cort ot maint losengier,  
Maint traïtor, maint envieus.  
Ce sont cil qui sont curieus  
De desprisier et de blasmer  
Toz celz qui mielz sont à amer.  
Par devant, por eus losengier,

Loent les genz li losengier.  
Et tot le monde par parole oignent.  
Mès lor losenges les genz poignent  
Par derrière de si qu'à los  
Si qu'à mainz font torner le dos,  
Cil losengier par lor losenges;  
Car i font ceus de cort estranges  
Qui déüssent estre privé.  
Mal puissent-il estre arrivé  
Icil losengier plain d'envie,  
Car nus preudons n'aime lor vie.

Richèce ot d'une porpre robe  
Autenez ore pas à lobe  
Que ie vos dis bien et afiche  
Qu'il n'ot si bêle, ne si riche  
El monde, ne si envoisie.  
La propre fu teute enfroisie.  
Si ot porttrètes à orfrois  
Estoires de Dus et de Rois.  
D'une bande d'or naélée  
A es mans fu au col orlée  
Moult richement la cèveraille.  
Et si ot, ce sachiez sous faille,  
De riches pierres grant planté  
Qui moult rendoient grant clarté.  
Richeice ot i moult cointe ceint.  
Onc fame plus riche ne ceint.  
La boucle d'une pierre fu  
Qui ot grant force et grant vertu;  
Que cil qui sor soi la portoit,  
De nul venin rien ne doutoit;  
Rien n'u péust envenimer.  
Bien fescit tel pierre à amer.  
Ele vausist à i riche home  
Plus que trestoz li ors de Rome.

(Manuscrit no 1573 du fonds français — Bibliothèque nationale).





## SAINT MATHURIN

LÉGENDE. — RELIQUES, PÈLERINAGES. — ICONOGRAPHIE.

(*Suite*).

---

### DIOCÈSE DE RENNES.

En entrant dans le diocèse de Rennes, nous pénétrons dans le vrai domaine de saint Mathurin, domaine qui s'étend jusqu'à la pointe du Finistère. S'il fut autrefois honoré ailleurs tout autant qu'ici, en Bretagne saint Mathurin a conservé sa popularité qui égale presque celle de la plupart des saints bretons. « On l'y invoque, comme ailleurs, contre la folie, mais particulièrement pour la libération des prisonniers et surtout pour obtenir de fructueuses récoltes et la préservation des bestiaux contre les épizooties. » Les paysans usent parfois envers lui de pratiques assez singulières et qui sont semblables aux invocations qu'ils adressent aussi dans le même but à un saint breton nommé *Sant Tu-pe-du*. Quand un malade est dans une situation désespérée, qu'il souffre depuis longtemps, ce malade et ses parents s'adressent au saint pour obtenir une prompte guérison ou une mort immédiate. *Sant Tu-pe-du* signifie : « Saint

d'un côté ou de l'autre » ; « Saint tout ou rien. »  
(Lettre de M. Faty.)

Nous possédons un cantique breton, en l'honneur de saint Mathurin, et qui ne compte pas moins de quarante-deux couplets.

En Bretagne, Mathurin est le nom *rural*<sup>1</sup>. Dans la littérature, au théâtre, Mathurin est nécessairement un paysan. On trouve même l'expression *Mathurin Bonhomme* avec le même sens que celle de *Jacques Bonhomme* usitée dans le reste de la France. On a recueilli dans le Morbihan, pour la collection (projetée) des anciennes chansons populaires de la France, un vieux chant dont un couplet se rajeunit ainsi :

Adieu, vallon et prairie ;  
Un sort plus digne d'envie  
Me fait quitter mon moulin  
N'pensons plus à Mathurin.

Enfin, nous croyons qu'il faut chercher dans cette popularité, dans cette répétition fréquente parmi les gens du peuple du nom de Mathurin, l'explication du sobriquet bien connu donné aux matelots bretons : *les Mathurins*<sup>2</sup>, et par extension aux matelots en

---

1. Le savant chef du service historique de la ville de Paris, M. L.-M. Tisserant, dans une note qu'il a bien voulu nous remettre mais dont nous n'avons pu, à notre grand regret, tirer tout le parti que nous aurions désiré, nous faisait cette remarque : « Saint Mathurin est un saint de la campagne, un saint *rural*. »

2. L'origine de ce sobriquet a fait l'objet d'une discussion à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, en 1886. Aucune solution ne s'est imposée.

général. On prétend même que ce sobriquet s'étend jusqu'aux vieux navires à voiles.

*Rhétiers*<sup>1</sup>. — Une chapelle de Saint-Mathurin aujourd'hui détruite se trouvait dans le bourg de Rhétiers, non loin du presbytère. Elle avait été fondée au xv<sup>e</sup> siècle par Michel Dolinel, recteur de Rhétiers. On trouve encore un chapelain en 1667.

*Le Pertre*<sup>2</sup>. — Macé Rubin, prieur de Pont-Remy et subcuré du Pertre, avait fait bâtir au xv<sup>e</sup> siècle « une belle chapelle près la lande des Drubles, en l'honneur de Dieu, la très sainte Vierge et messieurs saints Sébastien, Roch, Marc, Gorgon, *Mathurin* et Claude, » dont il fit faire les « portraictures » pour orner le sanctuaire... Le 29 octobre 1538, il fonda en cette chapelle trois messes par semaine et une quatrième l'année suivante; il fit bâtir une maison pour le chapelain et y joignit quatre pièces de terre labourable, trois prairies et dix livres de rente. Un chapelain, Mathurin Rubin, mort le 28 février 1599, fut inhumé dans la chapelle. Ruinée avant 1791, cette chapelle vient d'être reconstruite, mais sous le vocable de saint Joseph<sup>3</sup>.

*Mécé*<sup>4</sup>. — Très anciennement il existait dans cette

---

1. Chef-lieu de canton (Ille-et-Vilaine).

2. Canton d'ARGENTRÉ (Ille-et-Vilaine).

3. Cette note, comme d'ailleurs la plupart des renseignements intéressants le diocèse de Rennes, est empruntée aux travaux de M. l'abbé Guillotin de Corson.

4. Canton de VITRÉ (Ille-et-Vilaine).

paroisse une chapelle de Notre-Dame et Saint-Mathurin. Elle fut démolie et reconstruite en 1639; au cours de travaux modernes, on a trouvé sous l'autel une pierre portant cette inscription : IHS — M[AR]IA — ANNA — CESTE PRESENTE CHAPPELLE A ESTE FAICTE REBASTIR SOVBZ LE NOM DE NOSTRE DAME DE VERTV ET DE SAINT MATHVRIN PAR NOBLES PERSONNES JVLLIEN PANETIER ET NICOLLE LECLERC SA FEMME SIEVR ET DAM<sup>LE</sup> DE LA LOYRIE ET DE LA RVE, L'AN 1639. En assez mauvais état de nos jours, elle vient d'être remplacée par un édifice gothique d'assez belle apparence et sous le même vocable. Les travaux commencés le 10 mai 1875 étaient terminés et la chapelle pouvait être consacrée le 5 décembre 1876.

*Vitré.* — Chapellenie de Saint-Mathurin-en-Vitré : l'évêque confère. (Pouillé de 1648.)

*Lecousse*<sup>1</sup>. — Au faubourg de Savigné, qui fait aujourd'hui partie de la ville de Fougères, mais qui dépendait autrefois du bourg de Lecousse, il exista longtemps une chapelle de Saint-Mathurin. Sa destruction remonte assez loin déjà.

*Livré*<sup>2</sup>. — On trouve aujourd'hui dans cette paroisse les ruines d'une chapelle de Saint-Mathurin que Marteville<sup>3</sup> dit avoir appartenu jadis aux Templiers, puis aux chevaliers de Saint-Jean-de-Jéru-

---

1. Canton de FOGÈRES (Ille-et-Vilaine).

2. Canton de LIFFRÉ (Ille-et-Vilaine).

3. *Dictionnaire de Bretagne*, t. 1er, p. 511.

saalem. On s'y rendait naguère aux Rogations; beaucoup de pèlerins la fréquentaient.

*Noyal-sur-Seiche*<sup>1</sup>. — Il est fait mention, en 1774, dans l'église de Noyal, d'une confrérie de Saint-Mathurin, et du prévôt de cette confrérie<sup>2</sup>...

*Bourg-des-Comtes*<sup>3</sup>. — On compte dans cette paroisse *deux* chapelles de Saint-Mathurin :

1<sup>o</sup> Chapelle Saint-Mathurin-de-la-Rivière. Mathurin Chérel et Jacqueline Lévesque, sieur et dame des Vergers, firent bâtir cette chapelle près de leur maison de la Rivière-Chérel, paroisse du « Bourg-de-Coms, » en 1671. L'année suivante, ils y firent une fondation de messes qu'approuva M<sup>gr</sup> de la Vieuville, évêque de Rennes, le 18 septembre 1672. Cette chapelle existe encore, mais n'est plus desservie.

2<sup>o</sup> Chapelle Saint-Mathurin-de-la-Réauté, fondée près de leur manoir par les seigneurs de la Réauté. Elle est encore debout mais abandonnée. Construite vers la fin du xvi<sup>e</sup> siècle ou au commencement du xvii<sup>e</sup>, elle est garnie de canonnières comme beaucoup d'édifices de cette époque.

---

1. Canton de RENNES (Ille-et-Vilaine).

2. Disons ici, avec l'intention de ne pas le redire, qu'en général nous avons fait tous nos efforts pour donner sur chaque localité une notice à peu près complète; que lorsque les renseignements nous faisaient défaut à Paris et que nous reculions devant un long voyage vu le peu d'importance du sujet, nous avons essayé, même avec persistance, d'obtenir de MM. les curés les notes strictement nécessaires. Malheureusement nous nous sommes plus d'une fois heurté à une invincible indifférence. De là viennent une bonne partie des *desiderata* de notre travail.

3. Canton de GUICHEN (Ille-et-Vilaine).

*Saint-Ganton*<sup>1</sup>. — Chapelle de Saint-Mathurin, fondée par les seigneurs de la Thébaudaye qui avaient établi à sa porte deux foires par an, l'une à la Saint-Mathurin, l'autre à la Saint-Louis. Cette chapelle dépendait autrefois de la paroisse de Saint-Just; elle continue à être fréquentée. Les foires se tiennent toujours aux mêmes époques, mais à Saint-Just.

*Redon*. — Une chapellenie de Saint-Mathurin se desservait encore à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle au maître autel de Notre-Dame de Redon. Le sieur de Penhoët y présentait.

*Maure*<sup>2</sup>. — Les Bénédictins de Saint-Mélaine de Rennes avaient à Maure une chapelle dédiée à saint Mathurin; elle se trouvait à proprement parler dans le hameau de Saint-Mélaine dépendant de cette paroisse, et vient d'être restaurée. Les Religieux l'ayant abandonnée depuis plusieurs siècles, les paroissiens la considèrent comme leur appartenant. On n'y dit pas la messe, mais on y fait toute l'année, et l'été surtout, des *voyages* ou pèlerinages par groupes isolés. Le saint y est invoqué pour obtenir la guérison de la colique, la cessation des épidémies et en particulier du choléra. Une vieille légende dit que le choléra ne peut exister dans un pays qui possède soit une chapelle de Saint-Mathurin, soit une de Saint-Roch. Saint Mathurin l'empêche d'en-

---

1. Canton de PIPRIAC (Ille-et-Vilaine).

2. Chef-lieu de canton (Ille-et-Vilaine).



trer ou saint Roch le renvoie. Enfin on l'invoque encore comme ailleurs en faveur des bestiaux.

Cette chapelle possède une statue de saint Mathurin, en bois, très ancienne; mais nous ignorons comment le saint y est caractérisé.

*Paimpont*<sup>1</sup>. — On trouve dès le xvii<sup>e</sup> siècle mention de la chapelle de Saint-Mathurin-de-Beuvais. Elle est encore desservie par les prêtres de la paroisse de Paimpont.

*Châteauneuf*<sup>2</sup>. — Chapelle Saint-Mathurin dans l'église Saint-Nicolas de Châteauneuf, construite vers 1670 au nord et au haut de la nef par André Belhoste, sieur de l'Hôpital, trésorier de la fabrique, qui y fut inhumé en 1675.

Le diocèse de Rennes n'a pas aujourd'hui d'office propre de saint Mathurin. On y fait sa mémoire le 9 novembre.

#### DIOCÈSE DE SAINT-BRIEUC.

*Bocquého*<sup>3</sup>. — On conserve dans la chapelle Saint-Hervé, située à une certaine distance de l'église de Bocquého, une statue de saint Mathurin provenant de la chapelle Saint-Mathurin de Trégomeur. Cette statue est en chêne : le saint y est représenté avec une étole et un surplis; il foule aux pieds le démon

---

1. Canton de PLÉLAN (Ille-et-Vilaine).

2. Chef-lieu de canton (Ille-et-Vilaine).

3. Canton de CHATELAUDREN (Côtes-du-Nord).

sous la forme d'une bête horrible, la gueule ouverte avec d'énormes dents. Le saint porte une croix de la main gauche et de la droite il bénit. On la gardait précieusement à Trégomeur, lorsqu'en 1858 elle fut vendue 3 francs par un curé, l'abbé le Savourou, à un meunier nommé Henri qui la revendit 6 francs au trésorier de la fabrique de Bocquého. Elle n'est d'ailleurs l'objet d'aucune dévotion spéciale dans la chapelle de Saint-Hervé. Cependant il paraît que les fabriciens de Bocquého ont toujours refusé de la rétrocéder à ceux de Trégomeur<sup>1</sup>.

*Dinan.* — Chapelle de Saint-Mathurin dans l'église Saint-Sauveur de Dinan. « Je n'ai pu trouver, nous écrit M. l'abbé Daniel<sup>2</sup>, trace de l'origine de ce culte dans mon église; je présume même qu'il ne date guère que de la restauration du culte en France : les anciens inventaires très détaillés ne mentionnent pas saint Mathurin. Nous le fêtons ici le 9 novembre, sans office propre, par des messes à son autel orné et illuminé, et par des « évangiles. » Mais la dévotion de mes paroissiens à ce saint n'en est pas moins incontestable. Après saint Martin, je ne sais s'il est un saint plus connu, plus vénéré que saint Mathurin. Il y a quelque temps, certain peintre sur verre, amateur, a composé un pan de vitrail pour com-

---

1. On comprend que je ne puis inventer aucun de ces détails. Je ne fais que résumer une lettre justement indignée de M. l'abbé Gautier, vicaire de Trégomeur, qui me semble pourtant se tromper en affirmant que cette statue est « une grande ressource pour la fabrique de Bocquého. »

2. Curé de Saint-Sauveur-de-Dinan et président de la *Société archéologique des Côtes-du-Nord*.

pléter une fenêtre mutilée. Saint Mathurin y est représenté avec des ornements de fantaisie. Ce sera chose à refaire, — et sérieusement, — sous peu d'années.

« L'autel dédié sous le nom du saint est surmonté d'un tableau de moderne facture, qui le représente en chasuble : rien de remarquable. »

*Moncontour*<sup>1</sup>. — Voici le grand sanctuaire de la dévotion à saint Mathurin. Le pèlerinage de Moncontour est le troisième en importance de toute la Bretagne. Il prend rang après ceux de Sainte-Anne-d'Auray et de Notre-Dame-de-Bon-Secours de Guingamp<sup>2</sup>.

L'église de Notre-Dame et Saint-Mathurin est en grande partie du xvi<sup>e</sup> siècle. Dès 1546 elle se trouvait érigée sous le nom de Notre-Dame, mais il a existé sous la même dénomination une église gothique qui a été détruite en 1800. C'est en 1673 que l'église actuelle a pris le titre de Notre-Dame et Saint-Mathurin (Habasque). Elle se compose de deux nefs séparées par trois piliers monocylindriques sans chapiteaux et portant des arcades ogivales dont les archivoltes viennent s'amortir sur le fût des piliers. Tour carrée placée près du chevet et couronnée par un dôme en charpente recouverte de plomb. Six fenêtres éclairent cette église et possèdent des

---

1. Chef-lieu de canton (Côtes-du-Nord).

2. Nous empruntons une partie de ce que nous allons dire à divers ouvrages imprimés. Nous devons cependant plusieurs renseignements précis et intéressants à M. J. Carlo, de Moncontour.

verrières remarquables. Dans le collatéral sud, une verrière montrait la légende de saint Mathurin en neuf médaillons. Cette verrière, en fort mauvais état, vient d'être remise en plomb, d'une façon que l'on dit très satisfaisante, par M. Laigneau, peintre verrier à Saint-Brieuc. Malheureusement huit médaillons seulement — sur neuf — ont pu être restaurés<sup>1</sup>.

On garde dans cette église une statue de saint Mathurin, postérieure à la Révolution et le représentant tenant un ciboire à la main<sup>2</sup>. Elle est placée au milieu et au devant du retable de l'autel de Saint-Mathurin. Ce retable est orné d'un tableau dont nous parlons en son lieu.

En 1878, Mgr Bélouino, évêque de Hiéropolis, alors curé de Moncontour, avait fait ériger sur la place principale du bourg, une statue de saint Mathurin, en granit bleu (sculpteur, M. Liscoët, de Saint-Brieuc). Mais cette statue, trop petite pour la place, vient d'être installée (17 mai 1887) au sommet de la façade de l'église. On la dore en ce moment en vue du très prochain *pardon*.

L'église de Moncontour est le siège d'une confré-

---

1. Le même artiste vient d'achever une verrière représentant l'église et la place Saint-Mathurin au moment de la procession. Elle a été placée dans la fenêtre voisine de l'autel de Saint-Mathurin, en remplacement de la verrière dont nous venons de parler et qui — réduite lors de sa remise en plomb — a dû changer de fenêtre. — La verrière de saint Mathurin donnera lieu, au chapitre de l'ICONOGRAPHIE, à plusieurs observations.

2. Elle en a remplacé une fort ancienne. En 1639 « on fait peindre et étoffer l'ymaige de M. saint Mathurin ». En ventôse an II, le cit. Dayot, délégué du représentant du peuple, fit briser et brûler toutes les statues des églises de la région. Celle de saint Mathurin eut le sort des autres « *Marionnettes* ». (Rapport du 27 floréal an III.)

rie fondée de temps immémorial en l'honneur de saint Mathurin et enrichie d'indulgences par les papes Urbain VIII et Clément XII. En vertu d'un bref de Grégoire XVI, indulgence plénière est accordée aux pèlerins de Moncontour depuis la veille de la Pentecôte jusqu'à la Trinité. Enfin, tous les jours de l'année, sauf le dimanche, on célèbre dans cette église une grand' messe de saint Mathurin.

On y vénère une relique du saint : fragment d'os frontal conservé dans un reliquaire d'argent en forme



de buste, dont nous donnons un dessin ci-contre. Cette relique, s'il faut en croire la tradition, serait à Moncontour depuis le VIII<sup>e</sup> siècle. Nous avons développé plus haut une hypothèse d'après laquelle il faudrait ramener cette arrivée au X<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Dans tous les cas, il nous paraît bien difficile d'ad-

mettre que cette relique ait été apportée par la reine Anne de Bretagne, comme certaines personnes le prétendent. Cette opinion soulève des objections

---

1. « On croit, dit Habasque, *Annuaire des Côtes-du-Nord*, 1838, p. 59, que la fête de ce saint remonte au VIII<sup>e</sup> siècle; mais on ne trouve rien de bien certain à cet égard avant le XIV<sup>e</sup> et l'on suppose que la fête de saint Mathurin a lieu à la Pentecôte parce qu'on a pris le jour de la translation de ses reliques, au lieu du jour particulier du saint. » Veut-on parler de la fête de la Translation, qui se célèbre le 10 mai? Alors cette tradition appuie singulièrement la supposition que nous avons émise que des moines bretons étaient à Larchant en 851. Ou bien veut-on dire seulement que la relique de saint Mathurin arriva à Moncontour le jour de la Pentecôte d'une année inconnue?...

dont le développement nous entraînerait trop loin. Notons seulement que le procès-verbal de la translation à laquelle Anne assista à Larchant, comme nous l'avons raconté, ne fait aucune allusion à une remise de relique quelconque à la Reine. « Comme presque toutes les églises, Notre-Dame et Saint-Mathurin a été spoliée et profanée pendant la Révolution. Ainsi outre 112 marcs d'argent et son coffre fort, on lui enleva, en 1791, trois garnitures de brancard et le *chef* de saint Mathurin. » Il s'agit ici du reliquaire; la relique avait été cachée à Plessola, et un procès-verbal en a constaté plus tard l'authenticité. Le nouveau reliquaire date de 1807 et est dû à un orfèvre de Saint-Brieuc nommé Desury. Ce reliquaire est déposé, à certains jours de fête, sur un trône au milieu de l'église. En temps ordinaire il est remplacé par un buste en marbre qui en est en quelque sorte la copie et que sculpta M. Hernot, de Lannion.

Le pèlerinage, dont il est temps de parler, ou mieux le *pardon* dure quatre jours pleins et attire de très nombreux pèlerins qui y venaient de tous les points de la Bretagne. Le nombre des pèlerins a un peu diminué ces années dernières. Autrefois ce pèlerinage se faisait par paroisses : « les vieux registres de comptes établissent que quarante communes au moins, les unes voisines, les autres éloignées, venaient

---

1. Il résulte d'une mention d'un ancien registre de l'église de M— qu'en 1634 les reliques de M. saint Mathurin et autres étaient conservées dans un *tableau*. « Pour avoir fait accommoder les vitrines du tableau..... etc. ». Possédait-on alors plusieurs reliques de saint Mathurin? Ajoutons qu'un inventaire du 8 juin 1791 mentionne *deux chefs* de saint Mathurin, en argent, et 25 *ex voto* en argent, tant en cœurs, chefs, bras, jambes, que différentes figures.



CASIMIR MOUSSIER

ROUEN.

SAINT MATHVRIN

Réduction d'une Image rouennaise de Confrerie  
 XVII<sup>e</sup> SIÈCLE

D'après un exemplaire appartenant à M. P. BAUDRY.





chaque année en pèlerinage à Saint-Mathurin<sup>1</sup>... Ces pèlerinages paroissiaux n'existent plus, mais il y a toujours le pèlerinage *breton et français* (J. M. Carlo). Il commence le samedi veille de la Pentecôte et, le soir, il se fait aux flambeaux une grande procession à laquelle affluent Vannetais, Cornouaillais; Trécarrois, Léonards, etc. Le saint — le reliquaire d'argent — est porté en cadence par deux hommes vêtus d'aubes. Il est entouré de cierges allumés et la procession marche au son du tambour, contenue par une brigade de gendarmerie. Les paroisses se battaient autrefois pour avoir l'honneur de porter ce buste; et l'on garde, à Moncontour, le souvenir d'une certaine procession où les porteurs, d'accord avec tous les *gars* de leur paroisse, avaient pris la fuite emportant chez eux la précieuse relique. Une véritable bataille se livra au cours de laquelle le malheureux reliquaire fut précipité dans les douves du château des Granges. A l'issue de la procession, les pèlerins font le tour de l'autel et celui de l'Église. Les plus dévots le font à l'extérieur, à genoux nus, *et l'on voit ruisseler le sang*. Ils vont ensuite baiser le buste de saint Mathurin « et de si bon cœur *qu'il en sue*, disent les Bretons ». Chaque soir on est obligé de laver et de savonner le saint, et l'affluence est telle que, bien que chacun ne donne qu'un sou ou deux liards, l'église recueille annuellement quatre à cinq mille francs. On monte ensuite dans le clocher; les pèlerins donnent deux ou trois coups de

---

1. En 1584, on constate la présence de 42 paroisses. Il est donné à chacune un pot de vin et un pain (coût pour chacune, 7 sous).

cloche et *s'arrentent* au saint pour 2, 5, 10 ans, s'obligeant à lui payer pendant ce temps une somme plus ou moins forte. Ceux qui ont amené des bestiaux — le cas d'ailleurs devient de moins en moins fréquent — attachent aux cornes de leurs bœufs ou de leurs vaches les cordes des cloches, et ces animaux sont préservés de tout accident surtout s'ils ont pu sonner la cloche<sup>1</sup>. Quant aux autres, ils se contentent de demander :

Saint Mathelin de Moncontou  
Donnez du bon blé noir à nous.

C'est là la partie *bretonne* du pardon, les *Français* n'assistant généralement qu'aux offices des jours suivants.

Après la messe *des pèlerins* dite à 3 heures du matin, les Bretons partent harassés de fatigue, après avoir acheté des chapelets, des croix et surtout des Saints-Mathurin de plomb, espèce de statuette difforme, coulée on ne sait où<sup>2</sup>, que les hommes attachent à leur boutonnière et les femmes à leur tablier. Quelques-uns, avant de partir, boivent et dansent sur la carrière et puis se mettent en route. « Malgré ces départs, il reste encore ce jour et les jours suivants tant de monde à Moncontour, qu'on y a vu

---

1. « Autrefois, pour mettre en possession, on tirait la corde des cloches : *per cordas signatum*. N'est-ce pas là l'origine de l'usage d'attacher les cordes des cloches aux cornes des bœufs au pardon de Saint-Mathurin ? Pour le Breton, c'est une sorte d'inféodation au saint par l'offrande de son principal instrument de travail. » (Geslin de Bourgogne et A. de Barthélemy, *Anciens Evéchés de Bretagne*, t. III, p. cxcvi, note.) — Les quatre cloches de Notre-Dame de M—, pesant ensemble 4493 livres, furent enlevées le 30 ventôse en II. La plus grosse avait été refondue vers 1774 et nommée *Mathurin*.

2. Voir notre troisième chapitre.

jusqu'à 70 personnes entassées dans la même chambre. » Ces lignes datent de 1838; mais Gaultier du Mottay écrivait encore en 1868 : « Dans la ville, les hôtels, les maisons particulières regorgent de voyageurs et d'amis venus de loin à cette occasion; le mouvement est général; on ne comprend pas comment une pareille affluence trouve à vivre pendant les trois jours que dure le pardon » profane. Et les derniers pardons ont encore été fort suivis<sup>1</sup>.

Le dimanche et le lundi de la Pentecôte les offices se succèdent; mais déjà l'affluence à l'église est moins grande. Les pèlerins qui ont fait des vœux y paraissent un cierge à la main; en 1834, ils étaient encore plus de cent.

Le jour de la Pentecôte et les jours suivants, Moncontour est une ville de la Basse-Bretagne, et de la Basse-Bretagne du moyen-âge. Ce ne sont que boutiques de mouchoirs (*sic*) et de menus objets. Les uns partent et les autres arrivent; des mendiants se lamentent sur tous les tons; des pèlerins arrivant

---

1. M. l'abbé Math. Le Provost, vicaire général de Saint-Brieuc, a bien voulu nous envoyer le programme du *Pardon* de la présente année 1887. Nous le donnons presque *in extenso* :

*Samedi 28 mai.* — A 10 heures, grand'messe dite *des Pèlerins*. Dans l'après-midi, les pèlerins bretons auront, pour se confesser, un prêtre breton à leur disposition. — Le soir, à sept heures, premières vêpres, sermon breton, procession aux flambeaux dans les rues illuminées, station à la Pyramide, feu de joie, *Te Deum*. — Au retour, salut solennel du Très Saint-Sacrement.

*Dimanche 29 mai.* — A trois heures du matin, messe pour les pèlerins; cantiques bretons. — Messes basses à cinq, six et sept heures. — A huit heures, messe chantée. — A dix heures, grand'messe solennelle. — Le soir, à trois heures, secondes vêpres, sermon, procession, bénédiction du Très Saint-Sacrement.

*Lundi 30 mai.* — Offices comme le dimanche.

La relique de saint Mathurin reste exposée toute la semaine.

de Compostelle, ayant le bâton, la gourde, et tout couverts de coquilles de Saint-Jacques, chantent et vendent des complaints; les cloches sonnent; et sur toute la place les orgues sè font entendre parce que les portes de l'église restent constamment ouvertes<sup>1</sup>. *Les Granges* sont le but de réunion de ceux qui entendent se divertir; et pour la plupart ils s'y rendent directement. Ils n'y sont pas longtemps seuls; en effet les offices et les processions finis, arrivent en ville frais et dispos trois *sonneurs* (ménétriers bretons) dont l'un a une *bombarde* (espèce de hautbois), le second une cornemuse et le troisième un tambourin. A l'instant où se font entendre ces sons vifs et joyeux... on voit sortir de toutes les maisons de Moncontour, qui ce jour là tiennent table ouverte pour leurs parents et leurs amis, des gens jeunes, pauvres, riches et vieux, de belles dames, de fraîches paysannes et de jolies grisettes, des fashionnables et des rustres; tous se joignent aux sonneurs que décorent des rubans pendant à leurs chapeaux et à leurs instruments; et tous animés d'une gaieté bruyante arrivent ensemble sur la belle et vaste esplanade du château des Granges, à une ou deux portées de fusil de la ville. Les sonneurs se placent au milieu de l'esplanade que tapisse un frais gazon et qu'entourent des arbres taillés en boule; et là, un œil fermé, les joues enluminées, battent la mesure d'un pied aviné (*sic*).

---

1. A propos d'orgues, un détail curieux : Habasque dit quelque part : « A l'instant où j'entrais dans le temple l'orgue jouait : *C'est l'amour, l'amour qui fait son tour à la ronde*. Rien ne saurait rendre les idées qui s'entrechoquèrent alors dans mon esprit. »

Toutes les classes, tous les âges se mêlent. Un cercle de 4, 5 et 600 personnes se forme; la *dérobée* succède à la *courante* et l'œil peut à peine suivre les nombreuses mutations des danseurs et des danseuses. La tradition porte que la duchesse Anne a pris un jour part à ces danses et qu'elle y fut plus d'une fois *dérobée*<sup>1</sup>. Quand la lune paraît à l'horizon quelques voitures partent; des jeunes gens suivent en causant et en riant; les ménétriers harassés et divers groupes s'en retournent toujours dansant jusqu'aux tours de la ville, point où ils se séparent pour recommencer le lendemain. Les Granges réunissent même plus de danseurs le lundi que le dimanche; le mardi il y en a un peu moins; enfin le mercredi il n'y en a plus du tout. (Habasque.)

Telles sont ces fêtes quasi célèbres qui donnent, dans l'esprit des bretons, une si grande importance à saint Mathurin qu'ils vous disent sérieusement « que, s'il eût voulu, il eût pu être le bon Dieu; mais qu'il trouva que c'était trop d'embarras<sup>2</sup>. »

*Yffiniac*<sup>3</sup>. — Église moderne; le devant du maître-autel est orné de statuette de saints, parmi lesquelles celle de saint Mathurin. M. Carlo, de Montcontour, qui nous donne ce renseignement, ajoute d'ailleurs qu'il n'y a dans cette paroisse d'autre

---

1. Dans le vieux château des Granges, il y avait la chambre de la reine.

2. Noter que les Espagnols en disent autant de saint Jacques; les Limousins, de saint Léonard, etc. C'est donc une tradition qui s'applique, en quelque sorte, au saint le plus populaire de chaque pays. A Tréguier, on ne donne à saint Tugal que la dignité de pape.

3. Canton de SAINT-BRIEUC (Côtes-du-Nord).

dévotion à saint Mathurin que celle qui est générale dans la région.

*Saint-Brieuc.* — Une chapelle de saint Mathurin exista longtemps dans la cathédrale de Saint-Brieuc; mais l'histoire de cette chapelle est assez incertaine. Tandis qu'Albert le Grand, dans ses *Vies des saints de Bretagne*, dit qu'elle fut édiflée par saint Guillaume mort en 1234; plusieurs auteurs la font remonter seulement à l'évêque Jean Prégent (1460-1472). On pense d'ailleurs communément à Saint-Brieuc qu'à saint Guillaume revient l'honneur d'avoir sinon achevé, du moins commencé la construction de cette antique chapelle. Jean Prégent aurait fait édifier la chapelle du Saint-Sacrement sur l'emplacement agrandi de la chapelle bâtie par saint Guillaume lui-même en l'honneur de saint Mathurin. « Il y fit, nous dit-on, construire une labe toute simple, proche l'image de saint Mathurin. » Cette chapelle serait restée dédiée au Saint-Sacrement de la fin du xv<sup>e</sup> siècle jusqu'à la moitié du xix<sup>e</sup>. Avant 1850, on la trouve sous le vocable de l'Annonciation<sup>1</sup>. Comment d'après cela expliquer qu'au milieu du xvii<sup>e</sup> siècle une chapellenie soit fondée *dans la chapelle Saint-Mathurin* de Saint-Brieuc par le chanoine Mathurin Milon, sieur de la Villemorel? L'ancien vocable aurait-il persisté concurremment avec le nouveau?

*Saint-Mathurin*<sup>2</sup>. — De temps immémorial il

---

1. Note de M. l'abbé Math. Le Provost, vicaire général de Saint-Brieuc.

2. Commune de Trégameur, canton de CHATELAUDREN (Côtes-du-Nord).

existait à Trégomeur, au hameau de *Saint-Mathurin*, une chapelle dédiée à ce saint. Cette chapelle tomba « de vétusté » vers 1770. C'était une dépendance de l'ancien manoir des Fossés-Raffray-d'en-Haut, appartenant à la famille Calan, du château Goëlo. Vers 1780, un recteur de Trégomeur, pour perpétuer le souvenir de la chapelle et du culte de saint Mathurin, fit une *mission* à la fin de laquelle il fit ériger et bénir solennellement une croix en pierre sur le terrain de la chapelle. Les pèlerins ont continué à visiter cette croix appelée vulgairement *croix de Saint-Mathelin*. En 1884, et sur le vœu réitéré des paroissiens, M. l'abbé Gautier, vicaire de Trégomeur, a fait construire une chapelle neuve à 150 mètres environ de l'emplacement de l'ancienne : le terrain a été généreusement offert par M<sup>lle</sup> de Tréveneuc et les frais de la construction (environ 15,000 fr.) ont été couverts par des dons et des souscriptions. Plus de 6,000 personnes assistaient à la bénédiction faite le 8 novembre 1885. On a pu se procurer à Lanrodec une ancienne statue en bois représentant saint Mathurin<sup>1</sup> avec le démon sous les pieds, la croix de la main gauche et un ciboire de la droite; on lui a donné la première place dans la chapelle. Dans l'impossibilité de célébrer le *pardou* de saint Mathurin le 9 novembre, à cause de la mauvaise saison, on délibère de le fixer soit au mois de juin, soit au mois d'août. La tradition indiquait nettement le 10 mai. Saint Mathurin est invoqué ici pour obtenir de bonnes récoltes, de *blé noir* surtout;

---

1. Voir ci-dessus : *Bocquého*.

et pour la guérison des petits enfants malades. Autrefois les mères apportaient le bonnet de l'enfant guéri et le suspendaient à la statue du saint. Lorsqu'il y en avait trop, on les vendait — et fort bien. Les mères tenaient beaucoup à posséder un de ces témoignages de protection et de reconnaissance. Nul doute que pareil usage ne s'établisse dans la nouvelle chapelle.

On trouve encore sur cette paroisse une *fontaine* dite de *Saint-Mathurin*.

*Lanloup*<sup>1</sup>. — Il existait autrefois à la *Noé-Verte*-en-Lanloup une chapelle dédiée à saint Mathurin. Par son testament en date du 21 janvier 1651, Jean de Lannion y fonde une messe par semaine. Cette chapelle a été démolie il y a quelques années. La statue du saint a été transportée dans l'église paroissiale; il paraît qu'elle n'a rien de remarquable. *Fontaine de Saint-Mathurin*, au hameau de la Noé-Verte.

*Laniscat*<sup>2</sup>. — Chapelle de saint Mathurin dans cette paroisse. Située à 3 kilomètres de l'église paroissiale, sur le bord du Sulon, elle paraît due à la dévotion d'une famille de ce bourg dont les armes se voyaient autrefois sur une pierre extérieure de l'abside. Elle ne semble pas de beaucoup antérieure à la Révolution et n'a aucune importance architecturale. On y voit une statue de saint Mathurin en

---

1. Canton de PLOUHA (Côtes-du-Nord).

2. Canton de GOAREC (Côtes-du-Nord).



habits sacerdotaux et un tableau formant retable. Une autre statue de saint Mathurin, toujours en habits sacerdotaux, est conservée dans l'église paroissiale. On ne dit la messe dans cette chapelle que trois fois l'an : un des trois jours des Rogations, le lundi de la Pentecôte et le troisième dimanche d'octobre. Les *pardons* du lundi de la Pentecôte et du troisième dimanche d'octobre sont assez suivis.

L'office de saint Mathurin se faisait le 9 novembre *au parisien*, sous le rite semi-double, dans le diocèse de Saint-Brieuc. Il en était de même dans l'ancien diocèse de Tréguier. Un missel breton écrit en 1457 par un prêtre de cette ville<sup>1</sup> a, au calendrier, au 9 novembre : s. MATVRINVS, IX *lect.* Depuis le retour *au romain*, saint Mathurin ne figure même pas pour mémoire au bréviaire. « C'est un oubli regrettable et inconcevable que nous avons hâte de voir cesser. »

#### DIOCÈSE DE QUIMPER.

*Plougé*<sup>2</sup>. — Une chapelle de saint Mathurin existe actuellement dans la paroisse de Plougé. C'est tout ce que nous pouvons dire; nos demandes de renseignements étant demeurées sans réponse.

*Plogonnec*<sup>3</sup>. — On conserve dans l'église paroissiale une statue de saint Mathurin, en chasuble

---

1. Bibl. Nat., mss., nouv. acq. lat., n° 172.

2. Canton de HUELGOAT (Finistère).

3. Canton de DOUARNENEZ (Finistère).

noire, ayant sous les pieds un homme enchaîné, très certainement un *possédé*.

*Quimper*. — Saint Mathurin avait autrefois un autel dans la cathédrale de Quimper; il n'a plus aujourd'hui qu'une simple statue moderne le représentant en costume ecclésiastique tenant entre ses mains les chaînes d'un prisonnier. Cette statue est placée dans la chapelle Saint-Frédéric. On vient encore à la cathédrale de Quimper prier saint Mathurin pour les agonisants, afin qu'ils soient délivrés de leurs souffrances par la guérison ou par la mort.

*Pleuven*<sup>1</sup>. — On a transporté dans l'église de cette paroisse une ancienne statue de saint Mathurin provenant de la cathédrale de Quimper et qui sans doute ornait l'autel aujourd'hui supprimé ou dont le vocable est changé. Cette statue n'offre rien de remarquable.

*Pont-Aven*<sup>2</sup>. — Saint Mathurin est le patron secondaire de cette paroisse<sup>3</sup>. Sa fête y est célébrée le deuxième dimanche de mai avec un grand concours de fidèles. Il y est invoqué comme consolateur des malades. « Pour obtenir sa protection, les parents des souffrants lui consacrent un quelconque des vêtements du malade. La vente des habits offerts pendant l'année se fait à la criée à la première foire de juin. Quelquefois ces vêtements sont achetés bien

---

1. Canton de FOUESNANT (Finistère).

2. Canton de RIEC (Finistère).

3. Qui présente cette particularité d'être la première en France dont l'église ait pris saint Joseph pour patron.

cher par les donateurs eux-mêmes. » (Note de M. le curé de Pont-Aven.) Saint Mathurin a, dans l'église de Pont-Aven, un autel adossé à un vitrail où il est représenté exorcisant une malade. L'église étant toute moderne, nous avons lieu de penser que ce vitrail n'est pas ancien. On avait autrefois une « vieille statue en bois de chêne, peu attrayante », figurant saint Mathurin en prêtre, avec étole et surplis, tenant d'une main un goupillon et de l'autre le rituel. Elle a disparu et a malheureusement été remplacée par une autre en terre cuite, « richement décorée » et venant de Paris.

Nous ne pensons pas que le diocèse de Quimper ait de fête de saint Mathurin. Le nom même de *Mathurin* y est sensiblement moins répandu que dans les autres diocèses bretons.

EUG. THOISON.

*(Sera continué).*





## NOTE

SUR LES

## SÉPULTURES DE BONNEVAULT

PRÈS LARCHANT (SEINE-ET-MARNE).

---



deux kilomètres au sud de Larchant, au fond d'un des petits vallons que forment les hauts talus du plateau du Gâtinais, en s'avancant irrégulièrement sur l'étage inférieur, se trouve comme enfoui le hameau de Bonnevault.

Il se compose d'une demi-douzaine de petites exploitations rurales, dont le nombre n'a jamais dû être beaucoup plus grand.

On a bien reconnu dans quelques champs du voisinage des restes de murs, de fours, de caves ayant fait partie d'habitations aujourd'hui disparues, mais aucune ruine, aucune fondation de fortes murailles n'indiquent l'existence d'anciens édifices importants. On voit d'ailleurs que les collines voisines qui serrent de près les habitations n'ont jamais permis de s'étendre au delà de l'emplacement actuel du village.

Cependant on vient d'exhumer sur la colline qui domine ces habitations plusieurs sépultures qui démontrent que ce petit hameau existait longtemps

avant la grande collégiale dont les ruines magnifiques attirent à Larchant les amateurs de la belle architecture du xiv<sup>e</sup> siècle.

Les coteaux qui entourent Bonnevault appartiennent à la grande formation des sables et grès de Fontainebleau qui, dans cette localité, se présentent avec une blancheur éclatante, une pureté dont la réputation est très répandue dans l'industrie des glaces.

Dernièrement les terrassiers, en enlevant la mince couche de terre qui recouvre ces sables, mirent à découvert un assez grand nombre d'ossements humains, dont la présence en cet endroit ne s'expliquait pas très facilement; car depuis un temps très éloigné, les morts de Bonnevault sont enterrés dans le cimetière de Larchant.

Mais en avançant le déblai, on découvrit de nouveaux squelettes; on put remarquer qu'il s'y trouvait des restes d'enfants, que les corps avaient été inhumés avec ordre, suivant la même orientation; que deux de ces corps avaient été renfermés dans une bière en plâtre; et qu'à côté de plusieurs corps on avait déposé différents objets, indiquant que l'inhumation avait été faite avec une certaine solennité.

Ces restes ne seraient donc pas ceux de combattants enfouis sur le champ de bataille, mais d'habitants du voisinage, inhumés régulièrement sur le haut de cette colline (alors comme aujourd'hui inculte), à quelques centaines de mètres des maisons.

C'était probablement le cimetière du village à une époque antérieure à la consécration de celui de Larchant.

Pour déterminer cette époque, les objets qu'on a recueillis peuvent donner des indications approximatives. Ils consistent en : 1° deux sabres en fer, un fragment de poignard de même métal, très fortement oxydés et ayant : l'un 0,65 de long, l'autre 0,52, le troisième 0,25; 2° deux petits vases en terre noirâtre<sup>1</sup>, très grossiers, et qu'on rencontre communément avec le mobilier funéraire gallo-romain ou mérovingien; 3° un fil d'argent très mince, rond, courbé en forme de bracelet ou de grande boucle d'oreille et enjolivé par l'enroulement d'un fil semblable autour du premier; 4° une sorte de châtelaine en bronze avec une chaînette; 5° et enfin, une énorme boucle de ceinturon ou de baudrier en fer enrichi d'une feuille d'argent plaquée, un autre fragment de la même boucle et une troisième beaucoup plus petite.

Les sabres droits, tranchant d'un seul côté, au dos épais et paraissant appartenir aussi à l'époque mérovingienne, ne suffiraient pas pour déterminer cette époque; mais les énormes agrafes plaquées d'argent sont, paraît-il, caractéristiques<sup>2</sup>. On peut en voir de semblables très bien conservées dans plusieurs musées à Paris.

L'album de la collection Moreau (des fouilles de Caranda) contient les figures de boucles dont la dimension, la forme et la matière sont identiques à

---

1. L'un d'eux avait la forme d'une bouteille de 0<sup>m</sup> 12<sup>e</sup> de haut, et l'autre celle d'un pot de 0<sup>m</sup> 10<sup>e</sup> de haut, dont l'orifice était à peu près du même diamètre (0<sup>m</sup> 08<sup>e</sup>) que la panse.

2. Les plaques de la grande agrafe n'avaient pas moins de 0<sup>m</sup> 20<sup>e</sup> de long, et le crochet 0<sup>m</sup> 10<sup>e</sup>; ce crochet appliqué sur le cuir du ceinturon devait faire une saillie de 0<sup>m</sup> 04<sup>e</sup>.

celles de Bonnevault, et qui assigneraient à ces sépultures l'époque du v<sup>e</sup> siècle. Les autres objets ne contredisent pas cette appréciation.

En voyant cet énorme anneau conique, ces lourdes plaques, qui réunies ne pesaient pas moins d'un kilog, on s'explique difficilement comment ils étaient ajustés à un ceinturon.

La feuille d'argent qui paraît soudée à la plaque en fer, porte des traces de lignes gravées qui encadraient un dessin détruit par l'oxydation.

Cette plaque était en outre ornée de boutons coniques très saillants, en argent, d'une forme semblable à celle des clous qui garnissent certains fauteuils, mais plus volumineux.

En somme, ce lourd bijou a dû faire un assez bel effet sur la poitrine du défunt ; il appartenait évidemment à un personnage qu'on s'étonne de rencontrer dans ce petit village perdu.

Les armes qui accompagnaient ce squelette indiquent assez que ce seigneur de Bonnevault n'était pas de mœurs aussi pacifiques que les cultivateurs d'aujourd'hui, et la châtelaine trouvée dans une tombe voisine y a peut-être été déposée avec le corps de sa femme.

D'autres squelettes seront probablement exhumés dans les terrains voisins, car on en a déjà rencontrés, il y a quelques années, sur la même colline, à une centaine de mètres des premiers.

Ils appartenaient, comme un certain nombre de ceux qui ont été découverts récemment, à des individus jeunes, ou du moins dont les dents étaient dans un état de conservation très remarquable.

« On les aurait supposés inhumés depuis peu de temps », me disait un témoin oculaire.

C'est à ce point qu'elles ont donné lieu à un négoce que la statistique n'a pas songé à mentionner dans les produits de l'industrie locale : quelques centaines de ces dents ont été cédées à un dentiste qui compte bien en trouver le placement.

Qui pourra croire en les voyant briller entre les lèvres de quelques dames, qu'il admire les belles dents d'habitants de Bonnevault, morts depuis 12 ou 1400 ans ?

De ce que nous venons de dire, on peut, je crois, conclure que les restes qu'on exhume sur la colline au-dessus des sablières, sont ceux de gens contemporains de saint Mathurin, et même plus anciens ; car il y a tout lieu de penser qu'à partir de la translation à Larchant du corps de ce saint personnage, qui vivait vers le iv<sup>e</sup> ou le v<sup>e</sup> siècle, les habitants de Bonnevault, tenant à se placer sous sa puissante protection, firent inhumer leurs défunts aussi près que possible de ses reliques, c'est-à-dire qu'ils abandonnèrent la colline de Bonnevault pour le cimetière de Larchant.

DOIGNEAU.











# LE GATINAIS

AU TEMPS DE JEANNE D'ARC

---



ES recherches déjà nombreuses qui ont eu pour objet la grande époque de relèvement national, à laquelle Jeanne d'Arc a attaché son nom, ont jusqu'à présent laissé dans l'ombre le rôle considérable joué alors par les populations du Gâtinais. Les historiens semblent croire que, dans cette province, la résistance à l'invasion se borna au fameux siège de Montargis, et qu'à l'heure où Jeanne d'Arc vint secourir Orléans aux abois, presque tout le pays au nord de la Loire était soumis à la domination étrangère<sup>1</sup>.

L'étude d'un certain nombre de documents peu connus ou complètement inédits va nous permettre d'affirmer, au contraire, que l'occupation anglaise ne s'étendit d'une manière durable que sur le Bas-

---

1. Voyez cependant Aug. Longnon, *Les limites de la France et l'étendue de la domination anglaise à l'époque de la mission de Jeanne d'Arc* (Revue des questions historiques, XVIII, 1875, pp. 446-546), et de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, tome II, pp. 22-32.

Gâtinais; qu'à plusieurs reprises, les Anglais cherchèrent à entamer le Haut-Gâtinais, mais toujours sans succès; qu'enfin ce pays prit une part glorieuse à la lutte suprême qui se livra sous les murs d'Orléans et qui marqua le terme des progrès de l'envahisseur.

On sait comment, après l'assassinat de Jean sans Peur au pont de Montereau', les Bourguignons se jetèrent dans les bras des Anglais, et comment par le traité de Troyes la couronne de France passa en des mains étrangères. Henri V, devenu régent du royaume, s'occupa d'abord de réduire les places des bords de la Seine que tenaient les partisans du Dauphin. Après la chute de Sens, les forteresses de Montereau et de Moret tombèrent en son pouvoir. Melun, seule, l'arrêta pendant de longs mois, et peut-être même ne s'en serait-il pas rendu maître, si l'armée de secours qui s'était avancée jusqu'à Yèvre-le-Châtel ne s'était dispersée, après la mort de son chef, le comte de Vertus (1420)<sup>1</sup>. Corbeil, tenant pour la cause bourguignonne, avait été occupé sans coup férir. Bientôt tout le duché de Nemours jusqu'à Château-Landon devenait également anglais.

De son côté, le parti armagnac, devenu le parti national, fortifiait et garnissait à la hâte de gens de

---

1. Parmi les auteurs du meurtre de Montereau, il en est un dont le nom a été défiguré par tous les historiens et qui appartient au Gâtinais : *Robert de Layre*, conseiller et chambellan du duc d'Orléans, alors capitaine du château d'Yèvre-le-Châtel, et depuis capitaine du château de Montargis.

2. Chronique de *Juvénal des Ursins*, année 1420.

guerre et de munitions les places qui couvraient Orléans et formaient la nouvelle frontière, sur une ligne parallèle au cours de la Loire entre Gien et Blois<sup>1</sup>. C'était, pour ne citer que les principales : à l'est sur le Loing et ses affluents, Château-Renard, Montargis et Beaumont, en face des forteresses bourguignonnes; au nord Yèvre-le-Châtel et Pithiviers, sur l'Essonne; puis Toury et Janville, défendant le plat pays qui s'étend de la vallée de l'Essonne aux marais de la Conie; enfin à l'ouest, sur le Loir, Bonneval, Châteaudun et Vendôme. En avant et sur le front de cette ligne de défense, trois places plus exposées aux attaques des Anglais : Étampes, Farcheville et Malesherbes.

Pendant cinq longues années, la guerre sévit en Gâtinais, sans autre incident que les incursions presque journalières des garnisons des deux partis, qui cherchaient à vivre sur le pays ennemi. C'était une guerre de brigandages et de pilleries, qui se faisait surtout aux dépens du paysan, comme au temps des Grandes Compagnies. Les comptes de cette époque sont remplis des doléances des habitants. Par exemple, le fermier du marché de Neuville-aux-Bois

---

1. C'est, par exemple, le capitaine d'Yèvre-le-Châtel, qui donne quittance de « 200 livres tournois que le Conseil du duc » lui a fait délivrer par manière de provision pour supporter » les frais et despens qu'il lui a fallu faire, en ce que, pour le » fait de la guerre et que ledit chastel est en frontière des » ennemis du Roy, il lui convient tenir continuelement en gar- » nison oudit chastel, oultre deux hommes d'armes qui y sont » de par M<sup>gr</sup> le Duc, trois hommes d'armes et six arbales- » triers pour la seureté et deffense dudit chastel d'Yèvre. » (Arch. du Loiret, A. 2192.)

se plaint que « pour le fait et occasion des gens d'armes anglois et bourguignons qui courent le pays chaque jour, la ville et le plat pays de Neuville a été comme inhabité'. » De même, le maître des œuvres de charpenterie de Boiscommun déclare qu'il a dû construire un four banal dans la cour même du château, « pour ce que les habitans n'osent sortir de la forteresse par la crainte d'estre pris et rançonnés par les garnisons d'environ<sup>1</sup>. »

Ce n'est qu'après l'écrasement des armées dauphinoises aux journées de Cravant et de Verneuil que l'effort des Anglais commença à se porter sur les provinces de la Loire, et que les opérations militaires en Gâtinais prirent une importance véritable.

En 1424, Guillaume de la Pole, comte de Suffolk, était nommé gouverneur du pays Chartrain et des contrées d'entre Seine et Loire, et soumettait plusieurs petites places de la Beauce et du Perche. L'année suivante, Bedford lui adjoignit Thomas de Montagu, comte de Salisbury, avec le titre de capitaine général du nouveau roi Henri VI sur le fait de la guerre dans son royaume de France.

Salisbury réussit à entamer au centre la ligne de forteresses qui se déployait en avant de la forêt d'Orléans. En quelques mois, il s'empara d'Étampes, de Pithiviers et de plusieurs petites places aux

---

1. Archives du Loiret, A. 880. — *Comptes de la châtellenie de Neuville en 1423.*

2. *Comptes de la châtellenie de Boiscommun, en 1426* (Arch. du Loiret, A. 176).

alentours. Il paraît que le fameux sire de la Trémouille, qui devint plus tard un des pires favoris de Charles VII, était alors attaché au duc de Bourgogne, et tenait la campagne contre le parti français. Le chroniqueur Cousinot dit que ce fut par son moyen que son proche parent, le sire de Rochefort, devint maître des châteaux d'Étampes et de Pithiviers, d'où il se mit à guerroyer contre les garnisons françaises des environs<sup>1</sup>.

Ce premier succès des Anglais, qui portait la guerre en plein cœur de l'Orléanais, ne fut pas de longue durée, ainsi qu'on le verra plus loin.

En 1426, c'est dans l'ouest, sur le Loir, que la marche en avant se produisit. Richard de Beauchamp, comte de Warwick, nommé à son tour capitaine et lieutenant général du Roi et du régent pour toute la France, alla assiéger Bonneval, pendant que Salisbury attaquait le Vendômois. Le comte de Foix amena bien pour protéger l'Orléanais trois mille Béarnais, qu'il passa en revue à Jargeau, mais ils ne firent que manger le pays, sans rien faire contre l'étranger.

L'année 1427 fut marquée par une résistance plus sérieuse et surtout plus heureuse. Sans doute Vendôme finit par succomber, après Bonneval et Mondoubleau; mais, du côté du Gâtinais, les Français reprirent l'offensive ou conservèrent leurs positions.

Girault de la Paillière, l'ancien capitaine de la forteresse d'Ivry, qu'il avait longtemps tenue contre

---

1. Cousinot, *Chronique de la Pucelle*, éd. Vallet de Viriville, Paris, 1859, in-12, p. 201.

les Anglais au moment de la bataille de Verneuil, était devenu capitaine de Toury. Avec Nicole de Giresme, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur de la Croix-en-Brie et capitaine d'Yèvre-le-Châtel, il menait une rude guerre aux garnisons anglaises de Pithiviers et d'Étampes, ruinant tout le pays d'alentour et brûlant les châteaux et métairies des gentilshommes qui avaient prêté le serment d'allégeance au roi d'Angleterre. Ils réussirent même, au printemps de l'année 1427, à se ressaisir de Pithiviers par surprise et à délivrer cette ville de la domination étrangère.

On en trouve la preuve dans des lettres patentes du 9 mai 1427, par lesquelles le roi anglais Henri VI indemnise son loyal sujet, Jehan d'Échainvilliers, de la perte de son hôtel, grange et forteresse d'Échainvilliers et de plusieurs autres maisons au pays de Beauce, qui lui avaient été arses, détruites, démolies et abattues par les garnisons de Toury et d'Yèvre, et aussi de la perte de tous ses autres biens qu'il avait retirés à Pithiviers et qui lui avaient été pris « à la trahison dernièrement faite et conspirée de la prise dudit lieu de Pithiviers par nos dits adversaires<sup>1</sup>. »

Nous retrouverons ce Jehan d'Échainvilliers, ainsi que le sire de Rochefort, dans les rangs de l'armée anglaise lors du siège d'Orléans. On est d'autant plus étonné de le rencontrer parmi ce qu'on appelait alors les Français *reniés*, ou renégats, qu'il était proche parent de Gilles d'Échainvilliers, l'ancien

---

1. *Pièces justificatives*, n° 1.



bailli de Chartres, qui s'était distingué à la défense de Melun avec Barbasan et Nicole de Giresme.

Pour l'indemniser de ses pertes, le roi anglais lui donna les biens confisqués sur des gentilshommes du pays qui avaient pris part à la surprise de Pithiviers : par exemple, les hôtels de Maisoncelles et de Barville-en-Gâtinais, appartenant à Guillaume de Barville; une maison à Guignonville, à Guillaume de Viévy; deux maisons à Paris, emprès la rue du Clos-Bruneau, à Guillaume de Fourches, de Pithiviers; et une maison à Erceville, à Guillaume de Vaucouleur<sup>1</sup>.

Après ce premier succès, qui rejetait les Anglais en arrière, Girault de la Paillière, avec sa garnison de Toury, leur enleva encore les petites places de Rochefort, Béthencourt, Nogent-le-Roi et Château-neuf-en-Thimerais, du côté de Chartres.

En présence de cette offensive inattendue, on comprend que les Anglais acceptèrent volontiers de ratifier un projet de trêve pour le duché d'Orléans, qui avait été négocié entre le duc Charles d'Orléans, prisonnier en Angleterre, et le duc de Bedford. Le bâtard d'Orléans, plus tard fameux sous le nom de comte de Dunois, assisté de Raoul de Gaucourt, du gouverneur de Blois, du commandeur de Giresme et de Xaintrailles, s'aboucha avec Suffolk, assisté lui-même de l'évêque, du gouverneur et du bailli anglais

---

1. *Pièces justificatives*, n° 1. — Maisoncelles, commune de Coudray, canton de Malesherbes; Barville, canton de Beaune-la-Rolande; Guignonville et Erceville, canton d'Outarville; le tout dans l'arrondissement de Pithiviers.

de Chartres. On convint d'une suspension d'armes qui comprenait, du côté du Gâtinais : les villes et forteresses de Janville, Yèvre-le-Châtel, Vitry-aux-Loges, Nesploy, Boiscommun, Lorris et Château-Renard, faisant partie du domaine du duché d'Orléans, et un certain nombre de terres et de fiefs enclavés, savoir : les châteaux et forteresses de Saint-Sismond, la Tour de Boëlle-lez-le Puiset, Ronville, Chamerolles, Laas, Escrennes, Primbert, Sandimaisons, Courcelles-le-Roi, Mousseaux, Chambon et Soisy-aux-Loges, tous tenus en fief ou arrière fief du duché d'Orléans; Pithiviers, appartenant à l'évêque d'Orléans; enfin Beaune et Toury, à l'abbé de Saint-Denis. Cette trêve est ainsi rapportée dans des lettres du bâtard d'Orléans datées de Blois du 16 juillet 1427'.

Bedford et Suffolk avaient soigneusement excepté de la trêve : Montargis, qui était en dehors du duché d'Orléans et appartenait en douaire à M<sup>me</sup> de Guyenne, femme du fameux connétable de Richemont; le Bois-Malesherbes, château du sire de Graville, devenu grand maître des arbalétriers de France, après s'être rallié pendant quelque temps au parti anglais, et que dans ce parti on regardait maintenant comme un traître; et enfin Farcheville, près de la Ferté-Alais.

---

1. Voir Bibl. nat., mss. fr. 20379, f° 45 et *Généalogies*, vol. 33, f° 445, et surtout Souchet, *Histoire du diocèse de Chartres* (nouvelle édition), III, p. 344. — Saint-Sismond et le Puiset, canton de Janville (Eure-et-Loir); Ronville, Chamerolles et Primbert, commune de Chilleurs-aux-Bois; Mousseaux, commune de Boynes; Laas et Escrennes, canton de

Dès le 1<sup>er</sup> juillet 1427, les deux armées de Suffolk et de Warwick se portaient sous les murs de Montargis et commençaient le siège de cette place. On connaît la défense énergique des habitants et de la garnison, sous le commandement du bailli Bouzon de Fages et du gouverneur Archambaud de Villars, et la rescousse triomphante du bâtard d'Orléans et de La Hire, que Richemont avait envoyés défendre le patrimoine de sa femme. Le 5 septembre 1427, les Anglais étaient forcés de lever le siège et battaient précipitamment en retraite sur Nemours, et de là sur Paris.

Au mois de décembre suivant, Warwick envoyait des troupes contre les châteaux de Malesherbes et de Farcheville, pour essayer de les réduire; mais, en février, elles étaient encore devant ces deux places, et en juin 1428, on voit le bâtard d'Orléans adresser un message au capitaine de Farcheville, ce qui donne à penser que, là aussi, les envahisseurs avaient été tenus en échec<sup>1</sup>.

Les Anglais avaient ainsi abordé tour à tour, au nord, à l'ouest et à l'est, cette enceinte de places dont Orléans formait comme le réduit central, mais toujours sans succès durable. En 1428, résolus d'en finir, ils tentèrent un effort suprême et dirigèrent leurs coups à l'endroit le plus faible de cette ligne de défense, là où les rivières de la Conie et de l'Es-

---

Pithiviers; Courcelles-le-Roi et Chambon, canton de Beaune-la-Rolande, etc.

1. Bibl. nat., mss. fr. 26050 (Quittances, Charles VII), f<sup>os</sup> 834 et 839; et Archives du Loiret, A. 2157.

sonne laissent entre elles une large trouée, protégée seulement par les places de Janville et de Toury.

Le 24 juin, Salisbury débarquait en France avec une nouvelle armée. Après avoir conféré à Paris avec le duc de Bedford, il marcha sur l'Orléanais, au mépris de la trêve qui venait d'être renouvelée. Il avait divisé son armée en deux corps de troupes, dont l'un s'avança par le Chartrain et le Dunois, cherchant à surprendre Châteaudun et enlevant au passage Nogent-le-Roi, Châteauneuf-en-Thimerais, Thiron, Montigny-le-Ganelon, la Ferté-Villeneuve et Patay, tandis que l'autre, marchant tout droit de Paris sur Orléans, s'emparait de Rochefort, de Béthencourt, de Méréville, d'Angerville-la-Gâte., de Rouvray-Saint-Denis, etc. Les deux corps de troupes firent leur jonction sous les murs de Toury. Girault de la Paillière, jugeant la position trop faible pour se défendre utilement, abandonna le château, que les Anglais livrèrent aux flammes. Janville, au contraire, où commandait Simon d'Avy, seigneur de Saint-Père-Avy, fut enlevé d'assaut le 29 août, après une brillante résistance. Une partie de ses défenseurs s'échappa sur Orléans<sup>1</sup>; mais le gouverneur fut emmené à Paris et enfermé à la Bastille-Saint-Antoine<sup>2</sup>.

---

1. Compte du trésorier des guerres en 1429 : « ... A Henry Penmarch, escuyer, pour luy aider à soy habiller et le récompenser de la perte qu'il a faite de la prise de Janville, où il avoit esté assiégé, — 20 escuz... » (*Mémoires de la Société des sciences d'Orléans*, t. XI.)

2. Lettres de Charles, duc d'Orléans, données à Londres le 14 février 1434, et contenant, au profit de Simon d'Avy, che-

Le 5 septembre, Salisbury écrivait orgueilleusement aux magistrats de la ville de Londres, qu'il venait de prendre d'assaut et de réduire à merci plus de quarante villes, châteaux et églises fortifiées. Parmi les localités dont il donne les noms, on remarque, sans parler de celles déjà citées : Saint-Sismond, le Puiset, Ymonville, Rouvray-Saint-Denis, Bazoches-les-Gallerandes, Tivernon, Santilly, Artenay, Terminiers, Sougy, etc'.

Puis il s'avança sur la Loire et soumit successivement les villes qui commandaient le cours du fleuve, Meung, Beaugency, Jargeau, Châteauneuf, Sully, Olivét; le 12 octobre, il venait asseoir le siège devant Orléans.

Cependant, dès le mois de septembre, la plupart des capitaines des forteresses françaises du Gâtinais étaient venus se jeter dans Orléans, avec une partie de leurs forces, pour défendre la capitale du duché. Sans parler de Girault de la Paillière et de don Sernay, capitaine de Vendôme, dont les places étaient au pouvoir des Anglais, on y remarquait ainsi Archambaud de Villars, capitaine de Montargis, le commandeur de Giresme, capitaine d'Yèvre-le-

---

valier, seigneur de Saint-Père-Avy, don d'une somme de xx livres tournois, « en récompensation des pertes qu'il fit, quand » les Anglois prirent nostre ville d'Yenville, en laquelle » gardant il fut prins prisonnier et mené en la bastille Saint-Anthoine à Paris, où il a esté longuement prisonnier et païé » grant rançon... » Mss. 434 de la *Bibliothèque publique d'Orléans*, pp. 275 et suiv.

1. Jules Delpit, Collection générale des documents français qui se trouvent en Angleterre, Paris, 1847, in-4°, p. 237.

Châtel, Jehan de Lesgot, capitaine de Sully, le capitaine de Beaumont-le-Bois, etc'. Au milieu de la cohue hétéroclite des défenseurs de la place, dont beaucoup étaient des chefs de compagnies venus d'Écosse, d'Espagne ou d'Italie, le Gâtinais était encore représenté par deux figures originales : d'abord le sire de Graille, grand maître des arbalétriers de France et seigneur du Bois-Malesherbes, autrefois célèbre par sa vie scandaleuse à la cour d'Isabeau de Bavière, et qui avait conquis une célébrité de meilleur aloi aux sièges de Pont-de-l'Arche et de Montargis ; puis un vaillant chef de partisans, le fougueux abbé de Cercanceaux, qui se rappelait avoir étudié sur les bancs de l'Université d'Orléans, quelques quinze ans auparavant\*.

Le jeudi 21 octobre, Salisbury fit livrer à la place un furieux assaut, dans lequel fut blessé le commandeur de Giresme, qui avait la garde du pont en face des Tourelles. L'attaque fut vivement reçue, mais les Tourelles tombèrent au pouvoir de l'ennemi. Trois jours après, Salisbury, qui faisait relever cet ouvrage, regardait par une embrasure ce qu'il appelait déjà « sa ville », quand il fut tué par un boulet de pierre.

Cette mort, en privant de son chef l'armée assiégeante, y jeta un certain désarroi et procura aux Orléanais un répit dont ils surent profiter. Cepen-

---

1. Cousinot, *Chronique de la Pucelle*, passim.

2. Dans un catalogue des licenciés, bacheliers et écoliers de l'Université d'Orléans en 1412, figure « Dominus abbas de Serquenceau. » (Bibl. nat., mss. fr. n. acq. 3641, n° 647.)

dant Bedford envoya bientôt des renforts assez considérables commandés surtout par des *Français reniés*, au nombre desquels figuraient Thomas Guerrard, capitaine de Montereau, Guillaume de Rochefort, ancien capitaine de Pithiviers pour les Anglais, Jehan d'Échainvilliers, etc. Ces deux derniers se retrouvaient ainsi en face de leurs anciens adversaires de Toury et d'Yèvre-le-Châtel<sup>1</sup>.

Nous ne rappellerons pas les péripéties de ce siège mémorable, sur lequel on peut dire que la France entière avait les yeux. Les provinces restées fidèles envoyaient des secours en hommes et en argent qui se concentraient à Blois, d'où l'on cherchait à ravitailler la place assiégée. Dans les premiers jours de février 1429, une troupe nombreuse entra dans Orléans, commandée par le maréchal Gilbert de la Fayette, le héros de la journée de Baugé. On sait que les Orléanais, enhardis par ce renfort, résolurent d'aller surprendre un convoi de vivres de carême que les Parisiens envoyaient à l'armée assiégeante sous la conduite de lord Falstof et du prévôt de Paris. Le 12 février, une petite armée franchissait la ligne des bastilles ennemies, prenait son chemin par la Beauce pithiveraise, pour éviter Janville et les autres places occupées par des garnisons anglaises, et rencontrait le convoi ennemi un peu au nord de Toury, entre Rouvray-Saint-Denis et Boisseaux. Les retards du jeune comte de Clermont et l'impétuosité des chevaliers firent de cette journée un désastre, que les Parisiens tournèrent en ridicule

---

1. Cousinot, *Chronique de la Pucelle*, p. 265.

en l'appelant la *Journée des Harengs*. Quelques jours après, le maréchal de la Fayette et le comte de Clermont quittaient Orléans, avec l'amiral de Culan, l'archevêque de Tours, l'évêque d'Orléans lui-même et près de 2,000 combattants, laissant les assiégés fort mécontents de ce départ, malgré la promesse à eux faite de les ravitailler bientôt.

Nous touchons ici à un épisode, fort honorable pour notre pays de Gâtinais, que tous les historiens du siège ont passé sous silence et qui se trouve pourtant absolument établi par le récit d'un témoin oculaire, le chroniqueur bourguignon Jehan de Wavrin<sup>1</sup>.

Pendant que les Orléanais, presque réduits au désespoir, songeaient à offrir leur ville au duc de Bourgogne pour échapper aux Anglais, le bruit commençait à se répandre de la venue d'une jeune fille des marches de Lorraine, qui devait faire lever le siège et chasser les envahisseurs. Cette nouvelle, répandue avec une rapidité singulière, provoquait partout des explosions d'enthousiasme, et les secours qui se rassemblaient à Blois augmentaient de jour en jour. Le duc de Bedford crut nécessaire d'envoyer de nouveaux renforts aux assiégeants, pour les mettre à même de défier les attaques prochaines qu'il prévoyait. Pour leur ouvrir en même temps une seconde ligne de ravitaillement, il fit partir ces renforts de Nemours, sous le commandement de Philippe d'Égreuille, capitaine de cette place pour les Anglais; avec lui se trouvait Jehan de Wavrin, gentilhomme picard, qui nous a conservé dans sa chronique le

---

1. *Pièces justificatives*, n° 2.



souvenir de cette expédition. Cette armée n'alla pas bien loin; elle se heurta, sur les marches d'Orléanais, c'est-à-dire dans les châtellemies d'Yèvre et de Boiscommun, qui étaient alors frontière du duché, à un soulèvement général des populations des campagnes. « Auquel voyage, dit Jehan de Wavrin, fimes assez petit exploit, par les communautez du pays qui s'eslevèrent contre nous, pour nous destourner des passages. » Et il ajoute : « Si, nous convint retourner sans rien faire, et alasmes, moi et le seigneur d'Aigreville, à Nemours dont il était capitaine, et de là m'en vins à Paris devers le Régent, avec environ six vingtz combattans... » Ainsi cette armée ne put parvenir à forcer les passages gardés par les paysans du Gâtinais, et elle dut renoncer à continuer sa marche sur Orléans. Dans sa retraite, elle promena le fer et le feu sur son passage; on trouve, par exemple, dans les comptes de la châtellemie de Boiscommun, que les halles de la ville avaient été découvertes par le feu qu'y avaient mis les Anglais et les Bourguignons, au temps du siège tenu devant la ville d'Orléans<sup>1</sup>.

Le même esprit qui avait poussé ces populations à se soulever contre les Anglais, fit aussi qu'après leur départ de nombreux renforts partirent des petites forteresses du pays pour aller rejoindre Jeanne d'Arc dont on annonçait la prochaine arrivée. Le *Journal du siège* parle de 60 combattants qui vinrent de Beaune-la-Rolande, le 27 avril, amenant aux assiégés des vivres et des munitions. Quelques jours

---

1. *Comptes de la châtellemie de Boiscommun en 1429* (Arch. du Loiret, A. 177).

après, c'étaient encore de nouvelles troupes qui arrivaient de Gien, de Montargis, de Châteaurenard et de tout le Gâtinais, en même temps que de Châteaudun et des places françaises des environs. Parmi les chefs de ces bandes enthousiastes, on voit figurer Pierre Paillier, capitaine du château de Courcelles-le-Roi; Le Bourg de Mascaran, qu'on retrouve quelques années plus tard seigneur de Laas, etc.<sup>1</sup>.

Le 29 avril, le secours amené par Jeanne d'Arc était signalé. Le bâtard d'Orléans et le commandeur de Giresme allaient la recevoir à Chécy, et faisaient avec elle une entrée triomphante dans la ville, sans que les Anglais osassent sortir de leurs bastilles. On ne veut pas refaire ici l'histoire des trois glorieuses journées qui amenèrent la levée du siège. Rappelons seulement que, le 7 mai, à la prise des Tourelles, lorsque les Anglais eurent rompu le pont sur la Loire, ce fut encore le brave commandant de Giresme qui entraîna les assiégés à l'assaut de la bastille anglaise, en passant le premier, tout armé, sur une longue poutre jetée en travers de l'arche brisée. Le 8 mai, au matin, les Anglais, battus et démoralisés, étaient en pleine retraite, les uns avec Suffolk, sur Jargeau, les autres avec Talbot, sur Meung et Beaugency, tandis que les vainqueurs parcouraient la ville et les remparts, à la suite de la grande libératrice, en une procession solennelle, qui s'est depuis renouvelée d'année en année, jusqu'à nos jours.

Dès le lendemain, les gens de guerre du Gâtinais quittaient la ville pour retourner occuper leurs forte-

---

1. *Journal du siège*, t. IV, pp. 146, 149 et 151.

resses en face de l'ennemi. La campagne, en effet, était loin d'être finie. Sans doute Orléans était délivrée et c'était là un succès inespéré dont l'écho allait retentir dans la France entière. Mais les Anglais tenaient encore les deux rives de la Loire en aval et en amont d'Orléans, et conservaient leur ligne de ravitaillement et de retraite par Étampes et Janville.

Le 10 juin, Jeanne, triomphant des longues hésitations du Dauphin, arrivait à Orléans avec le jeune duc d'Alençon, le bâtard d'Orléans et le sire de Graille, à la tête de 1,200 lances; aussitôt les milices bourgeoises et les gentilhommes des environs accouraient se ranger sous sa bannière. L'élan général, plus puissant que jamais, allait enfanter des merveilles. Suffolk, assiégé dans Jargeau, fut pris, et la place emportée d'assaut, après trois jours de siège (14 juin). Le lendemain, les Français se saisissaient du pont de Meung et marchaient sur Beaugency, que Talbot venait de quitter avec une partie de ses forces pour aller au-devant d'un secours amené de Paris par Falstof<sup>1</sup>. Cette place capitula le 17 juin, et, pendant la nuit, Falstof et Talbot, qui venaient attaquer le pont de Meung, se retirèrent en apprenant la chute de Beaugency. Sur l'avis de Jeanne, on se décida à les poursuivre; on les atteignit près de Patay, et on vit là ce qu'on n'avait pas vu depuis de longues années, des Anglais battus en rase campagne par des Français. Talbot pris et 3,000 des siens restés

---

1. Parmi les capitaines qui accompagnaient Falstof, se trouvait Jehan de Wavrin, qui avait été mandé à Paris dans ce but, aussitôt son retour de l'expédition de Philippe d'Egreville.

sur le champ de bataille, tel fut le résultat de la journée (18 juin 1429).

A la première nouvelle de cette victoire, les habitants de Janville fermèrent leurs portes, gardant les bagages des Anglais, qui durent passer outre et s'enfuir jusqu'à Corbeil, où Bedford cassa Falstof de son commandement. Mais ils les rouvrirent à Jeanne d'Arc, qui vint passer la nuit au milieu d'eux<sup>1</sup>.

Ainsi il avait suffi d'une foudroyante campagne de huit jours, pour délivrer les bords de la Loire, recouvrer tout l'Orléanais et reconquérir cette barrière de places, qui formaient la frontière du duché depuis le début de l'invasion.

Désormais les armées s'éloignent de nos pays du centre. Tout n'est pas fini cependant pour le Gâtinais, mais les hostilités s'y réduisent aux incursions des garnisons en pays ennemi. C'est une guerre de surprises et de coups de main, qui sème les ruines sans amener de résultat important. Telles furent les surprises de Melun et de Moret par le commandeur de Giresme, en 1430; telles furent aussi celles de Montargis et de Malesherbes par des capitaines anglais, en 1432 et 1434. Ces luttes obscures durèrent pendant huit années, après lesquelles Charles VII, maître de sa capitale, songea à en pacifier les abords. En une campagne, le connétable de Richemont s'empara de Malesherbes, de Montereau, de Château-Landon et de Nemours, et le rachat de Montargis

---

1. En 1886, un monument a été élevé à Jeanne d'Arc sur une des places de Janville, pour consacrer la mémoire de ces glorieux événements.

vint enfin compléter la délivrance du Gâtinais (1437).

J. DEVAUX.

---

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

---

I. — LETTRES DU ROI HENRI VI EN FAVEUR DE JEHAN  
D'ÉCHAINVILLIERS (9 mai 1427).

Henry, par la grâce de Dieu roy de France et d'Angleterre. Savoir faisons à tous présens et à venir, que Nous, considérans que, *au temps de la reddicion faite à nous ou à noz commis du chastel et forteresse de Pethviers, ouquel estoient retraiz plusieurs gentilz hommes et autres tant dudit lieu comme du pays environ, lesquelz, au temps de la dite reddicion, firent le serment de la paix et de demourer noz bons, vrais et loyaulx subgiez*, notre amé Jehan d'Eschainvillier, escuier, fist le serment, et depuis s'est bien et loiaulment maintenu et gouverné soubz nous et en notre obéissance, combien que, *à l'occasion de la reddicion dudit lieu de Pethviers, aucuns noz adversaires et désobeissans, estans en la forteresse de Thory en Beausse et autre part, lui aient ars, détruit, démoli et abatu son hostel, grange et forteresse d'Eschainvillier et plusieurs autres ses maisons, granges et métoieries, ensemble plusieurs biens estans en iceles, qui lui appartenoient oudit pays de Beausse et lui estoient de bonne et grande revenue, oultre lesqueles pertes et dommages, à la trayson derrenièrement faite et conspirée de la prinse dudit lieu de Pethviers par nosdiz adversaires, ledit escuier perdi tous ses autres biens qu'il avoit retraiz au dit lieu*, tant en or, argent, vaisselle, linge, robe, chevaulx, harnois, comme autres qui montoient à tresgrande finance, par quoy ledit escuier est demouré povre et desnüé de ses biens, non obstans lesqueles pertes et dommages, icelui escuier est tousjours demouré notre bon et loyal subgiet et obéissant, soy confians en la bonne grâce et remuneracion de nous et de notre trèschier et trèsamé oncle Jehan, regent notre

royaume de France, duc de Bedford, comme exposé a esté à notredit oncle de la partie dudit escuier, et par autres causes et considérations nous mouvans, par l'avis de notredit oncle, de grâce especial, plaine puissance et auctorité royal, avons audit *Jehan d'Eschainvillier* donné, octroïé, cédé, transporté et délaissé, donnons, octroions, cédon, transportons et delaissons cent livres parisis de rente ou revenue par an, c'est assavoir *l'ostel, terres et appartenances de Maisoncelles, séans en la parroisse de Coldroy*, que souloient tenir *Guillaume de Barville* et *Jaqueline de Garlentes, sa femme*, à cause d'elle, et un *autre hostel, terres et appartenances*, que ledit *de Barville* souloit tenir et avoir *au vilage de Barville en Gastinois*, iceles deux maisons et appartenances jusques à trente cinq livres parisis de rente en revenue par an, *une maison, terres, revenues et appartenances* que tint *Guillaume de Viévy, ou village, terroir et ès environs de Guignonville-Saint-Félix en Beausse*, jusques à vingt-cinq livres parisis de rente, *deux petites maisons assises à Paris, emprès la rue du Clos Bruneau, faisans le coing de la rue aux Anglois, emprès les Carmes*, lesqueles furent à *feu maistre Guillaume de Fourches*, et depuis les tindrent *Jehanne et Isabel, ses sœurs*, jusques à seize livres parisis de rente, et *une maison et métoierie assis en la parroisse d'Arseville*, que tindrent *Jehan de Vaucoulour et sa femme*, jusques à xxiiii l. parisis de rente ou revenue par an, *lesqueles choses nous sont venues et escheues par confiscacion par la rebellion et désobéissance commise envers nous et notre seigneurie de France par les dessus nommez*, ausquelz les diz heritages et possessions souloient appartenir, pour en joir par ledit *Jehan d'Eschainvillier* et ses hoirs masles venans de lui en loial mariage perpetuellement, hereditablement et à tousjours jusques à la valeur des rentes et revenues dessusdiz montans cent livres parisis par an, en regard à ce que les choses dessus dites valoient l'an mil quatercens et dix, en faisant et paiant les droiz et devoirs pour ce deubz et accoustumez, pourveu que les choses dessus dites ne soient de notre ancien demaine, et qu'elles n'aient esté données à autres par nous ou nostre dit oncle paravant la date de ces présentes. Si

donnons en mandement à noz améz et féaulx les gens de noz comptes à Paris, les trésoriers et généraulx gouverneurs de toutes noz finances de France, au prévost de Paris et à tous noz autres justiciers et officiers ou à leurs lieutenans et à chacun d'eulx, si comme à lui appartendra, que de notre présente grace, don, cession et transport facent, seuffrent et laissent ledit Jehan d'Eschainvillier et ses hoirs masles, venans de lui comme dit est, joir et user plainement et paisiblement, sans les troubler ou empeschier ne souffrir estre troublez ou empeschiez en aucune manière au contraire. Et afin que ce soit ferme chose et estable à tousjours, nous avons fait mettre notre scel à ces présentes. Donné à Paris, le 1<sup>ix</sup> jour de may, l'an de grâce mil quatre cens et vingt-sept, et de notre règne le cinq<sup>m</sup>. Ainsi signé : Par le Roy, à la relation de monsr le Régent le royaume de France, duc de Bedford : J. Malet.

(Archives nationales. *Trésor des Chartes*, JJ. 174, n<sup>o</sup> 151.)

## II. — EXTRAIT DE LA CHRONIQUE DE JEHAN DE WAVRIN.

Le duc de Bedford, régent du royaume, à la nouvelle de la levée du siège d'Orléans, « prestement fist gens appareiller es » parties tenans la querelle du roy Henry; si y vindrent ceulz » quy mandez y furent, et moy mesmes, acteur dessusdit, quy » *pour ce temps estoie nouvellement retournez avec Phelippe » d'Aigreville des marches d'Orlyennois, où, par le comman- » dement du régent, estions allez, adfin de destourner vivres » à ceulz d'Orlyens, que le duc de Bourbon et le seigneur de » la Fayette leur vouloient mener durant le siège que les » Anglois y tenoient; ouquel voyage feismes assez petit ex- » ploit, par les communautez du pays, qui s'estevèrent contre » nous pour nous destourner des passages; si nous convint » retourner sans rien faire, et alames, moy et le seigneur » d'Aigreville, à Nemour, dont il estoit capitaine, et de là » m'en vins à Paris devers le régent, atout environ six vingtz » combatans, lequel me retint, etc...*

(*Rerum Britannicarum medii Aevi scriptores*,  
éd. W. Hardy, 1879, t. III, p. 284).



## CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE GATINAISE

---

La nouvelle édition de l'*Histoire du Gâtinois* est en bonne voie d'achèvement, et le tome III, comprenant l'introduction, les notes et la table générale paraîtra certainement à la fin de l'année. En attendant, l'introduction vient d'être tirée à part (Pithiviers, H. Laurent, 1887), sous ce titre : *Dom Morin, sa vie et ses œuvres*, par l'abbé TH. COCHARD. Notre érudit confrère, bien en situation d'écrire ces pages, a non seulement découvert d'intéressants documents sur le vieil historien du Gâtinois, mais encore écarté bien des doutes et soulevé bien des voiles au sujet de l'homme et de l'œuvre. Quand on aura lu cette introduction savante, on sera convaincu que Dom Guillaume Morin était d'origine parisienne, et eut pour père Hector Morin, bailli de Ferrières; que ce prieur a beaucoup fait pour le développement de l'abbaye et pour le rétablissement des anciens usages disparus; que les lacunes et les fautes de son *Histoire* ne peuvent lui être qu'en partie imputées et sont le fait de ses éditeurs et continuateurs, moins instruits et moins bien préparés à une semblable publication. La partie bibliographique du travail de M. Cochard est traitée avec tout le soin désirable et ne saurait être critiquée en quelque endroit. Enfin les pièces justificatives, choisies avec mesure, sont des plus curieuses. M. Cochard a dépouillé les archives départementales du Loiret et spécialement les anciennes minutes des notaires, d'où il a tiré d'utiles renseignements pour l'histoire artistique de l'abbaye de Ferrières.

\*  
\* \*

L'*Annuaire de l'Yonne*, de 1887, contient deux articles intéressants pour nous. Tous deux sont faits à l'aide de documents



tirés des Archives de l'Yonne et sont intitulés, l'un : *Le petit Séminaire de Cerny* (pp. 162-175), l'autre : *Une Émeute religieuse à Saint-Mathurin de Larchant* (pp. 355-366). Remarquons tout d'abord que Cerny fait partie du département de Seine-et-Oise et Larchant du département de Seine-et-Marne et qu'en conséquence il est assez singulier de trouver des documents de ce genre dans l'*Annuaire de l'Yonne*. Il importe peu, du reste, car les historiens locaux sont toujours heureux de rencontrer des textes publiés, où qu'ils soient et d'où qu'ils viennent. Mais il est fâcheux que ces textes soient fautifs et mal interprétés; il est fâcheux surtout qu'ils aient été imprimés dans l'*Annuaire de l'Yonne*, à cause des circonstances particulières qui ont précédé leur publication. Je m'explique.

J'ai dit « fautifs et mal interprétés ». En effet, de l'aveu même de l'auteur, le texte du « Règlement du çeminaire de Cerny » qu'il publie est inexact en plusieurs endroits, et pour ne citer qu'un exemple, je remarque que dans la courte *Introduction* qui le précède, il est question de l'abbaye de Saint-Gormier (lisez Saint-Germer) du diocèse de Beauvais. L'autre travail, plus étendu, est aussi plus erroné. On y lit, par exemple, avec surprise, que Larchant possédait autrefois un *hospice* de Saint-François (j'ai toujours entendu dire qu'*hospicium* signifiait une auberge); que l'église de Larchant date de 1505 (les archéologues la font tous remonter au XIII<sup>e</sup> siècle); que Grès appartient à l'arrondissement de Melun (depuis quand?); que l'aumônerie de Saint-Mathurin, à Paris, date du XVII<sup>e</sup> siècle (elle est mentionnée dans plusieurs documents du XIII<sup>e</sup> siècle), etc.

J'ai dit aussi que la publication de ces documents dans l'*Annuaire de l'Yonne* était fâcheuse et voici pourquoi : Deux de mes confrères, dont l'un s'intéresse à l'histoire du village de Cerny qu'il habite une partie de l'année, et l'autre, bien connu des lecteurs des *Annales*, recueille toutes les pièces relatives à saint Mathurin de Larchant, se sont, sur ma recommandation, adressés aux Archives de l'Yonne pour obtenir, moyennant finance, copie intégrale de documents conservés dans ce dépôt. Quelques semaines après, ils reçoivent, chacun de leur côté, les copies demandées, envoient la somme réclamée et se dis-

posent à tirer parti, l'un du *Règlement du petit Séminaire de Cerny*, l'autre, d'une pièce relative à une *Émeute religieuse à Saint-Mathurin de Larchant*.

Trois mois s'écoulaient. L'*Annuaire de l'Yonne* paraît. Quelle n'est pas la surprise de mes confrères d'y trouver imprimées, sous la signature de M. l'archiviste de l'Yonne, les deux pièces dont la copie, certifiée par lui, lui a été demandée et payée!... J'espère encore qu'il n'y a là qu'une erreur, mais une explication à ce sujet est d'autant plus nécessaire, que ce procédé, que je m'abstiens de qualifier, peut avoir pour résultat de rendre très circonspects ceux de nos confrères qui ont parfois besoin de copies de certaines pièces conservées aux Archives de l'Yonne.

\* \* \*

La *Notice sur l'église Notre-Dame et Saint-Loup de Montereau-fault-Yonne* (Montereau, Pardé, 1887), que nous devons à M. PAUL QUESVERS, est surtout historique. L'auteur a mis amplement à contribution les archives municipales et les archives de la fabrique : aussi tout ce qu'il avance est-il établi sur textes et preuves authentiques. Ces 131 pages sont pleines de faits inconnus, nouveaux même pour les habitants de Montereau qui, — comme tant d'autres, — passent chaque jour devant leur église sans chercher à en connaître les destinées. Félicitons la ville d'avoir un historien aussi intelligent et aussi scrupuleux dans ses assertions; félicitons l'imprimeur, l'auteur et même les circonstances qui lui ont fourni une nouvelle occasion de se produire. M. Quesvers parle avec une égale facilité la langue des épigraphistes, des archéologues, des héraldistes, des artistes, parce que ni la science des inscriptions, ni l'art monumental, ni le blason, ni l'art décoratif ne lui sont étrangers. Il s'élève avec raison contre les tendances antiartistiques du clergé monterelais, et puisse-t-il encore, dans ce pays qu'il connaît si bien, éviter des aliénations regrettables et des actes de vandalisme dont il n'y a malheureusement que trop d'exemples!

HENRI STEIN.





# LES PONTS

DE

## MONTEREAU-FAULT-YONNE

(Suite).

—

### III

#### LES MOULINS.

« Dans les villes, on profitait souvent des arches  
» de pont pour établir des moulins et même alors  
» les ponts et moulins, bâtis de bois, ne formaient  
» qu'une seule et même construction<sup>1</sup>. » Montereau,  
centre d'un pays agricole, dut avoir, dès la construc-  
tion de son château, des moulins qui étaient, du  
reste, d'autant plus faciles à établir qu'on trouvait  
dans les eaux de l'Yonne et de la Seine une force  
motrice relativement considérable. Aussi, jusqu'au  
dernier siècle, les ponts d'Yonne et de Seine sup-  
portèrent-ils chacun deux moulins sur les arches  
les plus rapprochées du faubourg Saint-Maurice.

---

1. Viollet-Leduc. — *Dictionnaire raisonné de l'architecture française*, v<sup>o</sup> Moulin.

C'est sur les moulins d'Yonne, tous deux placés en aval du pont, que nous trouvons les documents les plus anciens. En 1198, Thibaut III, comte de Champagne et de Brie, donne à l'abbaye de Champenoit, trois muids de blé de rente, sur ses moulins de Montereau : « tres modios bladi de molendinis » meis Monstreoli »'. A la même époque, il fit une concession semblable au prieuré de Saint-Donin<sup>2</sup>, ainsi que nous l'apprend la charte suivante de sa veuve, Blanche de Navarre, qui augmenta même la donation consentie par son mari :

Ego Blancha, comitissa Trecensis, palatina, omnibus presentibus et futuris. Notum esse volo quod amore Dei et pro anima karissimi domini et viri mei Theobaldi quondam illustris comitis Trecensis palatini, et antecessorum Campanie, necnon pro salute et incolumitate predulcissimi filii mei Theobaldi pariter et profectu[ri], in eleemosynam perpetuam donavi duos modios bladii, unum frumenti et unum alterius molture Deo et ecclesie Sancti Donnini, juxta Matreolas site, percipiendos annuatim de molendinis meis de Mosterolio inter Pascha et festum Sancti Remigii, preter illum modium quod prenomina-tus vir meus predictae ecclesie prius dederat in eisdem molendinis percipiendum; hos autem duos modios dedi ad sustentationem unius canonici qui in predicta ecclesia pro nobis et pro omnibus tam vivis quam defunctis divina celebrabit. Actum anno graciae m<sup>o</sup> cc<sup>o</sup> vi<sup>o</sup>, mense aprilis<sup>3</sup>. Datum per manum Gaucterii cancellarii.

---

1. *Collection de Champagne*, 135, p. 259 (ms. de la Bibliothèque nationale, cité par d'Arbois de Jubainville, *Histoire des Comtes de Champagne et de Brie*, t. V, p. 15, n<sup>o</sup> 474).

2. Saint-Donin, ancien prieuré dépendant de l'abbaye Saint-Victor, de Paris, aujourd'hui ferme, commune de Marolles-sur-Seine, canton de Montereau-fault-Yonne.

3. Pâques tombant, cette année, le 2 avril, l'acte est en réa-

Trente ans après, les moulins étaient tellement ruinés que les religieux de Saint-Donin prièrent le comte de Champagne de vouloir bien les faire réparer; mais Thibaut IV dont les finances étaient, sans doute, obérées à cause des dépenses nécessitées par les préparatifs de son voyage en Terre-Sainte, Thibaut IV n'y voulut point consentir. Il permit seulement aux religieux de faire eux-mêmes quelques réparations, soit aux deux moulins, soit à l'un d'eux, en leur concédant certains avantages énumérés dans cette charte<sup>1</sup> :

Theobaldus, Dei gracia rex Navarre, dux Campanie, comes palatinus, omnibus ad quos littere presentes pervenerint, salutem. Notum facimus quod cum nos habuissemus duo molendina apud Mosteriolum, in quibus fratres Sancti Donini habebunt tres modios bladi, et leprosi de Corbeton dimidium modium<sup>2</sup>, et moniales Campi Benedicti<sup>3</sup> tres modios annuatim percipien-

---

lité de 1207. — D'après M. d'Arbois de Jubainville, *Histoire des ducs et des comtes de Champagne et de Brie*, t. V, p. 526, ce Gautier paraît avoir été chanoine de Saint-Étienne de Troyes.

1. Ces deux chartes dont nous devons la communication à notre confrère et ami Henri Stein existent, en copie, dans le *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor* (Archives nationales, LL. 1450<sup>A</sup>, f<sup>os</sup> 163<sup>vo</sup> et 171<sup>bia</sup>). Elles paraissent avoir échappé aux recherches de M. d'Arbois de Jubainville qui les a omises dans son *Catalogue des actes des ducs et des comtes de Champagne et de Brie*.

2. Courbeton, ancienne léproserie, aujourd'hui hameau, commune de Saint-Germain-Laval, canton de Montereau-fault-Yonne. — Cette léproserie fut réunie à l'Hôtel-Dieu de Montereau-fault-Yonne par arrêt du Conseil d'État du 15 avril 1695. (Archives municipales II, A, 1.)

3. L'abbaye de Champbenoit, au diocèse de Sens, archidiaconé de Provins.

dos, et dicta molendina decidissent, predicti fratres Sancti Donini nos rogaverunt ut ipsa molendina reficeremus, sed quoniam non habuimus consilium ea reficiendi, concessimus eis ut dicta duo molendina vel unum illorum reficerent si velent secundum consuetudinem Campanie, ita scilicet quod omnes proventus ipsorum molendinorum haberent in integrum, cum dominio et libertate et consuetudine antiqua quousque qui partem habebant in molendinis, secundum partem suam expensas possent in ipsis molendinis. Nos etiamsi voluimus expensas solvere de factura molendinorum dominium et residuum proventuum si evenerint ultra summam prenominatam habebimus sicut jampridem haberimus. Actum apud Pravinum, anno Domini m<sup>o</sup> cc<sup>o</sup> tricesimo octavo, mense septembris.

Vers 1260, Jean de Fleury reconnaît tenir en fief de Thibaut V, comte de Champagne et de Brie, l'eau de Montereau, *les moulins d'Yonne*, le péage tant par eau que par terre, etc. : « Dominus Johannes de » Floriaco est homo ligius domini Campanie de » aquis Musterolii, *de molendinis super Yonam*, de » pedagio per aquam et terram ibidem, de furno in » burgo Yone, de omni justicia ad pilerum ultra » balcheriam<sup>1</sup> Secane, de censibus burgi Yone, de » his que habet ad Varannas<sup>2</sup>. »

Quelques années plus tard, le 20 mars 1272 (anno domini m<sup>o</sup> cc<sup>o</sup> lxxi<sup>o</sup> die dicta que cantatur Reminiscere mense marcio), Jean de Fleury et sa femme

---

1. *Alias* valcheria. — D'après Ducange, les mots *valcheria*, *valcatorium*, *balcheria* et *balcatorium* signifient : « molen- » dinum ubi panni tunduntur. » Il s'agit ici du Moulin à foulon, qui était situé sur la Seine et dont nous parlerons plus loin.

2. Varennes, canton de Montereau-fault-Yonne. — Cité par d'Arbois de Jubainville, *op. cit.*, t. II, p. xlv, n<sup>o</sup> 553.

Béatrix cèdent à Henri III, comte de Champagne et de Brie, leur part des moulins, ainsi que tout ce qu'ils possédaient à Montereau et à Varennes, moyennant 40 livres de rente sur le péage de Montereau et une soulte de 730 livres payées comptant. Cet acte du XIII<sup>e</sup> siècle est conservé à la Bibliothèque nationale, ms. latin, 5993<sup>A</sup>, f<sup>os</sup> 454 et s., et à cause de l'intérêt qu'il offre pour l'histoire de Montereau, nous croyons devoir le donner ici *in extenso* :

Omnibus presentes litteras inspecturis, officialis curie Senonensis salutem in Domino.

Notum facimus universis quod, in nostra presencia constitutus nobilis vir dominus Johannes, dominus de Floriaco, miles, et nobilis mulier domina Beatrix, ejus uxor, coram mandato nostro ad hoc audiendum, a nobis loco nostri specialiter destinato constituta recognoverunt, videlicet dictus miles coram nobis et dicta domina Beatrix coram dicto mandato nostro asseruerunt quod cum ipsi haberent et possiderent tempore confectionis presentis contractus apud Musteriolum in foro Yones inferius nominatas ut dicebant, de feodo excellentis principis domini H[enrici], Dei gracia regis Navarre, Campanie et Brie, comitis Palatini, videlicet partem ipsorum molendinorum desuper rippam Yone;

*Item*, super exitibus molendinorum sancti Martini<sup>1</sup>, duos sextarios frumenti;

*Item*, super exitibus molendinorum domine de Serginis, tres sextarios frumenti et duos sextarios ordeï;

*Item*, partem ipsorum pedagii;

*Item*, partem furni ipsorum, et partem ipsorum aque;

*Item*, ipsarum corveiarum;

*Item*, super domum au Bouchu XVIII solidos census;

---

1. Nous parlerons plus loin de ce moulin qui était sur la Seine.

*Item*, vi libras et xi solidos minnuti census cum laudibus et ventis;

*Item*, partem ipsorum halarum et partem ipsorum duarum insularum;

*Item*, et domum sitam juxta ecclesiam Beate Marie, justiciam ipsorum Musteroli et pertinenciarum, et plateas juxta dictam ecclesiam, et plateas juxta castellum;

*Item*, et feoda infrascripta, videlicet feodum relicte quondam domini de Sergines, domini Gilonis de Bordiaus militis, Johannis de Valences, [et] Milonis de Valences armigerorum, domicelle Margarete de Valences, Henrici de Valences, armigeri, Guillimi Berouart de Verno, domini Johannis de Limain<sup>1</sup>, militis, Guillelmi de Verno armigeri, dominis Guidonis<sup>2</sup> de Granchia militis, Guillelmi dou Luat scutiferi, et cum super exitibus huiusmodi, sive de exitibus huiusmodi terre debeantur reddi, ut dicunt, singulis annis eleemosine et feoda infrascripta scilicet canonicis ecclesie sancti Dominici duo sextarios frumenti;

*Item*, capitulo ecclesie Beate Marie de Musterolo, ad festum omnium sanctorum, xl<sup>v</sup> s.;

*Item*, matriculariis ipsius ecclesie xx s.;

*Item*, ecclesiis vicinis circa Musterolium xv s.;

*Item*, heredibus de Montois<sup>3</sup> x d. et ob[olam];

*Item*, heredibus de Corteri x d. et ob[olam], qui supra nominati redditus soluti huiusmodi feodis et eleemosinis estimati sunt, ut dicitur, nonaginta et una libras pruvinenses.

Dictus miles coram nobis et ejus uxor predicta coram mandato nostro predicto, sponte et provide, et de eorum plena et communi concordia, sine vi et dolo, tam in escambium cujusdam vinee dicti domini Regis site, [ut dicitur], apud Varanes trium corvearum, novem solidorum super exitibus ostisiarum, unius mine ordeï, vinee, caponis et v den[ari]os in eodem loco in estimacione per totum xi librarum et xl librarum terre in exitibus pedagii Musteroli, percipientium singulis annis in festo

- 
1. *Alias* Limami.
  2. *Alias* Milonis.
  3. *Alias* Montorz.



sancti Johannis Baptiste, de quo escambio dictus miles coram nobis et dicta uxor dicti Milonis coram dicto mandato nostro, bene quietos et contentos vocaverunt, quam eciam pro septingentis et xxx libris bonorum et computabilium, turonensium, quam pecunie summam recognoverunt et confessi fuerunt videlicet dictus miles coram nobis et dicta uxor sua, coram dicto mandato nostro, se plene habuisse et integre recepisse nomine et vice predicti Domini Regis, per manus magistri Jacobi de Erviaco et Reneri Accurri receptorum terre Campanie et de qua pecunie summa se in veritate et non spe facture mutacionis bene quietos et integre pagatos vocaverunt et tenuerunt exceptioni non numerate et non recepte dicte pecunie penitus in hoc facto renunciantes. Predicta omnia et singula et quicquid in eisdem omnibus et singulis juris actionis et rationis habebant et ad ipsos spectabat et spectare videbatur, qualitercumque et quomodocumque cum omni eo si quid ultra dictam estimacionem valerent et quicquid habebant in villa Musteroli predictis receptoribus, recipientibus nomine et vice dicti Domini Regis, et pro dicto domino Rege ipsiusque heredibus et successoribus vendiderunt ad perpetuitatem, concesserunt et quitaverunt omnino ac penitus dimiserunt tenenda in perpetuum et pacifice possidenda et habenda dicti dominus Johannes et ejus uxor. Que omnia et singula dicti dominus Johannes et ejus uxor promiserunt fide prestata corporali in manu nostra, et predicta uxor in manu dicti mandati nostri predicto domino Regi et heredibus eius et successoribus garantizare, acquittare, deliberare et defendere modo debito legitime erga omnes et contra omnes, sub bonorum suorum omnium obligacione, et quod in predictis bonis et rebus excambiatibus venditis nec in aliquibus eorumdem aliquid juris de cetero reclamabunt nec facient per alium reclamari. Imo presens escambium presentemque venditionem semper firmum et firmam, stabile et stabilem tenebunt et habebunt et perpetuo inviolabiliter observabunt. Renuntiantes per dictam fidem suam, videlicet dictus miles coram nobis et dicta uxor sua coram dicto mandato nostro in hoc facto privilegio, fori exceptioni doli et rei, dicto modo non geste beneficio restitutionis in integrum et

ne. possint in aliquo tempore dicere se fuisse deceptos vel circumventos in huiusmodi escambio et venditione ultra dimidiam justii precii et omnibus que possent obici contra hoc instrumentum vel factum. Et principaliter dicta nobilis omni juri sibi competenti racione dotis ut dotalicii seu donationi facte propter nuptias omnique alii legum et juris auxilio tam canonici quam civilis se quantum ad predicta omnia observanda jurisdictioni curie Senonensis ubicumque fuerint supponentes. In quorum testimonium et evidenciam plenior presentibus litteris una cum sigillo dicti nobilis ad petitionem dictorum nobilis et ejus uxoris duximus apponendum.

Datum et actum anno Domini m<sup>o</sup> cc<sup>o</sup> lxxi<sup>o</sup>, die dicta qua cantatur *Reminiscere*, mense marcio.

Ad hec autem omnia exequenda coram mandato nostro fuerunt Guillelmus de Pulieris, miles, Johanna ejus uxor, Guillelmus de Varannis, miles, Johanes de Boleto et Symon dictus Escuriaus de Varvilla, armigeri.

Datum ut supra, anno die et mense predictis.

PETRUS.

La réunion de la Champagne et de la Brie à la Couronne fit passer, dans le domaine royal, la part des moulins cédés par Jean de Fleury au comte Henri III; puis, au mois de juillet 1303, Philippe le Bel échangea avec Hugues de Bouville, seigneur de Milly, les seigneuries de la Chapelle-la-Reine, Butteaux, Bessonville, Meun et autres fiefs, contre :

..... res infra scriptas jure hereditatis et dominii tenet et pacifice possidet, videlicet in villa et territorio de Monstrolio in furco Yone, octavum partem pedagii, cum minutis communis;

*Item*, medietatem duorum molendinorum ibidem;

*Item*, medietatem aque a desuper insulis defuncti Juberti Pellot usque ad fossatum domine Hozanne<sup>1</sup>;

---

1. Le port « dame Ozanne » existe encore à Montereau.

- Item*, minutum censum cum laudibus et vindis;  
*Item*, partem suam halagii;  
*Item*, domos suas ibidem;  
*Item*, decem et octo septeria bladi medietate frumenti et medietate hordei;  
*Item*, quinque arpentia terre arabilis;  
*Item*, unum arpentum vinee;  
*Item*, quatuor arpentia prati;  
*Item*, parvam insulam;  
*Item*, justiciam et dominum ibidem;  
*Item*, quatuor feoda et partem suam pedagii aque que premissa ordinantur pro feodis et eleemosynis in blado et denariis estimantur ad quindecim libras quindecim solidos et septem denarios turonenses annuatim'.....

Comme nous l'avons dit, les deux moulins du pont d'Yonne étaient placés sur les dernières arches, du côté du faubourg. Le premier, en venant de la ville, « se nommait le Grand moulin ou le Moulin rouge; » il était construit tout en bois, élevé sur de forts » pilotis et couvert en ardoises; l'autre était adossé » au corps de garde de la grande poterne du château » avec lequel il communiquait par une porte qu'on » appelait la *Porte-aux-Meuniers*; il se nommait » aussi le moulin des Pierres ou des *Fornées*. Sa » construction était tout entière en maçonnerie et » liaisonnée avec celle des murs de fortification; il

---

1. Un vidimus de cette charte existe à la Bibliothèque d'Orléans et a été publié, mais avec quelques fautes de lecture, dans le *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais* (n° 32, premier trimestre de 1859). Cette charte offre un grand intérêt pour plusieurs localités du Gâtinais.

» était plus bas que le Grand moulin et couvert en  
» tuiles'. »

Ce fut au Moulin rouge qu'on transporta le corps du duc de Bourgogne, dans la soirée du 10 septembre 1419. « Et demeura en la place jusqu'à minuit » qu'on le porta sur une table dedans un moulin » assez près du pont ». Toute la nuit, le corps fut veillé par Macé Bonnet, curé de l'église N.-D. de Montereau-fault-Yonne, et Jehan Laloux, curé de Flagy, qui, le lendemain, l'inhumèrent dans l'église collégiale de la ville, avec l'aide du doyen, messire Jehan Guyot<sup>1</sup>.

Ces deux moulins firent, pendant longtemps, partie du domaine royal et les habitants de la ville étaient forcés d'y faire moudre leur blé, du moins dans l'un d'eux, que tous les actes, jusqu'à la Révolution, appellent « les moulins bannaux » ou « le moulin

---

1. Tondu-Nangis père, *Courrier du Commerce*, du 16 juillet 1848.

2. Monstrelet, *Chroniques*, liv. I<sup>er</sup>, chap. ccxxi. — « En un » moulin quy là au plus près estoit », dit Lefèvre de Saint-Remy, chap. xcvi. — « Sur une table d'un molin prochain », rapporte Loys Gollut, *Mémoires de la République séquanoise*, liv. X, chap. xlvi.

3. Par mandement donné au siège de Montereau, le 7 juillet 1420, Philippe le Bon fit délivrer « la somme de six vins » francs, monnoye royale..... aux dessus nommez tous ensemble pour la bonne garde qu'ils avoient faite du corps de » feu M. S. le Duc, son père, que Dieu absoille ». Jehan Guyot reçut, en outre, « xx fr..... pour avoir gardé et recouvré un » très bel et riche bréviaire, à l'usage de Paris qui estoit à feu » M. D. S. et qui fut perdu le jour de son trespas audict Monstreau, et lequel yl rendy lors à M. D. S. ». *Revue universelle des Arts*, par Paul Lacroix, vol. 21, pp. 50-51.

» aux fornées ». Ils durent cependant être aliénés au xvi<sup>e</sup> siècle, car Jean Le Roux est le dernier meunier que, dans un acte de 1521, on trouve qualifié de « meunier du roi notre Sire ». Néanmoins, cette aliénation ne fut pas complète, car, jusqu'au dernier jour, le seigneur engagiste du domaine de Montereau conserva certains droits sur ce moulin. En effet, nous voyons Louis Tournu, mandataire de messire Paul-Esprit Feydeau de Brou, louer, le 17 février 1719, à Marie Joineau, veuve de Jean Preignard, « le droit » de queste..... dans la ville et faubourgs de Montereau »<sup>1</sup>.

Le 12 avril 1733, le même Louis Tournu, agissant comme régisseur du domaine de Montereau, loue pour trois ans et moyennant 8 bichets de blé par an, à Jean Martinet, meunier au moulin de Laroche « le droit de venir quester les fournées de » bled pour les convertir en farine, dans la ville, faubourgs et banlieue de Montereau »<sup>2</sup>.

En 1521, le Moulin rouge paraît avoir appartenu au Chapitre de l'église collégiale de Montereau, car un acte capitulaire du 27 mars 1521 consent un bail emphytéotique à Pierre Gentil et à sa femme, moyennant un muid de blé de rente par an<sup>3</sup>. En 1616, notre moulin avait perdu son nom et s'appelait le moulin du Chapitre ou le moulin de *Malassis*, le pilotis et

---

1. Acte devant Michel (Étude Houbdine).

2. Id. Id.

3. Cet acte capitulaire, qui n'existe plus dans les archives municipales, est cité dans un acte du 21 mai 1715, devant Bretton (Étude Houbdine).

la charpente ayant sans doute fléchi *sous le poids des ans*; la quatrième partie de ce moulin appartenait à Laurent Denouy, huissier audiencier à la gabelle de Montereau<sup>1</sup>. Plus tard, il était possédé par une des meilleures familles bourgeoises de Montereau, la famille Bossu<sup>2</sup>. Le 21 mars 1712, une sentence des Requêtes du Palais condamna M<sup>re</sup> Charles Bossu, curé de Villeneuve-la-Guyard, à payer au Chapitre la rente d'un muid de blé, stipulée par l'acte du 27 mars 1521. Le Chapitre prétendait même, avec raison du reste, qu'il devait rentrer dans la propriété de ce moulin, par droit de reversion. On finit par transiger et, par l'acte précité du 21 mai 1715, M<sup>lle</sup> Marguerite Bossu, sœur et héritière de M<sup>re</sup> Charles Bossu, abandonna au Chapitre, moyennant 300 livres de rente viagère et l'acquit de divers services religieux, la propriété du moulin Malassis et la « moitié » aussy à elle appartenant dans la propriété du » moulin appelé bannaux, assis sur les ponts d'Yonne » attenant dudit moulin de Malassis et d'autre côté à » la fosse porte du costé de la ville ».

Les deux moulins du pont d'Yonne furent délaissés dans les premières années du xviii<sup>e</sup> siècle, puis démolis. « La base des pilotis qui avaient porté » ces moulins, ceux des bajoyers et des écluses qui » n'avaient été, pour la plupart, que coupés à fleur » des basses eaux, [restèrent] visibles jusqu'à l'année » 1780 environ, où le danger qu'ils présentaient

---

1. Acte du 18 juillet 1616, devant Maillet (Étude Houbine).  
2. Le souvenir de cette famille est conservé par le nom de la rue *Porte-Bossu*.

» depuis longtemps détermina à les faire couper ou arracher »<sup>1</sup>.

Les deux moulins du pont de Seine s'appelaient, l'un « le grand moulin à foulon », l'autre « le petit moulin Millet ».

Le premier était adossé à la porte qui donnait accès dans le faubourg Saint-Maurice et il existait dès le XIII<sup>e</sup> siècle, puisque, ainsi qu'on l'a vu plus haut, le fief de Jean de Fleury s'étendait « ad pilerum ultra » *balcheriam* Secane », c'est-à-dire jusqu'au moulin de Seine, dans lequel on foulait le drap. Le prieuré de Saint-Martin-du-Tertre, près de Montereau, avait des droits sur ce moulin; aussi, l'endroit du fleuve où il s'élevait, s'appelle-t-il encore aujourd'hui la fosse Saint-Martin.

Aux termes de son testament reçu le 28 février 1603, par M<sup>e</sup> Jehan Beaumont, notaire à Montereau, Marie Chardon, veuve de Laurent Charmeux, en son vivant marchand en cette ville, laissa entre autres legs, au Chapitre de Montereau, une rente de deux setiers de blé à prendre sur son grand moulin de Seine, qu'on appelait toujours le moulin foulon, bien que, depuis plusieurs siècles, il eut été transformé en moulin à farine<sup>2</sup>. Les héritiers de Marie Chardon restèrent dans l'indivision pendant près d'un siècle. Le 22 juin 1674, les dix propriétaires de ce moulin le louèrent à Mathieu Besnard, meunier à Fossard, moyennant

---

1. Tondu-Nangis père, *Courrier du Commerce*, du 16 juillet 1848.

2. Archives municipales, GG. 26.

une redevance annuelle de « 6 muids de bled méteil » à raison de 96 bichets par muid et 6 bichets de » bled froment »<sup>1</sup>.

Au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, Edme Bezou, prêtre, demeurant à Montereau, vendait la sixième partie de ce moulin, moyennant une rente annuelle de cinquante livres, à un boulanger de Fontainebleau, Laurent Hurbault, qui céda son acquisition, le 26 octobre 1720, à Jean-Baptiste Baudinet de Saint-Romain, seigneur du Fresnoy, moyennant quarante-cinq livres de rente, cinq cents livres payées comptant et, en outre, à la charge de servir le sixième de la rente annuelle de deux setiers de blé, léguée au Chapitre par Marie Chardon<sup>2</sup>.

Le petit moulin Millet, placé entre le moulin foun et la grande arche du pont, appartenait aussi indivisément à de nombreux propriétaires. En 1676, il était loué à un nommé Gillet Dupuis, de Fontainebleau, moyennant une redevance annuelle de quatre muids et demi de blé méteil<sup>3</sup>. Il était en fort mauvais état et exigeait des réparations continuelles, ainsi qu'en témoignent les nombreux marchés d'ouvrages que nous avons trouvés dans les actes notariés de cette époque. Il finit même par s'écrouler car, le 14 novembre 1734, Jean Godefroy, dit Bourguignon, « charpentier de la grande coignée », s'engage envers Jacques Cretté, procureur fiscal de Saint-Germain-Laval, stipulant pour lui et ses copropriétaires,

---

1. Acte devant Bru (Étude Houdbine).

2. Archives municipales, GG. 26.

3. Acte du 23 mars 1676 devant Bru (Étude Houdbine).



« de retirer et relleuer hors de leau le petit moullin  
» Millet qui est tombé du jour d'hier au matin, les  
» bois ayant manqué »<sup>1</sup>. L'année suivante, le même  
charpentier fit un « rouet » moyennant cent livres<sup>2</sup>.

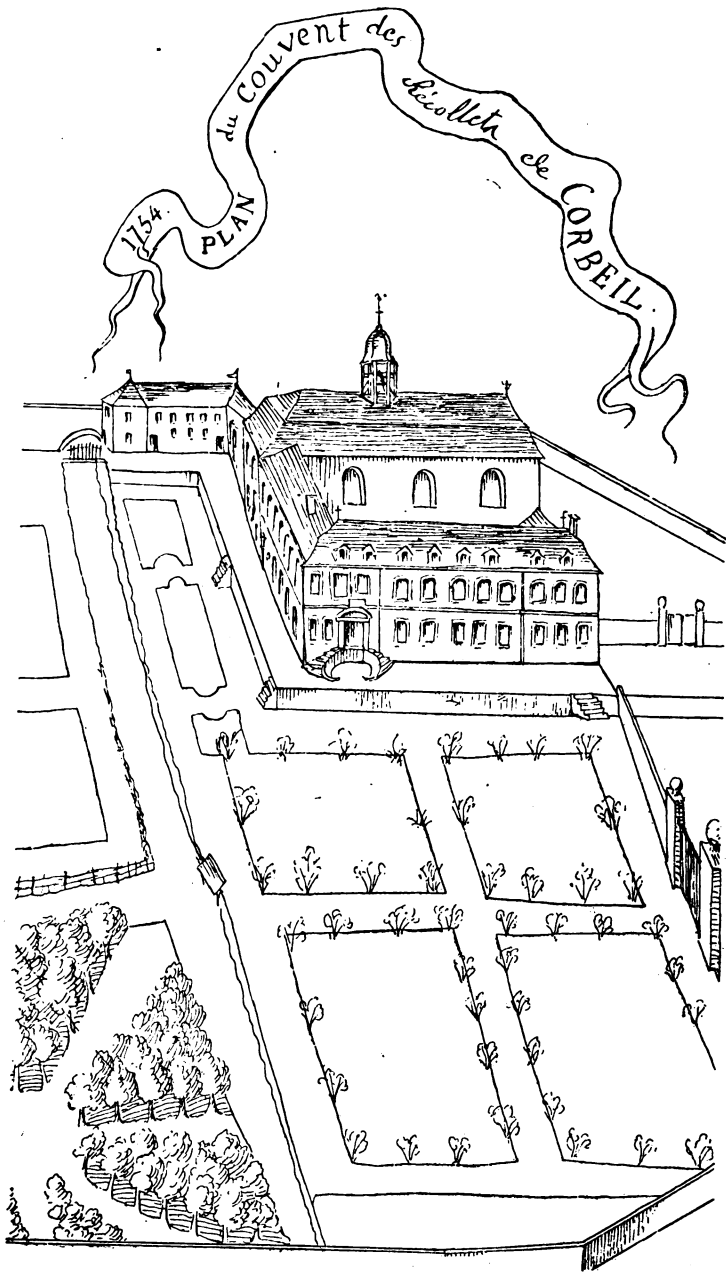
Mais les jours de ces deux vieux moulins étaient  
comptés. Quelques années après, ils furent complète-  
ment démolis, lors de la construction du pont actuel,  
par Perronet.

PAUL QUESVERS.

(*A suivre.*)

- 
1. Acte devant Cretté (Étude Houdbine).
  2. Acte du 21 juillet 1735 devant Cretté (Étude Houdbine).







LES  
RÉCOLLETS A CORBEIL  
(1635-1790)

INTRODUCTION.



ES *Antiquités de Corbeil*, imprimées en 1647, ne parlent pas des Récollets. L'abbé Guiot, dernier prieur-curé de Saint-Guenault, qui a tant travaillé pour l'histoire de la ville de Corbeil, est étonné de ce silence<sup>1</sup>. Il n'a pas remarqué que, si le livre de Jean de la Barre, prévôt de 1607 à 1624, a été édité douze ans après l'arrivée de ces religieux, il était déjà écrit à l'époque de la mort du maréchal de Villeroy, arrivée le 12 décembre 1614. En effet, l'historien de Corbeil s'exprime ainsi : « En l'an mil six cens quatorze, il se fit des assemblées à Corbeil et autres prévostez royales, afin d'eslire des députez pour envoyer à Roüen, où les Estats généraux se devoient tenir... M. de Villeroy s'y estant transporté pour y assister le Roy, décéda en la ville de Roüen le douziesme décembre en la dite année 1614... Or tout ainsi que son respect seul et sa considération m'avoient fait

---

1. *Almanach de Corbeil*, année 1789, p. 29.

quitter le lieu de ma naissance pour aller rendre la justice au peuple de Corbeil, ainsi la douleur que j'ay ressentie d'estre privé de son assistance et faveur m'a fait abandonner cette charge, et le regret qui me demeure de ma perte m'oste la plume de la main et m'empesche la continuation de ces Mémoires pour me consoler avec Dieu'. »

L'abbé Lebeuf, dans son *Histoire du diocèse de Paris*, a bien dit : « Cette maison religieuse est au faubourg septentrional de Corbeil; ce que j'en ai appris est que, l'an 1637, les officiers de cette ville présentèrent requête à l'archevêque de Paris, pour leur permettre de recevoir ces religieux et que cela leur fut accordé le 10 mai<sup>1</sup>. »

L'abbé Guiot, dans son *Almanach de Corbeil*<sup>2</sup>, nous a fait connaître le nom du Récollet, le P. Justin Mansion, qui périt victime de son dévouement pendant la peste de 1638; et, dans sa *Notice périodique*<sup>3</sup>, il a fait remarquer que « la date de 1637, portée sur la cloche du couvent, ne s'accorde pas avec celle de 1680, inscrite au frontispice de l'église »; il a donné, en outre, la liste des gardiens du couvent. C'était tout ce que l'on savait des Récollets à Corbeil.

Et l'on répétait, avec quelques historiens de la ville, que ces religieux avaient été appelés pendant la peste de 1638 pour se dévouer au soulagement des malades.

Un registre de 1688, trouvé dans la bibliothèque

- 
1. *Antiquitez de Corbeil*, p. 280.
  2. Vol. XI, p. 205.
  3. Année 1789, pp. 29-59.
  4. Publiée en 1792, p. 134.

de la ville de Corbeil, précisait un peu plus l'époque de leur arrivée : « Les PP. Récollets s'établirent à Corbeil en l'année 1638, dans une maison qu'ils prirent à loyer. »

Un second manuscrit, que possède la Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris (n° 5270), nous fournira, ainsi que quelques documents trouvés dans les Archives départementales de Seine-et-Oise, des matériaux plus complets.

I

*Arrivée des Récollets à Corbeil.*

*Leur établissement à la Porte Saint-Nicolas.  
(1635-1641).*

Au chapitre général des Récollets, tenu à Paris le 9 août 1635, le R. P. Grégoire du Vivier, alors gardien à Melun, représenta que les habitants de Corbeil, ainsi que des personnes de qualité des environs, désiraient posséder un certain nombre de ces religieux dans la ville. Pleine permission lui fut donnée pour prendre possession de la place qui serait accordée pour leur établissement. Il recevait sans doute l'hospitalité chez le greffier de la gruerie, puisque le premier bienfaiteur de la communauté est ainsi désigné : « M. Regnault, greffier de la gruerie, premier père syndic de ce couvent, notre premier bienfaiteur, et celui qui logeait nos religieux passants avant notre établissement'. »

Le R. P. du Vivier eut bientôt l'agrément des principaux officiers de la ville, à condition d'obtenir

---

1. Archives départementales de Seine-et-Oise, liasse des Récollets.

celui de M. Charles de Neuville, seigneur d'Halin-court, marquis de Villeroy, seigneur engagiste de la ville et comté de Corbeil, qui l'accorda le 17 janvier 1636 par lettres datées de Lyon. Il possédait déjà un acte passé à l'hôtel dudit Corbeil le 18 novembre 1635, pour la réception des religieux, et un autre, du 1<sup>er</sup> janvier 1636, pour leur établissement.

La permission de M<sup>gr</sup> l'Archevêque de Paris, François de Gondy, n'arriva que le 30 mars 1637, mais le même jour parvinrent les lettres patentes du Roi, données à Saint-Germain-en-Laye, avec autorisation de bâtir dans la ville ou les faubourgs de Corbeil, et d'y mettre autant de religieux qu'il serait jugé convenable.

Le 31 mai suivant, fête de la Pentecôte, fut choisi pour prendre possession de l'emplacement désigné par la ville et situé à la porte Saint-Nicolas<sup>2</sup>. Cette première maison devait être de peu d'importance, les officiers de la ville ayant dû mettre déjà les conditions, imposées quelques années plus tard aux Annonciades et aux Religieuses Augustines de la Congrégation de Notre-Dame, de s'établir préféralement dans les faubourgs, la ville étant trop petite. Leur établissement postérieur à la porte de Paris nous en apporte une nouvelle confirmation.

La chapelle fut bénite le matin du même jour par les chanoines de Saint-Spire; la croix, déposée dans

---

2. Corbeil, ville fortifiée, avait trois portes : La porte Saint-Nicolas, entre la rue de l'Arquebuse et la rue des Fossés; la porte Paris ou de Paris, à l'extrémité de la rue des Petits-Ponts; la porte de Brie, au bout du pont sur la Seine, que dominait et défendait le château, près de la place Saint-Léonard.

la Collégiale, reçut la bénédiction, l'après-midi, après un sermon du R. P. Daniel du Péré, et fut portée par quatre religieux en leur demeure, où elle fut plantée solennellement.

Cette prise de possession se fit en présence des chanoines de l'église collégiale et royale de Saint-Spire, et au milieu d'un concours nombreux de personnes de qualité de la campagne, qui étaient venues se joindre à celles de la ville. On remarquait M. Galland, conseiller et secrétaire du Roi, seigneur d'Evry, qui est reconnu comme un des fondateurs de l'établissement.

La cloche dut être placée à cette occasion, puisqu'elle portait la date de 1637.

Cette maison ne fut d'abord qu'un hospice; elle ne fut érigée en guardianat qu'en 1644, au chapitre tenu à Paris le 16 octobre, et après son transfert à la porte de Paris.

Peu de temps après ces imposantes cérémonies, Corbeil fut envahi par une terrible épidémie, la peste. Le 11 juin 1638, les officiers de la ville décidèrent, dans le but de parer à la contagion, de construire hors la ville, dans les champs au-dessus de Nagy, deux hôpitaux composés de huttes ou logettes séparées, pour abriter les malades<sup>1</sup>.

Bientôt les portes de la ville sont fermées et gardées par la milice bourgeoise. On décide en

---

1. Ce terrain, sis au lieu dit *Tarteregnard* ou *Quarantaine*, ne fut rendu que le 28 décembre 1670 à son propriétaire, Ligeon, de Villabé, qui recevait annuellement 12 livres de rente pour le loyer de sa terre. La ville payait aux chanoines de Saint-Spire cent sous, ce terrain dépendant de leur censive. (Archives municipales, registres de la ville.)

l'assemblée des échevins et notables d'envoyer un chirurgien, un prêtre et deux gardes, qui seront stipendiés par la ville, pour donner leurs soins aux pestiférés.

Aussitôt après, on règle une procession générale pour implorer la miséricorde de Dieu et obtenir la cessation du fléau. Dans l'église Notre-Dame, on construit une enceinte pour séparer des gens sains ceux qui avaient été atteints par l'épidémie. On garde les portes des maisons de malades.

Le 14 juin, un chirurgien, dont le nom sera toujours cher à l'humanité, Gilles Duhamel, entre avec les malades; il sera gagé avec exemption de toutes charges. Les Pères Récollets sont désignés pour confesser et administrer les contaminés; ils seront logés et nourris par la ville. Leur dévouement sera au-dessus de tout éloge; c'est dans leurs rangs que sera prise la victime du devoir, le R. P. Justin Mansion, ancien gardien de Saint-Denys, dont le nom est digne d'être inscrit en lettres d'or dans les fastes de Corbeil. Acceptant la mission périlleuse d'assister les pestiférés, le courageux prêtre entre le 6 juillet au petit Saint-Jean<sup>1</sup>.

Il s'acquitta de son ministère avec une ferveur et un zèle extraordinaires, l'espace de six jours seulement, au bout desquels il fut frappé lui-même. Après quatre jours de maladie, il mourut glorieusement le

---

1. C'était l'ancien prieuré de Saint-Jean de l'Ermitage, si florissant du XI<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle; il devint en 1644 la propriété des dames Augustines de la Congrégation. En 1797 on y transporta l'hospice, qui y demeura ainsi soixante-dix ans; les derniers vestiges ont disparu, il y a quelques années, pour agrandir la place du marché, du côté de la rue des Remparts.



16 juillet, animé d'une dévotion exemplaire. Il fut enterré le même jour au-dessous des marches de l'église du petit Saint-Jean, où il repose en paix. Avant sa mort, le P. Bernard Fagiot, prédicateur, était entré à l'hôpital pour assister le P. Justin, et pour secourir les autres malades. Il en est sorti en bonne santé, après y avoir contracté la maladie, le 6 novembre suivant; il avait donné l'exemple d'une grande édification tant aux séculiers qu'aux réguliers; il retourna dans son couvent, où il resta jusqu'à sa mort.

Au mois de décembre suivant (le 19 décembre 1638), les habitants, sur l'avis de Jean de Launay, prévôt de Corbeil, du procureur du Roy et des échevins, s'empressèrent de consentir au délaissement de la maison et du clos du petit Saint-Jean aux Pères Récollets<sup>1</sup>.

---

1. On lit dans le registre de la ville de Corbeil; délibération du dimanche 19 décembre 1638 : « A été remontré par M. Jean de Santeny, échevin, » qu'il a été proposé que les Pères Récollets, établis dans cette ville depuis » deux ans, dans une petite maison qu'ils tiennent à loyer dans cette ville, » requièrent qu'on leur donne et délaisse la maison et le clos du petit » Saint-Jean, dont la paroisse de cette ville dispose à présent, pour y bastir » par les dits Pères Récollets une église et un couvent, pour y servir Dieu » et assister la ville de ce qu'ils pourront. Il a esté arrêté que le dit lieu du » petit Saint-Jean leur sera délaissé ausdites clauses et conditions et » charges qui seront advisés et accordés par MM. les prévôt, procureur » du Roy, l'un des échevins, de M. Jean Regnault et Jean Clozeau, les- » quels pourront faire tels traités qu'ils aviseront a propos a ce sujet, le- » quelle traité sera publié à la première assemblée auparavant que d'être » statué et exécuté. (Signé de trente-trois noms) ». Une note datée de janvier 1789 parle d'une requête, présentée par les Pères Récollets en 1639, pour demander la propriété située à la porte Parisis, requête qui n'aboutit pas; en outre, Saint-Jean de l'Ermitage appartenait à la Fabrique de l'église Notre-Dame, abandonnée dès le commencement du siècle aux paroissiens de Saint-Nicolas, succursale de Saint-Étienne, d'Essonnes, pour les faubourgs. La Fabrique vendit plus tard cette propriété aux Religieuses de la Congrégation et la ville ne pouvait en disposer à son gré.

II

*Établissement des Récollets à la porte Parisis.*  
(1641-1790.)

La raison qui détermina les Récollets à quitter leur première résidence ne nous est pas connue; aucun document n'en fait mention. Nous pouvons donc supposer, pour l'honneur de Corbeil, que ce changement ne fut que l'accomplissement de sa dette de reconnaissance à leur égard.

Toujours est-il bien établi que l'an 1641, le R. P. Pacifique Valtier étant supérieur de l'hospice de Corbeil, la croix, qui avait été plantée une première fois à la porte Saint-Nicolas, fut apportée solennellement à la porte Parisis.

La première pierre du nouveau couvent fut bénite par le R. P. Supérieur et posée par Monseigneur d'Halincourt, maréchal, duc de Villeroy, accompagné de la noblesse du pays et des personnes de qualité, tant de la ville que de la campagne. La cérémonie en fut ainsi célébrée, avec la permission de Monseigneur l'Archevêque de Paris, les chanoines et curés ayant refusé d'y assister.

L'année suivante (1642), le 29 juin, fête de saint Pierre et de saint Paul, le R. P. Valtier résolut d'aller retirer solennellement les saintes huiles des malades et un reliquaire de son ancien couvent; il les prit malgré l'opposition du curé de Saint-Martin, qui ne put produire la défense de Monseigneur l'Archevêque, et les déposa dans l'habitation nouvelle où

le saint Sacrement était conservé déjà depuis longtemps. Un sermon du Supérieur termina la cérémonie.

La maison n'était jusque-là qu'un hospice, mais le 16 octobre 1644, dans le chapitre tenu à Paris, elle fut érigée en couvent et eut son gardien.

Les inondations firent souvent de grands ravages dans la propriété. En 1649, la violence des eaux fut telle que les murailles extérieures furent renversées. Rebâties par le R. P. Germain Allard, alors gardien de la communauté, elles s'écroulèrent de nouveau en 1651. Le R. P. Gargan les fit relever et établir plus solidement, grâce à un secours de 2,000 livres qu'il obtint par son parent, M. Gargan, intendant des finances.

Ces désastres n'étaient rien en face des malheurs qui menaçaient l'établissement et allaient l'exposer à la destruction. Voici, d'ailleurs, la note du chroniqueur : « L'an 1652, les guerres civiles s'estant allumées en France, le Roy estant à Melun et le duc de Lorraine dans la plaine de Villeneuve-Saint-Georges, qui tenoit pour les princes, ayant le dict duc fait lever un pont de batteaux sur la rivière de la Seine, au bas de Chosy<sup>1</sup>, Almeras, Noisy, Meaupou, capitaines, et Marigny, enseigne aux gardes, commandant dans Corbeil avec le sieur Bourgoïn<sup>2</sup>, craignant d'être assiégés par le dict duc de Lorraine, mirent le feu dans notre couvent à une heure après

---

1. Aujourd'hui Soisy-sous-Étiolles.

2. Bourgoïn, de Corbeil, fils d'un boulanger de cette ville, fonda le collège; son monument funéraire a été transporté de Notre-Dame à Saint-Spire, où on le voit encore.

midi, le 7 juin, sans donner le loisir aux religieux de transporter leurs meubles, quoique deux heures auparavant ils eussent reçu une lettre de la cour de ne mettre le feu qu'à la dernière extrémité, mais le susdit Marigny y mit le feu avec 7 ou 8 Suisses huguenots, au regret de tous les catholiques<sup>1</sup>. »

On dressa aussitôt, lit-on dans le second mémoire, un procès-verbal, qui constata plus de 12,000 écus de dommages. Il y est fait mention du R. P. Bernard Le Grand, pour le rétablissement de quelques logements, pour son zèle à secourir les malades, à ensevelir les morts; du P. Grégoire Lemoyne, qui fut employé à la mission générale, qu'on fit dans ce temps-là, aux environs de Paris, tant pour le spirituel que pour le temporel, qui n'offraient partout que désolation et ruines, tant il y eut après cette guerre de maladies, de misère et de pauvreté.

C'est dans cette occasion que l'apôtre de la Charité, qui sauva la Lorraine et la Picardie, saint Vincent de Paul, répandit ses bienfaits dans ces régions. On lit en effet dans le *Recueil des relations, contenant ce qui s'est passé pour l'assistance des pauvres... de 1650 à 1655*, septembre et octobre 1652<sup>2</sup> :

La Brie est dans un tel état, par le campement des armées, que l'on sçait qu'elle est semblable aux frontières les plus déso-

---

1. On lit dans le registre des sépultures de Soisy-sur-Seine, année 1652, 22 mai : « A été baptisé Guillaume, fils de Jean Ledoux et de Marie Garnier, de la paroisse de Draveil; laquelle Marie Garnier est accouchée à Soisy à cause de la guerre du roy et des princes. Le dict jour a esté donné un assaut sur la rivière de Seine et a esté tué trois hommes et deux de blessés..... (Leroy, vicaire). »

2. Bibliothèque nationale, *Recueil Thoisy*. Hôpitaux, in-4<sup>o</sup>, I.

lées, que les églises sont sans pasteurs. . . . Les autres cantons ne sont pas en meilleur estat. Qui peut exprimer celuy de Lagny, Corbeil et des environs.

Et plus loin, dans *l'Abrégé véritable de ce qui se passa à Corbeil et dans les villages des environs*<sup>1</sup>, on remarque encore :

Les Capucins<sup>2</sup> ont pris pour résidence Corbeil et ont commencé leur visite au dedans et au dehors de la ville. Ils y ont trouvé des objets, qui feroient fendre les cœurs les plus durs, des malades ensevelis dans le fumier, d'autres mourans sur des cloaques où leur mal les conduisoit; le corps du mary mort, tout infect auprès de sa femme et de ses enfans, si abattus du mal et de douleur, qu'ils ne pouvoient ni le mettre dehors, non pas mesme s'en éloigner. — Le pauvre village d'Estiollles est en tel estat, qu'il n'y a pas une maison entière<sup>3</sup>, les malades exposez à l'injure du temps et destituez de tout secours et temporel et spirituel. L'un de ces Pères s'est attaché à les servir jusques-là qu'il est obligé de faire les fosses pour enterrer ceux qui meurent<sup>4</sup>, les autres estant si faibles qu'ils ne le peuvent aider en ce ministère. L'hospital de Corbeil servira pour y recevoir les malades, ces religieux le font nettoyer et mettre en estat de les recevoir, car auparavant leur arrivée, ils étoient abandonnés comme des bêtes.

Les Capucins, dit *Un état sommaire, du 16 oct. 1652, par Ferret, curé de Saint-Nicolas, à Paris, vicaire général*<sup>5</sup>, occupent Corbeil et s'étendent aux villages d'Essonnes, Villabé, Ormois, etc. Dans tel village, comme Orangis, il ne reste plus

---

1. Bibliothèque nationale, *Recueil Thoisy*. Hôpitaux, I.

2. Les Récollets sont des religieux de l'Ordre de Saint-François, réformés.

3. L'église, volée en 1651, pendant l'époque des vendanges, par des gens qui s'étaient introduits par la fenêtre de la sacristie, fut pillée en 1652 par les Lorrains. Elle avait été dédiée le 1<sup>er</sup> août 1610. (*Obituaire d'Estiollles*.)

4. A Soisy, il y eut en 1652 plus de deux cents sépultures. (*Actes paroissiaux*.)

5. Bibliothèque nationale, *Recueil Thoisy*. Hôpitaux, I.

un seul vivant. — Aussi a-t-on envoyé partout des aéreux, sorte de vidangeurs de cadavres, débarassant les rues de monceaux d'horribles ordures, pêle-mêle abominable de corps d'hommes, de chevaux, pourrissant depuis le passage des troupes; ils ont coûté 400 livres pour Corbeil seulement.

Ce dévouement admirable n'avait pas échappé à notre intéressant historien, qui nous raconte humblement que les R. P. Grégoire Lemoyne et Sylvestre Lemoyne furent employés à la mission pour le rétablissement des églises, l'administration des sacrements, la parole divine et l'assistance des malades. Ils y eurent tant de peines et de succès à Juvisy, Savigny et Virry, à la gloire de Dieu et à l'édification des peuples, ajoute-t-il, que « les messieurs chargés de l'intendance de la mission les ont préconisés au-dessus des autres, comme il se voit dans une relation générale, qu'ils en ont donnée au public. »

Grâce à l'estime qu'ils s'y étaient acquise et aux libéralités de M. Mignier, seigneur de Morsang-sur-Seine, leur père syndic, qui a donné 10,000 livres, outre les aumônes particulières<sup>1</sup>, les ruines produites par l'incendie, que nous avons relaté, furent réparées en 1658, ainsi que les désastres, renouvelés peu de temps auparavant par les Huguenots, qui renversèrent les murailles du jardin et abattirent un petit bâtiment sur la cour, destiné à recevoir les hôtes. Ce fut le R. P. Martial Moreau qui dirigea ces travaux; il reconstruisit la sacristie, remplaça le reliquaire et rétablit le couvent dans l'état où on le

---

1. Il fut enterré dans le caveau de l'église des Récollets, sous le chœur.

voyait encore, vers 1750, quand ces faits ont été recueillis.

En 1681, on planta le bois qui fut détruit 70 ans après. On songea dès lors à construire une église. L'abbé Guiot avait cru lire sur le frontispice<sup>1</sup> la date de 1680, mais ce ne fut qu'en 1686 que les premiers fondements en furent jetés. M. de Riber, seigneur d'Ombre, conseiller d'État, posa la première pierre. Bénite le 9 octobre 1689, sous le titre de l'Immaculée-Conception, et la chapelle sous le nom de Sainte-Geneviève, par M. Bouette de Blémur<sup>2</sup>, accompagné de trois chanoines de Saint-Spire, elle ne fut consacrée qu'au mois de juin 1731, avec la permission de Monseigneur Vintimille du Luc, archevêque de Paris, sous l'invocation de sainte Geneviève, par Monseigneur Louis Chérubin le Bel, évêque de Bethléem<sup>3</sup>, de l'Ordre de Saint-François, et récollet lui-même<sup>4</sup>, lequel assigna le quatrième dimanche après la Pentecôte pour l'anniversaire.

Le toisé de l'église, fait en 1757, va nous en fournir la description, il se trouve dans un manuscrit de la bibliothèque de Corbeil<sup>5</sup>.

Nous soussigné, Jean-Charles-Guillaume Baillard, nommé par ordonnance de M. le Président prevost de cejourd'huy

---

1. *Almanach de Corbeil*, année 1792, p. 135.

2. Il fut prieur de Saint-Guenault, de 1670 à 1691.

3. C'était le titre d'un évêché, établi à Clamecy (Nièvre), en 1223, en faveur d'un évêque chassé de la Terre-Sainte; ce titre disparut à la Révolution.

4. M<sup>sr</sup> Le Bel avait visité, en 1699, la communauté de Corbeil comme ministre provincial.

5. *Cueilloir de Saint-Guenault*, p. 181.

sur requeste à lui présenté par Fr. Jean Nolin, ch. régulier de labbaye royale de Saint-Victor lez Paris et prieur du Prieuré de Saint-Guenault de cette ville pour faire le toisé tant en longueur qu'en largeur des Églises de l'Hostel-Dieu de cette ville, dudit Prieuré de Saint-Guenault et des Reverand Père Récollets de cette ville et ayant aussy en conséquence de la ditte nomination prêté serment entre les mains de mondit sieur le Prevost suivant le procès-verbal qui en a été par luy dressé cejourd'huy les dites ordonnances et procès-verbal duement scellé par Evrard, nous sommes sur le requis dudit sieur prieur de Saint-Guenault transporté es dites trois Église à l'effet dudit toisé.....

2<sup>e</sup> Nous sommes ensuite transporté en l'Église des R.-P. Récollets au devant de laquelle nous avons remarqué un porche carrelé et couvert en massonnerie laquelle contient 9 pieds de long en face de la porte de l'Église sur 24 de large sans y comprendre la partie faisant face à la porte du Cloître et le parloir. Ayant été introduit dans la ditte Église par un religieux nommé Père Charles, sacristain, où est venu aussi le Père Eusèbe, avons remarqué quelle est divisée en deux parties sur un même parallèle de 24 pieds de largeur en toute sa longueur ayant toisé la première des dites parties formant la nef depuis la porte d'entré de l'Église jusqu'à la marche du sanctuaire avons trouvé quelle porte 46 [pieds] de long comme dit et 24 de large et avons remarqué que hors œuvre de la nef de la ditte Église est une petite chapelle faisant renforcement de 9 pieds sur 8 pieds d'entré, que le long de la ditte nef sont différents confessionnaux des deux côtés et une chaire à gauche en entrant. Etant ensuite entré dans la seconde partie de la ditte Église qui fait le sanctuaire et ayant toisé avons trouvé qu'il porte 16 pieds et demy de long depuis la première marche du sanctuaire sur laquelle est le balustre jusque au mur de cloizon revêtu de menuiserie contre laquelle est adossé l'autel sur la même largeur de 24 pieds savoir : La ditte table d'autel un pied et demy saillant outre la partie renforcé dans les pilliers de la cloizon, 7 pieds pour le gradin et les deux marches dudit autel ayant 18 pieds de large et 8 pieds depuis la ditte dernière marche jusques à la balustrade. Ayant ensuite fait relevé dudit toisé de la ditte nef et



dudit sanctuaire en longueur, depuis la porte dentré de la ditte Église jusque à la cloizon contre lequel est adossé le maistre autel avons trouvé quelle porte soixante et 2 pieds et demy de longueur sur 24 de large, non compris les 9 pieds aussy de longueur du porche. Ayant encore voulu connoistre la longueur de la sacristie de la ditte Église étant derrière le dit maistre autel et a laquelle on entre par 2 grandes portes quarré des deux côté du maistre autel ainsi que par une porte du côté du cloistre, qui est éclairé par 4 grande croisé d'Église et ou lon se retire ordinairement pour entendre la messe, compr dans le surplus de la ditte Église la ditte sacristie, nétant gesnée que par la table qui est adossé contre le maistre autel et quelque petite ormoire, les religieux présent se sont opposé au dit toisé me disant quelle contenait 24 pieds de long sur la mesme largeur de l'Église ce qui en comprenant le porche la nef et le sanctuaire et les 24 pieds déclaré de la ditte sacristie fait 95 pieds et demie de long sur 24 de large. *Signé : BAILLARD.*

Les ossements des corps enterrés dans l'ancienne église, qui sert actuellement de réfectoire, d'après ce même mémoire, et ceux des religieux enterrés dans le caveau, qui sert maintenant de cave, ont été transférés solennellement dans la nouvelle église.

Le rétable, les lambris du chœur, du sanctuaire et ceux du réfectoire, qui faisaient l'admiration de l'abbé Guiot, furent placés en 1694.

La maison voisine de l'église fut achetée trois ans plus tard, au mois de novembre, et le 24 mars 1698 M. de Villeroy donna la place suffisante pour l'enclos de la cour. En même temps l'abbé de Cherbourg, seigneur de Saintry<sup>1</sup>, abandonna ses droits seigneuriaux, à charge d'acquitter une messe la veille de l'Assomption.

---

1. Guillaume Lejay, abbé de Cherbourg.

Le 16 août 1699, toute la communauté, composée de neuf prêtres, un diacre, quatre frères laïcs, s'est capitulairement assemblée et a renouvelé ses vœux, en présence du saint Sacrement exposé.

Nous trouvons les noms de quelques-uns de ces religieux à la fin du Catalogue des livres de leur bibliothèque<sup>1</sup>.

Ce nouveau catalogue, est-il écrit, a été vérifié et s'est trouvé conforme à l'état présent de notre bibliothèque du couvent des Récollets de Corbeil, au temps de notre visite le 25 juin 1699.

Fr. Chérubin le Bel, ministre provincial (sacré évêque de Bethléem le 4 févr. 1714, consacré l'Église des Récollets de Corbeil en 1731, meurt le 8 oct. 1738 au couvent des Récollets de Paris, à l'âge de 77 ans).

Fr. Clément Séguin, gardien (meurt peu de temps après).

Fr. Maurice Fourmont, vicaire (gardien six fois).

Fr. Albert Dubecq, discret (gardien en 1700).

Fr. Narcisse Lordonné, bibliothécaire.

Un fait particulier, tout à la louange de ces humbles religieux, se trouve relaté dans l'*Almanach de Corbeil*<sup>2</sup>. « Mariette de Mongardel<sup>3</sup>, officier, qui s'était trouvé à la bataille de Ramillies<sup>4</sup>, était de Corbeil. Il était confondu parmi les blessés, sans espérance de vie, lorsqu'un Père Récollet, qui l'avait vu à

---

1. Elle était assez importante; elle forme aujourd'hui l'un des fonds les plus riches de la bibliothèque de la ville de Corbeil.

2. Année 1789, p. 101.

3. Mongardé, écart de Saint-Pierre du Perray, à l'extrémité du quai de la Pêcherie.

4. Village de Belgique, où Villeroy fut vaincu en 1706 par le maréchal Malborough.

Corbeil, le reconnut au milieu des mourants et le sauva. Il a fini ses jours dans sa patrie. »

Un nouveau bâtiment fut construit en 1734, pour augmenter le nombre des chambres d'hôtes, et l'ancienne construction fut élevée à la même hauteur. L'année suivante, le nouvel escalier du côté de la cuisine fut terminé, ainsi que le grand dortoir qui conduisait au chœur.

M<sup>me</sup> Rogery, veuve d'un officier du Roi, qui avait sa sépulture dans la nef de l'église<sup>1</sup>, donna le 8 mai 1737 le tabernacle que l'on regardait comme le plus précieux trésor de l'église<sup>2</sup>, ainsi que les reliquaires, pour renfermer les reliques données par M. du Péré, à l'occasion de la Dédicace.

Quatre ans plus tard, le petit terrain accordé par M. le maréchal de Villeroy, avec charge de célébrer un service pendant l'octave des morts, fut défriché, planté et ensemencé.

Au mois de décembre suivant, survint un accident qui aurait pu avoir les plus terribles conséquences. Le feu prit à l'armoire de la sacristie, par la faute du petit serviteur de messe, qui y avait caché un réchaud plein de feu. L'armoire fut consumée, la porte conduisant au sanctuaire endommagée, trois solives au-dessous du chœur furent brûlées.

La poudrerie, établie près de Saint-Jean-en-l'Île<sup>3</sup>,

---

1. On y lisait : « Hic jacet D. Marcellus de Rogery, viv. erga Deum » pietate, erga proximum probitate notus, Septuagenarius obiit, 7<sup>a</sup> die octobris, anno Domini 1720. Requiescat in pace ». (Guiot, *Notice périodique*, 1792, p. 135.)

2. Il avait coûté cent livres.

3. Elle est aujourd'hui transportée au Bouchet.

occasionna bientôt de nouveaux désastres. Le 5 février 1745, à dix heures du matin, le grenoir et le fonçoir sautèrent à une minute de distance, les coups furent entendus de quatre et cinq lieues. La plus grande partie de l'établissement fut renversée, 25 à 30 personnes furent tuées. Essonnes, Saint-Jean-en-l'Isle, Corbeil en ressentirent beaucoup de mal. Un grand nombre de vitres et de châssis furent brisés; les Récollets, en particulier, eurent pour plus de 1,600 livres de réparations.

Le plan de la propriété fut dressé vers cette époque, on le conserve à la bibliothèque de Corbeil (*album Pinard*) avec une petite vue du couvent et de l'église portant la date de 1754; elle a pour limites la rue des Grandes-Bordes, la rue appelée aujourd'hui Chantereine, la rue des Petites-Bordes et la place des Récollets (appelée successivement place des Sablons, place Royale, de la Halle et actuellement de la République). Un état des lieux, relevé le 26 brumaire an XI (17 novembre 1802), dit que la propriété contenait 1 hectare 63 ares 97 centiares, et ce compris la rivière qui est de 12 ares 86 centiares. Aucune autre particularité ne fut plus relevée à partir de ce moment; tout semble être demeuré dans l'état où le couvent se trouvait à l'époque de la Révolution.

Dans le bouleversement général, Corbeil renia les serments sacrés de la reconnaissance; on avait demandé en 1789, dans le cahier du tiers État, la suppression des Récollets qui, ajoutait-on, « ne sont

---

1. On donne en tête de ce travail la reproduction de cette pièce unique.

pas fondés en leur qualité de mendiants', » et le 15 décembre 1790 la vie commune cessa aux Récollets. Un décret du 13 février avait interdit les vœux monastiques; le 5 avril 1792, un autre décret supprimait toutes les congrégations régulières et séculières d'hommes et de femmes, et prohibait tout costume ecclésiastique.

La communauté se composait alors des :

RR.PP. Thibault Didier, ci-devant à Saint-Germain-en-Laye.  
Alexandre Polchet, vicaire et ancien gardien (1779-82).  
Elisée Guichard, ancien lecteur.  
Alpin.  
Hyacinthe Ducharrut. (Nous le retrouverons pendant toute la révolution à Corbeil; il mourut à Paris.)  
Philibert, et deux frères conventuels Christophe et Germain\*.

Le dernier Père syndic du couvent était M. le président de Courchamp, à Evry.

Bientôt la maison conventuelle, avec la cour et le jardin, fut mise en vente, comme l'explique le document suivant\* :

D'un procès-verbal de vente et adjudication définitive, en date du 3 février 1791, enregistré à Corbeil, le 4 de la même année, il appert que les administrateurs du directoire du ci-devant district de Corbeil, ont vendu et adjugé définitivement au sieur Jean Crosnier, architecte des bâtiments du Roi, demeurant à Paris, moyennant la somme de 42,200 francs de prix principal, outre....., le domaine national provenant des Récollets de Corbeil : les bâtiments, cour, basse-cour et dépendances, qu'occupèrent les Récollets, consistant en une Église, 2 pièces

---

1. *Almanach de Corbeil*, année 1789, p. 88.

2. *Almanach de Corbeil*, année 1789, p. 30.

3. *Archives départementales de Seine-et-Oise*, fonds des Récollets.

ensuite, servant de sacristie, d'une au-dessus, qui servait de chœur, voûtée comme l'Église et sous le même comble en retour dudit bâtiment, composé au rez-de-chaussée, d'un vestibule, d'un réfectoire, office, cuisine, en laquelle est un puits, 2 salles à cheminée, logement d'un jardinier, fruitier, réserve, cave sous partie des dites pièces. Au 1<sup>er</sup> étage, des chambres cellules, et corridor, grenier sur le tout. Dans l'enceinte des dits bâtiments, qui forment plusieurs corps principaux, est un cloître, jardin fleuriste au milieu, cour devant les dits bâtiments, close de murs, fermée d'une grande grille avec 2 battants en fer; à côté, une basse-cour, fermée d'une porte charretière, dans laquelle sont bûcher, écurie, poulailler, 2 jardins à côté et derrière les dits bâtiments, le derrière desquels est divisé en 3 parties, par deux bras de la Juine, le tout situé à Corbeil, porte Paris et tenant d'une part à la rue des Grandes-Bordes, d'autre à celle qui conduit aux Petites-Bordes, d'un bout par derrière à celle qui traverse des Crandes-Bordes aux Petites-Bordes, et d'autre par devant sur la place de la halle. Et que le 8 du même mois sont comparus au secrétariat du district de Corbeil le sieur Crosnier, qui a déclaré que l'adjudication à lui faite est pour et au profit du sieur François-Ignace Grignet, ancien procureur du roy du ci-devant baillage d'Arbois, demeurant à Paris, r. Champfleury, maison de M. de Bourges, à ce présent et acceptant<sup>1</sup>.

La propriété fut bientôt morcelée; voici ce qu'elle était devenue le 26 brumaire an XI (17 nov. 1802) :

I. Bâtiment de 12<sup>mètres</sup> 9<sup>d</sup> 8<sup>c</sup> 5<sup>m</sup> ou 40 pieds de long, sur 8<sup>mètres</sup> 9<sup>d</sup> 18<sup>c</sup> 13<sup>m</sup> ou 28 pieds de large, nouvellement construit, occupé par le citoyen Lesieur, menuisier, prenant son entrée sur la place de la halle au blé, composé du rez-de-chaussée, de 2 boutiques sur le devant, séparées par un passage.

---

1. La vente des biens, dits nationaux, à Corbeil, produisit 716,695 livres, sur laquelle a été payée comptant la somme de 198,813 livres 7 sols. — « C'est sur cette somme, déjà payée, que la municipalité peut prélever le » 16e que luy accorde le décret du 14 mai 1790, revenant à la somme de » 12.425 livres 16 sols 8 deniers ». (*Registres de la ville.*)

II. Attenant le dit bâtiment, se trouve un emplacement<sup>1</sup>, propre à recevoir une construction, de 7<sup>mètres</sup> 6<sup>d</sup> 18<sup>c</sup> 14<sup>m</sup> ou 24 pieds de long, sur 8<sup>mètres</sup> 9<sup>d</sup> 18<sup>c</sup> 13<sup>m</sup> ou 28 pieds de large.

III. Un jardin, derrière le dit bâtiment, clos de murs, tenant d'un côté à la rue des Petites-Bordes, d'autre au mur de clôture de la cour des ex-Récollets, d'un bout au dit bâtiment, et d'autre au jardin du citoyen Gaillard, les dits bâtiments, emplacement et jardin font ensemble 16<sup>ares</sup> 40<sup>cent.</sup>

IV. Une grande cour, ayant son entrée sur la dite place par une porte charretière et une petite porte, faisant face à la halle, tenant, d'un côté, au mur de clôture du jardin, affermé au citoyen Lesieur, d'autre à la rue des Grandes-Bordes, d'un bout, sur la place, d'autre aux bâtiments cy-après désignés. 13<sup>ares</sup> 81<sup>cent.</sup>

V. Un bâtiment au fond, faisant face à la porte charretière, de 26<sup>mètres</sup> 11<sup>d</sup> 16<sup>c</sup> 13<sup>m</sup> ou 88 pieds de large, composé au rez-de-chaussée de 3 pièces, dont une à feu, cuisine, un puits, un fourneau de 9 bouches, et corridor, les dites pièces éclairées par 8 fenêtres<sup>2</sup>.

VI. Un autre bâtiment à gauche, en entrant par la porte charretière et faisant tour d'équerre, 29<sup>mètres</sup> 2<sup>d</sup> 2<sup>c</sup> 6<sup>m</sup> ou 90 pieds de long sur 6<sup>mètres</sup> 10<sup>d</sup> 13<sup>c</sup> 8<sup>m</sup> ou 22 pieds de large, composé au rez-de-chaussée de 6 pièces dont 2 à feu, éclairées chacune par une croisée, un corridor dans toute la longueur 2 caves et un caveau<sup>3</sup>.

Item, en entrant, à droite, dans la dite cour est un autre bâtiment, ayant servi de Sacristie (ou plutôt d'Église) aux ex-Récollets, contenant 11<sup>mètres</sup> 12<sup>d</sup> 13<sup>c</sup> 10<sup>m</sup> ou 38 pieds de long

---

1. Ce terrain fut acheté peu après par un charpentier, François Pinard. Son fils, Étienne-Théodule, a écrit beaucoup d'articles sur Corbeil, dans la *Revue archéologique*, année 1843 et suiv.; il a donné à la bibliothèque de Corbeil un album, composé de portraits, de dessins et de vues. On a de lui la monographie de Saint-Spire, de Notre-Dame, les rues de Corbeil, le canton de Longjumeau, les environs de Corbeil, etc. Il est mort à 68 ans, chez les Frères de Saint-Jean de Dieu, à Paris.

2. Aujourd'hui ce bâtiment est complètement démoli.

3. Ce bâtiment se voit encore; il est divisé en deux parties: l'une ayant entrée place de la halle, l'autre sur la rue des Grandes-Bordes, n<sup>o</sup> 1; il ne reste aucune trace de l'église dont on va parler.

sur 8<sup>mètres</sup> 13<sup>d</sup> 9<sup>c</sup> 5<sup>m</sup> ou 29 pieds de large, faisant tour d'équerre avec le 1<sup>er</sup> bâtiment ci-dessus, et composé d'une grande pièce, éclairée par 4 croisées, une autre pièce au-dessus appelée le Chœur, attenant la dite Sacristie, un autre petit bâtiment de 5<sup>mètres</sup> 4<sup>d</sup> 1<sup>c</sup> 10<sup>m</sup> ou 17 pieds de long, sur 3<sup>mètres</sup> 5<sup>d</sup> 6<sup>c</sup> 12<sup>m</sup> ou 11 pieds de large, les dits bâtiments, cour et corridor, art. IV, V et VI, ensemble 7<sup>ares</sup> 93<sup>cent.</sup>

VII. Un jardin, tenu par les citoyens Gaillard et Lepage, ayant son entrée, rue des Petites-Bordes et par le corridor des bâtiments ci-devant désignés, tenant d'un côté à la rue des Petites-Bordes, d'autre rue des Grandes-Bordes et par hache aux dits bâtiments, d'un bout au mur de clôture du jardin, occupé par le citoyen Lesieur et par hache aux dits bâtiments et d'autre bout au bras de la rivière, régnant de toute la longueur du jardin, 40<sup>ares</sup> 55<sup>cent.</sup>

VIII. Un autre jardin, ayant son entrée, rue des Grandes-Bordes, tenu par le citoyen Martin l'aîné, tenant d'un côté et d'un bout à la rivière, d'autre côté à la rue de M. Boudet, d'autre bout à la rue des Grandes-Bordes. 29<sup>ares</sup> 60<sup>cent.</sup>

IX. Enfin un jardin<sup>1</sup>, ayant son entrée, rue des Petites-Bordes, tenu par les citoyens Dalaine et Guilpain, tenant d'un côté et d'un bout à la dite rivière, d'autre côté à la rue de M. Boudet, et d'autre à la rue des Petites-Bordes. 36<sup>ares</sup> 66<sup>cent.</sup>

La superficie de la propriété, composée de ces 9 articles, est de 1 hectare 63 ares 97 cent. et ce compris la rivière qui est de 12 ares 86 cent.

Le total n'est pas juste; d'ailleurs on a pu remarquer la difficulté d'appliquer les règles du système métrique, remplaçant les anciennes mesures.

Une partie de cette propriété porte encore le nom de *propriété des Récollets*. Elle a appartenu longtemps à M. Magniant, maire de Corbeil. M. Jules Verdage s'en est rendu acquéreur il y a quelques

---

1. Il est aujourd'hui la propriété de M. Bessin, architecte.



années; il semble posséder les articles II à VII dont il a été question plus haut. Ces derniers renseignements ont été puisés dans les titres de propriété, que M. Verdage a eu l'obligeance de nous communiquer.

L'église, après avoir servi de théâtre pendant la période révolutionnaire, disparut ensuite complètement.

### III

#### *Liste des supérieurs et gardiens' de la maison des Récollets.*

Du 31 mai 1637 au 15 décembre 1790 ont été chargés de la maison de Corbeil :

VV. PP. Clément Séguin (1 <sup>er</sup> supérieur) le 31 mai	1637.
» Paulin Riquette . . . . .	1638 à 1640.
» Pacifique Valtier. . . . .	1641 à 1643.
» Sulpice Roger (1 <sup>er</sup> gardien). . . . .	1644 à 1645.
» Archange Baugnon. . . . .	1646.
» Bénin Hacte. . . . .	1647.
» Germain Allard . . . . .	1648 à 1649.
» Vincent Gargan . . . . .	1650 à 1651.
» Edme Leduc. . . . .	1652 à 1654.
» Martial Moreau (1 <sup>re</sup> fois) . . . . .	1655 à 1656.
» Paulin Baudot. . . . .	1657.
» Adolphe Tissu. . . . .	1658 à 1659.
» Placide Husson. . . . .	1660.
» Martial Moreau (2 <sup>e</sup> fois). . . . .	1661 à 1663.
» Félix Guillot. . . . .	1664.
» Cosme Duboc. . . . .	1665.
» Callixte Autin (1 <sup>re</sup> fois). . . . .	1666 à 1668.
» Martial Moreau (3 <sup>e</sup> fois). . . . .	1669 à 1671.

---

1. Les supérieurs ou gardiens étaient nommés pour trois ans.

VV. PP. Callixte Autin <sup>1</sup> (2 <sup>e</sup> fois) gardien. . . . .	1672 à 1674.
» Martial Moreau (4 <sup>e</sup> fois) » . . . . .	1675 à 1676.
» Clément Séguin (1 <sup>re</sup> fois) » . . . . .	1677.
» Alexis Lorrain » . . . . .	1678 à 1679.
» Simple Landon » . . . . .	1680 à 1681.
» Archange Enguerrant » . . . . .	1682.
» Arnould Desfriches » . . . . .	1683.
» Mathieu Pilain (1 <sup>re</sup> fois) » . . . . .	1684 à 1686.
» Paulin Loyson » . . . . .	1687.
» Mathieu Pilain (2 <sup>e</sup> fois) » . . . . .	1688 à 1690.
» Clément Séguin (2 <sup>e</sup> fois) » . . . . .	1691 à 1693.
» Maurice Fourmont (1 <sup>re</sup> fois) » . . . . .	1694 à 1696.
» Clément Séguin <sup>2</sup> (3 <sup>e</sup> fois) » . . . . .	1697 à 1699.
» Albert Dubec » . . . . .	1700.
» Maurice Fourmont (2 <sup>e</sup> fois) » . . . . .	1701 à 1703.
» Pierre Dubec (1 <sup>re</sup> fois) » . . . . .	1704 à 1706.
» Maurice Fourmont (3 <sup>e</sup> fois) » . . . . .	1707 à 1709.
» Pierre Dubec (2 <sup>e</sup> fois) » . . . . .	1710 à 1712.
» Maurice Fourmont (4 <sup>e</sup> fois) » . . . . .	1713 à 1715.
» Pierre Dubec <sup>3</sup> (3 <sup>e</sup> fois) » . . . . .	1716 à 1718.
» Maurice Fourmont (5 <sup>e</sup> fois) » . . . . .	1719 à 1721.
» Didau Villemsens » . . . . .	1722 à 1723.
» Charles de Saint-Martin » . . . . .	1724.
» Maurice Fourmont (6 <sup>e</sup> fois) » . . . . .	1725 à 1727.
» Gervais Hautier » . . . . .	1728 à 1729.
» Vincent Enguerrant (1 <sup>re</sup> fois) » . . . . .	1730.
» Agathange Adam » . . . . .	1731.
» Marie Caignet » . . . . .	1732 à 1733.
» Vincent Enguerrant (2 <sup>e</sup> fois) » . . . . .	1734 à 1736.
» Cyrille Vidron » . . . . .	1737 à 1739.
» Archange Gobin » . . . . .	1740 à 1741.
» Benoit Ferraris » . . . . .	1742.
» Columban Gospote » . . . . .	1743.

---

1. Il est mort à Corbeil le 9 décembre 1682.

2. Il est mort à Corbeil le 4 février 1700.

3. Il est mort à Corbeil le 25 mai 1734.

VV. PP. Jérôme Lestrillard	gardien. . .	1744 à 1745.
» Athanase Richard	» . . .	1746 à 1748.
» Jean-Baptiste Gillet	» . . .	1749.
» François Brekenmaker		
(1 <sup>re</sup> fois)	» . . .	1750 à 1751.
» Albert Hallot	» . . .	1752 à 1754.
» François Brekenmaker		
(2 <sup>e</sup> fois)	» . . .	1755 à 1757.
» Léon Cotte	» . . .	1758 à 1760.
» François Brekenmaker		
(3 <sup>e</sup> fois)	» . . .	1761 à 1763.
» Clément Liez	» . . .	1764 à 1766.
» Théodose Delfosse (1 <sup>re</sup> fois)	» . . .	1767 à 1769.
» Lucien Chadeau	» . . .	1770 à 1772.
» Théodose Delfosse (2 <sup>e</sup> fois)	» . . .	1773 à 1775.
» Nicolas Henrion	» . . .	1776 à 1778.
» Alexandre Polchet <sup>1</sup>	» . . .	1779 à 1781.
» Candide Lambin	» . . .	1782 à 1784.
» Armand Mirlin	» . . .	1785 à 1787.
» Thibault Didier dernier	» . . .	1788 à 1790.
		(15 déc.)

Plusieurs de ces Pères, fait remarquer l'abbé Guiot, se sont distingués dans les chaires de la capitale, tels que les Pères Séguin, Gargan, Enguer-

---

1. On lit dans les registres municipaux de Corbeil, du 13 frimaire an II (3 déc. 1793) : « Le citoyen Charles-Joseph Polchet, ex-Récollet, a fait sa déclaration, qu'il abdique sincèrement et pour toujours la qualité et les fonctions de prêtre, qu'il ne peut remettre ses lettres de prêtrise, les ayant perdues; mais il offre, s'il les retrouve, d'en faire la remise et a signé : Polchet. »

Le 23 frimaire suivant (13 déc.), le citoyen Alexandre Polchet, ci-devant Récollet, loue chez Bezard, charron, rue de la Déguide, à l'image Saint-Nicolas (auberge du faubourg Saint-Jacques, aujourd'hui rue du 14-Juillet). — Enfin, on trouve dans les registres de la paroisse Notre-Dame de Soisy-sous-Étiolles, 29 janvier 1796 : « Inhumation de Alexandre Polchet, prêtre religieux Récollet, décédé hier, muni des Sacrements de pénitence et d'extrême onction, âgé d'environ 82 ans. »

rant, Dubox et Thibault; et Corbeil a souvent profité de leurs lumières. D'autres ont excellé dans la conduite des âmes<sup>1</sup>; un plus grand nombre ont été employés à des dessertes particulières.

Pendant longtemps ce fut un Père Récollet, qui fut chargé de l'aumônerie du monastère des Religieuses Augustines établies à Corbeil, pour l'instruction des jeunes filles, dès 1643; elles y restèrent jusqu'au 9 septembre 1792.

#### IV

#### *Noms des principaux bienfaiteurs de la maison des Récollets de Corbeil.*

M. Regnault, Jean, greffier de la gruerie, 1<sup>er</sup> père syndic de ce couvent, notre 1<sup>er</sup> bienfaiteur, et celui qui logeait nos religieux passans, avant notre établissement (il demeurait au Vieux-Marché);

M<sup>me</sup> Madeleine Leroi, son épouse;

Et M<sup>me</sup> Regnault, leur fille, veuve de M. Bailly, tous 3 enterrés vis-à-vis de la chaire.

M. de Bullion, surintendant des finances.

M. le duc de Chaulnes.

M. le maréchal, duc de Villeroy et M<sup>me</sup> son épouse.

M. de Bailleul, Nicolas, seigneur de Soisy, surintendant des finances et celui qui a ménagé l'établissement de cette maison (mort le 20 août 1652);

Et M<sup>me</sup> Marie-Élisabeth Mallier, sa femme (morte le 9 avril 1690).

M<sup>me</sup> Marie Leragois de Bretonvilliers, femme de M. de Bailleul, Louis, président à mortier au parlement de Paris.

---

1. Quelques-uns paraissent toutefois avoir accepté et favorisé les doctrines du Jansénisme.

M<sup>me</sup> de Lacour des Bois, femme de M. le marquis de Château-Gontier.

M. Galland, seigneur de Petit-Bourg, qui a eu la qualité de bienfaiteur à cause de sa générosité.

M. Tronçon, seigneur du Coudray et du Peray, et M<sup>me</sup> son épouse.

M. de Villepesle et M<sup>me</sup> de Villepesle.

M. Gargant, intendant des finances et M<sup>me</sup> Jeanne de Pintteville, son épouse.

M. Minier, seigneur de Morsan, le restaurateur de cette maison, enterré sous la lampe.

M<sup>me</sup> Gallard, femme de M. de Novion, 1<sup>er</sup> président à Paris.

M. le comte de Bailleul, capitaine aux gardes, seigneur de Bois-Briard (mort le 28 mai 1699).

M<sup>me</sup> Aymée Roualle, son épouse (morte en 1728).

M. le président Betau et M<sup>me</sup> Betau.

M. Tortoin et M<sup>me</sup> Tortoin.

M. de Novion, 1<sup>er</sup> président.

M. le président de Maupou.

M<sup>me</sup> Charlotte du Chesne, femme de M. Clignet, avocat et M. Clignet, avocat.

M. Louis de Bailleul, président à mortier, honoraire, père syndic de ce couvent (mort le 14 juillet 1701).

M<sup>me</sup> Marie-Anne de Groot, femme de M. Jaback et M<sup>lle</sup> Jaback.

M<sup>me</sup> Marie-Anne Jaback, veuve de M. Fourmant, dit Frémin.

M<sup>me</sup> Catherine de Villeroy, femme de M. d'Armagnac, grand écuyer de France.

M<sup>me</sup> Marguerite Cossé de Brissac, femme de M. de Villeroy, duc et pair et maréchal de France.

M. Louis-Nicolas de Bailleul, 2<sup>e</sup> président à mortier au parlement de Paris, syndic de ce couvent (mort le 20 avril 1714).

M. Marcel de Rogery, officier du roy (enterré vis-à-vis de la chaire (mort le 7 oct. 1720).

M. Nicolas de Bailleul, 3<sup>e</sup> président et notre père syndic (mort le 19 sept. 1737).

V

*Noms des religieux décédés.*

- P. Hilarion de Gérancourt. P et C † 27 mars 1651.  
V. P. Calliste Autin, 2 fois gardien. † 9 décembre 1682.  
P. Didau. P et C † 25 août 1684.  
P. Gabriel Clause. Vers la même époque.  
Deux Pères sont enterrés dans  
l'Église de la Congrégation (à  
cette époque Saint-Jean de  
l'Ermitage) morts en assistant  
les pestiférés<sup>1</sup>.  
V. P. Clément Séguin (gardien actuel  
de ce couvent mourut subite-  
ment à l'âge de 49 ans). † 4 février 1700.  
P. Marcelin Bornu, de Paris, âgé de  
53 ans. † 24 février 1703.  
P. Firmin Boc, âgé de 56 ans. P et C † 1<sup>er</sup> octobre 1706.  
Fr. Séverin, de Paris, mort subite-  
ment sur le coche d'Auxerre,  
entre Ablon et Châtillon.  
P. Prudent Grillard, de Paris. P et C.  
Fr. Zénobe Roger, laïc, âgé de 79 ans. † 9 avril 1717.  
Fr. Émilien Cottin, âgé de 55 ans. † 1<sup>er</sup> novembre 1719.  
P. Boniface Leroy, âgé de 65 ans.  
P et C † 22 février 1725.  
Fr. Lambert Claude.  
V. P. Pierre Dubec, plusieurs fois gar-  
dien, âgé de 75 ans. † 25 mai 1734.  
Fr. Charles Bazire.  
Fr. Charles Lambert, âgé de 83 ans,  
tertiaire.

---

1. Il doit y avoir erreur : le P. Justin Mansion, seul, est mort le 16 juillet 1638.

P. Ratanel Cudel, âgé de 48 ans.

P et C † 30 septemb. 1748.

Fr. François du Chateau, capucin.

V. P. Pierre Goby, âgé de 83 ans. P et C † 25 juin 1751.

Les Pères Récollets avaient été ardemment désirés à Corbeil; ils y sont demeurés un siècle et demi, multipliant jusqu'à l'héroïsme les preuves d'un dévouement sans bornes; le temps, qui emporte tout, allait les ensevelir dans l'oubli; n'était-il pas juste de faire revivre leur souvenir?

L'abbé EUG. COLAS.

*N.-B.* — Cet article était imprimé lorsque M. Henri Stein a retrouvé aux *Archives nationales*, X<sup>3b</sup> 1343, un document relatif aux Récollets de Corbeil, qu'il a bien voulu nous indiquer. C'est une sentence des requêtes du Palais, du 20 mars 1657. De ce document il ressort que les réparations faites chez les Pères Récollets de 1655 à 1658, grâce aux libéralités de M. Jean Mignier (voy. p. 260), subirent des lenteurs et des retards. Le marché fait le 30 juin 1655, qui montait à 1300 livres, n'avait pas été exécuté dans toutes ses parties, et on rendait responsable le sieur Jean Pastel, « juré du roy ès œuvres de maçonnerie et ordinaire des bastimens de Sa Majesté ». Faute d'avoir couvert en temps voulu les nouvelles constructions, de nouveaux dégâts étaient survenus, qui occasionnèrent des dépenses imprévues et non acceptées par M. Mignier.





## SAINT MATHURIN

LÉGENDE. — RELIQUES, PÈLERINAGES. — ICONOGRAPHIE.

(Suite).



### DIOCÈSE DE VANNES.

*Guiscriff*<sup>1</sup>. — Nous avons constaté sur le territoire de cette paroisse un village ou hameau dit : *Loges-de-la-Lande-Saint-Mathurin*. Cette appellation est due sans doute à la chapelle de Saint-Mathurin, dont M. le commandant Faty a bien voulu nous signaler l'existence, et sur laquelle d'ailleurs il nous a été impossible d'obtenir aucun renseignement.

*Langonnet*<sup>2</sup>. — Dans une chapelle de Langonnet, appelée *Loc Maria* et dédiée, comme son nom l'indique, à la sainte Vierge, on trouve une statue de saint Mathurin. Le saint y est représenté en habits sacerdotaux, revêtu de la chasuble et portant un goupillon à la main qui fait le geste de bénir<sup>3</sup>.

---

1. Canton de FAOUET (Morbihan).

2. Canton de GOURIN (Morbihan).

3. Remarquer que cette statue n'est pas conservée dans celle des deux églises de Langonnet, consacrée à la Sainte-Trinité.



*Quistinic*<sup>1</sup>. — Le pèlerinage à saint Mathurin, institué dans une chapelle de cette paroisse, rivalise presque, en importance, avec celui de Moncontour. M. le curé de Quistinic déclare même, non sans fierté, que ce pèlerinage n'est accompagné d'aucunes réjouissances profanes; qu'il est exclusivement et très profondément religieux. Ce pèlerinage ou *pardon* a lieu le deuxième dimanche de mai; les pèlerins arrivent dès la veille et, cette année 1887, leur nombre a atteint ou dépassé 8000. Il a pour but la chapelle située au milieu du bourg, près de l'église paroissiale, chapelle dont nous ignorons l'âge exact, mais qui semble assez ancienne. En novembre 1784, le chœur en fut clos par une balustrade en fer et, le 29 juillet 1787, on posa la première pierre de la tour qui accompagne et domine la chapelle. « Nous avons, nous dit M. le curé, dans la tour de Saint-Mathurin, une espèce de *scala sancta* où il y a un autel tourné vers la foule, ce qui nous permet de dire la sainte messe à tous les pèlerins à la fois le jour du pardon... On vient implorer saint Mathurin pour toutes les maladies, mais surtout pour obtenir la guérison du croup, de l'épilepsie, etc. » Il existe sur le lambris du chœur de cette chapelle une série de peintures que l'on dit anciennes et représentant la légende du saint<sup>2</sup>.

---

1. Canton de PLOUAY (Morbihan).

2. Nous nous faisons un plaisir de constater que M. l'abbé Lamy, curé de Quistinic, a mis le plus gracieux empressement à nous fournir les renseignements ci-dessus et qu'il a fait tous ses efforts pour nous procurer le dessin des peintures dont nous parlons. Malheureusement « la paroisse de Q— est au milieu des landes; il est difficile de s'y rendre »; et les artistes

N'oublions pas une *fontaine* dédiée à notre saint, qui se trouve peu éloignée de la chapelle et que visitent les pèlerins.

*Ploemeur*<sup>1</sup>. — Un écart de cette commune porte le nom de *Saint-Mathurin*. On y constate dès le xvi<sup>e</sup> siècle l'existence d'une chapelle dédiée au saint confesseur. On la voit encore de nos jours.

*Malestroil*<sup>2</sup>. — Les anciens pouillés signalent dans cette paroisse un prieuré-chapellenie du vocable de Saint-Mathurin. Cette chapellenie dotée d'une maison et d'un jardin, situés aux Rues-Basses de la ville et dont on trouve des titulaires au xvii<sup>e</sup> siècle et jusqu'à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, se desservait dans l'église paroissiale.

*Saint-Martin*<sup>3</sup>. — Le *Dictionnaire topographique du Morbihan*, de Rosenzweig, mentionne comme dépendance de Saint-Martin la chapelle isolée de *Saint-Mathurin-de-Garays*. Cette chapelle, dont la première trace est de 1597, n'est plus desservie régulièrement. On y dit la messe le jour de la Saint-Marc, aux Rogations et toutes les fois que quelques pèlerins le demandent. Elle est particulièrement visitée les deux dimanches qui suivent le 10 mai. Les pèlerins viennent remercier le saint des grâces obtenues pendant l'année. Ils y vénèrent une an-

---

sont rares dans le pays. Nous désespérons d'obtenir ces dessins avant l'achèvement de la publication de notre travail.

1. Canton de LORIENT (Morbihan).
2. Chef-lieu de canton (Morbihan).
3. Canton de LA GACILLY (Morbihan).

cienne statue « antérieure à la Révolution », mais dont nous ignorons le caractère.

*Beignon*<sup>1</sup>. — Sur le territoire de Beignon, chapelle isolée de Saint-Mathurin : peu ancienne et peu remarquable. On y fait la fête du saint le 7 novembre et l'on s'y rend en procession le deuxième jour des Rogations. Nous ne savons quelle est la valeur d'un tableau représentant saint Mathurin, peint, il y a une quinzaine d'années, et conservé à Beignon.

*Carentoir*<sup>2</sup>. — Il existait autrefois au manoir de Peccaduc, à Carentoir, une chapelle de Saint-Mathurin ; elle a disparu sans laisser aucune trace.

Le diocèse de Vannes a présentement à son bréviaire, au 7 novembre, un office propre de saint Mathurin avec leçon historique, approuvé à Rome le 25 octobre 1875. Avant cette époque — de notre temps — cet office n'existait pas au bréviaire vannetais. Pour les temps antérieurs, il nous a été impossible de rien savoir<sup>3</sup>. Quant à la leçon actuelle — et officielle — nous regrettons qu'elle se termine ainsi :

« Dicitur produxisse vitam ad tempus usque Maxi-  
» mini seu potius *Maximi* imperatoris et, ab eodem  
» in comitatum evocatus, ipso die kalendarum no-  
» vembris migrasse ad Dominum ante annum trecen-  
» tesimum octogesimum octavum. »

---

1. Canton de GUER (Morbihan).

2. Canton de LA GACILLY (Morbihan).

3. La Bibliothèque nationale ne possède aucun bréviaire vannetais, ni ancien, ni moderne. Nous devons à M. le curé de Quistinic copie de la leçon historique.

DIOCÈSE DE NANTES.

*Plessé*<sup>1</sup>. — Chapelle *Saint-Mathurin-de-Rozet*, fondée par le duc Arthur, de 1312 à 1324, à la charge d'hospitalité; elle fut réunie plus tard, pour le temporel, à l'hôpital de Paimbœuf. On y disait, en 1790, deux messes par semaine<sup>2</sup>.

*Bouvron*<sup>3</sup>. — Chapelle de Saint-Mathurin voisine du bourg et dotée d'une foire<sup>4</sup>. Cette chapelle semble avoir disparu avant 1790.

*Couéron*<sup>5</sup>. — On constate, en 1571, l'existence d'un autel de Saint-Mathurin dans l'église de cette paroisse. Cet autel a ou disparu ou changé de vocable; on ne trouve dans la paroisse aucune dévotion particulière à notre saint.

*Isle-Bouin*<sup>6</sup>. — Prieuré de Saint-Mathurin à « La » Piscine », desservi dans l'église de l'Isle-Bouin; il avait le roi pour patron. Le dernier titulaire (depuis janvier 1773) fut Alexandre Ténébre.

*Saint-Mesme*<sup>7</sup>. — Chapellenie de *Saint-Mathurin-de-Bel-Air*, desservie dans l'église de cette paroisse.

- 
1. Canton de SAINT-NICOLAS DE REDON (Loire-Inférieure).
  2. L'abbé Grégoire, *État du diocèse de Nantes en 1790*. Nous avons beaucoup emprunté à ce travail fort bien fait.
  3. Canton de BLAIN (Loire-Inférieure).
  4. L. Maître, *l'Assistance publique dans la Loire-Inférieure*, p. 138.
  5. Canton de SAINT-ÉTIENNE DE MONTLUC (Loire-Inférieure).
  6. Canton de BEAUVOIR-SUR-MER (Vendée).
  7. Canton de MACHECOUL (Loire-Inférieure).

*Machecoul*<sup>1</sup>. — Dans l'église de la Trinité de Machecoul, chapellenie de Saint-Mathurin desservie sans aucun doute à l'autel du même vocable. D'anciens titres parlent d'un *faubourg de Saint-Mathurin*; la carte de l'état-major dit aujourd'hui : Bourg-Saint-Martin; preuve nouvelle de la confusion que nous avons déjà signalée entre saint Martin et saint Mathurin.

*Corcoué*<sup>2</sup>. — Autel de Saint-Mathurin dans l'église de Corcoué.

*Nantes*. — Il y avait, en 1537, un autel de Saint-Mathurin dans l'église de Saint-Saturnin de Nantes, église aujourd'hui détruite. On parle en effet du « pilier de la Trinité qu'est devant ledict aultier » Saint-Mathurin ». En 1638, on constate une statue de saint Mathurin en haut de l'autel de la Trinité. Il est impossible de ne pas reconnaître ici l'influence des Trinitaires ou *Mathurins*.

Une chapellenie de Saint-Mathurin était encore desservie en l'église Saint-Nicolas de Nantes.

*Vertou*<sup>3</sup>. — Nous trouvons mention d'un autel de Saint-Mathurin dans l'église abbatiale de Saint-Martin-de-Vertou. Le rapprochement de ces deux saints, rapprochement que nous aurons encore à signaler à plusieurs reprises<sup>4</sup>, nous autorise à rappeler

---

1. Chef-lieu de canton (Loire-Inférieure).

2. Canton de LÉGÉ (Loire-Inférieure).

3. Chef-lieu de canton (Loire-Inférieure).

4. Voir ci-après, DIOCÈSE D'ANGERS : *Champigné et le Lion-d'Angers*.

que des reliques de saint Martin-de-Vertou furent apportées au ix<sup>e</sup> siècle à quelques lieues de Larchant, et qu'à notre avis ce transport de reliques amena dans le clergé de l'ouest la connaissance et fit naître le culte de saint Mathurin.

*Clisson*<sup>1</sup>. — Chapellenie de Saint-Mathurin desservie dans l'église de la Trinité, au faubourg de Clisson.

*Le Loroux-Bottereau*<sup>2</sup>. — Il existait autrefois, et existe probablement encore, un autel de Saint-Mathurin dans l'église du Loroux-Bottereau, « une des plus » vénérables de Bretagne », dit l'auteur que nous suivons.

*La Chapelle-Basse-Mer*<sup>3</sup>. — On constate très anciennement l'existence d'une statue de saint Mathurin dans la chapelle de la Madelaine-de-Barbe-Chat, paroisse de La Chapelle-Basse-Mer. Cette chapelle fut transférée en 1769 à Bois-Guillet; nous ne savons quel fut alors le sort de la statue<sup>4</sup>.

*Oudon*<sup>5</sup>. — Chapellenie de Saint-Mathurin dans l'église de cette paroisse.

*Ligné*<sup>6</sup>. — Très ancienne chapelle dédiée à Saint-

- 
1. Chef-lieu de canton (Loire-Inférieure).
  2. Chef-lieu de canton (Loire-Inférieure).
  3. Canton du LOROUX (Loire-Inférieure).
  4. Nous avons sous les yeux une liste du xvii<sup>e</sup> siècle comprenant les noms de quinze habitants de La Chapelle; nous y relevons quatre fois celui de *Mathurin*, soit 26 à 27 0/0.
  5. Canton d'ANCENIS (Loire-Inférieure).
  6. Chef-lieu de canton (Loire-Inférieure).

Mathurin ; elle est située dans le cimetière paroissial et paraît dater du xiv<sup>e</sup> siècle. « Au-dessus de l'autel grande fenêtre géminée, masquée dans sa partie inférieure par un malheureux retable plus ou moins grec au centre duquel est creusée une petite niche renfermant la statue du titulaire. » Cette statue en plâtre représente un *curé* habillé à la moderne avec l'étole et le rabat français. « Heureusement que la polychromie n'est pas venue faire ressortir les formes et les accessoires de cette statue de mauvais goût! »

Le 10 mai amène chaque année des pèlerins en très grand nombre, qui viennent respectueusement baiser à genoux l'étole de l'officiant. Celui-ci lit sur eux l'évangile du *commun des confesseurs non pontifes* : *nolite timere pusillus grex.....*

« Saint Mathurin est invoqué surtout pour et par ceux qui ont à souffrir des misères de tête..... physiques ou morales.

» Le pèlerinage a la couleur de tous les autres en province; il y a nombreuse assemblée avec tous les accessoires voulus. Il y a foire avec grand tapage; les jeunes conscrits, qui doivent participer au tirage au sort de l'année suivante, profitent de l'occasion pour faire une réunion fraternelle et se livrer à des libations..... quelquefois un peu trop abondantes.

» Somme toute, saint Mathurin-de-Ligné jouit d'un grand renom dans un rayon de dix lieues au moins<sup>1</sup>. »

*Ancenis.* — Autel de Saint-Mathurin et Saint-Yves dans l'église Saint-Pierre d'Ancenis.

---

1. Extraits d'une intéressante lettre de M. le curé-doyen de Ligné.

*Châteaubriant*<sup>1</sup>. — Chapelle de la Malorais « bâtie par les seigneurs de Châteaubriant, en l'honneur de saint Mathurin, sur les confins de Béré et de Saint-Aubin, pour la commodité de leurs vassaux ». Cette chapelle est mentionnée en 1663.

M. Léon Maître (*l'Assistance publique dans la Loire-Inférieure*) cite une léproserie ou aumônerie existant autrefois à Châteaubriant, sous le nom de *Saint-Mathurin-de-la-Malorais*.

*Soudan*<sup>2</sup>. — Chapelle rurale de Saint-Mathurin, fondée relativement peu de temps avant 1790; en 1857, on y allait encore en procession le jour de la Fête-Dieu.

Le diocèse de Nantes n'a pas d'office de saint Mathurin. Baillet prétend que, le 10 mai, une fête de la Translation est d'office double à Nantes; « ce qui, dit-il, nous fait juger qu'on y aura transporté quelques reliques de lui ». Baillet se trompe. Nous avons consulté les livres liturgiques de Nantes, depuis le missel imprimé à Rouen, en 1520, jusqu'à celui de 1860, et nous n'avons pas trouvé cette fête. On faisait seulement autrefois *mémoire* de saint Mathurin au 9 novembre. L'erreur de Baillet vient peut-être d'une fête particulière de saint Mathurin, célébrée le 10 mai par les Trinitaires de Nantes. Encore l'existence de cette fête n'est-elle pas démontrée.

---

1. Chef-lieu de canton (Loire-Inférieure).

2. Canton de CHATEAUBRIANT (Loire-Inférieure).



·DIOCÈSE D'ANGERS.

*Saint-Florent-le-Vieil*<sup>1</sup>. — Chapellenie de Saint-Mathurin desservie à Saint-Florent. (Pouillé de 1648.)

*Saint-Laurent-de-la-Plaine*<sup>2</sup>. — Chapellenie de Saint-Mathurin fondée à Saint-Laurent-de-la-Plaine par Bourigault. Présentateur, le seigneur du Pineau; collateur, l'évêque. (Pouillé de 1783.)

*Le Lion-d'Angers*<sup>3</sup>. — Chapellenie de Saint-Mathurin à Saint-Martin-de-Vertou du Lion-d'Angers. Présentateur, le seigneur de la Grée; collateur, l'évêque. (Pouillé de 1783.)

*La Potherie*<sup>4</sup>. — La chapelle du château *des Aulnais*, fondée en l'honneur de saint Mathurin et de sainte Barbe, le 12 janvier 1506, par Charles de la Motte, est encore debout (1878), mais sert de grange. (C. Port.)

*Champigné*<sup>5</sup>. — Les *Pouillés* que nous avons consultés ne sont pas d'accord en ce qui concerne cette paroisse. Peut-être, n'étant pas de même date, ont-ils raison tous les deux. Le plus ancien (xvii<sup>e</sup> siècle): B. N., mss. fr. Moreau, vol. 782, *Recueil de Pouillés*, f<sup>o</sup> 190 v<sup>o</sup>, dit : « Cure de Saint-Mathurin de Cham-

- 
1. Chef-lieu de canton (Maine-et-Loire).
  2. Canton de SAINT-FLORENT-LE-VIEIL (Maine-et-Loire).
  3. Chef-lieu de canton (Maine-et-Loire).
  4. Canton de CANDÉ (Maine-et-Loire).
  5. Canton de CHATEAUNEUF (Maine-et-Loire).

pigné-sur-Piron, valant 200 francs. » Le pouillé de 1783 ne parle que d'une chapelle de Saint-Mathurin desservie à Saint-Martin-de-Vertou de Champigné, à la collation de l'évêque, sur la présentation du seigneur de Charnacé. Il est possible qu'à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle la cure ait changé de patron<sup>1</sup>. Dans tous les cas, le patron actuel est saint Martin-de-Vertou.

Il est certain aussi qu'une chapelle seigneuriale, dédiée à saint Mathurin, existait au manoir (aujourd'hui ferme) de *Charnacé*. M. C. Port en attribue la fondation à Jean de Charnacé, vers 1470. « C'est, dit-il, un petit édifice couvert en dos d'âne, sans décoration intérieure. Le 2 juin 1618, Marie de Charnacé y épousa François d'Anthenaise. » Depuis que M. Port préparait son *Dictionnaire*, la chapelle a disparu mais « l'emplacement précis est encore bien distinct et non cultivé. Au pied de la chapelle il y avait une fontaine permanente qui suinte encore quelquefois. Elle a cessé de couler depuis quarante à cinquante ans... Elle s'appelle la *Fontaine-Saint-Mathurin* »<sup>2</sup>.

*Fougeray*<sup>3</sup>. — Chapellenie de Saint-Mathurin-de-la-Corbinière dans l'église de Saint-Étienne de Fougeray. Présentateur, le seigneur de Fougeray; collateur, l'évêque. (Pouillé de 1783.)

---

1. Même incertitude au sujet des *foires* de cette commune. Aimé de Soland les fixe à la Saint-Mathurin d'été, le 10 mai, et à la Saint-Mathurin d'hiver, le 9 novembre. M. Célestin Port—en cela dans le vrai—leur assigne d'autres dates. A. de Soland avait-il sous les yeux d'anciens documents?

2. D'après une note de M. le curé de Champigné.

3. Canton de BAUGÉ (Maine-et-Loire).



## SAINT MATHVRIN

Statue ancienne dans l'église DES HOGUES (Eure).



*Montigné*<sup>1</sup>. — Chapellenie de Saint-Mathurin à Saint-Pierre de Montigné. Présentateur, la famille des Cottereau de Durtal; collateur, l'évêque. (Pouillé de 1783.)

*Cuon*<sup>2</sup>. — Le pouillé de 1648 mentionne, à Saint-Évroul de Cuon, une chapellenie de Saint-Mathurin fondée par Jean Paulin; à la collation de l'évêque, sur la présentation de l'aîné des Paulin. Il est question de cette chapellenie dès 1558<sup>3</sup>.

*Mouliherne*<sup>4</sup>. — Chapellenie de Saint-Mathurin à Saint-Germain de Mouliherne fondée par Pierre Milly (ou Mier). Présentateur, l'héritier du fondateur; collateur, l'évêque. (Pouillé de 1648.)

*Saint-Mathurin-sur-Loire*<sup>5</sup>. — A la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, le seigneur du Verger, Philippon Desvaux, fonde une chapelle avec aumônerie ainsi désignée en 1401 : « l'église et aumosnerie de M<sup>sr</sup> saint Maturin, en la paroisse de Saint-Rémy-la-Varenne ». La chapelle fut érigée en cure le 22 mars 1406, mais cette cure resta longtemps succursale de Saint-Rémy. Elle était, en 1648, à la collation de l'évêque d'Angers, sous le patronage de l'abbé de Saint-Aubin. Quant à l'aumônerie, elle fut réunie, en 1695, pour le temporel, à l'hôpital de Beaufort-en-Anjou<sup>6</sup>. Reconstituée une

---

1. Canton de DURTAL (Maine-et-Loire).

2. Canton de BAUGÉ (Maine-et-Loire).

3. Archives départementales de Maine-et-Loire, G. 1094.

4. Canton de LONGUÉ (Maine-et-Loire).

5. Canton des PONTS-DE-CÉ (Maine-et-Loire).

6. Archives nationales, V<sup>o</sup> 1165.

première fois en 1548, l'église de Saint-Mathurin a été réédifiée en 1856. Les vitraux de celle du xv<sup>e</sup> siècle, attribués à Jean Cousin, ont été transportés en partie à la chapelle du château de *la Coleterie*, commune de Saint-Lambert-la-Potherie; mais le vitrail représentant la vie de saint Mathurin, n'existe plus, ou mieux n'existe pas au château de la Coleterie; nous en avons l'assurance par M. le comte de l'Étoile lui-même, propriétaire de ce château.

Jusqu'au xviii<sup>e</sup> siècle, la paroisse porta le nom de Saint-Rémy et Saint-Mathurin; le nom de Saint-Rémy s'appliquant particulièrement à la portion de la ville, assise sur la rive gauche de la Loire, et celui de Saint-Mathurin au quartier de la rive droite. Aujourd'hui ce dernier nom a prévalu.

Nous *supposons*<sup>1</sup> que le culte de saint Mathurin n'offre, dans cette localité, aucun détail intéressant.

*Couture*<sup>2</sup>. — Chapelle Saint-Mathurin-de-la-Garde à Saint-Pierre de Couture. Patron, le seigneur de la Motte-Girard; collateur, l'évêque. (Pouillé de 1648.)

*Aubigné-Briant*<sup>3</sup>. — Dans le chœur de l'église de cette paroisse, peintures murales représentant saint Ambroise... *saint Mathurin*. Ces peintures, peu remarquables, sont presque modernes; elles datent probablement de 1709.

*Charcé*<sup>4</sup>. — Chapellenie de Saint-Mathurin à Saint-

---

1. Voir la note 2, page 185.

2. Canton de GENNES (Maine-et-Loire).

3. Canton de VIHERS (Maine-et-Loire).

4. Canton de THOUARCÉ (Maine-et-Loire).

Pierre de Charcé. Patron, le seigneur de la Motte-Girard; collateur, l'évêque. (Pouillé de 1648.)

*Saint-Aubin-des-Alleuds*<sup>1</sup>. — Chapellenie de Saint-Mathurin desservie en l'église de cette paroisse, à la collation de l'évêque, sous le patronage du seigneur de la Motte-Girard. (Pouillé de 1648.)

*Angers*. — La dévotion à saint Mathurin paraît avoir été fort développée en cette ville. Nous en relevons du moins de nombreuses traces :

Dans l'église cathédrale de Saint-Maurice, autel de Saint-Mathurin. « C'est Mathurin de Brie, de la maison Serrant, qui l'a fait faire ».

Prébende de Saint-Mathurin, au Chapitre de la cathédrale. Cette prébende fut fondée, en 1515, par Mathurin Lemoine, qui la dota de terres et de vignes au Plessis-Grammoire et en Frémur<sup>2</sup>.

Chapellenie de Saint-Mathurin desservie dans l'église de la Trinité d'Angers<sup>3</sup>. Est-ce à cette chapellenie ou à la prébende qu'appartenaient les terres du *Petit-Saint-Mathurin* ou *La Croix-Jonchère* vendues nationalement le 7 juin 1791? On trouve ces dépendances sous le nom de *Saint-Mathurin-en-Saint-Laud*<sup>4</sup>.

On possédait, en 1391, à la cathédrale d'Angers, un *cahier* contenant la légende de saint Mathurin :

- 
1. Canton de THOUARCÉ (Maine-et-Loire).
  2. Archives départementales de Maine-et-Loire, G. 322.
  3. Idem. Idem. G. 1791.
  4. Idem. Idem. G. 398.

Quaterni particulares pro magnis festis.....  
... item legenda beatorum Yvonis et Maturini<sup>1</sup>.

Ce cahier existait encore en 1418; mais il avait disparu en 1421 :

Defficit de inventorio precedente (1418) legenda beatorum Yvonis et Maturini in uno quaterno<sup>2</sup>.

La réunion dans un même cahier de la légende de saint Mathurin et de celle de saint Yves, saint purement breton, est un fait significatif mais non isolé : à Paris, l'église Saint-Yves était fort voisine des Mathurins, et l'on trouve à Larchant, en 1475, une maison à l'enseigne de Saint-Yves.

*Chanzeaux*<sup>3</sup>. — Une statuette de saint Mathurin figure à un retable du xvii<sup>e</sup> siècle dans l'église de Chanzeaux. Les attributs sont la chasuble et un petit pot à onguent<sup>4</sup>.

*Le Grand-Montrevault*<sup>5</sup>. — Chapellenie de Saint-Mathurin (ou Saint-Martin, le pouillé de 1648 hésite sur le vocable) desservie à Notre-Dame du Grand-Montrevault; à la présentation du seigneur de la Roche Montrevault et à la collation de l'évêque.

*La Tourlandry*<sup>6</sup>. — On a, dans cette paroisse,

---

1. Godard-Faultrier, *Revue des Sociétés savantes* (1867), t. I, p. 522.

2. *Ibid.* (1870), t. I, p. 306.

3. Canton de THOUARCE (Maine-et-Loire).

4. Lettre de M<sup>r</sup> Barbier de Montault.

5. Chef-lieu de canton (Maine-et-Loire).

6. Canton de CHEMILLÉ (Maine-et-Loire).



une grande vénération pour saint Mathurin dont on possède une relique. Cette relique est assez considérable; elle vient de l'église de Brigné; elle était enfermée avec une de saint Francaire dans un reliquaire en forme de bras; le nom de saint Mathurin était écrit sur le reliquaire. M<sup>sr</sup> Barbier de Montault prétend qu'il n'existait pas d'*authentiques*. M. l'abbé Vincent, curé de la Tourlandry, nous écrit au contraire : « On possédait ces reliques à la Tourlandry avant mon arrivée en 1856. Je fis voir les authentiques à M<sup>sr</sup> Angebault, alors évêque d'Angers; et il les fit renouveler. C'était en 1859. »

La statue du saint est placée sur une colonne du transept de l'église. « C'est cinquante fois l'année que des étrangers viennent de six, huit et dix lieues y faire un pèlerinage, y brûler des cierges et même y déposer un drap dont on fait l'offrande pour les pauvres de la paroisse. On y vient surtout pour recommander des malades désespérés, et l'on offre aux pieds de la statue le drap qui devrait leur servir de linceul. On veut par là montrer la conviction que ce drap va devenir inutile. Plusieurs *ex voto* attestent les guérisons obtenues..... »

Saint Mathurin est le patron secondaire de la paroisse dont le titulaire est saint Vincent, diacre de Saragosse.

On trouve au calendrier de l'ancien bréviaire angevin la fête de saint Mathurin, sous le rite semi-double, au 10 mai, avec cette mention : *antè 388*. Le retour au *romain* n'a pas fait disparaître cette fête.

---

1. *Répertoire archéologique de l'Anjou*, 1863, p. 475.

M<sup>sr</sup> Barbier de Montault signale dans sa brochure : *Livres d'heures retrouvés de l'ancienne collection Mordret* (p. 20), des Heures angevines du xv<sup>e</sup> siècle, dans lesquelles saint Mathurin est au 10 décembre au calendrier. C'est un des quatorze principaux saints, mais sa mention au 10 décembre est absolument anormale et, n'étant l'autorité de l'auteur, nous soupçonnerions une erreur.

Le nom de *Mathurin* était autrefois très répandu en Anjou. On n'a, pour s'en assurer, qu'à consulter le *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, de M. Célestin Port.

#### DIOCÈSE DE LUÇON.

*Treize-Vents*<sup>1</sup>. — Autel de Saint-Mathurin dans l'église Notre-Dame de Treize-Vents.

*Saint-Provent*<sup>2</sup>. — Cure de Saint-Mathurin de Saint-Provent, réunie plus tard à Notre-Dame de Monsireigne. Au xviii<sup>e</sup> siècle, cette paroisse comptait 200 communiants, c'est-à-dire : 200 catholiques ; et 400 religionnaires.

*Saint-Mathurin*<sup>3</sup>. — Il existait autrefois, à quelques centaines de mètres de Bourgneuf, village dépendant alors de l'Ile-d'Olonne, canton des Sables, un hameau dit : *Saint-Mathelin* et possédant une église. On croit qu'anciennement Bourgneuf était un bourg et que l'église était à Saint Mathelin. Quoi qu'il en

---

1. Canton de MORTAGNE-SUR-SÈVRE (Vendée).

2. Canton de CHANTONNAY (Vendée).

3. Canton de LA MOTTE-ACHARD (Vendée).

soit, l'église de Saint-Mathurin était encore debout au commencement de ce siècle. « Un homme de ma paroisse, nous écrit M. le curé, m'a dit que sa mère, morte il y a longtemps, avait connu cette église, y était entrée. » Vers 1850, on détacha, de la paroisse de La Chapelle-Achard, Bourgneuf et quelques territoires environnants, et l'on en fit une paroisse. On construisit une église sous le vocable de saint Mathurin, en souvenir de l'ancienne église de Saint-Mathelin. Enfin, en 1871, on créa la commune actuelle de *Saint-Mathurin*.

*Luçon*<sup>1</sup>. — Il y eut à Luçon jusqu'à la Révolution une église paroissiale de Saint-Mathurin. En voici l'histoire, d'après le *propre* du diocèse : « Lucionii capella sub nomine sancti Maturini antiquitus in cœmeterio constructa est, quæ postea veteri ecclesiæ sancti Filiberti in honore parochiali successit, et usque ad finem decimi octavi sæculi perstitit. » L'érection de la chapelle saint Mathurin en église paroissiale est postérieure au 1<sup>er</sup> avril 1401. On trouve encore en effet à cette date des provisions de l'évêque pour la prise de possession de la *chapelle* Saint-Mathurin de Luçon, alors à la nomination du seigneur de Sainte-Flaive<sup>2</sup>.

Il n'existe plus aujourd'hui que la paroisse de la cathédrale, sous le vocable de Notre-Dame de l'Assomption; mais cette église cathédrale possède une chapelle consacrée à saint Mathurin. On y conserve

---

1. Chef-lieu de canton (Vendée).

2. Bibliothèque de Poitiers, *mss. Dom Fonteneau* (évêché de Luçon), XIV, p. 319.

une statue du saint, provenant *peut-être* de l'ancienne église Saint-Mathurin. Il y est représenté debout, prêchant, la main gauche sur la poitrine, la droite levée, revêtu des ornements sacerdotaux. (Note de M. l'abbé Charpentier, archiprêtre de la cathédrale.)

*Fontenay-le-Comte.* — Chapellenie de Saint-Mathurin fondée à Notre-Dame de Fontenay par le testament de Mathurin Frouard, prêtre.

*La Meilleraye-Tilly*<sup>1</sup>. — Autel de Saint-Mathurin dans l'église relativement moderne de cette paroisse.

*Challans*<sup>2</sup>. — Chapellenie de Saint-Mathurin desservie à l'autel du même vocable dans l'église Notre-Dame de Challans. Fondée au XVIII<sup>e</sup> siècle, cette chapellenie possédait un revenu annuel de 150 francs et était chargée de deux messes par mois.

*Beauvoir*<sup>3</sup>. — Autel de Saint-Mathurin dans l'église de Saint-Philibert de Beauvoir. Dans la même église, et sans doute à cet autel, *légal* de Saint-Mathurin-de-Barbole (1648), ou des-Barbots (1665), ou encore des-Barbeaux (XVIII<sup>e</sup> siècle), à la collation de l'évêque de Luçon sur la présentation des fabri- ciens : 50 livres de revenu annuel; une messe par semaine.

*Cézais*<sup>4</sup>. — Érigée sur la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, cette

- 
1. Canton de POUZAUGES (Vendée).
  2. Chef-lieu de canton (Vendée).
  3. Chef-lieu de canton (Vendée).
  4. Canton de LA CHATAIGNERAIE (Vendée).

paroisse avait dans son église un autel de saint Mathurin. Pendant la Révolution l'église fut en partie ruinée et, jusqu'en 1850, la paroisse demeura annexée à une paroisse voisine. Une vieille femme, alors sacristine, a vu une statue de saint Mathurin sur l'un des deux petits autels; « mais elle devait être bien grossière et du reste mutilée, *puisque un oiseau avait fait son nid dans la tête.* » En 1860, sur le désir de l'évêque de Luçon, le curé de Cézais fit de l'autel Saint-Mathurin un autel dédié à saint Joseph. (Note de M. l'abbé Boisseau, curé de Cézais.)

La fête de saint Mathurin se célèbre le 5 novembre dans le diocèse de Luçon, sous le rite *semi-double*.

EUG. THOISON.

(*Sera continué.*)





## CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE GATINAISE

---

L'*Histoire de Melun*, publiée récemment par M. GABRIEL LEROY, bibliothécaire-archiviste de la ville (Melun, Drosne, 1887), est un beau et bon volume que nous sommes heureux d'avoir vu paraître, car il était attendu depuis fort longtemps. Déjà la ville de Melun avait eu deux historiens : le premier, S. Rouillard, contemporain de Henri IV et de Louis XIII, s'arrête à l'époque de la Ligue; le second, H. Nicolet, n'est qu'un moderne compilateur dont l'ouvrage est sans valeur. Ce nouveau livre, consacré à l'une des villes les plus importantes de la vallée de la Seine, a donc sa raison d'être et son incontestable utilité, et la lacune a été comblée par M. Leroy à l'aide des archives municipales, départementales et notariales, et des souvenirs archéologiques que le hasard a fait sortir de terre depuis un demi-siècle.

L'ouvrage, qui ne compte pas moins de 517 pages, est divisé en vingt-neuf chapitres. Je ne saurais dire quels sont les plus curieux. Dans tous les cas, tous sont bien à leur place; point d'omissions fâcheuses, point de phraséologie inutile. M. Leroy a su éviter l'écueil auquel se heurtent la plupart de ceux qui tentent d'écrire l'histoire d'une localité quelconque : il n'est pas sorti du cadre qu'il s'était imposé et n'a fait qu'effleurer, comme il convenait, les faits de l'histoire générale auxquels la ville de Melun s'est infailliblement trouvée mêlée.

Les premiers chapitres donnent des détails topographiques sur tous les quartiers de Melun, décrivent les vestiges des anciennes populations, la conquête et la domination romaine, l'introduction du christianisme et l'origine des établissements religieux. Sur ces différents points, les prédécesseurs de

M. Leroy s'étaient égarés et la nouvelle histoire de Melun expose la vérité d'après les érudits les plus compétents, d'après des recherches personnelles et les vestiges (malheureusement trop peu nombreux) qu'on trouve réunis au musée municipal.

Sur le moyen âge, les fortifications de la ville, les Juifs, les établissements hospitaliers, la vie des bourgeois, les foires, les comptes de la prévôté, les passages et séjours de rois dans la ville<sup>1</sup>, le patriotisme des habitants, les pestes, l'introduction du protestantisme dans le pays, la Ligue, le commerce, l'industrie, l'auteur a réuni un grand nombre de renseignements, tantôt cueillis dans des ouvrages imprimés, tantôt glanés dans les documents inédits, mais toujours indiqués avec soin au bas des pages : ce dont nous le félicitons. Aucune source importante<sup>2</sup> n'a été négligée, et les trois derniers chapitres consacrés à la première moitié du xix<sup>e</sup> siècle, ne sont certes pas inférieurs aux précédents. Mais pourquoi n'avoir pas rendu le livre parfait en le complétant par une table générale onomastique ? C'eût été rendre grand service aux chercheurs et faire ressortir en même temps tout ce que ces 500 pages renferment d'intéressant et de nouveau.

M. G. Leroy s'était déjà fait connaître par de nombreux travaux sur le pays, et par d'intéressantes communications faites au Comité historique du ministère de l'instruction publique, dont il a été l'un des plus zélés correspondants. Toutes ses brochures, assez rares aujourd'hui, sur les vieilles maisons de Melun, la léproserie de Saint-Lazare, le prieuré de Saint-Sauveur, le commerce, l'imprimerie, les vitraux de Saint-Aspais, les fouilles de la place Notre-Dame, Notre-Dame de Pringy, le refuge de Barbeau, indiquaient assez de quelle heureuse

---

1. A ce sujet, mon confrère, M. Thoison, qui a fait une étude toute particulière des *Séjours des rois de France dans le Gâtinais* (un volume paraîtra prochainement sous ce titre), me signale quelques erreurs de détails dans les dates données par M. Leroy.

2. Je dis *importante*, car, à y regarder de très près, on pourrait trouver aux Archives nationales et à la Bibliothèque nationale des documents que n'a pas connus M. Leroy ; mais ce ne sont certainement que des documents de second ordre.

façon le bibliothécaire-archiviste de Melun comprenait son devoir d'historien et quels services il pouvait rendre à sa ville natale; aujourd'hui nous pouvons admirer dans l'*Histoire de Melun* les heureux résultats d'un incessant labeur et d'une excellente méthode auxquels nous nous félicitons de pouvoir rendre hommage.

L'illustration a été bien choisie et bien dirigée : à signaler tout particulièrement (p. 303) la vue panoramique de la ville de Melun au xvi<sup>e</sup> siècle, d'après un tableau original conservé au château de Vaux-le-Pénil, et (p. 415) le grand bras de la Seine à Melun, en 1785, d'après un dessin original de Fragonard. Grâce aux soins apportés à l'exécution typographique du livre par M. E. Drosne, l'*Histoire de Melun* se présente favorablement au lecteur, qui sera en tout point satisfait.

\* \* \*

MM. GUSTAVE JULLIOT et MAURICE PROU ont publié récemment, au nom de la Société archéologique de Sens (Sens, Duchemin, 1887), le *Livre des reliques de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif de Sens, par Geoffroy de Courlon*. Il faut féliciter cette savante Société d'avoir imprimé le texte complet du manuscrit récemment acquis par la Bibliothèque nationale, et d'avoir inséré à la suite une série d'appendices, tirés de la Bibliothèque du Vatican, des archives de l'Yonne et des documents conservés à la Bibliothèque de Sens, qui tous offrent un vif intérêt pour l'histoire de l'ancien diocèse de Sens. La compétence des auteurs nous est un sûr garant de l'exactitude et du soin qu'ils ont apportés à la transcription de ces documents jusqu'alors inédits; et ici au moins nous n'aurons pas à regretter l'absence d'index. La table alphabétique des noms de lieux et de personnes, très considérable, est un modèle de précision et de clarté.

\* \* \*

C'est grâce à des renseignements fournis par mon aimable confrère, M. Quesvers, que j'ai publié dans le *Courrier de*



*l'Art* (4 février 1887) un court article sur la *Jeanne d'Arc du musée de Cluny*. J'y ai raconté l'odyssée d'une vieille statue de saint Maurice, qui, pendant le voyage de Montereau à Paris, fut changée de sexe, et solennellement placée au musée de Cluny, avec l'étiquette : *Jeanne d'Arc*, après avoir été payée bel et bien 500 francs par M. du Sommerard. Ma modestie m'empêche de dire comment, d'un journal d'art hebdomadaire, mon article a passé dans plusieurs journaux locaux, dans le *Gaulois* (de Paris), et dans la *Kunst-Allgemeine Chronik*, de Vienne (Autriche)<sup>1</sup>. Mais M. Alf. Darcel, administrateur du musée de Cluny, a fait disparaître l'étrange étiquette, et je me fais un devoir de le remercier.

\* \* \*

Une revue illustrée anglaise, *The Builder* (n° du 26 février), a donné une bonne reproduction de la cheminée de la salle des gardes du palais de Fontainebleau.

Une revue d'art industriel, qui paraît à Stuttgart, en Allemagne, *Die Gewerbehalle*, a reproduit la même cheminée dans sa troisième livraison de 1887.

Depuis un an environ, paraît dans le format in-folio (Paris, E. Monnier), une publication intitulée : *Monuments historiques de France*, qui doit avoir 12 livraisons. La quatrième, qui est la dernière éclosée, contient entre autres planches hors texte, tirées en phototypie, une reproduction de la « Salle du conseil du château de Fontainebleau. »

Sous la signature Henry HAYNIE, un journal de San Fran-

---

1. Il paraît que cette publicité n'a pas encore été suffisante, car dans une toute récente brochure, qui d'ailleurs fourmille d'erreurs, M. Pierre LANÉRY D'ARC (*Le culte de Jeanne d'Arc au xv<sup>e</sup> siècle*, Orléans, Herluison, 1887 ; in-8° de 34 pp.), s'appuie sur l'existence de la Jeanne d'Arc du musée de Cluny pour prouver que l'image de l'héroïne, regardée déjà comme sainte au xv<sup>e</sup> siècle, était portée solennellement dans les processions. Les conclusions de M. d'Arc sont aussi fausses que les prémisses, et la statue du musée de Cluny n'est pas plus une Jeanne d'Arc que la statuette dont il est l'heureux possesseur et dont une reproduction orne sa plaquette.

cisco (États-Unis), *The Sunday Chronicle* (n° du 26 février), a publié un article sur le château de Fontainebleau peu aimable pour l'administration. Il y a du vrai et du faux dans cette communication ; il est bien certain que ce palais est fort négligé et il faut peut-être mettre cet abandon sur le compte des « effects of a mistaken policy of economy, » mais on sentira toute l'exagération du journaliste qui dépeint le château comme en ruines et livré à la proie avide et destructrice d'une armée de chauves-souris. Grâce à Dieu, nous n'en sommes pas encore là, et le palais de Fontainebleau ne ressemble pas tout à fait à la forêt vierge qui pousse à Paris sur les ruines de la Cour des Comptes!

Le *Journal des Débats* du 4 décembre 1886 consacrait aussi un article à l'abandon du palais de Fontainebleau, dû à la plume d'un écrivain mieux informé, mais cependant non exempt d'erreurs.

\*  
\* \*

Dans le tome III d'*Alexandre Lenoir, son Journal et le Musée des monuments français* (Paris, 1887), pp. 298 et suiv., M. L. COURAJOD reproduit l'article de la Revue archéologique sur les Keller, que nous avons précédemment signalé (voir *Annales*, t. V, p. 69). Il donne également dans ce volume, p. 297, une gravure du bas-relief d'Henri IV, sculpté par Jacquet, dit Grenoble (xvi<sup>e</sup> siècle), qui est au château de Fontainebleau. Fidèle à ses principes, M. Courajod revendique encore cet objet d'art pour le musée du Louvre et offre à la place un moulage très suffisant, selon lui, pour Fontainebleau.

\*  
\* \*

Sous ce titre énigmatique : *Le mariage d'un roi* (Paris, 1887, in-12 de 349 pages), M. P. DE RAYNAL a raconté avec un réel talent d'exposition toutes les circonstances qui précédèrent et entourèrent le mariage de Louis XV et de Marie Leczinska. On sait que la cérémonie eut lieu à Fontainebleau le 6 septembre 1725, et les détails en étaient connus par des relations contemporaines et des documents qui n'ont pas

échappé aux investigations de M. Th. Lhuillier. Mais, étudiant la question à un point de vue plus large, et la traitant de plus haut, M. de Raynal a écrit un curieux chapitre de l'histoire de ce règne de Louis XV si diversement jugé. Le gracieux portrait de Marie Leczinska, peint au physique et au moral par le chevalier de Méré, que Sainte-Beuve n'avait pu trouver et qu'a découvert M. de Raynal, est bien à sa place dans ce livre très nourri de faits, où sont exposées tour à tour les négociations de Tessé, les surprises du roi Stanislas et les hésitations du duc de Bourbon qui, alors ministre tout puissant, avait commencé par se faire présenter un tableau de toutes les princesses nubiles de l'Europe, avec documents à l'appui, pour y chercher celle qui pourrait bien convenir au futur roi de France. Si l'histoire du château de Fontainebleau n'a rien à emprunter au livre de M. de Raynal, les faits qui s'y sont déroulés appartiennent à l'histoire locale autant qu'à l'histoire générale, et c'est à ce titre que nous avons cru devoir signaler à nos lecteurs cet intéressant petit volume.

\*  
\* \*

Dans un volume qui paraît n'avoir aucun rapport avec le Gâtinais, les *Artistes grenoblois*, par M. EDM. MAIGNIEN (Grenoble, 1887, in-8°), nous avons cependant trouvé deux renseignements qui valent la peine d'être mentionnés ici. En 1627, un maître brodeur, Louis Deschamps, « originaire de Nibelle en Gâtinais, » épousait à Grenoble Claire Bel; il contracta plus tard deux autres mariages, et eut de sa dernière femme seulement sept enfants. — En 1669, un maître sculpteur, précédemment attaché à Mademoiselle de Montpensier, et originaire de Saint-Fargeau, épousa la fille d'un orfèvre de Grenoble et se fixa définitivement dans cette ville, où il travailla pour le monastère de la Visitation, l'église Saint-Ursule, le duc de Lesdiguières et divers particuliers. Il mourut en 1687. — Ces renseignements ont été tirés par M. Maignien des minutiers des notaires de Grenoble.

\*  
\* \*

M. LUCIEN MAGNE a publié un magnifique ouvrage sous ce titre : *L'œuvre des peintres-verriers français* (Paris, 1885, in-folio). Nous y relevons deux splendides photogravures, représentant toutes deux le cardinal Odet de Châtillon. L'une (p. 91) reproduit un vitrail de l'église de Montmorency; l'autre (p. 108) un vitrail de l'église d'Écouen. Dans les deux églises ce sont des portraits du fameux cardinal, mais le second est supérieur au premier comme exécution.

\*  
\* \*

C'est avec plaisir que nous avons vu traiter par M. NOEL VALOIS l'intéressante question du *Privilège de Chalo-Saint-Mard* (Paris, 1887, in-8° de 42 pages). Cette curieuse histoire remonte au règne de Philippe I<sup>er</sup>. Le roi ayant voulu partir pour visiter le tombeau du Christ à Jérusalem, ses conseillers l'auraient détourné de cette longue absence, et Eudes le Maire, dit Chalo-Saint-Mard, des environs d'Étampes, un de ses plus fidèles serviteurs, aurait entrepris le voyage à la place du Roi, aurait employé deux ans à ce pèlerinage, et au retour aurait reçu du monarque, en gage d'estime, exemption d'impôts, tributs et autres droits pour lui, ses héritiers et toute sa race. Sa postérité fut, paraît-il, nombreuse, et les abus considérables. Aussi le Parlement dut-il, dès le xvi<sup>e</sup> siècle, y mettre bon ordre; toutefois ce fut seulement en 1752 que les prétentions des descendants d'Eudes le Maire (qui s'appuyaient sur un diplôme faux de 1085) furent à tout jamais ruinées après une suite de procès curieux. L'histoire de ce privilège, bien souvent traitée, n'était pas neuve, mais M. Valois a su la rajeunir et la compléter par d'intéressantes pièces justificatives.

\*  
\* \*

M. LÉON LE GRAND a consacré un volume entier aux *Quinze-*

---

1. D'autres historiens ont rapporté cet épisode au règne de Philippe le Bel.

*Vingts depuis leur fondation jusqu'à leur translation au faubourg Saint-Antoine* (Paris, 1887, in-8° de 368 pages). On trouve dans ce travail des détails extrêmement intéressants sur la vie intérieure des hôpitaux au moyen âge et sur les asiles spécialement consacrés aux aveugles, en France. Un des maîtres des Quinze-Vingts, qui fut mis à la tête de la congrégation vers 1481, Jean de l'Aigle, eut une vie fort curieuse pour l'histoire hospitalière. Il était (détail que nous croyons inconnu) seigneur de Cugny-en-Gâtinais (commune de La Genevraye, Seine-et-Marne).

\* \* \*

Ce n'est pas une étude approfondie que nous donne M. l'abbé J.-E. CARRÉ sous le titre de *Notes sur le prieuré d'Arnicourt, de l'ordre de Saint-Benoît, au diocèse de Reims* (Sceaux, 1887, in-8° de 70 pages), et nous ne mentionnons cette brochure ici que parce que le prieuré d'Arnicourt (canton de Rethel) était une dépendance de l'abbaye de Fleury-sur-Loire.

Signalons encore à l'attention des collectionneurs : *Quelques côtés de la vie publique à Guerchy à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, par EUG. BÉRILLON (Auxerre, 1887, in-8° de 19 pages), et deux plaquettes de notre collaborateur, M. l'abbé C. BERNOIS : *Vercingétorix, variété* (Orléans, 1887), et *Genabum-Orléans* (Orléans, 1887), publiées à l'occasion du projet mis en avant par la ville de Gien d'élever une statue à Vercingétorix, et si violemment combattu par les sociétés savantes d'Orléans réunies à cette occasion en « assemblée plénière » le 6 mai 1887. Cf. *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, 2<sup>e</sup> trimestre 1887, pp. 56 et 79.

\* \* \*

Dans la revue anthropologique intitulée : *Matériaux pour l'histoire de l'homme*, n° de septembre 1887, pp. 385 et 390, M. PH. SALMON commence un inventaire des objets préhistoriques découverts en France depuis cinquante ans, qu'il classe suivant l'ordre alphabétique des localités : nous y remarquons

jusqu'ici *Ballancourt* (Seine-et-Oise) et *Bourron* (Seine-et-Marne). De la première localité, une hache polie en roche grise et un fragment d'anneau poli de même nature ont passé dans la collection Jules Desnoyers; de la seconde, de nombreux grattoirs, perçoirs, couteaux et pointes de flèches sont conservés dans la collection Chouquet. Cet inventaire sera assurément utile, mais forcément très incomplet.

\* \* \*

La *Chronique des Arts*, du 16 avril dernier, nous apprend que M. le comte de Vesvrotte est entré en possession du monument funéraire de Philippe Pot, seigneur de Chemault (Loiret) au xv<sup>e</sup> siècle, qui avait été primitivement élevé dans l'abbaye de Citeaux.

\* \* \*

Un habitant de Châteaurenard, qui désire conserver l'anonyme, a publié récemment (Montargis, Compérat et Mercier, [1887]), un *Tableau géographique et historique des ville et châtellenie de Châteaurenard*, in-18 de 49 pages. Bien que cette brochure ne renferme aucun renseignement nouveau et n'ajoute rien aux recherches déjà anciennes de M. Petit, il est regrettable que cette notice ne soit pas en vente : les érudits n'auront pas à y recourir, mais les collectionneurs eussent été heureux de la pouvoir joindre aux autres publications de même nature.

\* \* \*

Nous avons retrouvé par hasard, dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne*, t. I (1883), pp. 215-216, le texte d'une charte de Catherine de Courtenay, du 28 janvier 1301, par laquelle elle donne à Charles de Valois, comte d'Alençon, le domaine de Courtenay et ses dépendances. M. P. Marais, qui a publié cette pièce comme inédite d'après l'original du Trésor des Chartes, semble avoir ignoré qu'elle était déjà connue par la traduction et l'explication qu'en a

donné M. l'abbé Berton, pp. 84-85 de son intéressant ouvrage : *Courtenay et ses anciens seigneurs* (Montargis, 1877).

\*  
\*\*

L'*Abeille de Fontainebleau*, du 27 mai 1887, a annoncé la découverte dans le mur de clôture d'un jardin appartenant à notre confrère, M. Delhomet, notaire à Ferrières-Gâtinais, d'une très belle pierre sculptée du xv<sup>e</sup> siècle, provenant d'un bâtiment de l'ancienne abbaye; on y voit un écusson portant les armoiries de l'abbé Louis de Blanchefort, dont le tombeau existe encore dans l'église. Grâce aux soins de M. Delhomet, ce souvenir archéologique a été mis à l'abri de la destruction.

On annonce qu'un cimetière gallo-romain vient d'être mis à jour (par la dynamite) sur le territoire de Glaire, commune de Méréville (Seine-et-Oise).

\*  
\*\*

On sait que M. Granet, artiste sculpteur, a été chargé, en 1881, d'exécuter une statue de Mirabeau qui doit être érigée au Bignon, canton de Ferrières (Loiret), où le grand orateur est né le 9 mars 1749. Cf. *La statue de Mirabeau*, par G. Pallain (Paris, 1883). Le travail du sculpteur a été exposé dans le courant de l'été devant le Palais de l'Industrie, à Paris. Depuis, sur la proposition de notre président, la statue a été transportée sur la place de la mairie, à Montargis. La fonte en bronze en avait été commandée à MM. Thiébaud frères (*Petit Journal*, 5 mars 1887).

\*  
\*\*

En parlant de la réimpression des *Antiquités d'Étampes* de Dom Fleureau dans un journal d'Étampes (voir *Annales*, t. V, p. 72), nous avons dit que l'annotation était due à M. Debar, professeur au collège de la ville. On veut bien nous faire savoir que Debar est le pseudonyme de M. SABATIER. — Cette réimpression s'est continuée, au contraire de ce que nous avons

avancé, mais on a renoncé au tirage à part que l'on comptait faire de cette suite d'articles. — Quand donc Fleureau sera-t-il réédité avec tout le soin dont il est digne?

Nos confrères MM. F. Martin, F. Funck-Brentano et Eug. Lefèvre-Pontalis ont été nommés dans le courant de cette année officiers d'Académie. Nous avons enregistré ces distinctions avec plaisir.

M. Henri Stein a été nommé par le ministre de l'Instruction publique membre correspondant du Comité des Beaux-Arts des Départements, pour le département de Seine-et-Marne.

La vente de la bibliothèque de feu Edmond Michel, ancien président de la Société, a eu lieu à Orléans, par le ministère de M. H. Herluison, les 28, 29 et 30 novembre 1887. Cette collection comprenait près de 700 numéros, parmi lesquels de très importantes collections. — A ce propos, qu'il nous soit permis de remercier nos confrères de la *Société dunoise* qui ont conservé présent à l'esprit le passage d'Edmond Michel à Château-dun, en 1884, et ont rendu un nouvel et cordial hommage à sa sympathique mémoire dans le *Bulletin de la Société dunoise* (n° 73, juillet 1887, p. 358). Ces sentiments nous sont chers.

HENRI STEIN.





# TABLE DES MATIÈRES

---

## I

### COLLABORATEURS

MM.	Pages.
COLAS (l'abbé Eug.). — Les Récollets à Corbeil (1635-1790). . . . .	249
DENIZET (Dr). — Un pèlerinage à Ferrières-Gâtinais en 1719; documents nouveaux. . . . .	93
DEVAUX (Jules). — Le Gâtinais au temps de Jeanne d'Arc . . . . .	209
DOIGNEAU (M.). — Note sur les sépultures de Bonnevault, commune de Larchant (Seine-et-Marne) . . . . .	204
DOINEL (Jules). — Guy Fabi, Guillaume Rebrachien et le <i>Roman de la Rose</i> . . . . .	153
DUHAMEL (Dr) et LEGRAND (Max.). — Monnaies trouvées à Vaujouan, commune d'Étampes, en 1885 . . . . .	35
MARLET (Léon). — Les conférences de Châtillon-sur-Loing et de Vallery en 1567. . . . .	19
MARTELLIÈRE (P.). — Découverte de souterrains-refuges à Ormes, commune de Pithiviers-le-Vieil (Loiret) . . . . .	85
QUESVERS (Paul). — Les Ponts de Montereau-fault-Yonne (Seine-et-Marne). . . . .	1, 73, 233
STEIN (Henri). — La presse locale à Montargis au XVIII <sup>e</sup> siècle. . . . .	127
— Chronique bibliographique gâtinaise. . . . .	69, 152, 230, 298
THOISON (Eug.). — Saint Mathurin (deuxième partie); son culte dans les différents diocèses de France . . . . .	44, 105, 181, 278

---

## II

### GRAVURES

I. Sujet sculpté d'une stalle de l'ancienne église des Mathurins, à Paris (d'après Millin). . . . .	54
II. Saint Mathurin, peinture murale du XVI <sup>e</sup> siècle, dans l'église de Vaucelles, près Caen, d'après un dessin inédit (hors texte) . . . . .	57

	Pages.
III. Bâton des confrères de la Charité de Goupillières (Eure), représentant saint Mathurin. . . . .	67
IV. Plan des souterrains d'Ormes (Loiret). . . . .	87
V. Saint Mathurin, retable en bois sculpté de l'église de Goupillières (hors texte). . . . .	112
VI. Charte de Guy Fabi, du 5 octobre 1269, d'après l'original existant aux Archives départementales du Loiret (hors texte) . .	160
VII. Sceau de Guy Fabi, appendu à cette charte. . . . .	163
VIII. Reliquaire en argent de saint Mathurin, à Moncontour (Côtes-du-Nord) . . . . .	191
IX. Saint Mathurin, d'après une image rouennaise de confrérie du xvii <sup>e</sup> siècle (hors texte). . . . .	192
X. Plan du couvent des Récollets de Corbeil, en 1754, d'après le dessin original appartenant à la bibliothèque de Corbeil. . .	248
XI. Saint Mathurin, statue ancienne dans l'église des Hogues, département de l'Eure (hors texte). . . . .	289

---

### III

#### ADMINISTRATION

Séance de la Société tenue à Fontainebleau (Seine-et-Marne) le 15 mars 1886. . . . .	V
Séance de la Société tenue à Nemours (Seine-et-Marne), le 14 juin 1886	VI
Séance de la Société tenue à Corbeil (Seine-et-Oise), le 10 octobre 1886. . . . .	VII
Exposé de la situation financière au 14 mars 1886. . . . .	VIII

---

### IV

#### BIBLIOGRAPHIE GATINAISE

##### 1<sup>o</sup> LIVRES

MM.	
<i>Bérillon (Eug.)</i> . — Quelques côtés de la vie publique à Guerchy, à la fin du xviii <sup>e</sup> siècle (Auxerre, 1887). . . . .	305
<i>Bernois (l'abbé C.)</i> . — Vercingétorix, variété; — Genabum-Orléans (Orléans, 1887) . . . . .	305

MM.	Pages.
<i>Carré (l'abbé J.-E.)</i> . — Notes sur le prieuré d'Arnicourt, de l'ordre de Saint-Benoît (Sceaux, 1887) . . . . .	305
<i>Cochard (l'abbé Th.)</i> . — Dom Morin, sa vie et ses œuvres (Pithiviers, 1887) . . . . .	230
<i>Courajod (L.)</i> . — Alexandre Lenoir, son journal et le musée des monuments français (Paris, 1887) . . . . .	302
<i>Fargues (le pasteur H.)</i> . — Tanneguy-Duchâtel (Nantes, 1886) . . . . .	71
Inventaire des Archives départementales de l'Aube (Troyes, 1886) . . . . .	71
<i>Julliot (G.) et Prou (Maurice)</i> . — Geoffroy de Courlon; le livre des reliques de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, de Sens (Sens, 1887) . . . . .	300
<i>Le Grand (Léon)</i> . — Les Quinze-Vingts depuis leur fondation jusqu'à leur translation au faubourg Saint-Antoine (Paris, 1887) . . . . .	304
<i>Leroy (G.)</i> . — Histoire de Melun (Melun, 1887) . . . . .	298
<i>Magne (Luc)</i> . — L'œuvre des peintres-verriers français (Paris, 1885) . . . . .	304
<i>Maignien (Edm.)</i> . — Les artistes grenoblois (Grenoble, 1887) . . . . .	303
Monuments historiques de France (Paris, 1887) . . . . .	301
<i>Quesvers (Paul)</i> . — Notice sur l'église Notre-Dame et Saint-Loup de Montereau-fault-Yonne (Montereau, 1887) . . . . .	232
<i>Raynal (P. de)</i> . — Le mariage d'un roi (Paris, 1887) . . . . .	302
Tableau géographique et historique des ville et châtellenie de Châteaurenard (Montargis, 1887) . . . . .	306
<i>Tomasi (P.)</i> . — Notice sur les temps préhistoriques et l'homme primitif à Étampes (Étampes, 1886) . . . . .	72
<i>Valois (N.)</i> . — Le privilège de Chalo-Saint-Mard (Paris, 1887) . . . . .	304

2° PÉRIODIQUES

Annales de Bretagne (Rennes, 1887) . . . . .	70
Annuaire de l'Yonne (Auxerre, 1887) . . . . .	230
Builder (The), revue anglaise (Londres, 1887) . . . . .	301
Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais (1886-1887) . . . . .	71, 305
Bulletin de la Société dunoise (Châteaudun, 1887) . . . . .	308
Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne (Alençon, 1883) . . . . .	306
Chronique des Arts (Paris, 1887) . . . . .	306
Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise (Versailles, 1886) . . . . .	71
Courrier de l'Art (Paris, 1887) . . . . .	300
Gewerbekalle (die), revue allemande (Stuttgart, 1887) . . . . .	301
Kunst-Allgemeine chronik (die), revue allemande (Vienne, 1887) . . . . .	301
Matériaux pour l'histoire de l'homme (Paris, 1887) . . . . .	305
Revue archéologique (Paris, 1886) . . . . .	69

	Pages.
Revue des Arts décoratifs (Paris, 1887) . . . . .	69
Revue historique (Paris, 1887) . . . . .	69

3<sup>o</sup> JOURNAUX

Pages.	Pages.
Abeille de Fontainebleau . . . . . 306	Petit Journal . . . . . 306
Gaulois (le) . . . . . 301	Réveil d'Étampes . . . . . 72
Journal des Débats . . . . . 302	Sunday Chronicle (the) . . . . . 302

4<sup>o</sup> NOMS CITÉS

MM.	Pages.	MM.	Pages.
Alliot (abbé) . . . . .	72	Lemesle . . . . .	152
Berton (abbé) . . . . .	307	Lethier . . . . .	152
Boucher de Molandon . . . . .	71	Maitre . . . . .	71
Clercq (de) . . . . .	231	Marais . . . . .	306
Courajod . . . . .	69	Martin . . . . .	308
Darcel . . . . .	301	Michel . . . . .	152, 308
Debar . . . . .	72, 307	Molard . . . . .	231
Delhomet . . . . .	307	Moreau . . . . .	71
Desclozeaux . . . . .	69	Pallain . . . . .	307
Dufour . . . . .	71	Quesvers . . . . .	300
Funck-Brentano . . . . .	308	Sabatier . . . . .	307
Granet . . . . .	307	Salmon . . . . .	305
Herluison . . . . .	152, 308	Stein . . . . .	300, 308
Lanéry d'Arc . . . . .	301	Thoisson . . . . .	231
Lefèvre-Pontalis . . . . .	308	Tomasi . . . . .	72

